



Bulletin Officiel

N°6339 Mercredi 21 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BEST LEASE	8
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-	10
SOTUMAG	12
SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT-	13
AeTECH	15
MONOPRIX	17
TUNINVEST SICAR	18
TUNISAIR	21
CEREALIS	23
ONE TECH HOLDING	24
SOTEMAIL	26
UNIMED	28
SERVICOM	30
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	32
BH BANK	34

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS-	37
---------------------------------------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-	40
---	----

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV	41
SANADETT SICAV	43
<u>LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	
ARABIA SICAV	45
SANADETT SICAV	46
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE</u>	
ADVANS 2021-01	47
BH BANK SUBORDONNE 2021-1	51
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01	58

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE IILISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 31/03/2021*)**ANNEXE III****ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-
- TUNISIE LEASING ET FACTORING
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

ANNEXE IV**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-

ANNEXE V**SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020**

- FCP CEA MAXULA
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BEST LEASE**

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société Best Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

	Premier trimestre			Exercice 2020 (1)
	2020	2021	Variations	
Total Approbations	40,122	37,541	-6,43%	147,149
Sous total Approbations Mobilières	39,306	36,675	-6,69%	145,3445
Agriculture	3,77	6,467	71,53%	22,864
Bâtiments & travaux publics	1,221	0,968	-20,73%	3,489
Industrie	1,571	2,123	35,13%	7,300
Service et commerce	32,744	27,118	-17,18%	111,692
Sous total Approbations Immobilières	0,816	0,866	6,16%	1,8045
Agriculture	0	0		
Bâtiments & travaux publics	0	0		
Industrie	0	0,815		
Service et commerce	0,816	0,051	-93,73%	1,805
Total Mises en Force	23,919	24,824	3,78%	116,176
Sous total Mises en Force Mobilières	22,392	23,986	7,12%	113,801
Agriculture	2,575	3,878	50,60%	18,005
Bâtiments & travaux publics	0,67	0,101	-84,87%	2,859
Industrie	1,175	1,355	15,34%	5,328
Service et commerce	17,972	18,652	3,78%	87,608
Sous total Mises en Force Immobilières	1,527	0,838	-45,15%	2,3748
Agriculture	0	0		
Bâtiments & travaux publics	0	0		
Industrie	0	0,530		
Service et commerce	1,527	0,308	-79,86%	2,3748
Total Engagements en cours (a)	260,396	291,814		295,254
Total Engagements classés (b)	28,894	20,574		11,989
Total Engagements (a)+(b)	289,29	312,388		307,243
Trésorerie nette	42,052	46,129		46,506
Ressources d'emprunts	234,473	260,446		246,63
Capitaux propres	59,363	66,255		59,363
Revenu Brut de leasing (2)	34,569	38,304	10,80%	146,975
Revenu Net de leasing	8,335	11,102		42,856
Produit Net de leasing	3,696	5,676	53,57%	17,837
Total des charges d'exploitation	1,172	1,782	52,04%	6,831

(1) Données auditées

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrat dont la facturation est entrée en vigueur

Revenu brut de leasing : Loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) intérêts de financement

Revenu net de leasing : Revenu brut de leasing (-) Amortissements financiers

Produits nets de leasing : Revenu net de leasing (-) charges financières

Charges d'exploitation : Charges de personnels (+) Dotation aux amortissements (+) autres charges d'exploitation.

Les capitaux propres sont calculés sans tenir compte du résultat de la période et de titres participatifs.

Faits saillants :

L'activité de BEST LEASE a été marquée au premier trimestre 2021 par :

- Une augmentation des mises en force de 3,78%
- Une augmentation du produit brut de leasing de 10.8%
- Une augmentation du produit net de leasing de 53.57%

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2021	1er trimestre 2020	EXERCICE 2020(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	63 395	53 866	205 797	17,69%
AGRICULTURES ET PÊCHE	9 458	8 442	41 003	12,04%
BTP	5 968	2 382	13 387	150,55%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	3 600	6 087	24 688	-40,86%
TOURISME	1 847	3 631	12 055	-49,13%
LOCATION DES VOITURES	9 193	7 920	22 865	16,07%
TRANSPORT	9 661	6 271	18 797	54,06%
COMMERCE	13 776	12 836	49 270	7,32%
SERVICES DIVERS	9 892	6 297	23 732	57,09%
MONTANT DES APPROBATIONS	83 468	73 220	243 718	14,00%
AGRICULTURES ET PÊCHE	12 959	9 303	45 235	39,30%
BTP	8 687	3 844	15 240	125,99%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	8 583	7 563	26 907	13,49%
TOURISME	2 270	9 142	15 736	-75,17%
LOCATION DES VOITURES	10 796	8 999	24 663	19,97%
TRANSPORT	11 209	4 965	21 454	125,76%
COMMERCE	16 848	15 723	59 688	7,16%
SERVICES DIVERS	12 116	13 681	34 795	-11,44%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	550 011	541 709	548 027	1,53%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	53 780	64 386	37 255	-16,47%
REVENUS BRUTS DE LEASING	71 066	69 716	253 374	1,94%
REVENUS NETS DE LEASING	15 849	15 908	66 930	-0,37%
PRODUITS NETS DE LEASING	7 841	6 496	29 821	20,71%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 490	2 277	9 587	9,35%
STRUCTURE DES RESSOURCES	428 368	423 160	456 071	1,23%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	50 265	71 896	63 334	-30,09%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	137 831	148 976	143 964	-7,48%
AUTRES EMPRUNTS	240 271	202 288	248 773	18,78%
TRÉSORERIE NETTE	13 587	18 180	7 787	-25,26%
CAPITAUX PROPRES (**)	102 806	90 578	90 328	13,50%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés + Engagements hors bilan

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

() Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2021 par :

- Une augmentation des MEF 17,69%
- Une augmentation des produits nets de leasing de 20,71%

2021- AS -0409

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعلان بئر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثي الأول من سنة 2021.

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2020	الثلاثة أشهر الأولى		الثلاثية الأولى		البيانات	
	%	2020	2021	2020		2021
17.012	+4,8	3.684,1	3.860,7	3.684,1	3.860,7	I- الإيرادات
77	+14,5	12,4	14,2	12,4	14,2	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.401,4	-11,7	368,9	325,6	368,9	325,6	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
						- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات
13.159,2	+14,1	2.686,9	3.066,4	2.686,9	3.066,4	(النسبة على رقم المعاملات)
134	+10,2	27,4	30,2	27,4	30,2	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
2.087,4	-28,2	544,1	390,7	544,1	390,7	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
153	-24,3	44,4	33,6	44,4	33,6	- إيرادات أخرى
11.118,8	-0,1	2.383,5	2.380,1	2.383,5	2.380,1	II- الأعباء
-	-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
9.277,4	-1,2	2.146,1	2.119,7	2.146,1	2.119,7	- أعباء الاستغلال
(7.046,5)	(-4,2)	(1.669,1)	(1.598,7)	(1.669,1)	(1.598,7)	(من بينها مصاريف الأعوان)
1.841,4	+9,7	237,4	260,4	237,4	260,4	- أعباء الاستغلال الأخرى
25,5	-	24,1	31,4	24,1	31,4	III- نسبة تطوّر الهامش (%)

الأرقام التي تخص سنة 2021 هي حسب المعطيات المحاسبية الوقتية و غير مدققة

نسبة تطوّر الهامش = إيرادات الإستغلال - أعباء الإستغلال

100*

إيرادات الإستغلال

الملاحظات:

- سجّلت الإيرادات خلال الثلاثية الأولى من سنة 2021 تطورا بـ 4,8 % مقارنة بالثلاثية الأولى من سنة 2020 مرده أساسا تطور المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم معاملات السوق) نتيجة دخول الجناح عدد 6 حيّز الإستغلال وإخضاع منتج التمر إلى الإقتطاع على رقم معاملاته.

- سجّلت أعباء الشركة خلال الثلاثية الأولى من سنة 2021 إستقرارا مقارنة بالثلاثية الأولى من السنة الماضية مرده أساسا تراجع أعباء الأعوان.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"**

Siège social : Zone Industrielle - BP 19, Teboulba

La Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

Indicateurs	1 er Trimestre			Cumul au 31/03			Exercice 2020 *
	2021	2020	Var en %	2021	2020	Var en %	
- Production Viandes et dérivées (en tonne)	4 819	4 403	9%	4 819	4 403	9%	18 355
- Production Aliments composés (en tonne)	-	-	-	-	-	-	-
Total Production (en tonne)	4 819	4 403	9%	4 819	4 403	9%	18 355
- CA viandes local (en KDT)	28 093	24 394	15%	28 093	24 394	15%	102 086
- CA viandes Export (en KDT)	117	0	117%	117	0	117%	422
- CA Aliments composés et poussins (en KDT)	3 811	3 538	8%	3 811	3 538	8%	15 350
- Divers	216	680	-68%	216	680	-68%	820
Chiffre d'affaires (en KDT)	32 237	28 612	13%	32 237	28 612	13%	118 678
Investissements (en KDT)	910	765	19%	910	765	19%	4 440
Endettement LMT (en KDT)				11 354	12 725	-11%	13 407
Crédit de gestion (en KDT)				7 524	15 929	-53%	9 597

* Les données de 2020 sont provisoires et non encore auditées.

L'analyse des indicateurs d'activité trimestriels au 31/03/2021 de la société SOPAT se présente comme suit :

PRODUCTION

- La production de viandes et dérivées s'élève à 4 819 tonnes avec une augmentation de 9 % par rapport à la production réalisée au premier trimestre 2020.

CHIFFRE D'AFFAIRES

- Le chiffre d'affaires des ventes de viandes et dérivées du premier trimestre 2021 a enregistré une augmentation de 15 % par rapport à la même période de l'année précédente.
- Le chiffre d'affaires des ventes d'aliments du premier trimestre 2021 a augmenté de 8 % par rapport à celui réalisé pendant la même période de l'année précédente.

ENDETTEMENT

- L'endettement à LMT de la SOPAT au 31/03/2021 a diminué par rapport à celui du premier trimestre 2020.
- Les crédits de gestion bancaires ont connu une baisse de 53 % par rapport au premier trimestre 2020 suite à la libération des trois quarts de l'augmentation du capital d'une part et à la modification des conditions de paiement des principaux fournisseurs.

2021-AS-0411

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**AeTECH**

Siège Social : 03, Rue des Métiers, la Charguia II, BP 290-2035 Z. I. Ariana Aéroport Tunis Carthage

La société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

(en Dinars)	1T/2021	1T/2020	Var	31/12/2020*
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 570 465	1 312 311	20%	6 173 907
CA DISTRIBUTION	1 132 764	1 053 013	8%	4 007 629
CA SOLUTIONS	437 702	259 298	69%	2 159 813
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	6 465
PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-
CHARGES FINANCIERES	164 615	110 145	49%	289 679
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 399 208	1 343 456	4%	6 111 607
DONT CHARGES DE PERSONNEL	300 296	344 022	-13%	1 297 203
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	131 717	141 578	-7%	558 463
EBITDA	171 257	- 31 145		62 300
Marge d'EBITDA	11%	-2,4%		1%

* Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

Les chiffres au 31/12/2020 sont en cours d'audit.

Chiffre d'Affaires

- Au 31/03/2021, les produits d'exploitation s'élèvent à 1 570 mTND contre 1 312 mTND en 2020, soit une augmentation de 20%.
- Le chiffre d'affaires de l'activité "Solutions" est de 438 mTND, en hausse de 69% par rapport au 1^{er} trimestre 2020.
- L'activité "Distribution" quant à elle a atteint 1 133 mTND de chiffre d'affaires réalisant aussi une augmentation de 8% par rapport à 2020.

Charges d'exploitation

- Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) sont passées de 1 343 mTND au 31/03/2020 à 1 399 mTND au 31/03/2021 soit une légère augmentation de 4%.
- Les charges de personnel ont enregistrées une baisse de 13% pour atteindre 300 mTND au cours du T1 2021.

EBITDA

- Au 31/03/2021 l'excédent brut d'exploitation s'établie à 171 mTND avec une marge positive de 11%, en forte amélioration par rapport au 1er trimestre 2020, expliquée essentiellement par l'augmentation des revenus.

Charges financières

- Les charges financières nettes d'AeTECH ont augmenté de 49%. Elles passent de 110 mTND à 165 mTND en 2021.

2021- AS -0412

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » MONOPRIX**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021*.

	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Au 31/12/2020
CA TTC	148 267	164 157	649 178
CA HT	142 858	157 940	624 137
Coût achat Marchandises vendues	116 517	130 560	511 349
Charges du personnel	14 022	13 655	53 225
- Ratio Masse salariale / CA HT	9,82%	8,65%	8,53%
- Effectif	3 280	3 523	3 345
Charges financières	1 088	1 323	5 142
Produits financiers	32	36	2 929
Nombre de points de vente	87	87	87
Délai de règlement fournisseurs en nbre de jours	72	74	70

(*) Données disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes

Commentaires :

- 1- Par rapport au premier trimestre 2020, celui de 2021 est marqué par une conjoncture difficile liée à une période de confinement accompagnée par des mesures restrictives se rapportant à la crise du COVID19.
- 2- Le chiffre d'affaires HT de la période a enregistré une régression de 9.5%. Cette baisse est principalement liée à l'anticipation des achats par les Tunisiens en amont du confinement durant le premier trimestre de l'année dernière.
- 3- Le ratio de la masse salariale rapportée au chiffre d'affaires est passé de 8.65% en 2020 à 9.82% en 2021.
- 4- Le nombre de points de vente en activité est maintenu à 87 magasins.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**TUNINVEST SICAR**

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.**Revenus**

Revenus par catégorie	Tr.1 2021	Tr.1 2020	Exercice 2020
1- REVENUS	83 473	14 423	5 921 854
Revenus des participations	0	0	5 823 763
Plus-values sur cession d'actions			5 484 611
Dividendes			339 152
Revenus des placements	83 473	14 423	98 091
Plus-values sur cession d'actions Sicav	83 124	14 362	77 699
Dividendes (actions Sicav)			18 419
Autres revenus	349	61	1 973
Autres revenus (études et prestations de services)			
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT	0	0	2 557 075
Frais sur titres de participation			27 183
Pertes sur cession des titres (Sicav)			10 374
Provisions et moins-value latente			2 519 518
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN	5 006 343	5 006 343	7 305 284
Capital social	966 000	966 000	966 000
Autres fonds propres (*)	6 405 474	4 040 343	6 339 284

(*) Autres fonds propres avant affectation du résultat

Activité de la société TUNINVEST SICAR - Approbations - Décaissements – Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2021	Tr.1 2020	Exercice 2020	Tr.1 2021	Tr.1 2020	Exercice 2020
Approbations	0	0	0	0	0	0
Décaissements	0	0	0	0	0	0
Désinvestissements	0	0	1	0	0	226 097

Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3- 2021	Au 31-12- 2020	Au 31-3-2021	Au 31-12-2020
Tunis	5	5	3 175 250	3 175 250
Sahel	1	1	298 551	298 551
Sfax	3	3	1 443 179	1 443 179
TOTAL	9	9	4 916 979	4 916 979

VALEUR COMPTABLE NETTE			3 539 307	3 539 307
-------------------------------	--	--	------------------	------------------

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2021	Au 31-12-2020	Au 31-3-2021	Au 31-12-2020
Secteur industriel et textile	5	5	2 940 943	2 940 943
Secteur des services	4	4	1 976 036	1 976 036
TOTAL	9	9	4 916 979	4 916 979

Commentaires sur les Indicateurs du 1^{er} Trimestre 2021

- 1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1^{er} trimestre 2021 sont d'ordres comptables,
- 2- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 1^{er} trimestre 2021,
- 3- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal. La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation.

- 4- Tuninvest Sicar interagit de manière régulière avec les sociétés du portefeuille pour évaluer les conséquences du COVID et en minimiser l'impact,
- 5- Le Conseil d'Administration de Tuninvest Sicar s'est réuni le 14 Avril 2021, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2020 et a arrêté les états financiers au 31 décembre 2020, faisant apparaître un total bilan de 11,810 millions de dinars et un résultat net de 2,790 millions de dinars.

Le Conseil a décidé de convoquer pour le Vendredi 25 Juin 2021 (i) une Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 25 Juin 2021 afin de proposer à ladite Assemblée la distribution d'un dividende de 1,5 Dinars par action soit 150% du nominal, à prélever sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue et (ii) une Assemblée Générale Extraordinaire afin de proposer la mise à jour des Statuts de la société Tuninvest Sicar en prenant en considération les dispositions prévues par la loi n°47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

Indicateurs d'activité	Unité	1 er TR 2021	1 er TR 2020	2020 (provisoire)
Nombre de passagers transportés	Passager	149 027	557 190	997 244
<i>Régulier +supplémentaire</i>	<i>Passager</i>	148 433	539 920	975 002
<i>Charter +pèlerinage</i>	<i>Passager</i>	594	17 270	22 242
Nombre d'heures de vol Charter	Heures	23	644	850
Nombre d'heures de vol louées	Heures	0	29	21
Passagers -Kilomètres Transportés (PKT)	Milliers	244 002	934 344	1 642 611
Sièges-Kilomètres Offerts (SKO)	Milliers	356 727	1 274 126	2 468 646
Coefficient de remplissage	%	68,4%	73,3%	66,5%
Coefficient de chargement	%	71,5%	66,0%	62,8%
Tonnage Fret et poste	Tonne	464	1 301	3 029
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne Kilometre	27 084	99 206	180 769
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne Kilometre	37 899	150 360	287 711
Part du Marché	%	40,2%	37,7%	38,4%
Ponctualité Flotte	%	54,0%	41,0%	53,0%
Utilisation Flotte	Heures/jour/ avion	3,1	7,8	6,05
Recette moyenne / passager (vols réguliers) (1)	Dinars	407,0	339,0	405,00
Recette moyenne / heures de vol (charters)	Dinars	15 217	13 282	15 607
Revenus du transport par catégorie (2)	MD	76,750	239,594	483,170
<i>Activité régulière + supplémentaire (2)</i>	<i>MD</i>	74,082	224,448	454,342
<i>Activité charter + pèlerinage*</i>	<i>MD</i>	0,350	7,390	10,656
<i>activité fret+poste*</i>	<i>MD</i>	2,318	7,756	18,172
Dépense assistance commerciale	MD	6,528	19,200	48,983
Dépenses Assistance Catering	MD	1,309	6,056	9,929
Redevances Aéroportuaires	MD	16,181	79,020	202,822
Loyer Avions	MD	0,000	0,364	0,270
Assurances Avions	MD	1,937	2,609	7,303
Charges d'entretien et réparation	MD	1,004	8,651	19,423
Dépenses Carburants	MD	15,503	62,897	101,408
Charges de personnel (3)	MD	41,144	51,163	200,738
Amortissements Avions	MD	29,021	24,998	99,319
Effectif	Employé	3 384	3 577	3 432
Nombre d'avions en exploitation	Avion	28	28	28
<i>Avions Propriété de Tunisair</i>	<i>Avion</i>	21	21	21
<i>Avions en Leasing</i>	<i>MD</i>	7	7	7
Liquidité et équivalents de liquidité (4)	MD	35,696	119,587	56,690
Endettement (4)	MD	981,371	978,280	966,959
Charges Financières (4)	MD	1,038	6,255	5,556
Redevances de leasing (principal) (4)	MD	24,692	23,318	73,308
Produits financiers (4)	MD	0	0,012	0,572

Remarques

Les chiffres du 1^{er} trimestre 2020 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives.

Notes

- (1) La Recette Moyenne / passager (vols réguliers) est calculée sur la base des recettes hors taxes et redevances collectées.
- (2) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées.
- (3) Salaires et charges salariales payés sur la période.
- (4) Les chiffres de ces rubriques sont présentés en terme de flux financiers (encaissements décaissements) à partir de source extracomptable:

Analyse des indicateurs du premier trimestre 2021 :

1- Analyse de l'activité :

1. Baisse de l'utilisation journalière des avions de 61% et du coefficient de remplissage de 4,9 points sous l'effet de la pandémie Covid-19.
2. Augmentation de la part de marché de Tunisair de 2,5 points sous l'effet de la baisse du trafic des compagnies étrangères sur la Tunisie.

2- Evolution des Produits et des charges :

Sous l'effet de la crise Covid-19, l'activité a enregistré une baisse du nombre de passagers transportés de 73% engendrant ainsi une baisse des revenus de 68% (passant de 239,6 MD au cours du premier trimestre 2020 à 76,75 MD durant le premier trimestre 2021) et ce malgré l'évolution de la recette moyenne de près de 20%.

En parallèle avec la baisse des recettes, les principales charges variables ont connu la même tendance. Ainsi, la charge carburant, les dépenses d'assistance et les redevances aéroportuaires ont baissé en moyenne de 75%.

Par ailleurs, les charges fixes ont baissé mais d'une manière non proportionnelle. En effet, la masse salariale a baissé de 20%, les charges d'assurance (qui a baissé de 26%) et les amortissements qui ont progressé de 16%.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CEREALIS.SA**

Siège social : 1, Rue Turkana, Immeuble Prince du Lac, App n°1-Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La Société Céréalis publie les indicateurs d'activité relatifs au Premier Trimestre 2021 :

Libellées	Unité	1 T 2021	1 T 2020	Var %	31/03/2021	31/03/2020	Var %	31/12/2020
Revenus cerealis	Unité	4 547 120	3 715 504	22,38%	4 547 120	3 715 504	22,38%	17 425 798
Snacks salés	dt	4 547 120	3 715 504	22,38%	4 547 120	3 715 504	22,38%	17 425 798
Local	dt	4 458 397	3 699 421	20,52%	4 458 397	3 699 421	20,52%	17 254 355
Export	dt	88 723	16 083	451,65%	88 723	16 083	451,65%	171 444
Production cerealis	Unité	4 608 622	3 747 855	22,97%	4 608 622	3 747 855	22,97%	17 666 476
Valeur	dt	4 608 622	3 747 855	22,97%	4 608 622	3 747 855	22,97%	17 666 476
Investissement cerealis	Unité	168 006	61 486	173,24%	168 006	61 486	173,24%	632 411
Investissement corp & incorporel	dt	168 006	61 486	173,24%	168 006	61 486	173,24%	632 411
Structure d'endettement cerealis	Unité				3 746 149	3 760 593	-0,38%	3 630 639
Solde endettement LT cerealis	dt				590 386	683 440	-13,62%	590 386
Solde endettement CT cerealis	dt				3 155 763	2 942 329	7,25%	3 040 253
Solde découvert cerealis	dt				0	134 824	-100,00%	0

Commentaires sur les données individuelles:

Continuant à construire sur ses fondamentaux (offre produits, productivité, force de placement, etc.) la Société enregistre un taux de croissance de 22,4% en ce premier trimestre. Nous souhaitons néanmoins préciser que ce fort taux de croissance tient également du fait que le premier trimestre de l'année précédente, qui bien qu'ayant enregistré de la croissance, avait été partiellement impacté par la crise du Covid, alors que ce trimestre-ci n'a pas subi de perturbations systémiques du même ordre.

Par ailleurs et malgré ce taux de croissance positif, nous jugeons important de rester vigilants quant à la situation économique du pays, et de son éventuel impact, considérant les différents challenges que le pays traverse actuellement. Toutefois, la Société, forte de ses capitaux propres, et de ses avantages compétitifs majeurs, reste convenablement armée pour affronter les éventuelles difficultés et tachera de naviguer intelligemment toute période difficile si cela s'avère nécessaire.

Pour ce qui est des investissements corporels et incorporels, ceux-ci se sont situés à 168 006 DT au 31/03/21, et ont concerné des équipements d'aménagement, des équipements de placement produit, et des équipements IT.

L'endettement se situe quant à lui à 3 746 149 DT et reste stable par rapport à la même période l'année précédente.

Au niveau qualitatif, l'entreprise continue à consolider sa position de leader.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ONE TECH HOLDING**

16, Rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II 2035 –Tunis

Le groupe ONE TECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021 (*)

Chiffres consolidés (en DT)	Performances du premier trimestre		Variations		Cumul de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars		Variations		Performance annuelle (**)
	T1-2021	T1-2020	en Valeur	V en %	2021	2020	en valeur	en %	Année 2020
Désignation									
Revenus	219 290 248	190 281 034	29 009 213	15,2%	219 290 248	190 281 034	29 009 213	15,2%	718 581 103
Ventes à l'export	184 647 646	158 064 955	26 582 690	16,8%	184 647 646	158 064 955	26 582 690	16,8%	592 215 357
Ventes locales	34 642 602	32 216 079	2 426 523	7,5%	34 642 602	32 216 079	2 426 523	7,5%	126 365 746
Production	224 624 523	191 062 129	33 562 393	17,6%	224 624 523	191 062 129	33 562 393	17,6%	713 936 930
Investissements	8 935 580	10 671 292	-1 735 712	-16,3%	8 935 580	10 671 292	-1 735 712	-16,3%	32 482 580
Investissements Corporels & incorporels	5 976 020	6 625 595	-649 575	-9,8%	5 976 020	6 625 595	-649 575	-9,8%	25 788 579
Investissements Financiers	2 959 560	4 045 697	-1 086 137	-26,8%	2 959 560	4 045 697	-1 086 137	-26,8%	6 694 001
Structure de l'endettement					137 955 690	123 081 813	14 873 877	12,1%	142 100 807
Endettement à long et moyen terme					89 167 044	80 368 767	8 798 277	10,9%	95 705 810
Endettement à court terme					48 788 646	42 713 045	6 075 600	14,2%	46 394 997

(*) Les valeurs sus-indiquées du premier trimestre 2021 ne sont pas auditées.

(**) La performance annuelle de l'année 2020 est auditée

Faits les plus marquants :

- Malgré le contexte pandémique et les difficultés de supply chain, l'activité de l'ensemble de nos sociétés ont repris un niveau d'avant la crise sanitaire.
- Le groupe note aussi une reprise de la demande sur le marché international sur les produits mécatroniques ainsi que les câbles ;
- Les revenus du premier trimestre de l'année 2021 du groupe OTH ont enregistré une croissance de 15,2% par rapport à leur niveau du premier trimestre de l'année dernière, et ceci grâce à l'évolution de ses ventes à l'exportation qui représentent 84% du chiffre d'affaires globale ;
- Ces performances trimestrielles sont supérieures au budget de l'année 2021 qui table sur un chiffre d'affaires au premier trimestre de 209 millions de dinars ;
- Les revenus consolidés du pôle mécatronique (composants et modules électroniques) ont atteint 110 millions de dinars, en hausse de 13,2% par rapport à leur niveau de la même période en 2020, les ventes de ce pôle sont entièrement destinées à l'exportation ;

- Les revenus consolidés du pôle câbles se sont remontés à 97 millions de dinars, en progression de 22% avec une part des exportations de 70,5 millions de dinars, soit 73% de l'ensemble des ventes de ce pôle ;
- Le groupe ONE TECH continue à investir dans l'innovation, les améliorations de la qualité et de la productivité, et surtout dans le perfectionnement de son système d'information ;
- Les investissements physiques ont atteint sur la période une enveloppe de 6 millions de dinars sur un budget annuel de 33 millions de dinars ;
- L'endettement global du groupe s'inscrit en baisse de -3% par rapport à son niveau de fin d'année 2020, passant de 142 millions de dinars à 138 millions de dinars, et ce malgré les investissements entrepris sur la période ;
- Le Groupe OTH prévoit un fonctionnement normal de ses activités au courant de l'année 2021 et une importante amélioration de ses performances opérationnelles.

2021- AS -0417

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE SOTEMAIL**

Siège social : MENZEL HAYET – MONASTIR

La Société SOTEMAIL publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021:

Libellé	1 ère Trimestre			Cumul 2020*
	En dinars	2021	2020	
1- Chiffre d'Affaires	14 328 535	9 231 440	55,20%	47 560 328
CA Local	14 328 535	9 176 563	56,10%	47 090 569
CA Export	-	54 877	-100,00%	469 759
2- Production	16 269 196	12 570 180	29,40%	49 298 170
3- Investissements	558 914	370 598	50,80%	4 244 752
4- Engagements bancaires	38 113 282	42 377 657	-10,10%	36 098 865
Dettes à Moyen et Long terme	17 225 613	16 342 373	5,40%	18 193 480
Dettes à Court terme	20 887 669	26 035 284	-19,80%	17 905 386

* Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2020 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Faits saillants du premier trimestre 2021

Le chiffre d'affaires de SOTEMAIL a connu une croissance robuste courant le premier trimestre 2021, malgré une situation sanitaire nationale et mondiale très grave et d'une conjoncture économique, sociale et politique très contraignante.

Le chiffre d'affaires enregistré au 31 mars 2021 a atteint un niveau record. En effet les ventes courant le premier trimestre 2021 ont atteint 14,328 millions TND en progression de 55,20% par rapport le premier trimestre 2020.

Le Chiffre d'Affaires Local :

Le chiffre d'affaires local réalisé au 31/03/2021 s'élève à 14,328 millions TND contre 9,176 millions TND au 31/03/2020. Soit, une augmentation de 56,01%

Le Chiffre d'Affaires Export:

La pandémie qui s'est propagée rapidement depuis le mois de janvier 2020 dans le monde a impacté négativement les marchés export de SOTEMAIL. Les produits de SOTEMAIL étant des produits hauts de gamme qui s'adressent principalement aux marchés européens, or, ces marchés connaissent une situation pandémique très grave et tardent à se relancer.

La production

La production a enregistré au 31/03/2021 une progression de 29,4% par rapport au 31/03/ 2020.

Les investissements

Les investissements Réalisés 31/03/2021 totalisent 0,559 millions de dinars contre 0,370 millions de dinars au 1er trimestre 2020.

Les engagements bancaires

Au 31 mars 2021 s'établissent à 38.113 millions de TND contre un total de 42.337 millions de TND à la même période de 2020, en baisse de 10,1%. Les dettes à long et moyens termes représentent (45,19%) du total engagement bilan au 31 mars 2021.

2021- AS -0418

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE UNIMED**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La Société UNIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

Indicateurs	1er trimestre			Année 2020
	2021	2020	var en %	Auditée
CA Officines	7 034 049	9 673 444		25 929 612
CA Hospitaliers	2 250 454	6 973 706		34 083 786
CA Sous-traitance locale	0	444 703		1 027 275
CA Export	4 294 812	4 393 396		12 221 763
CA Sous-traitance export	5 759 415	5 062 248		17 782 356
Chiffre d'affaires (en DT)	19 338 729	26 547 497	-27%	91 044 792
Production (en unités)	39 647 444	45 032 131	-12%	161 681 432
Investissements (en DT)	329 905	1 617 586	-80%	14 745 290
Endettement MLT (en DT)	25 748 423	24 971 561	3%	21 880 005
Endettement CT (en DT)	6 027 658	3 422 178	76%	5 633 521

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 a atteint 19,3 MDT contre 26,5 MDT en 2020. Ceci provient essentiellement de l'effet compensé entre :

- La hausse des exportations de sous-traitance de 0,697 MDT.
- La diminution du chiffre d'affaires hospitalier de 4,7 MDT. La société prévoit une compensation de cette diminution par l'augmentation de son chiffre d'affaires à l'export au titre de l'année 2021.
- La baisse du chiffre d'affaires trimestriel officinal de 2,6 MDT suite au décalage du chiffre d'affaires annuel escompté sur la période restante de l'année 2021. En effet, les commandes actuelles fermes et les prévisions des ventes confirment une augmentation annuelle du chiffre d'affaires officinal au cours de l'année 2021 comparé à celui de l'année 2020.
- Le décalage de la réalisation des commandes fermes de sous-traitance local sur le reste de l'année.

- La production en unités (ampoules, flacons, seringues, poches) a connu une baisse de 12% par rapport à la quantité produite courant le 1^{er} trimestre 2020. Le niveau de production connaîtra une reprise compte tenu des commandes actuellement confirmées à l'export.
- Les investissements (incorporels & corporels) ont atteint, à la clôture du premier trimestre 2021, un montant de 329,9 KDT. Il s'agit, essentiellement, des travaux d'extension de l'usine pour 137 KDT, des travaux pour le projet de tri génération pour 103 KDT et d'installations et aménagements pour 42,5 KDT. Notons que le niveau des investissements annuel de l'année 2021 sera conforme au plan d'investissement énoncé au titre des travaux d'extension.
- La valeur de l'endettement à Long Terme au 31 mars 2021 s'établit à 25,7 MDT contre 21,8 au 31 décembre 2020, cette variation provient de l'encaissement d'un crédit de 5,3 MDT lié aux investissements d'extension et des reclassements des échéances à moins d'un an qui ont augmenté la valeur de l'endettement à Court Terme.
- L'effectif total au 31/03/2021 est de 713 employés.

2021- AS -0419

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SERVICOM**

Siège Social: 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

La Société SERVICOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

- **Indicateurs d'activités consolidés au 31/03/2021 (KDT)**

Désignation	Au 31/03			31/12/2020
	2020	2021	Variation	
1-Produits d'exploitation	3 677	3 447	-6%	8 879
Travaux Publics	90	57	-36%	503
Climatisation & Chauffage	1 971	1 877	-5%	4 053
Ascenseurs	1 462	1 437	-2%	3 914
Autres	154	76	-51%	409
2-Charges d'Exploitation	3 974	3 799	-4%	9 713
3-Dont Charges de personnel	412	373	-10%	1 577
4-Dont Autres Charges d'exploitation	214	260	21%	1 029
5-EBITDA	461	182	-60%	1 720
6-Taux d'EBITDA	13%	5%	-7%	19%
7-Charges Financières	313	299	-4%	1 042

Les revenus consolidés de SERVICOM pour le premier trimestre 2021 s'élèvent à 3.4 MDT contre 3.7MDT en 2020 soit une diminution de 6%. Cela est principalement dû à la baisse du chiffre d'affaires de l'activité travaux publics qui a baissé de 36%. Aussi, les activités Climatisation et ascenseurs ont subi un léger ralentissement durant le trimestre dû à l'impact de la deuxième vague de la pandémie « Covid-19 ». Il est à noter que nous espérons une reprise des commandes pour les deux activités climatisation et ascenseur à partir de la fin du 2^{ème} trimestre 2021.

Le 1^{er} trimestre 2021 a été marqué par :

- La progression de l'arbitrage contre le fonds d'investissement GEM suite à sa défaillance dans le respect de ses obligations contractuelles vis-à-vis de Servicom. A ce titre, l'arbitre unique a rendu une Ordonnance de Procédure en faveur de Servicom Holding et Servicom SA. Cette Ordonnance est primordiale pour la continuation de l'arbitrage et permet d'appréhender la suite de la procédure avec beaucoup d'optimisme par rapport à une sentence finale au profit de Servicom Holding et de Servicom SA. Compte tenu de cette Ordonnance, le planning global de l'arbitrage a été retardé de trois mois et la sentence définitive est attendue courant le troisième trimestre 2021.
- La progression des différents dossiers introduits par la société Servitra aux tribunaux compétents afin de réclamer les montants dus et les dédommagements contre certains de ses clients publics et notamment l'ARRU (Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine) et l'OMMP (Office de la Marine Marchande et des Ports). Les premiers jugements dans le cadre de ces dossiers sont attendus courant le 2^{ème} trimestre 2021.
- La poursuite des négociations avec les intervenants sur le secteur financier afin de restructurer la dette des différentes filiales de Servicom, avec le règlement d'un montant considérables des arriérés.

- **Indicateurs d'activités au 31/03/2021 SERVICOM INDIVIDUEL (KDT)**

Servicom SA assure le rôle de Holding, ce qui implique qu'elle assume une grande partie des coûts financiers du groupe. Par ailleurs, les chiffres individuels de la société Servicom SA, cotée en bourse, correspondent aux services fournis par la société aux différentes filiales.

Ainsi, les données consolidées permettent une meilleure analyse financière du groupe Servicom.

Désignation	Au 31/03			31/12/2020
	2020	2021	Variation	
1-Produits d'exploitation	154	76	-51%	409
2-Charges d'Exploitation	74	96	30%	308
3-Dont Charges de personnel	62	56	-10%	237
4-Dont Autres Charges d'exploitation	12	40	231%	48
5-EBITDA	80	-20	-125%	124
6-Taux d'EBITDA	52%	-26%	-78%	30%
7-Charges Financières	192	257	25%	641

2021- AS -0420

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE

Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société tunisienne de réassurance TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021:

PRIMES						EN DT
	BRANCHE	TM1 2020	TM1 2021	Au 31/03/2020	Au 31/03/2021	Année 2020
Acceptation	Incendie	31 305 728	25 742 331	31 305 728	25 742 331	57 416 952
	Accidents et Risques Divers	5 434 795	7 389 406	5 434 795	7 389 406	21 837 465
	Risques Techniques	6 494 361	6 607 781	6 494 361	6 607 781	20 013 066
	Transport	4 387 683	4 064 856	4 387 683	4 064 856	22 039 861
	Aviation	569 163	298 651	569 163	298 651	12 879 658
	Total non vie	48 191 731	44 103 025	48 191 731	44 103 025	134 187 001
	Vie	2 806 795	2 044 009	2 806 795	2 044 009	7 825 523
	Activité Retakaful	5 759 549	3 823 235	5 759 549	3 823 235	16 254 103
	TOTAL GENERAL	56 758 075	49 970 268	56 758 075	49 970 268	158 266 627
Rétrocession	Incendie	20 272 300	6 762 622	20 272 300	6 762 622	34 742 834
	Accidents et Risques Divers	603 581	731 385	603 581	731 385	1 177 221
	Risques Techniques	3 543 646	2 827 041	3 543 646	2 827 041	12 127 698
	Transport	1 281 555	442 179	1 281 555	442 179	10 435 711
	Aviation	290 033	35 198	290 033	35 198	11 995 591
	Total non vie	25 991 115	10 798 424	25 991 115	10 798 424	70 479 055
	Vie	65 544	71 701	65 544	71 701	294 950
	Activité Retakaful	2 420 705	524 519	2 420 705	524 519	6 516 211
	TOTAL GENERAL	28 477 364	11 394 645	28 477 364	11 394 645	77 290 215
N E T		28 280 711	38 575 623	28 280 711	38 575 623	80 976 412
						EN DT
CHARGES D'ACQUISITION						EN DT
	BRANCHE	TM1 2020	TM1 2021	Au 31/03/2020	Au 31/03/2021	Année 2020
Acceptation	Incendie	7 477 967	6 434 705	7 477 967	6 434 705	17 227 586
	Accidents et Risques Divers	1 470 073	1 680 867	1 470 073	1 680 867	3 570 722
	Risques Techniques	2 400 458	2 250 884	2 400 458	2 250 884	5 398 764
	Transport	1 434 956	1 340 504	1 434 956	1 340 504	5 182 428
	Aviation	69 960	73 648	69 960	73 648	-10 719
	Total non vie	12 853 414	11 780 608	12 853 414	11 780 608	31 368 782
	Vie	1 193 573	1 218 772	1 193 573	1 218 772	3 619 971
	Activité Retakaful	1 924 857	1 479 793	1 924 857	1 479 793	5 068 618
	TOTAL GENERAL	15 971 844	14 479 173	15 971 844	14 479 173	40 057 370
Rétrocession	Incendie	8 928 486	4 818 276	8 928 486	4 818 276	11 943 250
	Accidents et Risques Divers	168 238	116 487	168 238	116 487	285 637
	Risques Techniques	2 067 089	1 421 374	2 067 089	1 421 374	3 922 363
	Transport	274 584	148 759	274 584	148 759	664 803
	Aviation	23 563	17 991	23 563	17 991	79 173
	Total non vie	11 461 960	6 522 888	11 461 960	6 522 888	16 895 226
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	1 307 784	797 442	1 307 784	797 442	2 136 150
	TOTAL GENERAL	12 769 744	7 320 330	12 769 744	7 320 330	19 031 376
N E T		3 202 100	7 158 843	3 202 100	7 158 843	21 025 994
CHARGES SINISTRES						EN DT
	BRANCHE	TM1 2020	TM1 2021	Au 31/03/2020	Au 31/03/2021	Année 2020
Acceptation	Incendie	6 591 010	8 743 075	6 591 010	8 743 075	135 115 354
	Accidents et Risques Divers	1 049 797	2 908 987	1 049 797	2 908 987	11 681 964
	Risques Techniques	881 707	2 483 748	881 707	2 483 748	10 916 211
	Transport	1 578 630	1 861 911	1 578 630	1 861 911	16 429 010
	Aviation	174 593	384 075	174 593	384 075	169 053
	Total non vie	10 275 737	16 381 796	10 275 737	16 381 796	174 311 592
	Vie	-161 603	102 539	-161 603	102 539	1 967 859
	Activité Retakaful	2 407 236	860 703	2 407 236	860 703	7 416 064
	TOTAL GENERAL	12 521 370	17 345 038	12 521 370	17 345 038	183 695 515
Rétrocession	Incendie	3 774 376	7 563 746	3 774 376	7 563 746	116 374 931
	Accidents et Risques Divers	207 519	292 292	207 519	292 292	1 771 036
	Risques Techniques	449 988	747 188	449 988	747 188	5 320 869
	Transport	892 759	1 021 810	892 759	1 021 810	9 757 305
	Aviation	25 231	130 578	25 231	130 578	-316 910
	Total non vie	5 349 873	9 755 614	5 349 873	9 755 614	132 907 232
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	631 997	483 152	631 997	483 152	2 268 983
	TOTAL GENERAL	5 981 871	10 238 766	5 981 871	10 238 766	135 176 214
N E T		6 539 499	7 106 272	6 539 499	7 106 272	48 519 301
PRODUITS FINANCIERS						EN DT
		TM1 2020	TM1 2021	Au 31/03/2020	Au 31/03/2021	Année 2020
	Produits Financiers Non Reta	6 046 432	6 612 408	6 046 432	6 612 408	23 465 303
	Produits Financiers Retakaful	151 602	131 483	151 602	131 483	592 579
	TOTAL GENERAL	6 198 035	6 743 891	6 198 035	6 743 891	24 057 882

Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » Au 31 Mars 2021

Remarque :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs au 31/12/2020 sont relatifs à l'exercice 2020 restent provisoires jusqu'à approbation des Etats Financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les faits saillants ayant marqué l'activité au premier trimestre 2021 :

- ❖ Une baisse du chiffre d'affaires par rapport au 31 Mars 2020 de 12%, pour atteindre 49,970 MDT, cette régression est le résultat combiné d'un assainissement du portefeuille et le désengagement de certaines affaires, auquel s'ajoute l'effet de la crise sanitaire ayant impacté l'évolution de certaines branches notamment en Risques Techniques, Transport et Aviation.
- ❖ Par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2021, le taux de réalisation du chiffre d'affaires au premier trimestre 2021 a atteint **31%** ;
- ❖ Une hausse de la charge de sinistre nette de 8,7%, par rapport au mois de mars 2020. Expliquée par la survenance de quelque sinistre sur le marché Etranger et par l'effet de la hausse de la parité de quelques monnaies Etrangères (USD), courant ce trimestre. La part de la rétrocession dans la charge brute est de 59%.
- ❖ Les produits financiers ont enregistré une nette évolution de 8% par rapport au 31 Mars 2020. Ces produits englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2020 et 2021). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080

La Banque de l'Habitat –BH- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

En dinars

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

	1 ER TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 1 ER TRIMESTRE		AU 31/12/2020
	2021	2020 (*)	2021	2020 (*)	
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	255 850 476	285 923 326	255 850 476	285 923 326	1 123 092 464
INTERETS	196 221 759	228 922 617	196 221 759	228 922 617	898 536 584
COMMISSIONS EN PRODUITS	27 571 062	28 245 401	27 571 062	28 245 401	101 769 566
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMEI	32 057 655	28 755 308	32 057 655	28 755 308	122 786 314
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	123 159 129	168 934 249	123 159 129	168 934 249	616 280 185
INTERETS ENCOURUS	120 842 194	166 652 644	120 842 194	166 652 644	608 118 569
COMMISSIONS ENCOURUES	2 316 935	2 281 605	2 316 935	2 281 605	8 161 617
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	132 691 347	116 989 077	132 691 347	116 989 077	506 812 279
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 448 006	1 468 856	1 448 006	1 468 856	7 512 198
5- CHARGES OPERATOIRES	47 872 397	46 992 548	47 872 397	46 992 548	177 448 566
FRAIS DE PERSONNEL	31 861 168	32 087 919	31 861 168	32 087 919	124 631 001
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	16 011 229	14 904 629	16 011 229	14 904 629	52 817 564
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			1 648 419 236	1 621 293 982	1 666 589 633
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	80 484 491	102 691 144	82 345 622
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	1 567 934 745	1 518 602 838	1 584 244 011
7- ENCOURS DES CREDITS	-	-	9 690 551 014	9 948 427 774	9 831 522 982
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	6 929 741 963	7 383 451 011	7 234 476 141
DEPOTS A VUE	-	-	2 499 627 984	2 428 805 021	2 576 344 582
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	2 513 412 054	2 178 047 042	2 479 966 695
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 623 236 903	1 605 725 951	1 735 592 127
10- CAPITAUX PROPRES (**)	-	-	1 054 728 827	981 257 604	981 609 646

(*) Chiffres retraités

(**) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2021

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2021.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2021 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais du personnel et les charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2021.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque à fin mars 2021, comparée à fin mars 2020, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation du produit net bancaire de 16 millions de dinars soit 13.42 %.
- Une diminution des dépôts de la clientèle pour un montant de 454 millions de dinars soit 6.14 %, provenant essentiellement de l'évolution négative des dépôts à échéance de 33.16 %, combinée avec l'évolution positive des dépôts à vue à raison de 71 millions de dinars soit 2.92 % et des dépôts d'épargne à raison de 335 millions de dinars soit 15.40 %.
- Une diminution de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 258 millions de dinars soit 2.59 %.
- Une augmentation du portefeuille titre d'investissement de 49 millions de dinars soit 3.25 %.
- Une baisse des produits d'exploitation bancaires de l'ordre de 30 millions de dinars, soit 10.52 %, résultant de la diminution des produits d'intérêts de 33 millions de dinars soit 14.28 %, des commissions de 0.7 millions de dinars soit 2.39 % et l'augmentation des revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement de 3.3 millions de dinars soit 11.48 %.
- Les charges d'exploitation bancaires ont atteint 123 millions de dinars à fin mars 2021 contre 169 millions de dinars à fin mars 2020 soit une baisse de 27.10%.

- Une augmentation des charges opératoires de 1.87 % provenant essentiellement de :
 - L'augmentation des charges générales d'exploitation de 1.1 millions de dinars soit 7.42 %.
- Un accroissement des emprunts et ressources spéciales de 1.09 % qui ont passé de 1 606 MD au 31/03/2020 à 1 623 MD au 31/03/2021.
- Une augmentation des capitaux propres avant résultat de la période de 73.4 MD soit 7.49% pour atteindre 1 054.7 MD à fin mars 2021 contre 981.3 MD à fin mars 2020.

2021- AS -0422

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2021.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 23 Avril 2021 après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2020,
- du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2020,
- des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

<i>(montant en dinars)</i>	<u>31/12/2020</u>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2020</i>	4 500 157,651*
<i>Report à nouveau 2019</i>	19 295 088,868
<i>Bénéfice à affecter</i>	23 795 246,519
<i>Réserves Légales (5%)</i>	1 189 762,326
<i>Fonds Social</i>	-400 000,000
<i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2020</i>	22 205 484,193

* dont un montant de 51,251 dinars représente un bénéfice en instance d'affectation au titre des exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de :

- Mr Imed TURKI représentant la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale en remplacement de Mr Habib TOUMI, et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat de Mr Imed TURKI administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- Nommer Mr Kamel OUERFELLI administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Agence de la Promotion de l'Industrie et de l'Innovation ;
- Renouveler le mandat de Mr Youssef IDANI administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de la BTS.

Et ce pour une période de trois années (2021-2022-2023) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration:

1. de fixer le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'année 2020 à cinq mille dinars bruts (5000 TND) par administrateur ;
2. de fixer le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :
 - Un montant de mille dinars nets (1000 TND) par séance et par président de chaque comité émanant du Conseil d'Administration plafonné à six mille dinars nets (6000 TND) par président par an.
 - Un montant de cinq cents dinars nets (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités émanant du Conseil d'Administration plafonné à trois mille dinars nets (3000 TND) par membre par an.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas 50 millions de dinars durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'approbation des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

2021- AS -0423

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton –SOTIPAPIER–**

Siège Social : 13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le conseil d'administration de la société « SOTIPAPIER » réuni le 13 avril 2021 a notamment décidé :

- 1) L'arrêté définitif des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître un total bilan de 99 890 997 DT et un résultat net bénéficiaire de 1 508 723 DT et les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration ;
- 2) L'arrêté définitif des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître :
 - i. Un total bilan de 100 736 849 DT ;
 - ii. Un résultat net du groupe de 1 621 460 DT ; et
 - iii. Des intérêts des minoritaires de 221 741 DT.

Et décide de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration.

- 3) Proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

Résultat net au 31/12/2020	1 508 723,453
Résultats reportés	18 574 950,734
Reliquat 1	20 083 674,187
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	20 083 674,187
Dividendes 2020 (27 941 666 actions * 0,425 DT)	11 875 208,050
Reliquat 2 : Résultats reportés 2020	8 208 466,137

Soit un dividende de 0,425 dinar par action (38,99% du nominal).

La mise en paiement s'effectuera le 25 juin 2021.

- 4) Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 08 juin 2021 à 10H ;
- 5) Convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 08 juin 2021 à 11H 30mn.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
 Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2020 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2020 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2020	:	18.320,545
Report à nouveau 2019	:	7,635
TOTAL		18.328,180
Dividendes de l'exercice 2020	:	18.287,105
Report à nouveau 2020	:	41,075

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **0,199 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **18 mai 2021**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

- Monsieur Férid BEN BRAHIM – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Youssef KORTOBI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Hamza KNANI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Mehdi ZERZERI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE – Administrateur- 1 poste
- SEFINA SICAF – Administrateur – 1 poste
- ARAB TUNISIAN BANK – Administrateur- 1 poste

Elle décide aussi d'accorder un deuxième poste d'administrateur à l'ARAB TUNISIAN BANK. Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2020 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2020 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2020	3.069.198,889
Report à nouveau 2019	222,113
TOTAL	3.069.421,002
Dividendes de l'exercice 2020	3.069.199,608
Report à nouveau 2020	221,394

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **4,548 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **18 mai 2021**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

- Monsieur Férid BEN BRAHIM – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Youssef KORTOBI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Hamza KNANI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Mehdi ZERZERI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Adly BELLAGHA – Administrateur – 1 poste
- ARAB TUNISIAN BANK – Administrateur- 1 poste

Elle décide aussi d'accorder un deuxième poste d'administrateur à l'ARAB TUNISIAN BANK.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF venant à expiration.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF et ce, au titre des exercices 2021,2022 et 2023.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Férid Ali BEN BRAHIM (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Sanadett Sicav. -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Sanadett Sicav
M. Haykel BEN SEDRINE	Gérant de la société Tunisian Shipping Agency – TSA -	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Tunisie Trade Net - Tunisian Clinic Alyssa - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Sanadett Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges) -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Sanadett Sicav
SEFINA SICAF	Société d'investissement (Groupe SETCAR)	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Gabès Marine Tankers -EXXOIL - Sud Bitume -Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN-

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996

Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-

Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Férid Ali BEN BRAHIM (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Arabia Sicav. -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Arabia Sicav
M. Haykel BEN SEDRINE	Gérant de la société Tunisian Shipping Agency – TSA -	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Tunisie Trade Net - Tunisian Clinic Alyssa - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arabia Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges) -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Arabia Sicav
M. Adly BELLAGHA	Avocat	-Président du Conseil d'administration de la Société SAIDA -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société Anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de valeur nominale de 10 dinars.
Siège social : Immeuble Vie III, ZAC KHEIREDDINE, LAC III, TUNIS.
Identifiant unique : 1317726X
Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligatoire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« ADVANS 2021-01 »
De 15 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/04/2020** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 50 millions de dinars au cours des exercices 2020 et 2021, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **26/03/2021** a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont les conditions et modalités sont les suivantes :

<i>MONTANT</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Max 30 MDT	Max 7 ans	Max 11,5%	Remboursement constant du principal

Le Conseil d'administration a également délégué les pleins pouvoirs à la Direction Générale de la société à effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités des emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne dans la limite de l'enveloppe, de la durée et du taux autorisés et en fonction des conditions du marché si cela s'avère nécessaire.

Usant à son tour de ces pouvoirs, la Direction Générale de la société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire de **15 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
7 ans dont 2 années de grâce	10%	Remboursement constant du principal à partir de la 3^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de 15 millions de dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2021-01 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/04/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **23/04/2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « ADVANS 2021-01 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **23/04/2021**.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux fixe de **10 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2028**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **23/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **23/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10 %** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « ADVANS 2021-01 » est de **5 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,1077** années.

- ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où les emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**BH BANK**

Société Anonyme au capital de 238 000 000 Dinars
 Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis
 Identifiant unique : N° 0024588W

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
«BH BANK Subordonné 2021-1 »
De 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne
Prix d'émission : 100 dinars

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/03/2021, a constaté que la situation de la banque nécessite l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 150 millions de dinars et qui peut être réparti sur plusieurs tranches et différentes périodes. Il a été convenu que la première tranche de cet emprunt sera émise pour un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne et selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,70% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans in Fine	8,95% et/ou TMM+2,55%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,10% et/ou TMM+2,70%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans in Fine	9,35% et/ou TMM+2,80%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/04/2021** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse, et clôturés au plus tard le **23/04/2021**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1» permettra à la banque de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Dénomination de l'emprunt :** BH BANK Subordonné 2021-1

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BH BANK.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/04/2021** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,95% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,70% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,80% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,35% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/04/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/04/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,70% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,95% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,494% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,794% pour la catégorie A, de 9,044% pour la catégorie B, de 9,194% pour la catégorie C et de 9,294% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,55%** pour la catégorie **B**, de **2,70%** pour la catégorie **C** et **2,80%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- **2,698 ans** pour la catégorie A ;
- **4,243 ans** pour la catégorie B ;
- **2,687 ans** pour la catégorie C ;
- **4,215 ans** pour la catégorie D.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BH BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà

émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH BANK Subordonné 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0366

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars ; |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i> | : 100 dinars par Obligation subordonnée ; |
| <i>c. Forme d'obligation subordonnée</i> | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| <i>d. Prix d'émission</i> | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ; |
| <i>e. Taux d'intérêt</i> | : *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an;
*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an. |
| <i>f. Durée</i> | : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et
* 10 ans pour la catégorie B ; |

- g. Amortissement* : *Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.
- *Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie A et de **9,29%** l'an pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie A et de **2,80%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne:

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021- AS -0317

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,943	201,970		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,812	137,831		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,358	115,372		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,336	123,353		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,675	120,693		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	118,989	119,010		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,910	115,924		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,216	47,220		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,636	33,640		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	113,998	114,001		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,789	17,792		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,343	127,354		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,183	1,183		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	120,977	120,993		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,784	11,786		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,179	169,206		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,735	11,737		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,256	96,268		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,876	1,879		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,120	64,127		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	134,091	134,048		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,337	105,256		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,251	107,266		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	137,588	137,190		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	526,360	525,256		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	135,955	136,030		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	166,794	167,493		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,111	94,197		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	126,072	125,982		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	164,698	164,751		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	147,551	147,267		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,157	22,087		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,718	90,646		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2199,521	2192,811		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	128,238	127,430		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	216,927	216,493		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,963	2,934		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,656	2,631		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,487	65,794		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,276	1,273		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,290	1,291		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,230	1,220		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,207	1,194		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,818	114,380		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1188,418	1177,487		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,564	13,337		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,052	10,039		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,263	86,804		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,837	110,851
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,229	102,240
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,275	109,292
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,576	106,590
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,373	109,392
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,410	111,425
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,864	107,880
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,773	104,787
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,952	103,961
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,079	103,094
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,089	111,105
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,299	107,313

65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,046	106,057
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,638	101,652
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,690	105,701
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,806	105,819
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,069	108,079
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,184	106,198
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,602	105,614
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,646	108,659
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,429	104,440
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,648	109,661
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,658	107,673
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,989	109,004
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,259	114,511
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,217	62,914
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	90,844	90,961
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,569	17,535
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	286,683	283,124
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2229,125	2234,823
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,077	71,822
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,457	56,381
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,646	105,428
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,692	11,664
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,053	14,055
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,509	15,512
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,741	13,723
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,107	147,561
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,250	9,262
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,394	99,183
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	74,922	75,307
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,479	75,872
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,162	101,204
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,635	89,326
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,943	9,948
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	96,655	96,536
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	143,749	143,465
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,542	101,240
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,923	117,023
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,044	118,671
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,609	196,002
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,769	179,583
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,989	170,959
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,705	23,265
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	136,752	134,875
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,581	156,240
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5352,030	5336,380
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5515,507	5478,470
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,754	87,755
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4534,808	4517,700
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,387	10,350
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,319	168,275
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10765,152	10738,824
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	126,645	126,436

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeubles Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	292 205	519 434	(227 229)	(43,7%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	363 032	518 287	(155 255)	(30,0%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	9 080 399	7 978 168	1 102 231	13,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	456 174	338 719	117 455	34,7%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 193 808	1 134 604	59 204	5,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	126 583	127 894	(1 311)	(1,0%)
AC7 - Autres actifs	5.7	737 235	684 754	52 481	7,7%
Total des actifs		12 249 436	11 301 860	947 576	8,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	5.9	358 105	213 208	144 897	68,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	5.10	8 442 133	7 370 028	1 072 105	14,5%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	363 134	312 987	50 147	16,0%
PA5 - Autres passifs	5.12	752 834	951 653	(198 819)	(20,9%)
Total des passifs		11 149 312	10 273 950	875 362	8,5%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000	-	-
CP3 - Réserves	5.13	466 516	466 461	55	0,0%
CP4 - Actions propres	5.13	(5 509)	(5 509)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	22 776	24 042	(1 266)	(5,3%)
CP6 - Résultats reportés	5.13	(349 693)	(508 306)	158 613	31,2%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	72 159	157 347	(85 188)	(54,1%)
Total des Capitaux propres		1 100 124	1 027 910	72 214	7,0%
Total des capitaux propres et passifs		12 249 436	11 301 860	947 576	8,4%

*données 2019 retraitées pour les besoins de comparabilité

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 422 640	1 354 692	67 948	5,0%
HB2 - Crédits documentaires		438 934	505 097	(66 163)	(13,1%)
HB3 - Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
Total des passifs éventuels		1 861 574	1 859 789	1 785	0,1%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	84 003	100 230	(16 227)	(16,2%)
HB5 - Engagements sur titres		101	809	(708)	(87,5%)
Total des engagements donnés		84 104	101 039	(16 935)	(16,8%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.3	2 052 947	2 198 960	(146 013)	(6,6%)
Total des engagements reçus		2 052 947	2 198 960	(146 013)	(6,6%)

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	827 222	803 026	24 196	3,0%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	118 132	108 033	10 099	9,3%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	70 892	63 899	6 993	10,9%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	73 647	73 083	564	0,8%
Total produits d'exploitation bancaire		1 089 893	1 048 041	41 852	4,0%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(459 322)	(440 067)	(19 255)	(4,4%)
CH2 - Commissions encourues		(4 914)	(6 833)	1 919	28,1%
Total charges d'exploitation bancaire		(464 236)	(446 900)	(17 336)	(3,9%)
Produit Net Bancaire	7.6	625 657	601 141	24 516	4,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(189 607)	(120 770)	(68 837)	(57,0%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(20 397)	(21 904)	1 507	6,9%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	8 176	7 633	543	7,1%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(157 011)	(150 584)	(6 427)	(4,3%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(76 281)	(71 385)	(4 896)	(6,9%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 486)	(12 262)	(2 224)	(18,1%)
Résultat d'exploitation		176 051	231 869	(55 818)	(24,1%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	5 047	13 039	(7 992)	(61,3%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(83 108)	(82 828)	(280)	(0,3%)
Résultat des activités ordinaires		97 990	162 080	(64 090)	(39,5%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(25 831)	(4 733)	(21 098)	(445,8%)
Résultat net de l'exercice		72 159	157 347	(85 188)	(54,1%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-	-
Résultat après modification comptable		72 159	157 347	(85 188)	(54,1%)

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		950 385	928 044	22 341	2,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(431 074)	(440 656)	9 582	2,2%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(194 417)	168 474	(362 891)	(215,4%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 229 206)	(919 413)	(309 793)	(33,7%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 058 887	1 014 341	44 546	4,4%
Titres de placement		(121 647)	(7 087)	(114 560)	(1616,5%)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(155 128)	(136 349)	(18 779)	(13,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(307 628)	123 124	(430 752)	(349,9%)
Impôt sur les bénéfices		(160 593)	(16 270)	(144 323)	(887,0%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(590 421)	714 208	(1 304 629)	(182,7%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		69 358	68 971	387	0,6%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(47 468)	54 742	(102 210)	(186,7%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(11 912)	(4 596)	(7 316)	(159,2%)
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	9 978	119 117	(109 139)	(91,6%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	-	-	-
Emission d'actions		-	-	-	-
Emission d'emprunts		50 000	53 700	(3 700)	(6,9%)
Remboursement d'emprunts		(41 616)	(34 802)	(6 814)	(19,6%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		37 633	7 527	30 106	400,0%
Dividendes versés		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	46 017	26 425	19 592	74,1%
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(534 426)	859 750	(1 394 176)	(162,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(538 434)	(1 398 184)	859 750	61,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 072 860)	(538 434)	(534 426)	(99,3%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Noura 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 188 Distributeurs, Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2020 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 653 099	768 265	98,89%
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,54%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	10 781 572	53 908	6,94%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0,44%
Personnes Physiques	12 623 075	63 115	8,12%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 721 901	8 610	1,11%
Personnes Morales	1 068 981	5 345	0,69%
Personnes Physiques	652 920	3 265	0,42%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2020 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module CarthagoEngagement; Leur montant s'élève au 31 décembre 2020 à 195 039 mD .

3.1.5- Les provisions sur les

engagements i . Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.
Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▶ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ▶ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ▶ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres ET des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories: le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement:

- ▶ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- ▶ Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- ▶ Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- ▶ Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- ▶ Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont

résumées comme suit :

i . Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii . Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

iii . Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv . Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de:

- ▶ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- ▶ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- ▀ Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- ▀ Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée. La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- ▀ Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- ▀ Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- ▀ Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- ▀ Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- ▀ Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres » .

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable

Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Crise Covid-19

1/-Impacts financiers de la crise de pandémie COVID-19 sur les résultats de la banque

A l'instar de ce qui est en train de se passer dans plusieurs pays, la pandémie COVID-19 s'est transformée en Tunisie, en une crise économique et sociale. Les impacts économiques de cette crise sont lourds, notamment pour les ménages vulnérables et les petites et moyennes entreprises et ont entraîné une croissance économique négative de 7,3% (vs des prévisions initiales positives de 2,7%).

Plusieurs facteurs seraient à l'origine de ce recul de croissance pour l'année 2020 dont principalement:

- un choc d'offre négatif provoquant un impact direct sur l'activité de plusieurs secteurs. Ce choc s'est d'ailleurs transmis à d'autres secteurs impliquant des effets indirects à travers une baisse de la demande
- une réduction de la consommation des ménages du fait des mesures de confinement et de la baisse des revenus pour un grand nombre d'entre eux,
- une réduction de la demande extérieure pour les secteurs exportateurs du fait que la pandémie du COVID-19 a également impacté les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie.

Dans ce contexte, et dès l'apparition de la pandémie, les efforts du Gouvernement Tunisien ont été orientés principalement vers la réponse sanitaire dans un seul objectif qui consiste à maîtriser la contamination dans les plus brefs délais pour amoindrir le choc économique et social. A cet égard, l'Etat Tunisien a œuvré en urgence à mettre en place un certain nombre de mesures économiques et sociales d'accompagnement des ménages, des entreprises, des salariés et de la population pauvre et fragile et à y consacrer un budget d'environ trois milliards de dinars.

A juste titre, les principales mesures prises par le gouvernement tunisien ainsi que par la BCT peuvent se

résumer comme suit:

a. Mesures de soutien aux entreprises et particuliers:

- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07)
- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux

clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08)

- Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019, pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06) puis le prolongement de cette période jusqu'au 30 septembre 2021 (Circulaire BCT N°2020-21).

- L'octroi de financements exceptionnels ou crédits COVID et l'acceptation de ces financements comme contrepartie aux opérations de refinancement sur le marché monétaire

- La gratuité durant trois mois (de mars à juin 2020) de certains services liés aux retraits des DAB, la délivrance de carte bancaire, le prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique etc...

(Circulaire BCT N°2020-05)

- La baisse du taux directeur de 100 pb courant le mois de mars 2020 et de 50 pb au 30 septembre 2020 le ramenant ainsi de 7,75% à 6,25%

b. Réglementation prudentielle :

Assouplissement des conditions de refinancement relatives aux critères d'éligibilité des actifs admis comme garantie au refinancement de la BCT.

- Flexibilité dans le respect du ratio LTD par :

- L'abaissement, par trimestre, d'un point de pourcentage du niveau du LTD exigé par la BCT au lieu de 2 points initialement retenus

- La non prise en compte des reports d'échéances ainsi que des crédits COVID au niveau du calcul du LTD

- Adoption de la nouvelle méthode de calcul de la provision collective telle que consignée dans la Circulaire BCT N°2021-01.

c. Fiscalité :

- Instauration d'une nouvelle taxe (2% de la base imposable) au profit du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020-2021 (loi n°2020-30 du 10 juin 2020)
- Imposition des revenus des dépôts à terme dont le taux de rémunération dépasse le taux d'intérêt moyen du marché monétaire d'un point de pourcentage à une retenue à la source libératoire au taux de 35%

Le secteur bancaire n'a pas été épargné des effets induits par la crise économique liée à la pandémie coronavirus, lesquels se sont traduits par un repli, par rapport aux prévisions, des rythmes de croissance retenus par la banque, en matière des produits en intérêts, des revenus de change et des revenus des commissions.

Outre les effets indirects sur les résultats de la banque, l'impact financier direct de la crise liée à la pandémie Covid-19 est estimé à 118 MD qui se détaille comme suit :

Facteurs	Impact Financier Direct estimé
Baisse du TMM / Produits d'intérêts sur créances	(54,6)
Contribution au Fonds 1818 pour la lutte contre le COVID-19	(11,6)
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	(14,2)
Gratuité des services monétiques, de banque directe et autres	(2,5)
Dépenses liées aux mesures de protection	(1,0)
Constatation d'une provision collective complémentaire	(34,4)

Impact Total**(118,3)**

Par ailleurs, il importe de souligner que la banque a procédé à un exercice de stress-testing basé sur des hypothèses de chocs de risques sévères établies par la BCT. Les résultats obtenus font ressortir des signes forts de résilience de la Banque tels que confirmés par les bénéfices dégagés à fin 2020 ce qui est de nature à lui conférer la latitude d'assurer la continuité de ses activités.

2/-Traitement et comptabilisation des reports d'échéances de crédits:

Au regard des mesures exceptionnelles de soutien à la clientèle se rapportant à la pandémie COVID-19 et par référence aux circulaires de la BCT n°2020-06, 2020-07, 2020-08, et 2020-21, la Banque a procédé au report des échéances des crédits pour un montant de 412 Millions de dinars, qui se détaille comme suit:(en Millions de dinars)

	Principal	Intérêts conventionnels	Intérêts de report	Total échéances reportées
Échéances reportées	274	127	11	412

4.2 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cour d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

4.3 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2020.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 533 297 millions de dinars dont 178 765 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.4 - Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année est de 20 264 mdt.

5 - NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 292.205 mDT au 31/12/2020 contre 519.434 mDT au

31/12/2019, soit une diminution de -227.229 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
CAISSE	73 298	72 525	773	1,1%
Caisse en Dinars	65 365	57 433	7 932	13,8%
Caisse en devise	7 933	15 091	(7 158)	(47,4%)
BCT	218 256	446 595	(228 339)	(51,1%)
BCT en Dinars	35 294	34 042	1 252	3,7%
BCT en devise	182 962	352 542	(169 580)	(48,1%)
FACILITE DE DEPOT		60 011	(60 011)	
CCP	647	310	337	108,7%
TGT	4	4	-	-
Total	292 205	519 434	(227 229)	(43,7%)

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2020 et l'année 2019. La STB affiche ces ratios:

Libellé	Seuil régl.	2020	Seuil régl.	2019
Ratio de liquidité	100%	102,52%	100%	142,83%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	13 011		5 173	-	7 838
Total	13 011	-	5 173	-	7 838

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 363.032 mDT au 31/12/2020 contre 518.287 mDT au 31/12/2019.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	70 331	157 931	(87 600)	(55,5%)
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	70 328	156 614	(86 286)	(55,1%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1 315	(1 314)	(99,9%)
Prêts aux établissements financiers	144 678	218 742	(74 064)	(33,9%)
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	140 000	(70 000)	(50,0%)
Prêts hors marché en Dinars	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	74 678	78 742	(4 064)	(5,2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	147 910	141 360	6 550	0
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	59 657	40 500	19 157	47,3%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	88 253	100 860	(12 607)	(12,5%)
Créances rattachés	114	255	(141)	(55,3%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	28	119	(91)	(76,5%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	86	135	(49)	(36,3%)
Total	363 032	518 287	(155 255)	(30,0%)

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancement de la BCT	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)
Total	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)
Total	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	70 331	-	-	-	70 331
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
comptes courants des banques non résidentes	70 328	-	-	-	70 328
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	144 678	-	-	-	144 678
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	-	-	-	70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	74 678	-	-	-	74 678
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	59 657	-	-	-	59 657
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	88 253	-	-	-	88 253
Total	362 918	-	-	-	362 918

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres:

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Créances sur les établissements bancaires	-	1 257	-	69 074	70 331
comptes courants des banques résidentes	-	-	-	2	2
comptes courants des banques non résidentes	-	1 257	-	69 071	70 328
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	-	-	-	1	1
Prêts aux établissements bancaires	-	19 751	-	124 927	144 678
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	70 000	70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	-	19 751	-	54 927	74 678
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	-	-	-	59 657	59 657
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	-	-	-	88 253	88 253
Total	-	21 008	-	341 911	362 918

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	33 601		6 666	-	26 935
Total	33 601	-	6 666	-	26 935

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2020 et 2019 se présente comme suit :

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
C/C Débiteurs	982 396	-	-	-	982 396
Autres concours à la clientèle	1 962 780	2 115 030	3 273 706	965 272	8 316 788
Crédits sur ressources spéciales	3 573	8 541	43 527	25 087	80 728
Total 2020	2 948 749	2 123 571	3 317 233	990 359	9 379 912

Agios réservés: Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2020 à 195.039 mille dinars

L'évolution des provisions sur créances à la clientèle se détaille ainsi:

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions sur comptes courants	(182 387)	(31 602)	57 522	(1 578)	(158 045)
Provisions sur ressources spéciales	(46 365)	(7 842)	29 738	(2 524)	(26 993)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(868 446)	(148 504)	225 402	4 943	(786 605)
Provisions sur comptes courants associés	(63 378)	-	15 845	-	(47 533)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(97 464)	(34 357)	-	-	(131 821)
Total	#####	(222 305)	328 507	841	(1 151 452)

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(619 635)	(137 993)	188 876	113	(568 639)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(541 396)	(49 955)	139 631	728	(450 992)
Provisions collectives	(97 464)	(34 357)	-	-	(131 821)
Total	#####	(222 305)	328 507	841	(1 151 452)

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	-	-	-	-
Créances non éligibles au refinancement	10 942 844	10 144 638	798 206	7,9%
Total	10 942 844	10 144 638	798 206	7,9%

5.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 90 404 mille dinars au titre de l'exercice 2020, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2020 à 450 992 mille dinars

5.3.4 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et a été estimée fin 2020 à 131 821 millions de dinars.

5.3.5– Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 17 981 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 456.174 mDT au 31/12/2020 contre 338.719 mDT au 31/12/2019. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2019	Acquisiti on/ Do tatio n	Ces sio n/ Liquidatio n/ Re pris e	Re clas sement	2020
I- Titres de placement	324 723	260 307	(137 251)	-	447 779
1.1 Titres émis par l'Etat et les organismes publics	324 723	260 307	(137 251)	-	447 779
Valeurs brutes	324 451	258 899	(137 251)	-	446 099
Créances et dettes rattachées	12 214	17 260	-	-	29 474
Décote	(11 942)	(15 852)	-	-	(27 794)
II- Titres de transactions	13 996	-	(5 601)	-	8 395
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	13 996	-	(5 601)	-	8 395
Bons du trésor	14 516	-	(5 483)	-	9 033
Créances et dettes rattachées	(520)	-	(118)	-	(638)
Total net	338 719	260 307	(142 852)	-	456 174

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1.193.808 mDT au 31/12/2020 contre 1.134.604 mDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	798 100	-	-
Décote/primés sur BTA d'investissement	(21 260)	(25 899)	4 639	17,9%
Créances rattachées	29 521	29 463	58	0,2%
Total BTA d'investissement	806 361	801 664	4 697	0,6%
Emprunts obligataires	39 896	52 857	(12 961)	(24,5%)
Emprunt national	14 000	28 000	(14 000)	(50,0%)
Provisions Emprunts obligataires	(2 650)	(1 050)	(1 600)	(152,4%)
Créances rattachées	1 633	2 644	(1 011)	(38,2%)
	-	-	-	-
Total autres titres d'investissement	52 879	82 451	(29 572)	(35,9%)
Fonds gérés SICAR	85 811	76 849	8 962	11,7%
Provisions Fonds gérés	(56 384)	(52 260)	(4 124)	(7,9%)
Total Fonds gérés	29 427	24 589	4 838	19,7%
parts dans les fonds commun de placement	39 146	35 396	3 750	10,6%
Provisions sur parts dans les FCP	(1 855)	(1 096)	8 960	817,5%
Total FCP	37 291	34 300		
Parts dans les entreprises liées	193 178	156 430	36 748	23,5%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	41 591	40 883	708	1,7%
Titres de participations	152 050	96 404	55 646	57,7%
Participations en rétrocession	18 777	18 935	(158)	(0,8%)
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(137 444)	(120 750)	(16 694)	(13,8%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	267 850	191 600	76 250	39,8%
Total général	1 193 808	1 134 604	59 204	5,2%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2019	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	2020
BTA d'investissement	798 100	-	-	-	798 100
Emprunts obligataires	52 857	-	(7 300)	-	39 896
Emprunt national	28 000	-	(14 000)	-	14 000
Fonds gérés SICAR	76 849	10 000	-	(1 038)	85 811
Fonds commun de placement	35 396	3 750	-	-	39 146
Titres de participation	96 404	57 455	(1 101)	-	152 050
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	40 883	-	-	-	41 591
Parts dans les entreprises liées	156 430	2 642	-	-	193 179
Société en liquidation	30	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 935	-	(158)	-	18 777
Total en mDT	1 303 884	73 847	(22 559)	(1 038)	1 382 580

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2020 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Titres non cotés	539 527	484 034	55 493	11,5%
Titres cotés	43 647	19 140	24 507	128,0%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	584 479	504 479	80 000	15,9%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	92,00%	36 986	0	36 986
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TFBank	49,50%	35 540	13 622	21 918
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	0	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	1 870	5 591
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	1 485	515
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	8 489	19 595

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de

85 811 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 56 384 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Rembours e-ments Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2020
FG STB 1	8 000	-1 166	2 127	2 216	2 094	6	4 707
FG STB 2	8 000	1 417	4 331	4 602	299	205	5 086
FG STB 3	5 000	901	2 077	2 537	1 000	55	3 824
FG STB 4	6 500	1 183	2 008	5 772	120	651	5 675
FG STB 5	6 824	1 510	2 633	5 122	231	344	5 701
FG STB 6	2 707	159	1 085	1 326	80	1 157	1 781
FG STB 7	800	64	140	265	390	68	724
FG STB 8	6 752	3 212	3 852	2 720	382	1 660	6 112
FG STB 9	4 800	281	519	3 931	120	505	4 562
FG STB 10	8 748	167	186	8 523	5	228	8 729
FG STB 11	6 000	472	0	4 826	83	1 262	6 472
FG STB 12	9 898	1 148	0	6 021	1 526	1 101	11 046
FG ID 1	2 000	884	1 630	1 289	-	1	1 254
FG ID 2	2 000	248	957	1 639	-	2	1 291
FG ID 3	5 436	1 150	2 839	3 684	140	88	3 747
FG ID 4	360	28	28	385	-	32	360
FG ID 5	1 133	248	173	967	-	258	1 208
FG ID 6	4 000	448	1 023	3 366	-	790	3 425
FG STB 14	10 000	107	0	5 738	-	4 369	10 107
Total	98 958	12 461	25 608	64 929	6 470	12 782	85 811

Au 31 Décembre 2020, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2020	2019	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	201	1 154	(953)	(82,6%)
Actions (placement)	3 220	1 116	2 104	188,5%
Parts dans les OPCVM	12 838	10 460	2 378	22,7%
Autres titres de participation	2 579	2 286	293	12,8%
Participations en retrocession	75 299	68 225	7 074	10,4%
Créances rattachées aux participations en retrocession	723	723	-	-
Débiteurs divers	88	-	88	-
Provisions sur titres de participation	-	(200)	200	100,0%
Provisions sur participations en rétrocession	(59 006)	(52 060)	(6 946)	(13,3%)
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(14)	(14)	-	-
Créditeurs divers	(6 501)	(7 101)	600	8,4%
Total	29 427	24 589	4 838	19,7%

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 126.583 mDT au 31/12/2020. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisition / Cession 2020	Valeur Brute 2020	Amort 2019	Dotation / Prov. 2020	ajustement/ ex antérieurs	Amort 2020	Valeur Nette 2020
Immobilisations Incorporelles	25 787	4 333	30 120	(21 612)	(3 558)	-	(25 170)	4 950
Logiciel informatique	25 730	4 333	30 063	(21 612)	(3 558)	-	(25 170)	4 893
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	276 345	12 224	284 757	(152 625)	(10 930)	431	(163 124)	121 633
Terrains	16 711	10 117	26 828	-	-	-	-	26 828
Constructions	75 056	-	75 056	(35 779)	(1 508)	-	(37 287)	37 769
Mobilier de bureaux	6 453	544	6 997	(6 048)	(221)	-	(6 268)	729
Matériel de transport	2 496	(280)	2 217	(1 233)	(267)	486	(1 014)	1 203
Matériel informatique	47 786	(71)	47 715	(41 095)	(4 282)	601	(44 776)	2 939
Matériel de communication	3 241	20	3 261	(2 480)	(140)	-	(2 620)	641
Matériel de bureaux	17 426	1 237	18 663	(16 370)	(446)	-	(16 816)	1 847
Matériel de sécurité	5 329	218	5 547	(3 047)	(317)	-	(3 364)	2 183
Matériel de climatisation	5 817	6	5 823	(5 250)	(131)	-	(5 382)	441
Agencements, amén. et instal.	40 013	11 908	51 921	(30 080)	(2 511)	-	(32 591)	19 330
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	388	6	394	(339)	(9)	-	(348)	46
Immeubles hors exploit	44 629	(1 173)	39 643	(10 873)	(1 098)	(656)	(12 627)	27 016
Imm. En attente affectation	10 967	(10 308)	659	-	-	-	-	659
TO TAL	302 132	16 557	314 877	(174 237)	(14 488)	431	(188 294)	126 583

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2020, les autres postes d'actif totalisent 737.235 mDT contre 684.754 mDT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Prêts et avances au personnel	156 554	140 341	16 213	11,6%
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	76 602	24 926	51 676	207,3%
Stocks divers	3 172	2 656	516	19,4%
Différence de change à la charge de l'état	238	475	(237)	(49,9%)
Écart de conversion_Actif (2)	23 527	15 624	7 903	50,6%
Siège, succursales et agences_Actif	13	13	-	-
comptes de régularisation actif	120 983	148 242	(27 259)	(18,4%)
Valeurs présentées à la compensation	139 844	86 018	53 826	62,6%
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débites à régulariser	1 248	1 233	15	1,2%
Charges payées d'avance	837	6 206	(5 369)	(86,5%)
Produits à recevoir	1 078	1 098	(20)	(1,8%)
Créances cédées	2 930	2 646	284	10,7%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	20 470	36 442	(15 972)	(43,8%)

Autres comptes d'actif	186 485	215 580	(29 095)	(13,5%)
TOTAL	737 235	684 754	52 481	7,7%

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 20 470 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2020	2019	Variation	%
Valeur à l'encaissement	137 584	147 553	(9 969)	(6,8 %)
Valeurs exigibles après encaissement	(117 114)	(111 111)	(6 003)	(5,4 %)
Total	20 470	36 442	-15 972	- 44 %

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2019	Dotation 2020	Reprises 2020	Provision 2020
Prêts au personnel	(1 732)	-	-	(1 732)
État, impôt et taxes	(829)	-	-	(829)
Stock divers	(28)	-	-	(28)
Écart de conversion	(12 105)	-	-	(12 105)
Comptes de régularisation actif	(8 133)	-	-	(8 133)
Valeurs présentées à la compensation	(75)	(9)	-	(84)
Effets financiers en recette	(111)	-	-	(111)
Débits à régulariser	(1 360)	-	109	(1 251)
Charges payées d'avance	(134)	-	-	(134)
Créances cédées	(2 137)	-	-	(2 137)
Différence PF encaissement exigible après encaissement	(471)	-	-	(471)
Litiges	(24 923)	(40 242)	11 391	(53 774)
Autres	(9 382)	(1 825)	238	(10 969)
Total	(61 420)	(42 076)	11 738	(91 758)

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2020 ce poste totalise 1233.106mDT contre 1.426.074mDT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Appel d'offre	1 045 000	1 374 000	(329 000)	(23,9%)
Facilité de prêt	92 000	-	92 000	-
Utilisations auprès de la BCT	95 413	50 397	45 016	89,3%
Dettes rattachées	693	1 677	(984)	(58,7%)
TOTAL	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13,5%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2020 ce poste totalise 358.105 mDT contre 213.208 mDT au 31/12/2019. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	10 557	4 947	5 610	113,4%
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	10 556	4 946	5 610	113,4%
Emprunts auprès des établissements bancaires	317 088	189 827	127 261	67,0%
- Emprunts en dinars	35 000	-	35 000	-
- Emprunts en devises	282 088	189 827	92 261	48,6%
Avoir en compte des établissements financiers	28 220	16 156	12 064	74,7%
Dettes rattachées(*)	2 240	2 278	(38)	(1,7%)
Total	358 105	213 208	144 897	68,0%

* les chiffres de décembre 2019 sont retraités pour les besoins de comparabilité

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	2020	2019	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	358 104	213 208	144 896	68,0%
Total	358 105	213 208	144 897	68,0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	10 557	-	-	-	10 557
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	10 556	-	-	-	10 556
Emprunts auprès des établissements bancaires	160 768	156 320	-	-	317 088
- Emprunts en dinars	35 000	-	-	-	35 000
- Emprunts en devises	125 768	156 320	-	-	282 088
Avoir en compte des établissements financiers	28 220	-	-	-	28 220
Dettes rattachées	2 240	-	-	-	2 240
Total	201 785	156 320	-	-	358 105

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la nature de la relation au 31/12/2020 se détaille comme suit:

Descriptio n	Entrepris es liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	-	-	-	10 557	10 557
- Banques de dépôts	-	-	-	1	1
- Banques non résidentes	-	-	-	10 556	10 556
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	-	-	317 088	317 088
- Emprunts en dinars	-	-	-	35 000	35 000
- Emprunts en devises	-	-	-	282 088	282 088
Avoir en compte des établissements financiers	-	-	-	28 220	28 220
Dettes rattachées	-	-	-	2 240	2 240
Total	-	-	-	358 105	358 105

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 8.442.133 mDT au 31/12/2020 contre 7.370.028 mDT au 31/12/2019. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dépôts à vue	2 352 223	1 743 188	609 035	34,9%
Dépôts épargne	3 347 891	3 021 421	326 470	10,8%
Compte à terme	610 879	736 713	(125 834)	(17,1%)
Comptes en dinars convertibles	94 038	94 073	(35)	(0,0%)
Dépôts en devises	682 247	605 208	77 039	12,7%
Placements en devises	230 989	184 450	46 539	25,2%
Bons de caisse	561 385	542 491	18 894	3,5%
Autres sommes dues à la clientèle	279 620	260 341	19 279	7,4%
Dettes rattachées(*)	(4 639)	(17 857)	13 218	74,0%
Certificats de dépôts	287 500	200 000	87 500	43,8%
Total	8 442 133	7 370 028	1 072 105	14,5%

(*) données décembre 2019 sont retraitées pour les besoins de comparabilité

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit:

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	3 255 418	103 920	159	-	3 359 497
Dépôts à vue dinars	2 352 223	-	-	-	2 352 223
Comptes en dinars convertibles	94 038	-	-	-	94 038
Comptes en devises	682 247	-	-	-	682 247
Placement en devises	126 910	103 920	159	-	230 989
Dépôts épargne	3 347 891	-	-	-	3 347 891
Comptes spéciaux d'épargne	3 299 293	-	-	-	3 299 293
Autres comptes d'épargne	48 598	-	-	-	48 598
Dépôts à terme	637 500	608 811	213 453	-	1 459 764
Compte à terme	230 891	291 992	87 996	-	610 879
Bons de caisse	176 109	259 819	125 457	-	561 385
Certificats de dépôts	230 500	57 000	-	-	287 500
Autres sommes dues à la clientèle	279 620	-	-	-	279 620
Total au 31/12/2020	7 520 429	712 731	213 612	-	8 446 772
Total au 31/12/2019	6 259 500	813 021	312 540	-	7 385 061

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	1 675	-	-	2 444 586	2 446 261
Comptes en devises	-	1 770	-	680 477	682 247
Placement en devises	-	-	-	230 989	230 989
Dépôts épargne	-	-	-	3 347 891	3 347 891
Compte à terme	5 600	65 600	-	539 679	610 879
Bons de caisse	5 020	-	-	556 365	561 385
Certificats de dépôts	1 000	-	-	286 500	287 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	279 620	279 620
Total	13 295	67 370	-	8 366 107	8 446 772

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 363.134 mDT au 31/12/2020 contre 312.987 mDT au 31/12/2019 et se répartit comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	205 129	189 077	16 052	8,5%
Ressources spéciales	149 719	119 299	30 420	25,5%
Ressources budgétaires	63 884	46 437	17 447	37,6%
Ressources extérieures	85 835	72 862	12 973	17,8%
Intérêts sur emprunts obligataires	13 112	9 034	4 078	45,1%

Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 121	1 069	52	4,9%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(6 335)	(5 880)	(455)	(7,7%)
Total	363 134	312 987	50 147	16,0%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	20 959	12 104	148 495	23 571	205 129

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	Solde 2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2020
Emprunt long terme	83 033	50 000	-	39 034	172 066
Emprunt court terme	106 044	-	(33 948)	(39 034)	33 063
Total	189 077	50 000	(33 948)	-	205 129

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	2 922	7 470	34 228	41 214	85 834
Ressources budgétaires	(38)	3 033	17 508	43 382	63 885

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	Solde 2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2020
Ressources long terme	72 862	37 634	-	-	-	136 294
Ressources court terme	46 437	-	(7 668)	-	-	13 425
Total ressources avant couverture	119 299	37 634	(7 668)	-	-	149 719
Couverture sur Ressources en devises	(5 880)	-	-	-	-	(6 335)
Total ressources	113 419	37 634	(7 668)	-	-	143 384

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts obligataires & privés	10 850	-	-	194 279	205 129
Ressources spéciales	-	-	-	149 719	149 719
Ressources budgétaires	-	-	-	63 884	63 884
Ressources extérieures	-	-	-	85 835	85 835
Intérêts sur emprunts obligataires	729	-	-	12 383	13 112
Intérêts à payer sur ressources extérieures	-	-	-	1 121	1 121
Dettes rattachées	-	-	-	388	388
Écart de conversion sur emprunt	-	-	-	(6 335)	(6 335)
Total	11 579	-	-	351 555	363 134

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 752.834 mDT au 31/12/2020 contre 951.653 mDT au 31/12/2019:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	256 556	235 316	21 240	9,0%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	120 723	120 060	663	0,6%
Effets financiers non échus (3)	22 436	21 015	1 421	6,8%
Agios réservés pris en charge par l'État	3 358	4 198	(840)	(20,0%)
Charges à payer	54 438	46 220	8 218	17,8%
Créditeurs divers	2 363	2 598	(235)	(9,0%)
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	9 349	21 133	(11 784)	(55,8%)
Comptes de régularisation-Passif	112 799	263 740	(150 941)	(57,2%)
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	147 647	213 442	(65 795)	(30,8%)
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres crédits	501	658	(157)	(23,9%)
Crédits à régulariser	3 033	3 641	(608)	(16,7%)
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 716	13 717	(1)	(0,0%)
Total en mDT	752 834	951 653	(198 819)	(20,9%)

- (1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2020 s'élèvent à 256.556 mDT contre 235.316 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2019	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2020
Prov sur E/S	57 928	(1 096)	2 366	295	60 041
Prov pour départ à la retraite	46 880	(7 300)	11 091	-	50 671
Prov pour risques divers	130 508	(27 831)	43 167	-	145 844
Total	235 316	(36 227)	56 624	295	256 556

- (2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer	83 575	83 296	279	
TVA	4 348	3 505	843	24,1%
Retenues à la source	18 041	19 127	(1 086)	(5,7%)
Fonds de péréquation de change	10 144	9 909	235	2,4%
Contribution sociale de solidarité	82	155	(73)	(47,1%)
Autres	4 533	4 068	465	11,4%
Total	120 723	120 060	663	0,6%

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 357	1 246	111	8,9%
Effets financiers court terme non échus	-	-	-	-
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 482	4 420	62	1,4%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	1 668	5 672	(4 004)	(70,6%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	14 382	9 130	5 252	57,5%
Total	22 436	21 015	1 421	6,8%

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5

DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

- (1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996mDT). en application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 460 mDT en 2020 a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

Libellé	Solde 2019	Affectation du résultat 2019	Cession actions propres	Augmentation du Capital	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde 2020
Capital social	776 875	-	-	-	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000	-	-	-	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	-	-	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	-	-	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479	-	-	-	-	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	-	-	-	-	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements	9 974	-	-	-	-	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	9 981	-	-	-	-	-	56	10 037
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	-	-	-	-	-	45 028
Actions propres	(5 509)	-	-	-	-	-	-	(5 509)
Autres capitaux propres	24 042	-	-	-	-	-	(1 266)	22 776
Résultats reportés	(508 306)	157 347	-	-	-	-	1 266	(349 693)
Résultat net de l'exercice	157 347	(157 347)	-	-	-	72 159	-	72 159
Total	1 027 910	-	-	-	-	72 159	56	1 100 125

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

5.13.2– Bénéfice par action

Libellé	2020	2019	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	72 159 067	157 346 868	(85 187 801)	-54,1%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	679 987	679 987	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 695 013	154 695 013	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	315 799	688 617	(372 818)	-54,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,464	1,013	(1)	(118,1%)

6 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2020 des éléments suivants :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	981 930	892 816	89 114	10,0%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	440 711	461 876	(21 165)	(4,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 422 641	1 354 692	67 949	5,0%
Crédits documentaires et acceptations import	418 805	359 590	59 215	16,5%
Crédits documentaires et acceptations export	20 128	145 507	(125 379)	(86,2%)
Total crédits documentaires	438 933	505 097	(66 164)	(13,1%)
Total passifs éventuels	1 861 574	1 859 789	1 785	0,1%

Ventilation des engagements par nature de relation

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	-	-
Contre garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	-	-
b- En faveur de la clientèle	-	-	-	981 930	981 930
Caution et avals d'ordre de la clientèle	-	-	-	981 930	981 930
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions sur marchés publics	-	-	-	-	-
Avais billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	-	-
c- En faveur de l'État	-	-	-	440 711	440 711
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	-	-	-	440 711	440 711
Cautions, avals et autres garanties données	-	-	-	1 422 641	1 422 641

Les crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 438.933 mDT au 31/12/2020 contre 505.097 mDT au 31/12/2019. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accreditifs export devises	-	-	-	20 128	20 128
Débiteurs par accreditifs import devises	-	-	-	418 805	418 805
Total	-	-	-	438 933	438 933

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2020 à 084.104 mDT contre 101.039 mDT au 31 décembre 2019.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Engagements de financement	84 003	100 230	(16 227)	(16,2%)
Engagements sur titres	101	809	(708)	(87,5%)
Total	84 104	101 039	(16 935)	(16,8%)

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2020 à 2.052.947 mDT contre 2.198.960 mDT au 31 décembre 2019 :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	440 711	461 876	(21 165)	(4,6%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	38 965	28 822	10 143	35,2%

Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	964 129	1 002 630	(38 501)	(3,8%)
Garanties reçues de la clientèle	609 142	705 632	(96 490)	(13,7%)
Total	2 052 947	2 198 960	(146 013)	(6,6%)

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques. Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2020 à 827.222 mDT contre à 803.027 mDT au 31 Décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	19 788	20 754	(966)	(4,7%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	9 658	6 864	2 794	40,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	10 130	13 890	(3 760)	(27,1%)
Intérêts sur créances sur la clientèle	784 412	755 285	29 128	3,9%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	108 687	117 664	(8 977)	(7,6%)
Intérêts sur crédit à la clientèle	675 725	637 619	38 106	6,0%
Revenus assimilés	23 022	26 988	(3 966)	(14,7%)
Total	827 222	803 026	24 196	3,0%

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2020 à 118.132 mDT contre 108.033 mDT au 31 Décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 212	51 844	7 368	14,2%
Opérations sur titres	513	259	254	98,1%
Opérations de change	9 598	9 935	(337)	(3,4%)
Opérations de commerce extérieur	3 407	3 076	331	10,8%
Coffre-fort	32	31	1	3,2%
Études	21 831	20 623	1 208	5,9%
Autres	23 539	22 265	1 274	5,7%
Total	118 132	108 033	10 099	9,3%

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 70.892 mDT contre 63.899 mDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	1 126	498	628	126,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	1 126	498	628	126,1%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	34 247	17 883	16 364	91,5%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	30 958	21 272	9 686	45,5%
Pertes sur titres de placement	3 289	(3 389)	6 678	197,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Gains nets sur opérations de change	35 519	45 518	(9 999)	(22,0%)
Résultat sur opérations de change	34 561	42 928	(8 367)	(19,5%)
Commissions sur change manuel	958	2 590	(1 632)	(63,0%)
Total	70 892	63 899	6 993	10,9%

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 73.647 mDT contre 73.083 mDT au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 840	5 649	(1 809)	(32,0%)
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	61 798	57 681	4 117	7,1%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	8 009	9 754	(1 745)	(17,9%)
Total en mDT	73 647	73 083	564	0,8%

Au 31/12/2020, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total en mDT
Dividendes	-	2 761	-	4 429	7 190
Jetons de présence	86	23	-	56	165
Revenus SICAR	652	-	-	2	654
Total en mDT	738	2 784	-	4 487	8 009

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2020 à -459.322 mDT contre -440.067 mDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(92 119)	(131 730)	39 611	30,1%
Opérations avec la clientèle	(344 530)	(292 297)	(52 233)	(17,9%)
Emprunts et ressources spéciales	(22 412)	(16 040)	(6 372)	(39,7%)
Autres intérêts et charges	(261)	-	(261)	-
Total	(459 322)	(440 067)	(19)	(4,4%)

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 4,1% entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	827 222	803 026	24 196	3,0%
Intérêt courus et charges assimilées	(459 322)	(440 067)	(19 255)	(4,4%)
Marge nette d'intérêts	367 900	362 959	4 941	1,4%
Commissions reçues	118 132	108 033	10 099	9,3%
Commissions payées	(4 914)	(6 833)	1 919	28,1%
Commissions nettes	113 218	101 200	12 018	11,9%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	70 892	63 899	6 993	10,9%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	73 647	73 083	564	0,8%
Produit net bancaire	625 657	601 141	24 516	4,1%

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(160 941)	(94 865)	(66 076)	(69,7%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(140 131)	(127 293)	(12 838)	(10,1%)
Dotations aux provisions additionnelles	(50 185)	(44 309)	(5 876)	(13,3%)
Dotations aux provisions collectives	(34 357)	(16 336)	(18 021)	(110,3%)
Reprises sur provisions pour créances douteuses	189 587	158 247	31 340	19,8%
Reprises sur provisions additionnelles	140 017	100 266	39 751	39,6%
Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-
Créances cédées à STRC ou radiées	(351 982)	(212 885)	(139 097)	(65,3%)
Créances passées par pertes	(4 227)	(26 542)	22 315	84,1%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	90 337	73 986	16 351	22,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(28 666)	(25 905)	(2 761)	(10,7%)
Dotations aux provisions pour risques et charges CE	(54 258)	(27 653)	(26 605)	(96,2%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social •	(9 539)	(20 284)	10 745	53,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	27 831	1 748	26 083	1492,2%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	7 300	20 284	(12 984)	(64,0%)
TOTAL	(189 607)	(120 770)	(68 837)	(57,0%)

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2020, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(21 798)	(7 475)	(14 323)	(191,6%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(5 223)	(4 652)	(571)	(12,3%)
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	2 781	(5 280)	8 061	152,7%
Pertes sur fonds SICAR			-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 503	54 574	(51 071)	(93,6%)
Pertes sur titres de participations	-	(60 850)	60 850	100,0%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	340	1 781	(1 441)	(80,9%)
Total	(20 397)	(21 902)	1 505	6,9%

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2020 un total de 8.176 mDT contre 7.633 mDT au 31/12/2019, détaillés comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Revenus des immeubles	1 052	1 185	(133)	(11,2%)
Intérêts sur crédits au personnel	7 070	6 380	690	10,8%
Autres produits accessoires	54	68	(14)	(20,6%)
Total	8 176	7 633	543	7,1%

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2020 un total de 157.011 mDT contre 150.584 mDT au 31 Décembre 2019 , détaillés comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Rémunération du personnel	(114 951)	(112 836)	(2 115)	(1,9%)
Charges sociales	(39 336)	(35 683)	(3 653)	(10,2%)
Autres charges liées au personnel	(2 724)	(2 065)	(659)	(31,9%)
Total	(157 011)	(150 584)	(6 427)	(4,3%)

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2020 un total de 76.281 mDT contre 71.385 mDT au 31 Décembre 2019, détaillées comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Loyer	(3 792)	(3 944)	152	3,9%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 786)	(11 339)	5 553	49,0%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(16 282)	(9 351)	(6 931)	(74,1%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(20 264)	(17 795)	(2 469)	(13,9%)
Primes d'assurance	(1 531)	(1 721)	190	11,0%
Autres	(2 760)	(2 334)	(426)	(18,3%)
Impôts et taxes	(1 359)	(2 213)	854	38,6%
Fournitures faites à l'entreprise	(2 365)	(2 717)	352	13,0%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(1 261)	(1 965)	704	35,8%
Transport et déplacement	(219)	(268)	49	18,3%
Frais divers de gestion	(20 662)	(17 738)	(2 924)	(16,5%)
Total	(76 281)	(71 385)	(4 896)	(6,9%)

7.12- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 05.047 mDT au 31/12/2020 à contre 13.039 mDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	9 582	15 718	(6 136)	(39,0%)
- Plus-value de cession	5 074	7 293	(2 219)	(30,4%)
- Subvention TFP	1 373	1 349	24	1,8%
- Autres gains	3 135	7 076	(3 941)	(55,7%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(4 535)	(2 679)	(1 856)	(69,3%)
Total	5 047	13 039	(7 992)	(61,3%)

7.13- Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2020 à 83.108 mdt contre 82.828 mdt au 31 Décembre 2019.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Résultat fiscal	258 547	236 653	21 894	9,3%
Impôts sur les sociétés	(83 108)	(82 828)	(280)	(0,3%)

7.14- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2020 à 25.831 mdt et se détaille comme suit.

Libellé	2020	2019	Variation	%
contribution conjoncturelle	(14 231)	(4 733)	(9 498)	(200,7%)
contribution sociale de solidarité	-	-	-	-
don covid-19	(11 600)	-	(11 600)	-
	(25 831)	(4 733)	(9 498)	(200,7%)

8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net négatif de 590 421 mDT. Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 519 311 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 1 229 206 mDT.
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 058 887 mDT.
- les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 121 647 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont engendré un flux négatif de 155 128 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 307 628 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux net positif de 9 978m DT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net de 46 017 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2020, un solde de -1.072.860 contre -538.434 mDT au 31 Décembre 2019, détaillées comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	73 949	72 839	1 110	1,5%
BCT	(1 014 850)	(979 477)	(35 373)	(3,6%)
Banques et organismes spécialisés	32 055	137 426	(105 371)	(76,7%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(172 410)	216 783	(389 193)	(179,5%)
Titres de transactions	8 396	13 995	(5 599)	(40,0%)
Total	(1 072 860)	(538 434)	(534 426)	(99,3%)

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2020, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

2.3 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

2.4 Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 33,320 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits accordés aux personnels sur fonds propres, les crédits courants sur opérations de pensions livrées, les crédits documentaires exports confirmés et les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2020 à 12 402 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 033 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 505 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 s'élèvent à 945 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 418 millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 777 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs de la banque comportent 18 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
3. La STB a pris en compte des garanties reçues de l'État en couverture des engagements de deux entreprises publiques pour 54 millions de dinars. Nous n'avons pas eu jusqu'à la rédaction du présent rapport l'accord définitif signé de ces garanties.
4. Le tableau des engagements, tel que arrêté par la banque au 31 décembre 2020, comporte une créance de l'ordre de 53 millions de dinars envers une société qui connaît des difficultés financières et structurelles. Cette créance a été classée parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. Le maintien de ladite créance parmi les créances courantes s'est basé sur un plan de restructuration à mettre en œuvre et aucune provision pour dépréciation de valeur n'a été constatée pour couvrir le risque de non règlement.
5. Ainsi qu'il a été donné en information au niveau de la note aux états financiers n°3.1.5.ii « Provisions collectives », la STB a procédé à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire BCT n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par les circulaires subséquentes, En se référant à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, un complément de provision a été constaté au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 34,357 millions de dinars.
6. Ainsi qu'il a été donné en information au niveau de la note aux états financiers n° 4.1 «Crise covid-19 », conformément aux circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08, la STB a procédé au report des échéances des crédits octroyés aux entreprises et aux particuliers pour un montant global de 412

millions de dinars dont 11 millions de dinars au titre des intérêts de reports comptabilisés en produits de l'exercice.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Deux sociétés du groupe STB détiennent, au 31 décembre 2020, 305 712 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 6 avril 2021

Les Co-commissaires aux comptes

**Groupement CFA-
CBC
Fathi Saidi**

**Groupement CSL-
CNH
Samir Labidi**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 40 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 455 millions d'Euros.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 40 millions d'Euros soit l'équivalent de 131,672 millions de dinars.

2. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires (lot 2019-3) d'un montant égal à 136,945 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix de 2,5 millions de dinars.
3. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires (lot 2020) d'un montant égal à 32,857 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
4. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires (lot 3- 2020) d'un montant égal à 90,019 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
5. En vertu de la décision du conseil d'administration réuni le 10 juin 2020, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 10 millions de dinars. L'encours au 31 décembre 2020 est de l'ordre de 10,107 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ce fond, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fond alloué à la fin de chaque exercice ;
 - Commission de performance de 25%% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
 - Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.
6. Le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2019 a approuvé la reconstitution des fonds propres de sa filiale ACTIVHOTEL qui consiste en une augmentation de capital par :
 - Apport en numéraire incorporation du compte courant associé y compris les intérêts et ce pour un montant de 20,134 millions de dinars dont 7,334 millions de dinars sous forme d'intérêts ;
 - Apports en nature sous forme de deux unités hôtelières d'une valeur globale de 7,650 millions de dinars.

Cette opération a été matérialisée courant l'exercice 2020.

7. La STB a consenti à la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, des emprunts interbancaires en devise à court terme qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 millions d'Euros soit l'équivalent de 19,954 millions de dinars.
8. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 121,275 millions de dinars.
9. Courant l'exercice 2020, la STB a conclu avec sa filiale « STB FINANCE » une convention de placement et de gestion de l'emprunt obligataire subordonné STB SUB 2020-1.

En vertu de cette convention, la STB FINANCE a perçu une commission de 0,6% du montant de l'emprunt au titre des frais de montage et de commissions de placement. Cette commission est de l'ordre de 300 000 dinars en HT.

Au titre de la préparation du prospectus et du montage de l'opération, STB FINANCE a perçu une commission forfaitaire de 25 000 dinars en HT.

10. Courant l'exercice 2020, la STB a conclu avec sa filiale STB FINANCE, une convention de rémunération au titre des services rendus par la STB dans le cadre de la gestion des OPCVM du groupe STB.

En vertu de cette convention, la STB percevra une rémunération annuelle de 0,01% de la moyenne des actifs nets des OPCVM gérés.

11. Courant l'exercice 2020, la STB Moyens Généraux a signé avec la STB, société mère, une convention de mise à disposition de ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles la société s'engage à mettre à la disposition de la STB des ressources humaines pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2020 ont totalisés la somme de 142 mille dinars.

12. Courant l'exercice 2020, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB ont souscrits à l'emprunt obligataire subordonné STB 2020-1 émis par la STB pour un montant global de 50 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 17,050 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
STB INVEST	Catégorie E	5 000 000
SICAV L'EPARGNANT	Catégorie C	5 000 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	Catégorie C	2 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR	Catégorie C	20 000
SICAV L'AVENIR	Catégorie C	30 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		12 050 000
STAR	Catégorie E	5 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		5 000 000
Total général en dinars		17 050 000

13. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2020, par les filiales et les entreprises associées de la STB totalise, au 31 décembre 2020, un montant de 110,220 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	bon de caisse	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	720 000	500 000	300 000	1 520 000
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REEL	4 300 000	-	-	4 300 000
SICAV INVESTISSEUR	-	-	100 000	100 000
SICAV AVENIR	-	-	100 000	100 000
SICAV L EPARGNE OBLIGATAIRE	-	30 000 000	25 500 000	55 500 000
STB SICAR	-	-	4 200 000	4 200 000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	-	-	1 000 000	1 000 000
STE SICAV L EPARGNANT	-	3 000 000	40 000 000	43 000 000
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA EXTENSION	-	500 000	-	500 000
Total en dinars	5 020 000	34 000 000	71 200 000	110 220 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2020 à 63,975 millions de dinars contre 45,097 millions de dinars au 31 décembre 2019.

3. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2020, ces garanties sont à hauteur de 391,846 millions de dinars.
4. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le

marché remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2020 à 14 millions de dinars.

5. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé des conventions de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire. L'encours de ces prêts au 31 décembre 2020 est de 33,333 millions d'Euros soit l'équivalent de 109,727 millions de dinars.
6. Les concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 170,486 millions de dinars (hors prêts syndiqués).
7. En vertu des correspondances parvenues en 2020, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.
8. La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2020 à 700 mille USD soit l'équivalent de 1,515 millions de dinars.
9. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euros soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euros et 3 millions d'Euros soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.

Au cours de l'exercice 2020, la STB a procédé à la conversion en capital de 2,289 millions d'Euros soit l'équivalent de 5,660 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2020 à 4,711 millions d'euros soit l'équivalent de 11,647 millions de dinars.

10. Antérieurement à l'exercice audité, les administrateurs, les entreprises associées ainsi que les filiales de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2020
SICAV L'EPARGNANT	7 000 000	2 187 500
SMGERT	100 000	80 000
STB FINANCE	700 000	462 500
STB INVEST	9 210 200	4 518 500
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	4 000 000	4 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR	100 000	100 000
SICAV L'AVENIR	80 000	80 000
STB SICAR	1 000 000	800 000
Total obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	22 190 200	12 228 500
STAR	47 000 000	21 585 667
Total obligations souscrites par les administrateurs	47 000 000	21 585 667
Total général en Dinars	69 190 200	33 814 167

11. L'encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2020, par la société tunisienne d'assurance et de réassurance « STAR », administrateur de la STB totalise, au 31 décembre 2020, un montant de 50 millions de dinars.

12. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1,162 millions de dinars détaillé comme suit :

Société	Encours 31/12/2020	Taux de Rémunération	Intérêt 2020
ACTIVHOTELS	-	TMM+2%	7 334
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	1 162	Non rémunéré	-
Total en mille Dinars	1 162		7 334

13. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2020
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 707
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 085
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 824
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 674
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 701
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	1 781
Fonds gérés STB 7	2006	800	724
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	6 112
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 563
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 729

Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 472
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	11 046
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 254
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 291
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 747
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	360
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 208
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 425
Total en mille dinars		91 577	75 704

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2020, la STB a comptabilisé une charge globale de 868,119 mille dinars au titre de ces différentes commissions (y compris celle relative au nouveau fond confié en 2020).

14. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève en TTC à 373 350 DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 2 536 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève en TTC à 148 000DT.

15. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB FINANCE

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 433 DT en hors taxes.

16. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 9 270 DT en hors taxes.

17. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 436 DT en hors taxes.

En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 1089 DT en hors taxes.

- Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. Aucun montant n'a été rétrocédé en 2020.
- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

18. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 202 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	21 412
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	24 479
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	20 727
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	31 877
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	29 691
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	68 319
STB INVEST	5 227 (HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 601
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 297
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	7 085
TOTAL EN DINARS					216 488

Par ailleurs, les frais d'entretien des locaux et de gardiennage facturés par la STB au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 130,870 mille dinars répartis comme suit :

Filiales	Montant facturé
STB INVEST	43 870
STB MANAGER	37 000
STB FINANCE	50 000
Total en Dinars	130 870

19. Courant 2016, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2020 ont totalisés la somme de 6 036 mille dinars.

20. Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2020 ont totalisés la somme de 4 456 mille dinars.

21. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 42,621 millions de dinars, répartis comme suit :

Groupe	Relation	deb de compte	autres engagements	Total général
GROUPE STB	STE EDDKHILA	-	2 804 741	2 804 741
	SED SOUSSE NORD	128 181	1 742 643	1 870 824
	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-	16 447 449	16 447 449
	STB INVEST	480	-	480
	STRC	-	8 571 429	8 571 429
	STB SICAR/FG STB 1ID	8 253	-	8 253
	STB MOYENS GENERAUX	186 862	-	186 862
	S.T.B SECURITE GARDIENNAGE	359 660	-	359 660
Total concours/filiales		683 437	29 566 262	30 249 699
GROUPE BELAID MONCEF	STE SUD TRADE	-	55 000	55 000
	STPA - STE TNE DES PROD. ALUMINEUX	-	1 060 883	1 060 883
	STE CHIMEX	-	1 046 799	1 046 799
	STE GLE DES PLASTIFIANTS	-	2 612 701	2 612 701
	SOMEF TUNISIE	-	1 059 778	1 059 778
	STE VARAT TUNISIE	-	1 451 149	1 451 149
	STE SIMEF ELECTRIC AUGMENTATION CAPITAL	-	497 874	497 874
	STE SOMEF DISTRIBUTION	-	455 607	455 607
STAR	-	4 130 876	4 130 876	
BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	355	-	355	
Total administrateurs		355	12 370 668	12 371 022
Total Général en dinars		683 792	41 936 929	42 620 721

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'Ex- Directeur Général a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 07 mars 2019. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments tels que fixés par le comité de

rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016.

Les éléments de rémunération de l'Ex-DG se composent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 septembre 2020. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2.670 mille dinars ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 1 500 dinars (révision de l'indemnité de 600 dinars à 2000 dinars ;
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les éléments de rémunération de l'Ex-conseiller de la Direction Générale ont été fixés par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 21 novembre 2018 et du 30 octobre 2019. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 5 000 dinars ;
- et un élément annuel variable allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs ;

Les avantages en nature sont un quota de 200 litres de carburant par mois.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 mai 2020 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 mai 2020 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG	DGA, SG et conseillers	Administrateurs
----------------------------------	-----------	-------------------------------	------------------------

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	485 492	-	349 638	8 653	120 000	208 265
Avantages postérieurs à l'emploi(*)	- 169 494	-	32 905	110 212	-	-
TOTAL	315 998	-	382 543	118 865	120 000	208 265

(*) Les avantages postérieurs à l'emploi sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 06 avril 2021

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CBC
Fathi Saidi

Groupement CSL- CNH
Samir Labidi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation CAF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

Bilan**Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2020	2019
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 191 809	1 097 018
Moins amortissements		(819 491)	(609 913)
	V.1	372 318	487 105
Immobilisations corporelles		102 516 543	96 139 435
Moins amortissements		(66 877 976)	(61 614 159)
	V.2	35 638 567	34 525 276
Immobilisations financières		4 233 064	4 233 064
Moins provisions		(821 289)	(664 277)
	V.3	3 411 775	3 568 787
Total des actifs immobilisés		39 422 660	38 581 168
Total des actifs non courants		39 422 660	38 581 168
Actifs courants			
Stocks		21 962 867	36 573 548
Moins provisions		(830 985)	(907 727)
	V.4	21 131 882	35 665 821
Clients et comptes rattachés		37 213 788	32 050 356
Moins provisions		(3 774 137)	(100 374)
	V.5	33 439 651	31 949 982
Autres actifs courants		3 977 709	498 598
Moins provisions		-	-
	V.6	3 977 709	498 598
Placements et autres actifs financiers	V.7	28 127	40 407
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	1 890 968	1 753 818
Total des actifs courants		60 468 337	69 908 627
Total des actifs		99 890 997	108 489 794

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2020	2019
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 456 416	30 456 416
Réserves légales		3 045 642	3 045 642
Résultats reportés		18 574 951	10 575 264
Autres capitaux propres		10 617 831	10 617 831
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		62 694 840	54 695 153
Résultat de l'exercice		1 508 723	20 992 562
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	64 203 563	75 687 715
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	V.10	11 227 979	10 398 200
Provision pour risques et charges	V.11	255 421	258 439
Total des passifs non courants		11 483 400	10 656 639
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.12	11 116 829	7 258 062
Autres passifs courants	V.13	3 941 705	5 560 750
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.14	9 145 500	9 326 628
Total des passifs courants		24 204 034	22 145 440
Total des passifs		35 687 434	32 802 079
Total des capitaux propres et des passifs		99 890 997	108 489 794

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2020	2019
Produits d'exploitation			
Revenus		82 677 913	125 469 447
Autres produits d'exploitation		139 204	80 911
Total des produits d'exploitation	VI.1	82 817 117	125 550 358
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		(797 699)	(1 639 555)
Achats de marchandises consommés	VI.2	(33 041 246)	(47 240 890)
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	(24 260 888)	(30 176 829)
Charge de personnel	VI.4	(7 309 500)	(7 129 766)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	(9 240 484)	(5 408 373)
Autres charges d'exploitation (*)	VI.6	(4 557 970)	(6 164 954)
Total des charges d'exploitation		(79 207 787)	(97 760 367)
Résultat d'exploitation		3 609 330	27 789 991
Charges financières nettes	VI.7	(2 484 546)	(3 784 391)
Produits des placements	VI.8	329 455	543 429
Autres gains ordinaires	VI.9	362 066	1 171 184
Autres pertes ordinaires (*)	VI.10	(185 246)	(103 544)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 631 059	25 616 669
Impôt sur les bénéfices		(622 336)	(4 624 107)
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 008 723	20 992 562
Eléments extraordinaires	VI.11	500 000	-
Résultat net de l'exercice		1 508 723	20 992 562

(*) Données 2019 retraitées pour le besoin de la comparabilité cf note VI.6

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2020	2019
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		1 508 723	20 992 562
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		9 240 484	5 408 373
- Variation des :			
* Stocks		14 610 681	(126 989)
* Créances		(5 163 432)	(14 885 989)
* Autres actifs et prêts au personnel		(3 466 831)	2 070 330
* Fournisseurs et autres dettes		3 858 767	(6 184 975)
* Autres passifs		(1 663 530)	2 372 511
* Plus-value sur cession d'immobilisations		-	(13 080)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	18 924 862	9 632 743
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(6 471 900)	(5 674 144)
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(340 065)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations financières		-	28 080
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	(6 471 900)	(5 986 129)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts		31 717 000	49 562 365
Remboursement d'emprunts		(30 488 358)	(55 344 127)
Distributions de dividendes		(12 992 875)	(9 220 748)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	VII.3	(11 764 233)	(15 002 510)
Variation de trésorerie	VII.4	688 729	(11 355 896)
Trésorerie au début de l'exercice		1 063 272	12 419 168
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 752 001	1 063 272

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.456.416 dinars divisé en 27.941.666 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 82 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2020.

II. Faits significatifs de la période

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2020 a décidé de distribuer des dividendes relatifs à l'exercice 2019 pour 12.992.875 DT. Cette distribution a eu lieu le 23 septembre 2020.

- Hypothèse retenue pour la continuité d'exploitation : La société continue de renforcer son outil industriel afin de préparer son expansion dans les années à venir, notamment dans les produits papier pour ondulé.

- Impacts significatifs de la pandémie COVID-19 sur la performance et la situation financière de l'entreprise avec une baisse importante de l'activité qui a généré une diminution des revenus de 34% passant de 125.469.447 DT en 2019 à 82.677.913 DT en 2020.

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks ne présentent pas d'indice de dépréciation.

Certaines créances clients ont fait l'objet d'un report d'échéance et ont été honorées à l'exception de créances totalisant 3.705.015 DT qui ont été totalement provisionnées en 2020.

- Mesures de soutien dont a bénéficié Sotipapier : La société a bénéficié des reports de remboursement des crédits à moyen terme arrivés à échéance à partir du mois de mars 2020 jusqu'au mois de juin 2020. En effet, un report des échéances de six mois en principal et en intérêts a été appliqué respectivement pour 1.448.049 DT et 383.086 DT.

- Eléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence affectant les actifs, passifs, capitaux propres, résultat net, flux de trésorerie : L'arrêt d'exploitation de nos clients pendant une longue période liée à la pandémie COVID-19 a occasionné une forte baisse de notre chiffre d'affaires et de nos performances. La reprise de l'activité de nos clients a été progressive depuis le mois de juin et s'est améliorée de mois en mois notamment sur le quatrième trimestre 2020.

- La trésorerie de la société demeure saine et permet à la société d'honorer ses engagements.
- La société a bénéficié en 2020 d'une indemnisation de 500.000 DT au titre des dégâts subis lors des inondations survenues le 22 septembre 2018 au gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux mesures prévues par le décret gouvernemental N°614 en date du 12 juillet 2019 publié au JORT N°58. En effet, l'article 3 dudit décret a fixé l'indemnisation à 40% de la valeur des dégâts subis avec un plafond de 500.000 DT pour les sociétés n'ayant pas souscrit de contrats d'assurance couvrant le risque d'inondation. N'ayant pas souscrit, préalablement à la date du sinistre, à un contrat d'assurances couvrant le risque inondation, Sotipapier a déposé, en date du 19 décembre 2019, la demande avec tous les documents exigés par le décret gouvernemental susmentionné auprès de « Tunis Ré » organisme chargé de la gestion du dossier de dédommagement et a bénéficié du plafond de l'indemnisation soit 500.000 DT.

III. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du Ministère des finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
 - la pertinence ;
 - la fiabilité ; et
 - la comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles

de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

- L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCO1 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients & comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans ;

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 1.191.809 DT contre 1.097.018 DT au 31 décembre 2019. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Concession brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	964 066	892 338
Autres immobilisations incorporelles	9 196	9196
Immobilisations incorporelles en cours	42 253	19 190
Valeur brute	1 191 809	1 097 018
Moins Amortissements	(819 491)	(609 913)
Total net	372 318	487 105

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 102.516.543 DT contre 96.139.435 DT au 31 décembre 2019. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Terrain	204 964	204 964
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	2 774 099	2 503 407
Matériel et outillage industriel	84 341 426	80 565 812
Matériel de transport	3 289 084	3 219 504
Matériel informatique	489 740	450 830
MMB	183 191	180 511
Immo corporelles en cours	2 506 755	287 123
Valeur brute	102 516 543	96 139 435
Moins Amortissements	(66 877 976)	(61 614 159)
Total net	35 638 567	34 525 276

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur Brute 31/12/2019	Acquisitions 2020	Reclassements 2020	Valeur brute au 31/12/2020	Amort. Ant. 2020	Dotation 2020	Amort. Cumulés au 31/12/2020	VCN 31/12/2020
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	176 294	(176 294)	-	(176 294)	-
Logiciels	892 338	52 538	19 190	964 066	(433 619)	(209 579)	(643 198)	320 869
Immobilisations Incorporelles en cours	28 386	42 253	(19 190)	51 449	-	-	-	51 449
Total des Immobilisations Incorporelles	1 097 018	94 791	-	1 191 809	(609 913)	(209 579)	(819 491)	372 318
Terrains	204 964	-	-	204 964	-	-	-	204 964
Construction	2 683 729	-	-	2 683 729	(2 063 865)	(38 763)	(2 102 628)	581 101
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	2 672 298	(414 752)	(130 954)	(545 706)	2 126 592
Construction PM2	606 560	-	-	606 560	(606 560)	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	808 977	(761 552)	(20 417)	(781 969)	27 008
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	508 512	(453 985)	(8 797)	(462 782)	45 730
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	836 892	(812 674)	(5 757)	(818 431)	18 461
Construction dépôt MP	610 316	-	-	610 316	(364 552)	(22 342)	(386 893)	223 423
Matériel & outillage	62 755 415	3 310 292	150 358	66 216 066	(40 132 058)	(2 928 163)	(43 060 221)	23 155 845
Turbine à gaz	5 976 849	306 348	8 616	6 291 813	(5 976 849)	(27 847)	(6 004 695)	287 118
Révision générale Turbine à gaz	3 675 474	-	-	3 675 474	(2 282 727)	(606 490)	(2 889 217)	786 257
Presse à Sabot	8 158 074	-	-	8 158 074	(3 671 857)	(815 676)	(4 487 533)	3 670 541
Agencement, aménagement, installation	2 503 407	270 692	-	2 774 099	(1 758 157)	(223 341)	(1 981 498)	792 601
Matériel roulant	3 219 504	69 580	-	3 289 084	(1 879 394)	(374 316)	(2 253 710)	1 035 374
MMB & Matériel Informatique	631 341	41 591	-	672 932	(435 179)	(60 956)	(496 135)	176 797
Immobilisations corporelles en cours	287 123	2 378 606	(158 974)	2 506 755	-	-	-	2 506 755
Total des Immobilisations corporelles	96 139 435	6 377 108	-	102 516 543	(61 614 159)	(5 263 817)	(66 877 976)	35 638 567
Total	97 236 453	6 471 899	-	103 708 352	(62 224 072)	(5 473 396)	(67 697 467)	36 010 885

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Participations	2 668 000	2 668 000
Dépôts et cautionnements	1 565 064	1 565 064
Total	4 233 064	4 233 064
Provisions	(821 289)	(664 277)
Total net	3 411 775	3 568 787

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2019	Valeur brute 31/12/2020	Provisions pour dépréciation			VCN 31/12/2020
			31/12/2019	Dotati- ons	31/12/2020	
Nature des titres						
Titres de participation :						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	240 000	240 000	-	-	-	240 000
SFTC	2 000 000	2 000 000	494 003	157 012	651 015	1 348 985
<i>Autres participations</i>						
Marina Hôtel	350 000	350 000	145 274	-	145 274	204 726
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	2 668 000	2 668 000	664 277	157 012	821 289	1 846 711

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Dépôts et cautionnements	31/12/2020	31/12/2019
Cautionnement STEG	1 565 064	1 565 064
Total Brut	1 565 064	1 565 064

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2020 à 21.962.867 DT contre 36.573.548 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	5 976 972	15 884 729
Consommables et pièces de rechange	10 923 840	14 849 170
Produits finis	5 041 950	5 839 649
Consommables et pièces de rechange en transit	20 105	-
Total	21 962 867	36 573 548
Provision	(830 985)	(907 727)
Total net	21 131 882	35 665 821

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2020 à 37.213.788 DT contre 32.050.356 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Clients	10 254 533	8 247 848
Clients Ventes d'énergie (STEG)	734 623	1 645 324
Clients douteux	3 774 137	100 374
Effets à recevoir	20 334 724	18 564 411
Chèques en portefeuille	2 115 771	3 492 399
Total	37 213 788	32 050 356
Provision pour dépréciation des comptes clients	(3 774 137)	(100 374)
Total net	33 439 651	31 949 982

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 3.977.709 DT contre 498.598 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs locaux débiteurs	112 861	116 124
Personnel-avances et acomptes	57 977	63 677
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 539 362	-
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	2 676	31 986
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	91 654	66 799
Débiteurs divers	32 958	7 021
Produits à recevoir	-	47 324
Charges constatées d'avance	140 221	165 667
Total	3 977 709	498 598

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2020 à 28.127 DT contre 40.407 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel	28 127	40 407
Total	28 127	40 407

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1.890.968 DT contre 1.753.818 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Banques	1 148 924	1 424 081
Effets remis à l'encaissement	594 706	123 960
Chèques remis à l'encaissement	137 338	195 777
Caisse	10 000	10 000
Total	1 890 968	1 753 818

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020		31/12/2019	
	Montant	%	Montant	%
Recall Holding	10 390 050	34,11%	10 390 050	34,11%
Value Consulting	8 755 121	28,75%	8 755 121	28,75%
Han TN	1 470 138	4,83%	1 470 138	4,83%
Swicorp Conseil & Invest.	1 446 322	4,75%	1 446 322	4,75%
Ekuity Capital (ex CTKD)	1 308 000	4,29%	1 308 000	4,29%
Divers public	7 086 785	23,27%	7 086 785	23,27%
Total	30 456 416	100%	30 456 416	100%

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2020 à 64.203.563 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2019	30 456 416	3 045 642	10 575 264	10 617 831	20 992 562	75 687 715
Résultats reportés	-	-	20 992 562	-	(20 992 562)	-
Réserves légales	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	(12 992 875)	-	-	(12 992 875)
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	1 508 723	1 508 723
Capitaux propres au 31/12/2020	30 456 416	3 045 642	18 574 951	10 617 831	1 508 723	64 203 563

La baisse des capitaux propres de 11.484.152 DT entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 provient de :

- 1- La distribution de dividendes pour 12.992.875 DT lors de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2019 conformément à la cinquième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2020, à savoir :

Résultat net au 31/12/2019	20 992 562
Résultats reportés	10 575 264
Reliquat 1	31 567 826
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	31 567 826
Dividendes 2019 (27.941.666 actions * 0,465 DT) (*)	12 992 875
Reliquat 2	18 574 951
Résultats reportés au 31/12/2020	18 574 951

(*) La mise en paiement des dividendes a été effectuée le 23 septembre 2020.

- 2- La constatation d'un résultat bénéficiaire de l'exercice pour 1.508.723 DT.

3- Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0,054 DT contre 0,751 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	1 508 723	20 992 562
Nombre moyen pondéré d'actions	27 941 666	27 941 666
Résultat par action	0,054	0,751

Le capital de la société est constitué de 27.941.666 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Recall Holding	9 532 156	9 532 156
Value Consulting	8 032 221	8 032 221
Han TN	1 348 750	1 348 750
Swicorp Conseil & Invest.	1 326 901	1 326 901
Ekuity Capital (Ex CTKD)	1 200 000	1 200 000
Divers public	6 501 638	6 501 638
Total	27 941 666	27 941 666

Note : Une AGE tenue le 31 mai 2019 a décidé de réaliser une augmentation de capital avec la suppression du DPS (réservée pour des cadres de la société). L'augmentation sera opérée à valeur nominale (1,090 DT) de l'action majorée d'une prime d'émission de 4,110 DT par action soit un total de 5,200 DT par action. L'augmentation du capital projetée serait ainsi de 199.136 dinars avec une prime d'émission de 750.872 dinars avec date de jouissance des nouvelles actions prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

A ce jour, cette décision n'a encore pas été réalisée. Néanmoins l'AGE tenue le 30 juin 2020 a délégué au Conseil d'Administration de la société le pouvoir pour la finalisation des procédures relatives à ladite augmentation.

La notice ouvrant droit à la souscription à ladite augmentation n'est ni publiée ni éditée à ce jour.

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à LT au 31/12/19	Échéances à CT au 31/12/19	Nouvel. Emprunt 2020	Remb. 2020	Échéances à - d'1 an au 31/12/20	Échéances à LT au 31/12/20	Durée	Taux
BT 2.750.000 DT	-	275 000		137 500	137 500	-	5 ans	TMM+1,25%
ATB 2.750.000 DT	-	275 000		275 000	-	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.260.000 DT	126 000	252 000		252 000	126 000	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.870.000 DT	356 190	356 190		356 190	356 190	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	4 137 143	1 034 286		1 034 286	1 034 286	3 102 857	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	4 149 867	680 133		335 382	703 162	3 791 456	8 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	1 629 000	181 000		181 000	362 000	1 267 000	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	-	-	3 200 000	-	133 334	3 066 666	7 ans	TMM+1,25%
Total	10 398 200	3 053 609	3 200 000	2 571 358	2 852 472	11 227 979		

11. Provisions pour risques et charges

La « provision pour risques et charges » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 255.421 DT au 31 décembre 2020 contre 258.439 DT au 31 décembre 2019.

12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 11.116.829 DT contre 7.258.062 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs locaux	3 077 176	2 756 766
Fournisseurs étrangers	6 062 993	3 598 606
Fournisseurs, effets à payer	802 146	902 690
Fournisseurs, factures non parvenues	1 174 514	-
Total	11 116 829	7 258 062

13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 3.941.705 DT contre 5.560.750 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au personnel	3 267	3 669
IS à payer	-	1 873 206
CSS à payer	29 235	246 839
Receveur des finances	2 369 978	1 959 987
Charges à payer pour congés à payer	553 370	537 296
Charges à payer	288 129	308 437
Débiteurs divers	-	32 777
CNSS	579 350	598 090
Retenues Personnel	391	449
Etat, impôts et taxes	117 985	-
Total	3 941 705	5 560 750

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.145.500 DT contre 9.326.628 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Chèques en circulation	138 967	418 117
Virement émis en cours	-	272 429
Total concours bancaires	138 967	690 546
Financement de stock	6 100 000	5 500 000
Échéance CMT à - d'1 an	2 852 472	3 053 609
Intérêts courus	54 061	82 473
Total autres passifs financiers	9 006 533	8 636 082
Total	9 145 500	9 326 628

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	Nouveaux emprunts	Remboursements 2020	31/12/2020
BT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BIAT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BNA	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	-	1 200 000	600 000	600 000
Total	5 500 000	24 200 000	23 600 000	6 100 000

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2020 à 82.677.913 DT contre 125.469.447 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Ventes Kraft	50 210 562	72 278 367
Ventes PPO	34 267 852	55 340 283
Ventes Energie	2 424 790	2 682 886
Autres	314 397	449 995
Ristournes	(4 539 688)	(5 282 084)
Total	82 677 913	125 469 447

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2020 à 139.204 DT contre 80.911 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Loyers	69 458	66 150
Subvention d'exploitation	69 746	14 761
Total	139 204	80 911

2. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2020 à 33.041.246 DT contre 47.240.890 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Achats pâte à papier	14 300 649	34 392 888
Achats vieux papier	8 832 840	11 790 476
Variation Stock MP	9 907 757	1 057 526
Total	33 041 246	47 240 890

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24.260.888 DT contre 30.176.829 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Consommation Gaz	11 862 552	14 299 766
Achats électricité	985 600	874 035
Achats eau	76 546	74 461
Achats pièces de rechange (PDR)	1 848 418	4 513 484
Achats matières consommables	5 471 686	13 014 296
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	110 860	224 857
Variation des stocks	3 905 226	(2 824 070)
Total	24 260 888	30 176 829

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7.309.500 DT contre 7.129.766 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Salaire de base	3 749 206	3 989 607
Primes	1 668 993	1 335 671
Congés payés	234 891	280 761
Indemnités de stage	29 222	16 098
Transfert de charges	(27 750)	(27 750)
Charges sociales légales	921 356	935 911
Autres charges de personnel	287 720	154 429
Accidents de travail	100 210	106 313
Rémunération DG (*)	345 652	338 726
Total	7 309 500	7 129 766

(*) Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2020 d'un salaire net de 217.301 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 345.652 DT.

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.240.484 DT contre 5.408.373 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	5 473 396	5 052 025
Provisions pour départ à la retraite	-	50 020
Dotations pour dépréciation des créances clients	3 705 015	-
Provisions pour dépréciation de stocks	74 125	47 420
Provisions pour congés payés	16 073	130 866
Provisions pour dépréciation des titres de participation	157 012	224 003
Total	9 425 621	5 504 334
Reprise/provisions pour dépréciation des comptes clients	(31 252)	(12 310)
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks	(150 866)	(83 651)
Reprise/provisions pour départ à la retraite	(3 019)	-
Total net	9 240 484	5 408 373

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2020 à 4.557.970 DT contre 6.164.954 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019 (*)
Locations	129 200	203 000
Entretien et réparations	1 679 632	3 135 762
Assurances	304 008	265 033
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	901 603	893 438
Publicité, publications, relations publiques	382 644	86 719
Transport	314 919	434 749
Déplacements, missions et réceptions	89 920	181 179
Frais postaux et de Télécom.	53 712	38 645
Services bancaires et assimilés	122 511	148 017
Subventions et dons	114 639	11 491
Jetons de présence	90 000	90 000
Impôts et taxes	345 947	430 082
Contribution Sociale et solidaire (CSS)	29 235	246 839

Total	4 557 970	6 164 954
--------------	------------------	------------------

(*) Pour le besoin de la comparabilité, les autres pertes ordinaires et les pénalités fiscales d'un montant total de 103.544 DT ont été reclassées au niveau de la rubrique « Autres pertes ordinaires ».

Les rubriques ayant subi un retraitement se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres charges d'exploitation	6 268 498	-103 544	6 164 954
Total des charges d'exploitation	97 863 911	-103 544	97 760 367
Résultat d'exploitation	27 686 447	-103 544	27 789 991
Autres pertes ordinaires	-	103 544	103 544

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2.484.546 DT contre 3.784.391 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts/Comptes courants	54 046	47 327
Intérêts/effets escomptés	595 243	1 856 078
Intérêts/Financement de stock	466 644	451 116
Intérêts/Financement en dinars	187 964	9 148
Intérêts/Financement en Devises	-	219 854
Intérêts/CMT	1 122 098	1 433 980
Intérêts sur les autres Dettes	-	6 862
Total	2 425 995	4 024 365
Pertes de change	138 432	270 471
Gains de change	(79 881)	(510 445)
Total net	2 484 546	3 784 391

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à 329.455 DT contre 543.429 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Produits des participations	180 000	134 400
Intérêts des placements	10 749	255 855
Intérêts créditeurs des comptes courants	6 654	9 844
Rémunérations des autres créances	132 052	143 330
Total	329 455	543 429

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 362.066 DT contre 1.171.184 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Remboursement assurances	47 548	9 964
Produits nets/ Cession de valeurs mobilières	-	13 080
Autres gains ordinaires	314 518	10 106
Reprise sur charges d'impôt	-	1 138 034
Total	362 066	1 171 184

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 185.246 DT contre 103.544 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019 (*)
Pénalités fiscales, sociales et douanières	36 840	21 550
Autres pertes ordinaires	148 406	81 994
Total	185 246	103 544

(*) Pour le besoin de la comparabilité, les autres pertes ordinaires et les pénalités fiscales d'un montant total de 103.544 DT ont été reclassées au niveau de la rubrique « Autres pertes ordinaires ». CF note VI.6

11. Eléments extraordinaires

Les « éléments extraordinaires » concernent l'indemnisation par l'Etat à hauteur de 500.000 DT des dégâts causés par les inondations qui ont touché toute la région en 2018 (Délégation Bou Argoub, Gouvernorat de Nabeul). Les dégâts concernent essentiellement les stocks de produits finis et de matières consommables.

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Amortissements immob. incorporelles	819 491	609 913	209 578
Amortissements immob. corporelles	66 877 976	61 614 159	5 263 817
Provisions suer Immo. Financières	821 289	664 277	157 012
Provisions sur stocks	830 985	907 727	(76 742)
Provisions clients et comptes rattachés	3 774 137	100 374	3 673 763
Provisions pour risques et charges	255 421	258 439	(3 018)
Provisions /congrés payés	553 370	537 297	16 073
Total	73 932 669	64 692 186	9 240 483

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Matières premières	5 976 972	15 884 729	(9 907 757)
Consommables et pièces de rechange	10 943 945	14 849 170	(3 905 225)
Produits finis	5 041 950	5 839 649	(797 699)
Total	21 962 867	36 573 548	(14 610 681)

• Variation des créances

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Clients	10 254 533	8 247 848	2 006 685
Clients ventes d'énergie	734 623	1 645 324	(910 701)
Clients douteux	3 774 137	100 374	3 673 763
Effets à recevoir	20 334 724	18 564 411	1 770 313
Chèques en portefeuille	2 115 771	3 492 399	(1 376 628)
Total	37 213 788	32 050 356	5 163 432

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	112 861	116 124	(3 263)
Personnel-avances et acomptes	57 977	63 677	(5 700)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 539 362	-	3 539 362
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	2 676	31 986	(29 310)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	91 654	66 799	24 855
Débiteurs divers	32 958	7 021	25 937
Produits à recevoir	-	47 325	(47 325)
Charges constatées d'avance	140 221	165 667	(25 446)
Total des autres actifs courants	3 977 709	498 598	3 479 111
Autres actifs financiers (prêts au personnel)	28 127	40 407	(12 280)
Total des autres actifs	4 005 836	539 005	3 466 831

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux	3 077 176	2 756 766	320 410
Fournisseurs étrangers	6 062 993	3 598 606	2 464 387
Fournisseurs, effets à payer	802 146	902 690	(100 544)
Fournisseurs, factures non parvenues	1 174 514	-	1 174 514
Total	11 116 829	7 258 062	3 858 767

- **Autres passifs**

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Rémunérations dues au personnel	3 267	3 669	(402)
IS à payer	-	1 873 206	(1 873 206)
CSS à payer	29 235	246 839	(217 604)
Receveur des finances	2 369 978	1 959 987	409 991
Charges à payer	288 129	229 255	58 874
Débiteurs divers	-	32 777	(32 777)
TVA	117 985	79 182	38 803
CNSS	579 350	598 090	(18 740)
Retenues Personnel	391	450	(59)
Total autres passifs courants	3 388 335	5 023 455	(1 635 120)
Intérêts courus	54 060	82 471	(28 411)
Total autres passifs	3 442 395	5 105 925	(1 663 530)

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Matériels & outillages industriels pour 3.618.054 DT ;
- Installations générales, Agencements, Aménagements pour 270.692 DT ;
- Matériels de transport de biens pour 69.580 DT ;
- Matériel informatique & MMB pour 40.178 DT.
- Logiciels pour 52.538 DT
- Immobilisations incorporelles en cours pour 42.254 DT.
- Immobilisations corporelles en cours pour 2.378.605 DT.

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Encaissements des crédits à moyen terme pour un montant de 3.200.000 DT.
- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 2.571.358 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 24.200.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 4.317.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 23.600.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 4.317.000 DT.

- Distribution des dividendes pour un montant de 12.992.875 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2020	Trésorerie à fin 2019	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	1 890 968	1 753 818	137 150
Concours bancaires	cf. note V.14	(138 967)	(690 546)	551 579
Total		1 752 001	1 063 272	688 729

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires annuels, s'élève à 92.451 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2020.
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 80% du capital) a facturé un montant de 1.538.626 DT relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 418.865 DT au 31 décembre 2020.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, et ce pour un montant de 69.458DT, totalement encaissé en 2020.
- Le Co-Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2020, d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT
- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2020 :
 - ✓ D'un salaire net de 217.301 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 345.652 DT.
 - ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction acquise en octobre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2020, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90 000 DT ;

X. Note sur la pandémie du Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs

La crise mondiale liée à la COVID-19 qui dure depuis un peu plus d'un an, accompagnée par les mesures décrétées par la Tunisie, et l'instauration du confinement général ont induit de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs.

De son côté, Sotipapier a vu son activité, au cours de l'exercice 2020, nettement impactée par la pandémie, tel que détaillé au niveau de la note « II. Faits significatifs de la période ».

La pandémie COVID-19 sévit toujours à travers le monde, la rendant susceptible d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des présents états financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer cet impact mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, a connu une nette reprise et ne laisse pas de doute par rapport à une éventuelle baisse significative.

Les états financiers, ci-joints ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

XI. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2020 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	640 255	640 255	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	356 190	356 190	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	13 724 261	13 724 261	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	9 903 621	9 903 621	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	24 624 327	24 624 327				
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
* Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XII. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2020	31/12/2019	Charges	31/12/2020	31/12/2019	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue	82 677 913	125 469 447						
Production stockée			Déstockage de production	797 699	1 639 554			
Total	82 677 913	125 469 447	Total	797 699	1 639 555	Production de l'exercice	81 880 214	123 829 893
Production de l'exercice	81 880 214	123 829 892	Coût d'achat Mat. Premières	33 041 246	47 240 890			
			Achat d'approvisionnements consommés	24 260 888	30 176 829			
Total	81 880 214	123 829 892	Total	57 302 134	77 417 719	Marge sur coût matières	24 578 080	46 412 173
Marge sur coût matières	24 578 081	46 412 173	Autres charges	4 212 023	5 734 871			
Total	24 578 080	46 412 173	Total	4 212 023	5 734 871	Valeur ajoutée brute	20 366 057	40 677 302
Valeur ajoutée brute	20 366 058	40 677 302	Impôts, taxes et versements assimilés	345 947	430 083			
			Charges de personnel	7 309 500	7 129 766			
Total	20 366 057	40 677 302	Total	7 655 447	7 559 849	Excédent Brut d'exploitation	12 710 610	33 117 453
Excédent brut d'exploitation	12 710 610	33 117 453	Dotation aux amortissements et aux provisions	9 240 484	5 408 373			
Autres produits ordinaires	501 270	1 252 095	Charges financières	2 484 546	3 784 391			
Produits financiers	329 455	543 429	Autres pertes ordinaires	185 246	103 545			
			Impôts sur le résultat ordinaire	622 336	4 624 107			
Total	13 541 335	34 912 977	Total	12 532 612	13 920 416	Résultat des activités ordinaires après impôt	1 008 723	20 992 562
Résultat des activités ordinaires après impôt	1 008 723	20 992 562	Eléments extraordinaires	500 000	-		1 508 723	20 992 562
Total	1 008 723	20 992 562	Total	500 000	-	Résultat net de l'exercice	1 508 723	20 992 562

Tunis, le 16 avril 2021
Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de Co-commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 64.203.563 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.508.723 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour une valeur brute de 21.962.867 DT provisionnée à hauteur de 830.985 DT.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les produits finis, la pâte à papier et les stocks de pièces de rechange et de consommables ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2020 et au début de 2021 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks en s'assurant de la permanence des méthodes de calcul et de comptabilisation entre la période précédente et celle en cours.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 37.213.788 DT provisionné à hauteur de 3.774.137 DT.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen de la balance auxiliaire client et sa cohérence avec la balance générale ainsi que la revue du délai de remboursement moyen et son évolution par rapport à 2019 ;
- La validation du solde client au 31 décembre 2020 par l'envoi de demandes de confirmations externes à un échantillon représentatif de clients. Les procédures alternatives qui ont été mises en œuvre en cas d'absence de réponses à nos

demandes ont consisté en la réconciliation entre le bon de livraison et la facture correspondante ainsi que les encaissements reçus début 2021 le cas échéant.

- L'examen de la provision pour dépréciation des créances douteuses à travers la revue :
 - o De l'ancienneté des créances clients,
 - o De l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), et
 - o De l'existence d'éventuelles garanties et les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers ;

- L'examen des transactions de vente et des avoirs accordés intervenues à la fin de 2020 et au début de 2021 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau de la note « X » aux états financiers se rapportant aux incertitudes liées à l'impact éventuel de la pandémie du Covid-19 sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autre point

Il est à noter qu'un crédit contracté auprès de Banque de Tunisie en septembre 2020 a été autorisé postérieurement par votre Conseil d'Administration du 11 décembre 2020 sans se baser sur un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47 promulguée le 29 mai 2019.

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit et Conseil

Abderrahmen FENDRI

Wassim CHAKROUN

Associé

Associé

Rapport Spécial

Tunis, le 16 avril 2021

Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (autres que les rémunérations des dirigeants)

La convention suivante a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020 :

- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce.

Il est à noter que ledit crédit contracté en septembre 2020 n'a été autorisé que postérieurement par votre conseil d'administration du 11 décembre 2020 sans se baser sur un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47 promulguée le 29 mai 2019.

2. Conventions et opérations réalisées en 2020 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires annuels, s'élève à 92.451 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2020.
- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 24 mois de grâce. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 décembre 2017.
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2016.
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 5.430.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 2 ans de franchise. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2016.
- Votre société a contracté en 2016 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement de l'acquisition d'un ensemble d'équipement industriel s'élevant à 1.260.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 22 avril 2016.
- Votre société a contracté en 2016 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement de l'acquisition du terrain et la construction sise à Megrine Saint Gobain s'élevant à 1.870.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2016.

- Votre société a contracté en 2015 auprès de la BT et l'ATB un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le prix d'acquisition d'une section de presse s'élevant à 5.500.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 avril 2015.
- La société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 15.851 DT relatif à des achats de vieux papiers.
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 80% du capital) a facturé un montant de 1.538.626 DT relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 418.865 DT au 31 décembre 2020.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, et ce pour un montant de 69.458 DT, totalement encaissé en 2020.
- Le Co-Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2020, d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT. La dette liée à cette refacturation s'élève à 33.023 DT au 31 décembre 2020.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, un montant de 35.475 DT relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante. La créance liée à ces facturations s'élève à 6.438 DT au 31 décembre 2020.
- La société CHIMICOULEUR COMMERCIAL, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 2.763 DT relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société CHIMICOULEUR PEINTURE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 994 DT relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1^{er} mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2020, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec d'autres sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, telles que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2020 :

Transactions au cours de l'exercice 2020 :

Société	Vente nette des ristournes	Prestation de service	Nature
Vogue Négoce Compagnie (VNC)	2 134 389	-	Vente de produits finis à l'export
COSEMAT	-	48 750	Conseil, assistance, transport
Total	2 134 389	48 750	

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31 décembre 2020 :

Société	Solde fournisseurs
COSEMAT	4 627
CTTM	10 161
Total	14 788

Il est à noter que M. Abdellatif Hamrouni fils de M. Abdelkader était membre du Conseil d'Administration de Sotipapier pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Son mandat est arrivé à terme avec la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de 2019 qui s'est réunie le 30 juin 2020.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2020 :
 - ✓ D'un salaire net de 217.301 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 345.652 DT.
 - ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction acquise en octobre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2020, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90.000 DT ;

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit et Conseil

Abderrahmen FENDRI

Wassim CHAKROUN

Associé

Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2020	31-déc. 2019
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	3	14 314 768	13 866 049
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	794 832 099	849 472 504
Acheteurs factorés	5	121 516 995	145 419 823
Portefeuille titre commercial	6	42 993 385	2 692 147
Portefeuille d'investissements	7	57 038 082	56 913 240
Valeurs Immobilisés	8	11 708 448	13 000 587
Autres actifs	9	32 022 054	31 427 747
TOTAL DES ACTIFS		1 074 425 831	1 112 792 097
PASSIFS			
Concours bancaires	10	1 954 824	7 886 108
Emprunts et dettes rattachées	11	727 396 849	769 545 203
Dettes envers la clientèle	12	17 325 898	19 631 540
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	37 773 481	42 849 266
Fournisseurs et comptes rattachés	13	85 368 416	83 747 313
Autres passifs	14	27 839 000	18 808 841
TOTAL DES PASSIFS		897 658 468	942 468 271
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves		58 935 320	60 241 440
Résultats reportés		57 388 506	51 204 778
Résultat de la période		6 443 537	4 877 608
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	176 767 363	170 323 826
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 074 425 831	1 112 792 097

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
ENGAGEMENTS DONNES	128 956 403	94 729 039
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	24 388 921	23 624 672
Engagements donnés en faveur des banques	51 419 489	39 450 000
Engagements sur autres titres	34 507 744	11 328 541
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	18 640 249	20 325 826
ENGAGEMENTS RECUE	171 128 390	264 200 441
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 835 545	11 249 462
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	149 493 403	137 279 002
Garanties et engagements de financement reçu des banques	7 302 173	4 499 325
Autres garanties reçues	4 157 221	5 303 656
Garanties reçues des adhérents	-	105 528 948
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	61 800 000	53 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	61 800 000	53 000 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	94 057 575	91 365 960
Revenu du factoring	17	16 622 147	19 511 018
Intérêts et charges assimilés	19	(66 964 504)	(71 010 391)
Commissions encourues	20	(107 275)	(143 145)
Produits des placements	21	27 419 072	6 198 451
Autres Produits d'exploitations	18	2 421 556	2 323 259
Produit net		73 448 571	48 245 152
Charges de personnel	22	(16 166 608)	(15 466 458)
Autres charges d'exploitation	23	(6 795 541)	(6 908 910)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(2 284 050)	(1 957 228)
Total des charges d'exploitation		(25 246 199)	(24 332 596)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		48 202 372	23 912 556
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(19 962 154)	(13 735 824)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(6 793 429)	(3 145 835)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(9 484 594)	(785 683)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 962 195	6 245 214
Autres gains ordinaires	28	354 252	590 963
Autres pertes ordinaires	29	(28 854)	(2 305)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 287 593	6 833 872
Reprises sur provisions pour impôt différé	0	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(5 176 475)	(1 971 842)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 295 711	5 046 623
Eléments extraordinaires	30	(852 174)	(169 015)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 443 537	4 877 608
Résultat par action		0,597	0,452

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	510 418 890	576 060 581
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(354 655 932)	(385 926 247)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	316 838 032	383 241 820
Financement des adhérents	31S	(280 307 724)	(366 402 290)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	50 599 288	74 232 250
Remboursements des crédits à court terme	33	(65 837 423)	(60 841 845)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(25 126 894)	(23 177 766)
Intérêts payés	35	(67 825 953)	(71 026 272)
Impôts et taxes payés	36	(27 629 307)	(33 466 628)
Autres flux de trésorerie	37	(15 407 393)	(7 875 289)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		41 065 584	84 818 314
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 054 354)	(2 105 302)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	62 442	89 696
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(16 871 449)	(488 280)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	9 383 890	1 475 652
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(8 479 471)	(1 028 234)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	20 250 000
Dividendes et autres distributions	42	-	(6 287 701)
Encaissements provenant des emprunts	11	305 454 430	662 547 200
Remboursements d'emprunts	11	(309 660 540)	(686 064 801)
Flux liés au financement à court terme	11	(22 000 000)	(39 300 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(26 206 110)	(48 855 302)
Variation de trésorerie		6 380 003	34 934 778
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	5 979 941	(28 954 837)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	12 359 944	5 979 941

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés		(2.785.084)
		<hr/>
<u>Apport net</u>	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés		(109 962 625)
		<hr/>
<u>Apport net</u>	DT	25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie Factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019 .

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :
- | | | |
|----------------------------------|------------|------------|
| - Logiciels | 3 et 5 ans | 20% et 33% |
| - Constructions | 20 ans | 5% |
| - Constructions sur sol d'autrui | 5 ans | 20% |
| - Matériel de transport | 5 ans | 20% |
| - Mobilier et matériel de bureau | 10 ans | 10% |
| - Matériel informatique | 3 ans | 33% |
| - Installations générales | 10 ans | 10% |

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

- . A : Actifs courants - (*)
- . B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier - (*)

. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δgi
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%

Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,50%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement et ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2020 sont celles des années 2010 à 2014 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 31 décembre 2020 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle.

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 120 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie).

Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées.

De plus, les financements en factoring n'ont pas fait l'objet des reports prévus par la circulaire BCT n°2020-06 au regard de leur maturité.

Compte tenu de ce qui précède, les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 ne sont pas adaptés aux créances du factoring. La méthode de calcul retenue par TLF est de ne pas appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2015 – 2019 selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1 } gi \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

- Revenus sur les créances issues d'opérations de leasing : Traitement comptable des dossiers de rééchelonnement COVID-19 :

En application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24, l'encaissement effectif des revenus d'intérêts n'est pas raisonnablement assuré lorsque les crédits renégociés auxquels ils se rapportent sont qualifiés comme douteux. Les revenus de ces clients douteux pris en compte antérieurement en résultat et qui demeurent en impayés continuent à faire l'objet d'une réservation.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques est charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Effets de la Pandémie COVID-19

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID 19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale. L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation.

Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés ; Ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordées aux entreprises et aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, ce qui a impacté négativement les performances du secteur.

Au niveau de Tunisie Leasing et Factoring, cette régression des principaux indicateurs ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'exploitation. Dès la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été mis en place assurant le télétravail pour la quasi-majorité de l'effectif et le maintien de nos services vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Au 31 décembre 2020, environ 4500 contrats représentant un encours de 219 MDT soit 27% du total du portefeuille ont bénéficié de reports de leurs échéances sur une durée moyenne de 4 mois.

L'évaluation des créances objet du report a été effectué en conformité aux règles édictées par la circulaire ci avant citée. En effet, le report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients individuellement.

Les intérêts de reports relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré, on fait l'objet de réservation en application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24.

La diversification des produits de TLF a préservé sa résilience et sa rentabilité observée à la fin de l'exercice.

2-14 Transitions aux normes IFRS

Dans le cadre de la conduite du PROJET D'ADOPTION DES NORMES IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6/9/2018 et à la circulaire du BCT n°2020-01 du 31 janvier 2020, Tunisie Leasing et Factoring a établi une feuille de route et un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). A cet effet, nous avons fait appel à un cabinet pour nous accompagner dans ce processus qui s'articule sur cinq phases :

- Diagnostic des divergences
- Diagnostic du système d'information
- Plan d'action
- Formation
- Implémentation et suivi

Les rapports des deux premières phases sont finalisés, le processus d'implémentation du plan d'action est mis en œuvre

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques	14 301 311	13 845 235
- Caisses	13 457	20 814
Total	14 314 768	13 866 049

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Encours financiers	805 373 560	847 168 542
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	9 880 914	10 674 181
- Impayés	63 073 708	50 895 221
- Intérêts Constatés d'avance	(4 180 045)	(4 252 397)
<u>Total brut</u>	<u>874 148 137</u>	<u>904 485 547</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(26 397 194)	(20 473 410)
- Provisions collectives	(9 536 033)	(4 261 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(29 636 369)	(21 550 191)
- Produits réservés	(13 746 442)	(8 728 409)
<u>Total des provisions</u>	<u>(79 316 038)</u>	<u>(55 013 043)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>794 832 099</u>	<u>849 472 504</u>
Encours financiers nets		
Solde au 31 décembre 2019	833 108 280	892 298 475
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	306 595 814	357 773 888
- Relocations	4 344 505	3 993 866
<u>Retraits de la période</u>		
-Remboursement des créances échues	(327 301 995)	(391 061 461)
-Remboursement des créances anticipées	(17 621 451)	(20 303 380)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(6 084 208)	(2 966 476)
-Relocations	(2 520 914)	(3 355 591)
<u>Provisions de La période</u>		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(9 301 667)	(10 392 275)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(5 275 000)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	3 190 943	6 327 267
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	186 940	793 967
Solde au 31 décembre 2020	779 321 247	833 108 280

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Agriculture	54 986 721	59 440 457
Bâtiments TP	92 950 989	106 778 537
Industrie		
Agro-alimentaire	48 855 548	55 076 115
Chimie	19 015 692	19 123 449
Energie	119 139	34 432
Textile	16 901 851	16 565 745
Mines	988 642	1 788 410
Autres industries	100 511 815	107 407 720
Tourisme		
Hôtellerie	1 831 406	2 095 144
Agences de voyage	7 410 952	8 524 512
Location de voiture	54 731 191	61 668 753
Autres Tourisme	13 527 222	14 158 511
Commerce et service		
Commerce	211 612 513	210 332 994
Transport	53 741 426	50 615 109
Audio-visuel	503 095	633 847
Professions libérales	48 664 328	52 692 382
Autres Services	88 901 944	90 906 606
Total	815 254 474	857 842 723

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Matériel de transport léger	290 926 852	294 428 831
Matériel de transport léger Utilitaire	146 847 658	151 246 373
Matériel de transport lourd	92 525 231	94 702 598
Matériel BTP	83 957 446	90 476 733
Equipement industriel	66 352 939	75 982 878
Equipement informatique	3 785 133	4 989 604
Autres	68 908 828	73 451 912
Sous total	753 304 087	785 278 929
Immeubles de bureaux	24 919 413	29 124 526
Immeubles industriels ou commerciaux	37 030 974	43 439 268
Total	815 254 474	857 842 723

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Paiements minimaux sur contrats actifs	926 891 470	960 532 007
A recevoir dans moins d'1an	370 330 691	390 059 312
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	551 853 066	565 100 114
A recevoir dans plus de 5 ans	4 707 713	5 372 581
Produits financiers non acquis	149 493 403	137 279 002
Encours contrats actifs (1)	777 398 067	823 253 005
Encours à recevoir dans moins d'1an	296 127 346	319 809 914
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	477 100 606	498 382 217
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 170 115	5 060 874
Créances en cours (2)	9 880 914	10 674 181
Créances échues (3)	7 705 443	4 532 246
Contrats suspendus (contentieux) (4)	20 270 050	19 383 291
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	815 254 474	857 842 723

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés : Clients ordinaires	33 500 378	27 833 509
<u>Montant brut</u>	33 500 378	27 833 509
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(7 173 066)	(3 908 621)
- Produits réservés (*)	(7 194 430)	(3 831 511)
<u>Montant net</u>	19 132 882	20 093 377
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés : Clients litigieux	29 573 327	23 061 712
<u>Montant brut</u>	29 573 327	23 061 712
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(22 934 807)	(18 021 077)
- Produits réservés : Clients litigieux	(6 080 505)	(4 517 391)
<u>Montant net</u>	558 015	523 244
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	19 690 897	20 616 621

(*) Dont 2 665 275 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2020

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	679 442 425	76 776 204	16 433 910	5 001 929	37 600 006	815 254 474
Impayés	5 882 246	12 446 741	4 340 238	3 432 546	36 971 934	63 073 705
Avances et acomptes reçus (*)	(7 886 211)	-	-	-	(2 869 923)	(10 756 134)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	677 438 460	89 222 945	20 774 148	8 434 475	71 702 017	867 572 045
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 233 336	155 585	-	-	-	24 388 921
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			2,30%	0,93%	8,26%	
			11,50%			
TOTAL ENGAGEMENTS	701 671 796	89 378 530	20 774 148	8 434 475	71 702 017	891 960 966
Produits réservés	-	-	1 370 238	1 010 171	8 229 251	10 609 660
Provisions affectées sur les impayés	-	-	808 686	1 193 700	27 633 983	29 636 369
Provisions affectées sur les encours	-	-	840 703	302 452	25 244 510	26 387 665
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	3 019 627	2 506 323	61 107 744	66 633 694
ENGAGEMENTS NETS	701 671 796	89 378 530	17 754 521	5 928 152	10 594 273	825 327 272
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			14,54%	29,72%	81,94%	
			64,21%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 11,50% contre 8,77% à fin décembre 2019

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2020 à 64,21% contre 59,65% à fin décembre 2019

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Comptes des acheteurs locaux	121 496 176	142 723 421
Comptes des acheteurs export	1 666 453	913 271
Comptes des acheteurs import	4 491 447	7 335 133
Sous total (A)	127 654 076	150 971 825
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(5 109 581)	(4 522 804)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(2 392)	(4 090)
Montant net	121 516 995	145 419 823
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 199 474	14 455 940
Disponible laucaux	11 464 201	10 490 715
Financement par B.O.	9 400 000	10 090 500
Disponible export	(21 753)	297 616
FDG comptes en devise	240 112	179 362
Compte import	4 491 447	7 335 133
Sous total (B)	37 773 481	42 849 266
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	89 880 595	108 122 559

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	73 991 445	6 478 615	-	-	4 862 730	85 332 790
Domestique sans recours	3 031 373	43 976	-	-	-	3 075 349
Export	1 225 597	-	-	-	246 859	1 472 456
ENCOURS ENGAGEMENTS	78 248 415	6 522 591	-	-	5 109 589	89 880 595
Engagements de financement donnés	4 636 026	196 204	-	-	-	4 832 230
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	9 365 000	35 000	-	-	-	9 400 000
Total Engagements hors bilan	14 001 026	231 204	-	-	-	14 232 230
Total Engagements par classe	92 249 441	6 753 795	-	-	5 109 589	104 112 825
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				4,91%		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	-	-	4 862 722	4 862 722
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	-	-
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	246 859	246 859
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	-	-	5 109 581	5 109 581
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 025 108					1 025 108
Taux de couverture des engagements non performants (2)			-	-	100,00%	
					100,00%	

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 4,91 % contre 3,68% à fin décembre 2019

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2020 à 100 % contre 100% à fin décembre 2019

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
-Tunisie Sicav	4 299 323	3 325
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	38 500 000	2 500 000
Total brut	43 438 043	3 142 045
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(444 658)	(449 898)
Total net	42 993 385	2 692 147

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	66	196	196	12 914	-	12 914
- Amen Sicav	912	106	106	96 914	-	96 914
-POULINA G H	8 640	13	8	69 600	-	69 600
-BH	4 714	9	15	69 100	26 250	42 850
-Les Ciments de Bizerte	43 480	2	12	500 020	418 408	81 612
-Certificat de dépôt	1	38 500 000	38 500 000	38 500 000	-	38 500 000
-AMEN PREMIERE SICAV	41 600	101	101	4 189 495	-	4 189 495
Total				43 438 043	444 658	42 993 385

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Titres de participation	60 125 451	44 812 891
Titres immobilisés	2 148 410	10 537 458
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613
Montant brut	70 728 474	63 804 962
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(13 546 982)	(6 748 312)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
Montant net	57 038 082	56 913 240

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2019			
Titres de participation	44 812 891	44 812 891	-
Additions de la période			
- Amen Santé	171 340	171 340	-
- Assurances COMAR VIE CIV	562 889	562 889	
- Maghreb Leasing Algerie	16 137 220	16 137 220	
Cessions de la période			
- Tunisie Valeurs	(1 558 889)	(1 558 889)	
Solde au 31 décembre 2020	60 125 451	60 125 451	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2019		
Titres immobilisés	10 537 458	10 537 458
Cessions de la période		
- Société YASMINE	(375 000)	(375 000)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	(250 000)	(250 000)
- Société Almes	(1 200 000)	(1 200 000)
- Société Société Briquèterie Jbel Ouest	(2 000 000)	(2 000 000)
- Société agricole DICK	(2 000 000)	(2 000 000)
- Société Méhari Beach Tabarka	(564 048)	(564 048)
- Société Tazoghane	(2 000 000)	(2 000 000)
Solde au 31 décembre 2020	2 148 410	2 148 410

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	21,02%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		12 858 379	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		431 827	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				45 771 538	-	13 290 206		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	0	5,000	2,598	0			1991/92/96/98/2004/2012/2019	0,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				660 894	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	10,00	10,00	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	0		2013	11,63%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		224 453	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	7,00%
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	-
Total Autres				13 693 019	0	256 776		
Total Titres de participation				60 125 451	0	13 546 982		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2018	8,06%
				2 148 410	-	143 410		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES
TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	9 479 643	-	1621951	-	-	-	11 101 594	7 881 422	1 087 965	-	-	8 969 387	2 132 207
Logiciels en cours		1 165 407		266 508	1 347 868			84 047	-	-	-	-	-	84 047
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		-		-	-			-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		10 645 050	-	1 888 459	1 347 868	-	-	11 185 641	7 881 422	1 087 965	-	-	8 969 387	2 216 254

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Terrain		2 197 320		-	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493		-	-	-	-	7 505 493	2 702 050	375 275	-	-	3 077 325	4 428 168
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 088 819		225 431		116 801	-	2 197 449	642 425	338 240	54 359	-	926 306	1 271 143
Mobilier de bureau	10%	911 738		20 285	-	-	-	932 023	681 544	48 070	-	-	729 614	202 409
Matériel informatique	33%	1 820 525		235 321				2 055 846	1 627 217	1 517 92	-	-	1 779 009	276 837
Installations générales	10%	3 255 021		32 726				3 287 747	1 888 721	282 709			2 171 430	1 116 317
TOTAUX		17 809 586	-	513 763	-	116 801	-	18 206 548	7 572 627	1 196 086	54 359	-	8 714 354	9 492 194

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	28 454 636	-	2 402 222	1 347 868	116 801	-	29 392 189	15 454 049	2 284 051	54 359	-	17 683 741	11 708 448
-----------------------------------	-------------------	----------	------------------	------------------	----------------	----------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
 Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Frais d'émission des emprunts	3 404 786	3 263 273
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	272 136	94 231
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	335 297	382 024
- Prêts au personnel	2 113 384	2 199 084
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	272 208	320 951
- Dépôts et cautionnements versés	739 374	345 969
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	103 508	115 977
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	2 546 355
- Compte courant Tunisie LLD	63 591	37 529
- Compte courant MLA	328 038	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	7 623 162	17 080 874
- Produits à recevoir des tiers	7 189 361	3 007 818
- Effet à recevoir	10 192 150	1 783 750
- Règlement égarés	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 621	195 621
- Compte d'attente	598 879	585 575
- Charges constatées d'avance	184 492	531 896
Total brut	33 652 636	32 854 816
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(177 317)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(292 100)	(151 645)
Total net	32 022 054	31 427 748

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute						Résorptions					Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	9 178 619	-	138 272	-	3 340 002	7 156 889	5 915 346	1176 759	-	3 340 002	3 752 103	3 404 786
TOTAUX		9 178 619	0	138 272	0	3 340 002	7 156 889	5 915 346	1 176 759	0	3 340 002	3 752 103	3 404 786

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques, découverts	1 954 824	7 886 108
<u>Total</u>	1 954 824	7 886 108

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Emprunts		
- Banques locales	188 429 377	170 930 241
- Banques étrangères	267 240 000	280 321 186
- Emprunts obligataires	227 047 780	235 671 840
- Crédit à court terme	1 222 571	208 725
- Ligne d'avance	22 100 000	38 351 981
- Certificat de depots	-	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	706 039 728	747 483 973
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 965 700	3 089 502
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	6 704 999	5 206 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 686 422	13 765 373
<u>Total dettes rattachées</u>	21 357 121	22 061 230
<u>Total</u>	727 396 849	769 545 203

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	16 666 666	23 000 000	7 000 000	32 666 666	20 333 333	12 333 333
ATB	-	10 000 000	1 166 667	8 833 333	6 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	22 000 000	42 000 000	55 000 000	9 000 000	-	9 000 000
ABC	11 000 000	22 000 000	22 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTJARI BANK	24 000 002	15 900 000	9 179 992	30 720 010	16 500 018	14 219 992
BIAT	25 226 191	30 000 000	16 559 523	38 666 668	26 857 144	11 809 524
BTK 2013	-	-	-	-	-	-
ZITOUNA BANK	-	-	-	-	-	-
BH	14 000 000	9 471 430	5 000 000	18 471 430	13 118 370	5 353 060
BT	14 080 506	-	4 016 956	10 063 550	6 046 590	4 016 960
CITI BANK	15 300 000	19 100 000	34 400 000	-	-	-
STB	7 500 000	5 000 000	2 250 000	10 250 000	7 250 000	3 000 000
WIFEK	8 000 000	26 000 000	28 000 000	6 000 000	-	6 000 000
AMEN BANK FACTO	4 571 743	-	2 443 813	2 127 930	374 685	1 753 245
BH FACTO	4 891 557	-	2 091 510	2 800 047	1 153 422	1 646 625
BTE FACTO	3 693 576	2 000 000	1 463 833	4 229 743	2 811 890	1 417 853
ATB FACTO	-	4 000 000	400 000	3 600 000	2 800 000	800 000
Total emprunts Banques Locales	170 930 241	208 471 430	190 972 294	188 429 377	104 078 785	84 350 592
BEI	38 799 504	-	3 225 307	35 574 197	29 670 195	5 904 002
BIRD	16 049 879	-	2 023 809	14 026 070	11 613 372	2 412 698
BERD	47 354 573	-	3 514 285	43 840 288	34 565 143	9 275 145
B.A.D 2013	2 618 227	-	849 152	1 769 075	919 921	849 154
SANAD	38 478 820	-	6 944 750	31 534 070	21 076 545	10 457 525
GGF	29 942 864	-	7 591 801	22 351 063	12 650 804	9 700 259
PROPARCO 2016	7 402 333	-	4 934 888	2 467 445	-	2 467 445
EMP PROPARCO 15000 EUR 2020	-	46 983 000	-	46 983 000	36 542 333	10 440 667
RESPONSABILITY	7 354 500	-	4 903 000	2 451 500	-	2 451 500
RESPONSABILITY MICRO 2017	10 675 398	-	4 270 152	6 405 246	2 135 095	4 270 151
RESPONSABILITY SICAV LUX	9 150 340	-	3 660 129	5 490 211	1 830 081	3 660 130
DEG 2017	33 255 000	-	11 085 000	22 170 000	11 085 000	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	6 962 431	497 317
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	-	7 061 913	24 718 087	17 654 717	7 063 370
Total emprunts Banques Etrangères	280 321 186	46 983 000	60 064 186	267 240 000	186 705 637	80 534 363
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	451 251 427	255 454 430	251 036 480	455 669 377	290 784 422	164 884 955

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
Emprunt obligataire 2012 I	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2012 II	1 070 000	-	1 070 000	-	-	-
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	3 516 000	-	3 516 000	-	-	-
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	4 468 000	-	2 234 000	2 234 000	-	2 234 000
Emprunt obligataire 2014 I	5 404 000	-	2 702 000	2 702 000	-	2 702 000
Emprunt obligataire 2014 II	7 240 000	-	3 620 000	3 620 000	-	3 620 000
Emprunt obligataire 2015 I	16 814 480	-	6 000 000	10 814 480	5 407 240	5 407 240
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	10 770 000	-	4 000 000	6 770 000	3 385 000	3 385 000
Emprunt obligataire 2015 II	19 545 600	-	6 000 000	13 545 600	7 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	20 739 720	-	6 000 000	14 739 720	8 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	18 440 000	-	4 000 000	14 440 000	10 440 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2017 I	29 972 000	-	7 400 000	22 572 000	15 172 000	7 400 000
Emprunt obligataire 2017 II	27 832 080	-	2 167 920	25 664 160	19 664 160	6 000 000
Emprunt obligataire 2018 I	21 367 960	-	2 240 740	19 127 220	14 405 480	4 721 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	20 492 000	-	1 708 400	18 783 600	17 075 200	1 708 400
EMPRUNT OBLIG 2019-01	25 000 000	-	2 965 000	22 035 000	19 070 000	2 965 000
EMP OBLIG 2020-01	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
EMP OBLIG SUB 2020-01	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	235 671 840	50 000 000	58 624 060	227 047 780	164 904 400	62 143 380
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	22 000 000	11 500 000	33 500 000	-	-	-
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	22 000 000	11 500 000	33 500 000	-	-	-
TOTAL GENERAL	708 923 267	316 954 430	343 160 540	682 717 157	455 688 822	227 028 335

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	10 756 161	9 928 549
- Dépôts et cautionnements reçus	6 569 737	9 702 991
<u>Total</u>	<u>17 325 898</u>	<u>19 631 540</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u><i>Fournisseurs d'exploitation</i></u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	266 846	613 846
- Factures non parvenues	1 573 912	1 471 988
<u>Sous total</u>	<u>1 840 758</u>	<u>2 085 834</u>
<u><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i></u>		
- Factures d'achats	1 489 238	1 226 187
- Effets à payer	81 683 237	80 096 404
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	174 023	157 728
- Retenues de garantie	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	<u>83 527 658</u>	<u>81 661 479</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>85 368 416</u>	<u>83 747 313</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Personnel, remunerations dues	34 878	25 055
- Personnel, provisions pour congés payés	1 132 911	1 064 002
- Personnel, autres charges à payer	1 118 856	929 209
- Etat, retenues sur salaires	288 800	292 674
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	798 442	1 107 815
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	15 827
- Etat, impôts sur les bénéfiques et contribution	1 779 453	169 015
- Etat, TVA à payer	2 531 818	1 860 807
- Etat, autres impôts et taxes à payer	38 798	40 923
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	-	564 047
- C.N.S.S	81 750	753 819
- Autres comptes créditeurs	5 519 491	7 266 718
- Compte Courant Stif	39 066	38 600
- Diverses charges à payer	157 784	196 524
- Produits constatés d'avance	950 232	810 073
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	184 629	369 221
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 469 235	872 735
- Autres provisions pour risques	11 686 417	2 405 337 (*)
Total	27 839 000	18 808 841

(*) La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement des provisions constituées pour risque fiscal et social d'un montant de 4 406 KDT et une provision constituée au titre de l'engagement sur l'acquisition des titres de TLG fiance de 7 281 KDT.

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	4 743 880	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		12 107 184	13 657 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	27 436 462	27 436 462
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		57 388 506	51 204 778
Total des capitaux propres avant résultat de la période		170 323 826	165 446 218
Résultat de la période		6 443 537	4 877 608
Total des capitaux propres avant affectation		176 767 363	170 323 826
Résultat par action:			
Résultat de la période (1)		6 443 537	4 877 608
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,597	0,452

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51 750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2.250.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et la libération intégrale de 450.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 actions à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance respectivement le 1er janvier 2019

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2020

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	-	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019			-					10 455 834	(10 455 834)	-
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)						4 413 750		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018								(6 288 750)		(6 288 750)
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000						-		20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000							(2 250 000)		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 875 000)		1 875 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								3 709 504		3 709 504
Résultat au 31 décembre 2019									4 877 608	4 877 608
Solde au 31 décembre 2019	54 000 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	-	13 657 184	3 776 843	51 204 778	4 877 608	170 323 826
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020			243 880		-	-		4 633 728	(4 877 608)	-
Réintégration prime d'émission		-						-		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019								-		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	-	-						-		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	-							-		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 550 000)		1 550 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								-		-
Résultat au 31 décembre 2020									6 443 537	6 443 537
Solde au 31 décembre 2020	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	-	12 107 184	3 776 843	57 388 506	6 443 537	176 767 363

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u>Intérêts conventionnels</u>	93 294 327	89 606 729
<u>Intérêts intercalaires</u>	338 902	340 286
<u>Intérêts de retard</u>	5 350 380	4 611 580
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	98 983 609	94 558 595
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 206 646)	(2 536 026)
. Intérêts de retard	(2 057 094)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	922 970	677 544
. Intérêts de retard antérieurs	414 736	316 624
<u>Variation des produits réservés</u>	(4 926 034)	(3 192 635)
Total des revenus de leasing	94 057 575	91 365 960

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Commission de factoring	4 418 994	5 347 687
Intérêts de financement	11 846 218	13 856 864
Autre commission de factoring	356 935	306 467
Total	16 622 147	19 511 018

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	363 030	376 791
- Commissions d'assurance	838 883	645 892
- Autres produits d'exploitation	1 219 643	1 300 576
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 421 556	2 323 259

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	19 705 746	20 570 192
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 332 820	22 332 223
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	26 879 218	18 617 778
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 176 759	854 438
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	66 094 543	62 374 631
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	354 596	2 848 155
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	463 956	5 696 052
- Pénalités fiscales et sociales	172	13 364
- Pertes de change	32 809	105 495
- Gains de change	(17 286)	(74 277)
- Autres charges financières	35 714	46 971
<u>Total des autres charges financières</u>	869 961	8 635 760
<u>Total général</u>	66 964 504	71 010 391

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Commissions servies export	4 684	7 042
Commissions servies domestique	85 442	114 612
Commissions servies apporteurs	17 149	21 491
<u>Total</u>	107 275	143 145

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits des participations	16 390 343	5 147 546
- Produits des titres Immobilisés	559 233	973 621
- Revenus des autres créances immobilisées	798 171	60 638
- Revenus des valeurs mobilières de placement	340 214	16 646
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	9 331 111	-
<u>Total</u>	27 419 072	6 198 451

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Salaires et complément de Salaires	11 611 345	11 427 840
- Bonus	840 000	650 000
- Indemnités représentatives de frais	366 117	368 390
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 417 998	2 367 136
- Autres charges sociales	931 148	653 092
<u>Total</u>	16 166 608	15 466 458

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Achat de matières et fournitures	102 689	121 719
<u>Total des achats</u>	102 689	121 719
- Locations	210 720	213 600
- Charges locatives et de copropriété	194 887	198 368
- Entretien et réparations	540 256	512 471
- Primes d'assurances	141 163	156 395
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	604 854	674 318
<u>Total des services extérieurs</u>	1 691 880	1 755 152
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 228 890	2 070 498
- Publicités, publications, relations publiques	372 593	324 696
- Déplacements, missions et réceptions	655 005	793 142
- Frais postaux et de télécommunications	349 318	348 591
- Services bancaires et assimilés	624 124	658 462
- Transfert de charges (frais bancaires)	(28 206)	(36 440)
- Transfert de charges (frais de justice)	(5 526)	(10 484)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	4 196 198	4 148 465
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	77 864	27 914
<u>Total des charges diverses</u>	155 624	105 674
- Impôts et taxes sur rémunérations	348 017	340 617
- T.C.L	271 600	271 270
- Droits d'enregistrement et de timbres	29 533	49 848
- Autres impôts et taxes	-	116 165
<u>Total des impôts et taxes</u>	649 150	777 900
<u>Total général</u>	6 795 541	6 908 910

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT

DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	19 898 971	19 448 432
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	929 753	412 435
- Dotations aux provisions collectives	5 275 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 797 008)	(4 177 474)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(344 674)	(671 485)
- Reprises de provisions collectives	-	(1 279 278)
- Créances abandonnées	112	3 194
- Pertes suite à la radiation de créances	-	3 921 085
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(3 921 085)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	19 962 154	13 735 824

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	1 087 965	745 913
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 196 085	1 211 315
<u>Total</u>	2 284 050	1 957 228

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	7 084 723	3 145 835
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(291 294)	-
<u>Total</u>	6 793 429	3 145 835

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	217 310	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	9 281 080	1 000 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(200 521)
<u>Total</u>	9 484 594	785 683

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	30 336
- Produits sur assistance technique MLA	354 250	319 409
- Autres produits	2	241 218
<u>Total</u>	354 252	590 963

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	28 854	2 305
<u>Total</u>	28 854	2 305

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Bénéfice comptable	12 287 593	6 833 872
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	42 686 837	24 006 702
- Plus Value de fusion	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	83 439	6 252 831
- Provisions fiscales constituées en 2017/2016 pour affaires douteuses	9 912 798	7 284 789
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	6 267 400
- Dividendes	16 325 848	5 663 269
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2017/2016 pour affaires douteuses	9 912 798	7 284 789
Bénéfice fiscal avant provisions	39 245 633	25 690 144
Provisions pour créances douteuses	24 443 118	19 860 867
Provisions pour dépréciation de titres cotés	12 586	195 443
Bénéfice fiscal	14 789 929	5 633 834
Base imposable	14 789 929	5 633 834
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	5 176 475	1 971 842
Impôt sur les sociétés	5 176 475	1 971 842
- Report d'impôt début de période	(2 546 354)	-
- Acomptes provisionnels payés	(1 019 681)	(4 515 749)
- Retenues à la source	(570 484)	(2 447)
Impôt à payer (report)	1 039 955	(2 546 354)
Contribution conjoncturelle	408 476	-
Contribution sociale de solidarité des sociétés	443 698	169 015

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	50 895 221	37 612 269
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(63 073 705)	(50 895 221)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(9 928 549)	(9 767 650)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	10 756 161	9 928 549
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(1 823 591)	(638 275)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 702 991)	(9 718 930)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	6 569 737	9 702 991
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 259 549)	(4 438 157)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 184 214	4 259 549
- TVA collectée		76 447 761	84 673 032
- Loyers encaissés	4.0&16	420 935 224	481 008 476
- Intérêts de retard	16	5 350 380	4 611 580
- Créances virées en Pertes	24	(112)	(3 924 279)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	6 084 208	2 966 476
- Remboursements anticipés	4.0	17 621 451	20 303 380
- Produits sur Cessions anticipées	18	363 030	376 791
<u>Encaissements reçus des clients</u>		510 418 890	576 060 581

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	108 122 276	103 504 521
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(89 880 312)	(108 122 276)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(891 449)	(597 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 487 949	891 449
- Financement des adhérents (TND + €)		280 307 724	366 402 290
- Produits à recevoir en début de période	9	1 904	3 196
- Produits à recevoir en fin de période	9	(7 135)	(1 904)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(802 921)	(280 250)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	946 063	802 921
- Revenus du factoring	17	16 622 147	19 511 018
- Récupération frais bancaires	23	28 206	36 440
- Récupération frais de justice	23	5 526	10 484
- TVA collectée Factoring		898 054	1 081 880
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		316 838 032	383 241 820

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	81 661 479	51 840 649
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(83 527 658)	(81 661 479)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(382 024)	(824 121)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	335 297	382 024
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	306 595 814	357 773 888
- TVA sur Investissements		49 973 024	58 415 286
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		354 655 932	385 926 247

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 31 décembre 2020		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	208 725	3 139 288	2 125 442	1 222 571
Ligne d'avance CITI BANK	29 340 000	42 460 000	54 700 000	17 100 000
Ligne d'avance BTE	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Ligne d'avance UIB	3 000 000	-	3 000 000	-
Ligne d'avance AMEN BANK	1 011 981	-	1 011 981	-
	11	38 560 706	50 599 288	65 837 423
	-	38 560 706	50 599 288	65 837 423
				23 322 571

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(94 231)	(263 219)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	272 136	94 231
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(115 977)	(93 261)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	103 508	115 977
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(531 896)	(1 356 396)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	184 492	531 896
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 085 834	2 293 713
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 840 758)	(2 085 834)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	25 055	30 590
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(34 878)	(25 055)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 064 002	938 928
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 132 911)	(1 064 002)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	929 209	1 182 280
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 118 856)	(929 209)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	292 674	260 972
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(288 800)	(292 674)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	1 107 815	494 088
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(798 442)	(1 107 815)
- C.N.S.S en début de période	14	753 819	813 080
- C.N.S.S en fin de période	14	(81 750)	(753 819)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	196 524	841 609
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(157 784)	(196 524)
- Compte courant STIF en début de période	14	(38 600)	(99 122)
- Compte courant STIF en fin de période	14	39 066	38 600
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 520 035)	(2 468 351)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 385 592	2 520 035
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(364 683)	(287 956)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	758 088	364 683
- TVA, payées sur biens et services		1 628 407	1 939 708
- Charges de personnel	22	16 166 608	15 466 458
- Autres charges d'exploitation	20&23	6 902 816	7 052 055
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(649 150)	(777 900)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		25 126 894	23 177 766

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(3 263 273)	(1 539 294)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	3 404 786	3 263 273
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	15 827	72 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	-	(15 827)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	13 765 373	12 937 516
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(12 686 422)	(13 765 373)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 089 502	3 774 816
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(1 965 700)	(3 089 502)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	5 206 355	3 583 695
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(6 704 999)	(5 206 355)
- Charges financières	19	66 964 504	71 010 391
<u>Intérêts payés</u>		67 825 953	71 026 272

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(2 377 340)	806 993
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(1 779 452)	2 377 340
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	40 923	131 885
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(38 798)	(40 923)
- TVA à payer en début de période	14	1 860 807	3 596 145
- TVA à payer en fin de période	14	(2 531 818)	(1 860 807)
- TVA payées		25 777 186	25 537 239
- Impôts et taxes fournisseurs	23	649 150	777 900
- Impôts sur les bénéfices	30	6 028 649	2 140 857
<u>Impôts et taxes payés</u>		27 629 307	33 466 629

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	3 005 914	1 485 744
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(7 182 226)	(3 005 914)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	17 080 874	7 491 280
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(7 623 162)	(17 080 874)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	37 529	12 529
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(63 591)	(37 529)
- Compte courant MLA en début de période	9	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	9	(328 038)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	599 051	600 902
- Comptes d'attente en fin de période	9	(612 355)	(599 051)
- Placements en titres en début de période	6	3 142 045	663 463
- Placements en titres en fin de période	6	(43 438 043)	(3 142 045)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(7 266 718)	(2 396 920)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	5 519 491	7 266 718
- Effet à recevoir en début de période	9	1 783 750	-
- Effet à recevoir en fin de période	9	(10 192 150)	(1 783 750)
- Produits des placements	21	27 419 072	6 198 451
- Autres produits d'exploitation	18	2 058 526	1 946 468
- Autres gains ordinaires	28	354 252	560 627
- Autres pertes ordinaires	29	(28 854)	(6 055 388)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		(15 407 393)	(7 875 289)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	540 591	618 797
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	513 763	1 486 505
- Régularisation TVA sur transfert immobilisations corporelles			
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		1 054 354	2 105 302

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	62 442	59 360
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	-	30 336
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		62 442	89 696

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	16 871 449	488 280
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		16 871 449	488 280

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	1 558 889	-
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	8 389 048	1 611 605
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(564 047)	(700 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	-	564 047
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		9 383 890	1 475 652

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dividendes et tantièmes		-	6 288 750
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	25 391
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		-	6 287 701

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques	3	14 301 311	13 845 235
- Caisses	3	13 457	20 814
- Banques, découverts	10	(1 954 824)	(7 886 108)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		12 359 944	5 979 941

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3- La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal.

NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2020 un solde de 34 507 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 705 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 23 802 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2020, TLF a mis en force 15 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 623 KDT
La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 605 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève à 5 747 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2020 s'élèvent à 189 763 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée durant 2020.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 328 038 DT et qui a été provisionné à raison de 325 958 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 000 DT.

Un Neuvième avenant a été signé le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 000 DT.

Le montant des produits à recevoir par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élève à 354 KDT (HT), ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA fin 2020 au titre de l'assistance technique s'élève à 674 KDT.

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 10 890 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 501 827 DT en HT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 5 000 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 46 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Valeurs durant l'exercice 2020.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2020 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 4 635 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 1 500 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 11 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Sicav durant l'exercice 2020.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute	dotation 2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Acquisition 03 Places de parking	45	2	12	33

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 91 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève 1 112 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT

AMEN BANK

Au 31 décembre 2020, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 624 KDT créditeur, les intérêts débiteurs nets qui ont été supportés par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 135 KDT.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 795 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 1 952 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes encaissés au cours 2020 par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 3 489 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 932 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 39 066 DT à la fin de l'exercice 2020.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2020 s'élève à 2 413 DT.

POULINA HOLDING

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 décembre 2020, la créance totale s'élève à 10 165 KDT compte tenu d'un solde de 1 784 KDT au 31 décembre 2019.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
<i>Avantages à court terme</i>	296 925	-	605 925	75 292	307 245	27 012	325 473	30 254	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			3 948		1 202		1 626			
Total	296 925	-	609 873	75 292	308 447	27 012	327 099	30 254	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 176 767 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 443 KDT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.4.3 « Provision collective » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la

circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la société a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 5 275 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2020 à 110 680 KDT et représentent 79% du total des produits d'exploitation dont 85% qui correspondent aux intérêts de leasing et 15% relatifs aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total de produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-06.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des intérêts »

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (85%) soit un montant net de provision de 794 832 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représente 9%

du total des créances brutes) et 121 517 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 5% du total des créances brutes) ;

- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation de l'exercice de 19 962 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leur dépréciation, de même que les compléments d'information sur ces postes sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés et leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, à la couverture des risques et au suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 57 038 KDT au 31 décembre 2020 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué au niveau de la note relative aux principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres ».

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les actifs de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation de ces titres au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ainsi que les valeurs de marchés communiquées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 avril 2021

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1) Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de « Tunisie Valeurs » pour une valeur totale de 10 890 KDT.
- 2) Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 décembre 2020, le solde de la créance s'élève à 10 165 KDT compte tenu d'un solde de 1 784 KDT au 31 décembre 2019.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Les prestations facturées au titre de l'exercice 2020 dans ce cadre, s'élèvent à 354 KDT. Le montant à recevoir auprès de MLA s'élève à 674 KDT.
2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.
3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

4. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créateur de 39 066 DT à la fin de l'exercice 2020.

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2020 s'élève à 2 413 DT

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
<i>Avantages à court terme</i>	296 925	-	605 925	75 292	307 245	27 012	325 473	30 254	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			3 948		1 202		1 626			
Total	296 925	-	609 873	75 292	308 447	27 012	327 099	30 254	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 5 avril 2021

Les commissaires aux comptes

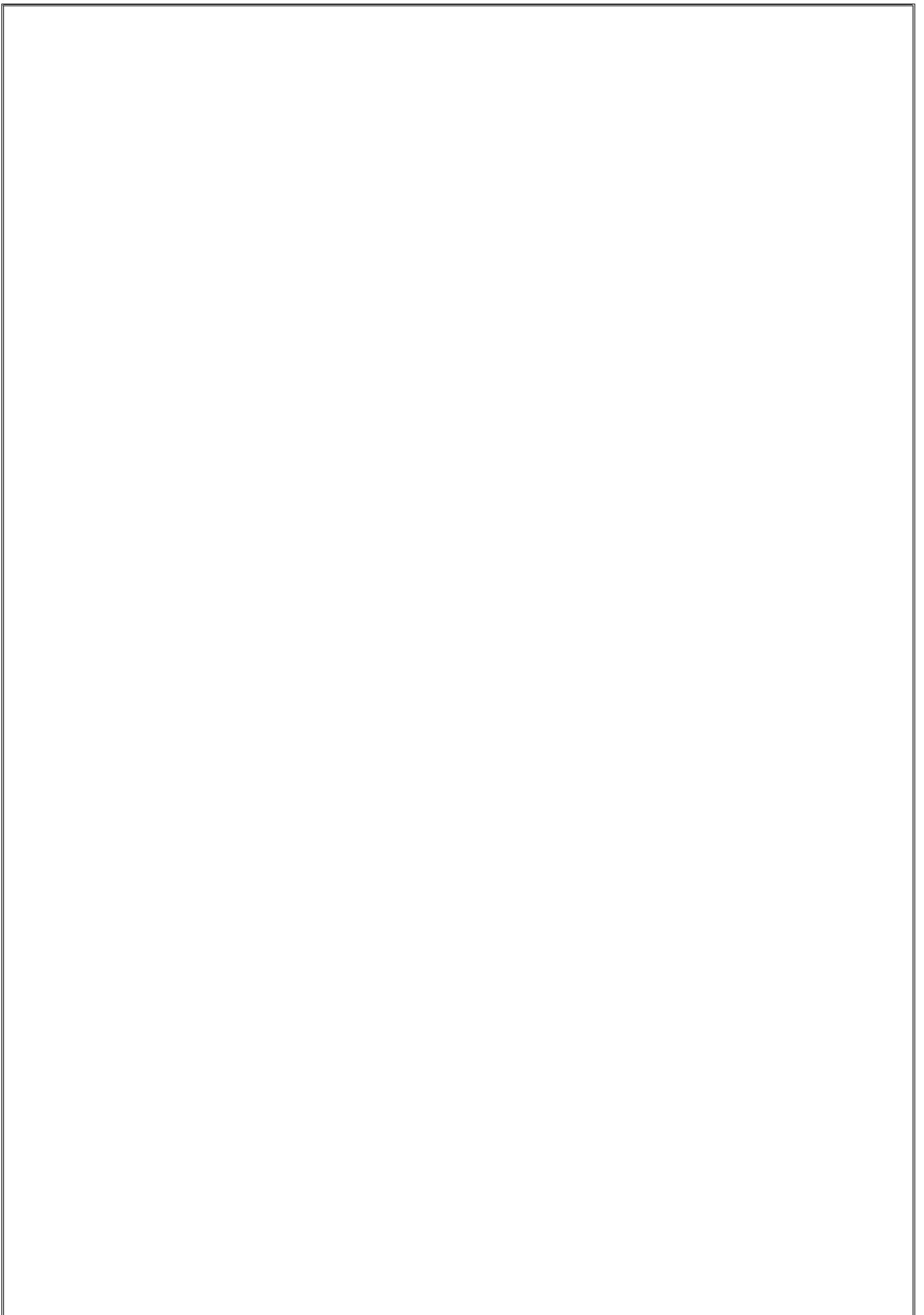
AMC Ernst & Young

Cabinet MS Louzir

Fehmi LAOURINE

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Anis SMAOUI (Cabinet ICCA) et Wajdi GUERFALA (Groupement CWG-CRD).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 **(Unité :en KDT)**

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	20 053	11 861	8 192
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	226 880	264 239	-37 359
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 294 916	1 191 249	103 667
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	1 415	1 604	-189
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	8 753	7 068	1 685
AC7- Autres actifs	3.6	34 322	37 612	-3 290
Total Actifs		1 586 339	1 513 633	72 706

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 875	1 995	-120
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers(*)	4.2	77	77	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	22 267	19 895	2 372
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	1 380 090	1 304 834	75 256
PA5- Autres passifs	4.5	89 209	98 596	-9 387
Total Passifs		1 493 518	1 425 397	68 121

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		9 026	7 504	1 522
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		19 295	11 558	7 737
5- Résultat de la période		4 500	9 174	-4 674
Total Capitaux propres	4.6	92 821	88 236	4 585
Total Passifs et Capitaux Propres		1 586 339	1 513 633	72 706

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	648	595	53
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		648	595	53
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	87 310	110 076	-22 766
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		87 310	110 076	-22 766
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	72 692	61 114	11 578
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 257 442	1 157 353	100 089
Total Engagements reçus		1 330 134	1 218 467	111 667

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	46 780	51 859	-5 079
PR 2-Commissions	5.2	5 748	6 256	-508
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		3	3	-
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		52 531	58 118	-5 587
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-6 043	-6 140	97
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-6 043	-6 140	97
Produit net Bancaire = (I-II)		46 488	51 978	-5 490
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-6 556	-5 834	-722
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5	-167	-296	129
PR 7- Autres produits d'exploitation		293	119	174
CH 6- Frais de personnel	5.6	-19 960	-19 011	-949
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-6 821	-7 473	652
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1 848	-1 411	-437
Résultat d'exploitation		11 429	18 072	-6 643
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	178	44	134
CH 11- Impôt sur les bénéfices	5.9	-4 538	-8 236	3 698
Résultat des activités ordinaires		7 069	9 880	-2 811
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	6	-2 569	-706	-1 863
Résultat Net de la période		4 500	9 174	-4 674
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		4 500	9 174	-4 674

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 20**

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	51 754	56 917	-5 163
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 307	- 71	-236
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-90 282	-43 458	-46 824
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	562	-7 227	7 789
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-19 737	-18 920	-817
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-25 436	-23 833	-1 603
Impôt sur les bénéfices	-11 574	-6 139	-5 435
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-95 018	-42 731	-52 287
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-3 533	-1 259	-2 274
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-3 533	-1 259	-2 274
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-6 896	-8 390	1 494
Augmentation / diminution ressources spéciales	76 416	87 211	-10 795
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	69 520	78 821	-9 301
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-29 031	34 831	-63 862
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	273 396	238 565	34 831
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	244 365	273 396	-29 031

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
<u>Publics</u>	<u>4 153 613</u>	<u>10</u>	<u>41 536 130</u>	<u>69,23%</u>
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	602 680	10	6 026 800	10,04%
- CNSS	176396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	2 580	10	25 800	0,04%
<u>Privés</u>	<u>1 846387</u>	<u>10</u>	<u>18 463870</u>	<u>30,77%</u>
Personnes Morales	249 620	10	2 496 200	4,16%
Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	26,61%
<u>Total</u>	<u>6 000 000</u>	<u>10</u>	<u>60 000 000</u>	<u>100%</u>

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS. Cet abattement n'est pas pris en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2020.
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tel que fixé par la circulaire.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2021-01.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.
- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatés lors du déblocage du crédit.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020:

L'année 2020 a été marquée par une contraction de l'économie due à la pandémie de COVID-19 plusieurs faits ont marqué l'exercice 2020 :

▪ La décision de report des échéances des crédits bancaires

Dans le but d'atténuer les répercussions économiques de la crise du Coronavirus la BCT a mis en place :

- des mesures en faveur des entreprises économiques (circulaire n°2020-06) le report des échéances du 01 Mars 2020 au 30 septembre 2020 automatique pour les créances classe 0 et 1 et au cas par cas pour les créances classées (2 et 3).
- des mesures en faveur des particuliers (circulaires n°07 et 08-2020) le report des échéances du 01 avril 2020 au 30 Juin 2020 de façon automatique.

▪ Mise en place du module rééchelonnement.

La Banque a mis en place au niveau de son global bancaire le module rééchelonnement qui permet l'application des nouvelles dispositions de la BCT relatives au report des échéances.

- **Mise en place du module contentieux.**

La Banque a commencé l'exploitation du nouveau module contentieux intégré dans son global bancaire qui permet un suivi du précontention, du contentieux et du FNG. Ce module permet également la comptabilisation des engagements contentieux ainsi que les frais des auxiliaires de justices.

- **La contribution sociale solidaire**

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 de la 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 389 KDT. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

- **La contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au titre du COVID 19**

Conformément aux dispositions du Décret N° 30-2020 du 10 Juin 2020, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat COVID 19. Cette contribution correspond à 2% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2019 et 2020 soit respectivement 470 KDT et 259 KDT.

- **La participation de la BTS à une donation suite à la mise en place par le ministère des finances d'un fonds de lutte contre le coronavirus pour un montant de 1,2 MD.**

- **La constitution d'une provision exceptionnelle au titre du seuil de contentieux utile**

La Banque a constitué en 2020 une provision exceptionnelle d'un montant de 608 mD au titre du seuil de contentieux utile pour les montants des encours de crédit à risque inférieurs ou égale à 900 dinars.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **20 053KDT** contre **11 861KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Caisse	186	57	129
CCP exploitation	8 223	9 060	-837
CCP agences BTS	8	19	-11
CCP versement TOUMOUEH	136	-	136
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	11 501	2 724	8 777
TOTAL	20 053	11 861	8 192

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **226 880KDT** contre **264 239 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	42	55	-13
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(2)	226 000	262 200	-36 200
Créances rattachées	(2)	838	1 984	-1 146
TOTAL		226 880	264 239	-37 359

3-2-1. Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	42	-	-	-	42
Prêts aux établissements Financiers	226 000	-	-	-	226 000
Créances rattachées	838	-	-	-	838
TOTAL	226 880	-	-	-	226 880

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 294 916 KDT** contre un solde de **1 191 249 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Échéances non échues		897 072	865 554	31 518
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	30 715	47 284	-16 569
Crédits sur ressources spéciale	(2)	866 356	818 270	48 086
Échéances impayés sur ressources ordinaires		55 412	169 756	-114 344
Crédits impayés en Principal	(3)	49 693	150 166	-100 473
Intérêts impayés	(4)	5 718	19 590	-13 872
Échéances impayés sur ressources spéciales		135 235	238 694	-103 459

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits impayés en Principal	(5)	117 208	216 463	-99 255
Intérêts impayés	(6)	18 028	22 231	-4 203
Comptes débiteurs	(7)	2 518	3 701	-1 183
Créances contentieuses (*)		304 160	-	304 160
Créances rattachées aux comptes de la clientèle (**)		3 825	2 698	1 127
Intérêts échus (**)	(8)	1 342	782	560
Profit échus		398	120	278
Intérêts courus non échus		1 631	1 531	100
Profit courus non échus		454	265	189
Couvertures comptables (**)		-103 306	-89 154	-14 152
Agios réservés (**)	(9)	-50 694	-42 418	-8 276
Provisions sur crédits	(10)	-51 240	-45 729	-5 511
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte) (**)	(11)	-1 372	-1 007	-365
TOTAL NET		1 294 916	1 191 249	103 667

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(**)Les chiffres du 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers, le retraitement a porté sur la distinction des intérêts gestion pour compte des agios réservés

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **30 715KDT** au 31 Décembre 2020 contre un montant de **47 284KDT** au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits Agence Succursale	16 338	16 186	152
Crédits sur ressources ordinaires	11 525	28 455	-16 930
Crédits de consolidation sur ressources ordinaires:	2 852	2 643	209
TOTAL	30 715	47 284	-16 569

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **866 356KDT** au 31 Décembre 2020 contre un montant de **818 270KDT** au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	302 810	283 261	19 549
Financement Gestion pour Compte	(b)	563 546	535 009	28 537
TOTAL		866 356	818 270	48 086

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits sur la ligne FNE		141 107	134 139	6 968
Crédits sur la ligne art11 LF2017		32 361	18 618	13 743
Crédits FADES2		64 721	80 996	-16 275
Crédits sur la ligne BID	(i)	64 621	49 508	15 113
TOTAL		302 810	283 261	19 549

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Financement Mourabaha	32 623	33 859	-1 236
Profits Mourabaha constatés d'avance	-5 975	-6 000	25
Financement Ijara	37 973	21 649	16 324
TOTAL	64 621	49 508	15 113

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Lignes de crédits servies aux Associations de MC	291 735	266 968	24 767
Dotation FONAPRAM	106 022	114 689	-8 667
Dotation FOSDAP	608	1 255	-647
Crédits ONA	13 548	15 330	-1 782
Crédits ETAP Autofinancement	1 025	1 297	-272
Crédits INTILAK	88 871	87 946	925
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	146	153	-7
Crédits AF-STORM	80	200	-120
Dotation QFF	445	1 039	-594
Dotation Entreprise Solidaire	143	181	-38
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	7 921	8 805	-884
Crédits Programme MAF	11 997	12 658	-661
Crédits Programme BTP	15 159	17 401	-2 242
Crédits Programme CPG	3 324	4 302	-978
Crédits Programme ETAP Autofinancement Kebili	384	513	-129
Crédits Programme PNUD	253	356	-103
Crédits Programme GREEN START UP	1 903	1 916	-13
Crédits Programme START UP education	9 482	-	9 482
Crédits Programme START UP commune	752	-	752
Crédits Programme MAF Covid-19	9 748	-	9 748
TOTAL	563 546	535 009	28 537

(*)Ces variations sont dues aux reclassements des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2020, a atteint **49 693 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits Agence Impayés	415	892	-477
Crédits sur Res. Ord. Impayés	46 455	145 080	-98 625
Crédits P.C.F impayés	2 630	4 183	-1 553
Crédits Consolidés impayés	193	11	182
TOTAL	49 693	150 166	-100 473

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	5 342	19 188	-13 846
Intérêts impayés P.C.F	201	259	-58
Intérêts impayés clients agence	64	133	-69
Intérêts impayés sur crédits consolidés	112	11	101
TOTAL	5 718	19 590	-13 872

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2020, a atteint **117 208 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
a-Impayés sur Emprunt :	70 967	120 979	-50 012
Crédits sur la ligne FNE impayés	52 234	104 005	-51 771
Crédits FADES2 impayés	9 282	10 157	-875
Crédits BID impayés	821	1 690	-869
Financement MOURABAHA impayés	2 805	1 964	841
Financement IJARA impayés	848	77	771
Crédits Art11 LF2017 impayés	4 977	3 086	1 891
b-Impayés Gestion pour Compte :	46 241	95 484	-49 243
Dotation FONAPRAM impayée	24 617	75 997	-51 380
Crédits FOSDAP impayés	149	631	-482
Crédits ONA impayés	16 614	14 663	1 951
Crédits BTP impayés	611	386	225
Crédits QFF impayés	515	712	-197
Crédits INTILAK impayés	1 646	1 579	67
Crédits ETAP Autofinancement impayés	117	162	-45
Crédits BG impayés	15	19	-4

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Dotation MAF impayés	1 735	1 270	465
Dotation Entreprise Solidaire impayés	46	31	15
Crédits STORM MPJ impayés	28	19	9
Crédits PNUD impayés	60	6	54
Crédits GREEN START UP impayés	42	7	35
Crédits GREEN START UP éducation	40	-	40
Crédits Programme MAF Covid-19 impayés	7	-	7
TOTAL	117 208	216 463	-99 255

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
a-Intérêts impayés sur Emprunt (**):	17 009	21 260	-4 251
Intérêts impayés FNE (**)	10 371	17 325	-6 954
Impayés sur frais BID	69	161	-92
Intérêts impayés FADES2	3 331	2 631	700
Profits Mourabaha impayés	1 063	769	294
Profits IJARA impayés	873	42	831
Intérêts impayés art11 LF 2017	1 302	332	970
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte (**):	1 019	971	48
Intérêts impayés ONA	876	710	166
Intérêts impayés FOSDAP	48	233	-185
Intérêts impayés BTP	65	22	43
Intérêts impayés GREEN START UP	9	6	3
Intérêts impayés START UP éducation	21	-	21
TOTAL(**)	18 028	22 231	-4 203

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(**)Les chiffres du 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la correction de l'affectation de 271mD sur le fonds FNE au lieu du fonds QFF.

3-3-7. Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
COMPTE CHEQUE	207	352	-145
COMPTE COURANT	576	561	15
COMPTE COURANT ASSOCIATION	46	38	8
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	804	728	76
COMPTE SPECIAL MPJ	574	1 625	-1 051
COMPTE SPECIAL PCF	312	397	-85
TOTAL	2 518	3 701	-1 183

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-8. Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	25	77	-52
Intérêts échus sur crédit FNE	604	377	227
Intérêts échus sur crédits agence	5	2	3
Frais échus sur crédit BID	0	0	0
Intérêts échus sur crédit FADES2	411	232	179
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	191	37	154
Intérêts échus sur crédit de consolidation	33	21	12
Intérêts échus sur crédit gestion pour compte	74	36	38
TOTAL	1 342	782	560

3-3-9. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>20 571</u>	<u>20 481</u>	<u>90</u>
Agios réservés sur crédit M.T	19 408	19 600	-192
Agios réservés sur PCF	251	259	-8
Agios réservés sur Clients succursale	498	441	57
Agios réservés sur crédits consolidés	414	181	233
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>30 123</u>	<u>21 937</u>	<u>8 186</u>
Agios réservés sur frais BID	155	161	-6
Agios réservés sur FNE (*)	20 537	17 635	2 902
Agios réservés sur FADES2	4 883	2 870	2 013
Agios réservés sur art 11 LF2017	1 874	369	1 505
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	1 535	848	687
Profits Réservés sur Financement IJARA	1 139	54	1 085
TOTAL	50 694	42 418	8 276

3-3-10. Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Provision crédit contentieux	26 519	-	26 519
Provisions crédit M.T	5 846	20 691	-14 845
Provisions crédit FNE	8 476	14 658	-6 182
Provisions crédit art11 LF2017	1 266	422	844
Provisions crédit consolidé	218	159	59

Provisions crédit Agence (*)	433	844	-411
Provisions comptes débiteurs	1 166	2 420	-1 254
Provisions crédit PCF	281	437	-156
Provisions crédit BID	82	169	-87
Provisions crédit FADES2	2 870	2 521	349
Provisions sur Financement Mourabaha	1 556	790	766
Provisions crédit QFF	164	237	-73
Provisions collective	2 270	2 270	0
Provision additionnelle	94	110	-16
TOTAL	51 240	45 729	5 511

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-11. Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte):

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA (*)	984	736	248
Intérêts à recevoir sur FOSDAP (*)	255	234	21
Intérêts à recevoir sur BTP	75	29	46
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	11	8	3
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	47	-	47
TOTAL	1 372	1 007	365

3-4. Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 415 KDT** et se détaille comme suit 1 392 KDT titre de participation et 23 KDT au titre de l'emprunt obligataire :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Société tunisienne de garantie	20	-	20	20
Societe sidco	365	-216	149	171
Societe sodis sicar	391	-249	142	226
SIBTEL	70	-	70	70
Societe FRDCM	175	-175	-	-
Societe sodino	2 084	-1 072	1 011	1 073
TOTAL	3 105	-1 712	1 392	1 560

3-4-2. Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	20	3	23

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2020 à **8 753 KDT** contre **7 068 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Logiciel Informatique	1 753	1 579	174
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	15	90	-75
Matériel Informatique	5 506	2 594	2 912
Matériel de Transport	2 072	2 314	-242
Mobilier et Matériel de Bureau	2 869	2 744	125
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	4 412	4 036	376
Total immobilisations Brutes	23 700	20 431	3 269
Amortissements	-14 947	-13 363	-1 584
Total immobilisations nettes	8 753	7 068	1 685

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2020 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2019	Acquisitions	cessions	Valeurs Brutes 31/12/2020	Taux %	Amort. cumulés 31/12/19	Dotations 31/12/2020	cessions	Amort. cumulés 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles										
Immobilisations incorporelles en cours	74 083			4 296	0%					4 296
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	15 168	1 309		16 476	9 625
Software-logiciels	1 578 544	174 469		1 753 013	33%	1 317 188	155 582		1 472 769	280 243
Total Immobilisations incorporelles	1 678 728	174 469	0	1 783 410		1 332 355	156 890	0	1 489 245	294 165
Immobilisations corporelles										
Immobilisations corporelles en cours	16 226			10 329	0%					10 329
Mobilier de bureau	2 744 331	125 073		2 869 428	20%	2 143 699	290 614		2 434 313	435 115
Matériel de transport et de signalisation	2 313 512	22 500	264 076	2 071 937	20%	1 565 681	250 464	264 076	1 552 070	519 867
Hardware-matériels et accessoires informatiques	2 594 367	2 911 170		5 505 513	33%	2 302 539	587 618		2 890 157	2 615 356
Aménagement Agencement et Installations	4 036 431	365 820		4 412 078	10%	2 555 732	281 156		2 836 888	1 575 191
Construction	5 607 840			5 607 840	5%	3 463 033	281 160		3 744 194	1 863 647
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%	0			0	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	18 752 105	3 424 562	264 076	21 916 523		12 030 686	1 691 011	264 076	13 457 621	8 458 902
Total Actif Immobilisé	20 430 834	3 599 031	264 076	23 699 933		13 363 041	1 847 902	264 076	14 946 867	8 753 067

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **34 322 KDT** contre **37 612 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Sièges, succursales et agences		<u>294</u>	<u>173</u>	<u>121</u>
Comptes centraux et liaisons		294	173	121
Comptes d'attente et de régularisation		<u>1 294</u>	<u>8 939</u>	<u>-7 645</u>
Comptes d'attente et de régularisation		311	233	78
Valeur en compensation		456	8 182	-7 726
Compte Achat IJARA		527	524	3
Créances sur le Personnel		<u>5 432</u>	<u>5 127</u>	<u>305</u>
Débiteurs divers		<u>27 381</u>	<u>23 461</u>	<u>3 920</u>
Créance sur l'Etat	(1)	9 669	14 365	-4 696
Etat, impôts et taxes		8 122	546	7 576
Intermédiaire en bourse		29	70	-41
Subvention PCF		37	37	-
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		5 070	4 544	526
Commissions de gestion à recevoir ONA		3 072	2 701	371
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		1 288	1 109	179
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		81	77	4
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		13	12	1
Autres éléments actifs		<u>18</u>	<u>9</u>	<u>9</u>
Compte des stocks		18	9	9
Provision pour risque divers	(2)	<u>-97</u>	<u>-97</u>	-
TOTAL		34 322	37 612	-3 290

(1) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 9 669 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015). Sachant que la variation 2019-2020 de 4 696 KDT représente les encaissements dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

(2) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 875 KDT** contre un solde de **1 995 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Compte CCP exploitation	(a)	1 875	1 993	-118
Compte CCP agence		-	2	-2
TOTAL(*)		1 875	1 995	-120

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	112	111	1
Compte CCP TOUMOUH	-	119	-119
TOTAL	1 875	1 993	-118

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **77 KDT** contre un solde de **77 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
STB Compte Exploitation	12	12	-
Compte BNA (4740)	65	65	-
TOTAL	77	77	-

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **22 267KDT** contre un solde de **19 895KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Comptes Courants	9 362	7 577	1 785
Comptes Chèques	1 912	1 948	-36
Comptes d'épargne	975	1 113	-138
Comptes de dépôt	1	-	1
Autres sommes dues à la clientèle	<u>10 017</u>	<u>9 257</u>	<u>760</u>
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	8 382	7 936	446
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 182	719	463
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	453	602	-149
TOTAL	22 267	19 895	2 372

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 380 090 KDT** contre un solde de **1 304 834 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		1 378 193	1 302 950	75 243
Ressources d'Emprunt	(1)	588 307	574 956	13 351
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	789 886	727 994	61 892
Dettes rattachées		1 897	1 884	13
Total		1 380 090	1 304 834	75 256

4-4-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	320 100	320 100	-
Emprunt FADES 1	8 126	9 287	-1 161
Emprunt FADES 2	107 602	109 256	-1 654
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	73 735	76 235	-2 500
Programme LF 2017 ART 11	78 666	60 000	18 666
TOTAL	588 307	574 956	13 351

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2an]]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	3 327	-	4 488	13 784	54 511	512 197	588 307
Dettes rattachées	1 805	-	92	-	-		1 897
TOTAL	5 132	-	4 588	13 784	54 511	512 197	590 204

4-4-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotation de L'Etat et FNE fin micro crédits	245 251	248 136	-2 885
Dotation FONAPRAM	233 792	228 992	4 800
Prime investissement / Etat (*)	-47 699	-47 700	1
Fonds INTILAK	111 535	101 526	10 009
Programme LF 2017 ART 11 MC	99 054	73 709	25 345
Ressources ONA-FR	37 299	34 405	2 894
Dotation FOSDAP	36 931	33 904	3 027
Subvention à recevoir FOSDAP	-34 154	-32 713	-1 441

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 056	22 876	180
Fonds MAF	23 045	21 562	1 483
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000	-
Programme Startup Education	10 820	-	10 820
Programme startup Commune	8 183	-	8 183
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 066	8 066	-
Dotation Programme CPG	4 528	4 532	-4
Ressources ETAP MC	3 664	3 695	-31
Fonds QFF	2 482	2 482	-
FONDS GREEN START UP	2 193	1 544	649
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	-
Fonds British Gaz	1 539	1 539	-
Ressources PRD	1 100	1 100	-
Ressources ETAP Autofinancement	692	643	49
Prêt Participatif Programme PNUD	588	588	-
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	-
Micro crédit PDHL	444	444	-
FONDS ETAP TATAOUINE	422	1 609	-1 187
Ressource STORM	388	388	-
Micro crédit OVERSEAS	183	183	-
Fonds SEREPT	66	66	-
Micro crédit OMS	18	18	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	-
TOTAL	789 886	727 994	61 892

(*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 KDT perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **89 209 KDT** contre un solde de **98 596 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	4 145	3 100	1 045
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	85 064	95 496	-10 432
TOTAL		89 209	98 596	-9 387

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provisions pour risques divers	(3)	4 008	2 983	1 025
Provisions sur Engagement par Signature		137	117	20
TOTAL		4 145	3 100	1 045

4-5-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Crédeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Sièges, succursales et agences	44	70	-26
Comptes liaisons et centraux	44	70	-26
Comptes d'attente et de régularisation	11 964	19 506	-7 542
Personnel, charges à payer	9 732	9 316	416
Comptes d'attente (*)	1 154	1 210	-56
Comptes de régularisation	143	94	49
Valeur en compensation à régler	857	8 874	-8 017
Nafaa Elaam	78	12	66
Crédeurs divers	73 056	75 920	-2 864
Fournisseurs MPJ (**)	47 143	51 125	-3 982
Fournisseurs Mourabaha	3 727	7 356	-3 629
Fournisseurs IJARA	574	586	-12
Fournisseur d'immobilisation	359	400	-41
Auxiliaire de Justice (3*)	242	-	242
FNG à payer (4*)	14 720	8 566	6 154
Etat, impôts et taxes	6 287	6 187	100
Dette envers l'Etat	-	1 696	-1 696
Assurances à payer	4	4	-
TOTAL	85 064	95 496	-10 432

(*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifié.

(**) Il s'agit des montants bloqués sur le compte des clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

(3*) Il s'agit du montant des factures des auxiliaires de justice en cours de règlement constaté suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(4*) Cette rubrique comporte les montants encaissés au titre des indemnisations FNG.

4-5-3. Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provision Suspends CCP exploitation	1 029	754	275
Provision Suspends CCP AGENCE	164	163	1
Provision Suspends BCT	2	2	-
Provision Sur Caisse	3	3	-
Provisions pour risques divers	2 810	2 061	749
TOTAL	4 008	2 983	1 025

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **92 821 KDT** contre **88 237 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	0
Réserves	(1)	9 026	7 505	1 521
Résultats reportés		19 295	11 558	7 737
Résultat de l'exercice		4 500	9 174	-4 674
TOTAL		92 821	88 237	4 585

(*)La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Reserve Légale	3 118	2 081	1 037
Réserve pour fonds social (*)	5 908	5 424	484
TOTAL	9 026	7 505	1 521

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit :

Détails Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2019	5 424
-Trésorerie	1 610
- Prêts au personnel	3 814
2- Ressources de l'année 2020	484
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts des prêts au personnel	84
3- Solde au 31/12/2020	5 908
- Trésorerie	1 699
- Prêts au personnel	4 209

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **46 780** contre **51 859 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Produits des placements		25 016	26 117	-1 101
Intérêts sur crédits	(1)	18 005	22 884	-4 879
Produits sur opérations Mourabaha		1 501	1 542	-41
Produits sur opérations Ijara		2 258	1 316	942
TOTAL		46 780	51 859	-5 079

5-1-1. Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts sur crédits MT	5 316	8 848	-3 532
Intérêts sur crédits FNE	6 405	7 615	-1 210
Intérêts sur crédits FADES2	3 827	3 997	-170
Intérêts sur crédits PCF	115	168	-53
Intérêts sur crédits Agence	989	1 317	-328
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	1 153	765	388
Intérêts sur crédits Consolidé	194	161	33
Récupération frais sur crédit BID	6	13	-7
Total	18 005	22 884	-4 879

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Commissions sur compte		355	402	-47
Commissions d'études		1 826	1 920	-94
Commissions sur opérations Mourabaha		136	243	-107
Commissions sur opérations IJARA		79	47	32
Commissions de gestion	(1)	3 353	3 644	-291
Total		5 748	6 256	-508

5-2-1. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 341	1 523	-182
Commissions de gestion art 11 MC	368	219	149
Commissions de gestion FONAPRAM	442	501	-59
Commissions de gestion ONA	311	402	-91
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	1	1	-
Commissions de gestion INTILAK	151	202	-51
Commissions de gestion MAF	341	194	147
Commissions de gestion BTP	102	461	-359
Commissions de gestion CPG	3	63	-60
Commissions de gestion PNUD	1	-	1
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	-37	13	-50
Commissions de gestion FOSDAP	4	4	-
Commissions de gestion Prog. Entreprise Solidaire	1	1	-
Commissions de gestion stat up Education	290	-	290
Commissions de gestion stat up Commune	23	-	23
Commissions de gestion green stat up	11	60	-49
TOTAL	3 353	3 644	-291

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	3 520	3 778	-258
Intérêts sur emprunt BID	2 216	2 291	-75
Autres intérêts	307	71	236
TOTAL	6 043	6 140	-97

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	<u>5 532</u>	<u>6 243</u>	<u>-711</u>
Dotation aux provisions sur Crédits	4 984	6 307	-1 323
Dotation aux provisions clients Succursales	-218	-81	-137
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-	-2	2
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	766	338	428
Dotation / Reprise aux provisions collective	-	-319	319
Dotations nettes aux provisions pour passifs	<u>1 024</u>	<u>-409</u>	<u>1 433</u>
Dotation / Reprise aux provisions pour risques	749	-408	1 157
Dotation / Reprise aux provisions trésorerie	275	-1	276
TOTAL	6 556	5 834	722

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotation aux provisions pour titres participation	167	296	-129
TOTAL	167	296	-129

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **19 960 KDT** contre un solde de **19 011 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Salaires, primes et appointements	15 572	14 988	584
Charges Sociales	3 125	2 891	234
Assurances Groupe	610	681	-71
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	550	382	168
Autres frais	103	69	34
TOTAL	19 960	19 011	949

5-7. Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **6 821KDT** contre un solde de **7 473KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Entretien et réparation	1038	1 008	30
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	1 470	2 271	-801
Honoraires et autres services	630	201	429
Publicité et relations publiques	346	560	-214
Intervention Amicale BTS	731	800	-69
Loyers	729	651	78
Fournitures	215	263	-48
Fournitures non stockées	625	842	-217
Nettoyages et gardiennage	170	102	68
Impôts et taxes	594	584	10
Don et subvention	9	-	9
Voyages et déplacements	13	23	-10
Autres	251	168	83
TOTAL	6 821	7 473	-652

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	172	71	101
PERTES EXCEPTIONNELLES	-3	-27	24
Solde gain \ perte d'apurement	9	-	9
TOTAL	178	44	134

5-9. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31/12/2020 s'élève à 4 538 KDT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020
Bénéfice comptable avant impôt	9 687
+ Réintégrations	4 123
- Déductions	843
Résultat fiscal	12 967
Impôt sur les bénéfices (35%)	4 538

6. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Taxes conjoncturelles	-1 119 (***)	-706 (*)	-413
Dons exceptionnels	-1 450 (**)	-	-1 450
TOTAL	-2 569	-706	-1 863

(*) Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 706 KDT au 31/12/2019. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

(**) Ces Dons exceptionnels ont été accordés dans le cadre de l'effort national de lutte contre le COVID 19.

(***) Les Taxes conjoncturelles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2019	31/12/2020	31/12/2020
Bénéfice imposable	23 531	12 967	12 967
Taux	2%	3%	2%
Taxe conjoncturelle	470	389	259
TOTAL de la charge comptabilisé au 31/12/2020			1 119

- 470 KDT : Conformément aux dispositions du Décret N° 30-2020 du 10 Juin 2020, la BTS a payé une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat COVID 19. Cette contribution correspond à 2% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2019.
- 389 KDT : Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2020.
- 259 KDT : Conformément aux dispositions du Décret N° 30-2020 du 10 Juin 2020, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat COVID 19. Cette contribution correspond à 2% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2020.
-

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **648 KDT** contre **595KDT** au 31 décembre 2019, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **87 310KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	26 666	44 242	-17 576
Engagement BTS FONAPRAM 2EME GENERATION	11 018	11 060	-42
Engagement BTS LF 2017 ART 11	13 741	10 111	3 630
Engagement BTS MOURABAHA	2 446	6 491	-4 045
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	35	709	-674
Engagement BTS INTILAK	1 809	2 360	-551

Engagement BTS IJARA	16 027	15 274	753
Engagement BTS MAF	3 301	7 254	-3 953
Engagement BTS FONAPRAM	-	30	-30
Engagement BTS + FNE CCT	1 163	1 466	-303
Engagement BTS ONA	1 703	3 413	-1 710
ENGAGEMENT FIANCEMENT CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	2 459	1 443	1 016
Engagement BTS Succursale	314	497	-183
Engagement BTS CPG	-	410	-410
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	296	367	-71
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	4 133	4 383	-250
Engagement BTS BTP	172	241	-69
Engagement BTS GREEN START UP	186	227	-41
Engagement BTS START UP Education	758	-	758
Engagement BTS START UP Commune	997	-	997
Engagement BTS ETAP	6	16	-10
Engagement BTS dotation QFF CCT	80	80	-
Engagement BTS FOSDAP	-	2	-2
TOTAL	87 310	110 076	-22 766

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **72 692 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 257 442 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	562 307	527 464	34 843
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	695 135	629 889	65 246
TOTAL	1 257 442	1 157 353	100 089

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

De La Banque Tunisienne De Solidarité-BTS BANK

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne De Solidarité « BTS BANK »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **92 821 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **4 500 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 46 780 KDT et 5 748 KDT, soit 99% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2020.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 2.2.2 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les créances envers les clients s'élèvent à 1 294 916 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 51 240 KDT et les intérêts à recevoir sur ressource spéciale et agios réservés ont atteint 52 066 KDT.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la Banque doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues. La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, étant donné que la valeur des engagements est significative dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 (82% de la valeur des actifs de la banque). Dans le cas de la Banque Tunisienne de Solidarité, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues de la part du Fonds National de Garantie (FNG), qui consistent à ce que, si une relation de la banque s'avère insolvable et après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, le FNG assure le remboursement de 90% du principal de la créance impayée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie ;
- La fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

**P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI**

**P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Tunisienne de Solidarité-BTS BANK-**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020 et rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence de pareilles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions conclues par la « BTS BANK » pour la gestion de la ligne de financement des microcrédits et celles pour la gestion des ressources FONAPRAM, FOSDAP, et le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les commissions perçues par la BTS BANK au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020 en KDT
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 341
Commissions de gestion du programme art 11 LF 2017 MC	368
Commissions de gestion FONAPRAM	442
Commissions de gestion ONA-FR	311
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	1
Commissions de gestion INTILAK	151
Commissions de gestion Ministère de la Femme	341

Commissions de gestion BTP	102
Commissions de gestion FOSDAP	4
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion GREEN STAT UP	11
Commissions de gestion STAT UP Education	290
Commissions de gestion STAT UP Commune	23
TOTAL	3 386

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2020, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III-Obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1-1- La rémunération du Directeur Général a été fixée par l'arrêté de la présidence du gouvernement du 24 avril 2017, et ce, selon la première modalité du décret gouvernemental n°2015-2217 du 11 décembre 2015, fixant le régime de rémunération des chefs d'établissement et des entreprises publics et des sociétés à majorité publique. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphonique.

À la suite du départ à la retraite du Directeur Général au 31/12/2020, le conseil d'administration dans sa réunion du 12 février 2021, a décidé de lui attribuer une indemnité de départ à la retraite équivalent à 6 mois de salaires et une indemnité de congés payé équivalent à 3 mois de salaire, calculées sur le dernier salaire perçu.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé également de constituer une provision, inscrite dans les passifs, d'un montant de 705 240 DT, qui correspond à la régularisation de la rémunération du Directeur Général par rapport au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06/08/2015 et à sa décision lors de sa réunion du 15/04/2019.

L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Directeur Général s'élève au 31 décembre 2020 à 32 453 DT.

1-2- La rémunération du Directeur Général Adjoint nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement de frais téléphoniques.

- L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2020 à 204 613 DT.

2. Les Jetons de présence et indemnités spécifiques revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration :

L'assemblée générale ordinaire tenue le 30 Juin 2020 a fixé les montants au titre de l'exercice 2020, des jetons de présence et des primes revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- Jetons de présence : 5 000 DT bruts par administrateur ;
- Indemnités nette de 1 000 DT pour chaque réunion au profit du président de chaque comité émanant du conseil d'administration sans dépasser 6 000 DT nets par exercice pour chaque président du comité ;

- Indemnités nette de 500 DT pour chaque réunion au profit de chaque membre des comités émanant du conseil d'administration sans dépasser 3 000 DT nets par exercice pour chaque membre des comités.

3. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

(En DT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur général Adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	211 892		189 894	34 775	72 500	151 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 666	22 790	-	-
Indemnité de départ à la retraite et congés payés	115 314	115 314				
Provision pour régularisation de la rémunération du DG	705 240	705 240				
Total	1 032 446	840 554	191 560	57 565	72 500	151 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués

Tunis, le 02/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI

P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA

AVIS DES SOCIETES (*)

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

(*) Le présent avis annule et remplace celui publié au BO n°6335 en date du 15 Avril 2021

Bilan au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	au 31/12/2020			au 31/12/2019	au 31/12/2019
	brut	amortissements et provisions:	net	net (* Retraité)	net Publié
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	15 578 163	9 394 688	6 183 475	6 581 732	6 581 732
AC13 Fonds commercial	0				
	15 578 163	9 394 688	6 183 475	6 581 732	6 581 732
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines					
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	22 031 404	15 696 704	6 334 700	6 021 637	6 021 637
	22 031 404	15 696 704	6 334 700	6 021 637	6 021 637
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions	36 222 146	7 417 302	28 804 844	29 392 504	34 729 704
AC311 Terrains et constructions d'exploitation(*)	29 123 396	5 356 431	23 766 965	24 223 393	29 560 594
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 098 750	2 060 871	5 037 879	5 169 111	5 169 111
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	121 253 855	23 686 568	97 567 287	99 253 018	99 253 018
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	121 253 855	23 686 568	97 567 287	99 253 018	99 253 018
AC33 Autres placements financiers	789 555 151	7 266 103	782 289 048	755 331 238	755 331 238
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	33 670 965	6 020 493	27 650 472	26 073 872	26 073 872
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	735 081 452	650 502	734 430 950	701 588 450	701 588 450
AC334 Autres prêts	14 392 661	28 976	14 363 685	15 276 326	15 276 326
AC336 Autres	6 410 073	566 133	5 843 940	12 392 589	12 392 589
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 782 485	0	4 782 485	4 960 762	4 960 762
	951 813 637	38 369 973	913 443 664	888 937 522	894 274 722
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provision pour primes non acquises	9 933 365	0	9 933 365	11 005 961	11 005 961
AC530 Provision pour sinistres (vie)	241 887	0	241 887	0	0
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	65 033 592	0	65 033 592	58 000 445	58 000 445
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	4 660 632	0	4 660 632	5 466 121	5 466 121
	79 869 476	0	79 869 476	74 472 526	74 472 526
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	214 652 336	59 451 092	155 201 244	162 965 852	162 965 852
AC611 Primes acquises et non émises	26 150 345	0	26 150 345	26 435 539	26 435 539
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	140 247 822	54 295 568	85 952 254	94 247 399	94 247 399
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	48 254 169	5 155 524	43 098 646	42 282 914	42 282 914
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	18 341 737	6 282 218	12 059 519	12 000 229	12 000 229
AC63 Autres créances	44 177 261	1 041 207	43 136 054	32 737 198	27 399 997
AC631 Personnel	102 087	2 210	99 877	623 609	623 609
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	31 649 890	0	31 649 890	24 422 129	24 422 129
AC633 Débiteurs divers (*)	12 425 284	1 038 997	11 386 287	7 691 460	2 354 259
AC64 Créances sur ressources spéciales	277 171 334	66 774 516	210 396 818	207 703 279	202 366 078
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	52 015 127	0	52 015 127	6 397 524	6 397 524
AC72 Charges reportées	18 347 977	0	18 347 977	12 833 690	12 833 690
AC721 Frais d'acquisition reportés	18 347 977	0	18 347 977	12 833 690	12 833 690
AC73 Comptes de régularisation Actif	36 867 678	0	36 867 678	31 849 593	31 849 593
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	34 935 497	0	34 935 497	29 716 100	29 716 100
AC732 Estimations de réassurance	465 712	0	465 712	508 003	508 003
AC733 Autres comptes de régularisation	1 466 469	0	1 466 469	1 625 490	1 625 490
AC74 Ecart de conversion	1 324 798	0	1 324 798	1 292 615	1 292 615
	108 555 580	0	108 555 580	52 373 422	52 373 422
Total de l'actif	1 455 019 594	130 235 881	1 324 783 713	1 236 090 116	1 236 090 116

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

Bilan au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2 Réserves et primes liées au capital	169 867 210	167 441 173
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5 Résultat reporté	154 144 385	143 593 273
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	349 014 783	336 037 634
CP6 Résultat de l'exercice	16 398 079	22 057 373
Total capitaux propres avant affectation	365 412 862	358 095 007
<u>PASSIF:</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	8 511 750	2 625 000
	8 511 750	2 625 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	107 971 432	109 301 130
PA320 Provision d'assurance vie	58 979 200	53 922 413
PA330 Provision pour sinistres (vie)	21 545 120	19 552 073
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	605 701 120	559 003 814
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	161 605	77 894
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	13 186 539	13 047 315
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	423 215	1 507 457
PA360 Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	15 892 839	15 493 941
	823 861 070	771 906 037
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	16 350 330	15 365 916
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	22 476 875	22 912 799
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	9 568 638	9 793 936
PA63 Autres dettes	31 207 461	28 929 790
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	6 768 837	6 360 372
PA632 Personnel	5 778 277	6 443 600
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 349 477	7 647 658
PA634 Créiteurs divers	9 310 870	8 478 160
	63 252 974	61 636 525
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif		
PA711 Estimations de réassurance	45 388 172	24 557 857
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	45 388 172	24 557 857
PA72 Ecart de conversion	2 006 555	1 903 774
	47 394 727	26 461 631
Total du Passif	959 370 851	877 995 109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 324 783 713	1 236 090 116

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

		Opérations brutes 31/12/2020	cessions et/ou rétrocessions 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019 (* Retraité)	Opérations nettes 31/12/2019 Publié
PRNV1	Primes acquises					
PRNV11	Primes émises et acceptées	329 127 423	33 807 155	295 320 268	310 816 471	310 816 471
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	1 329 698	1 072 595	257 103	-3 322 475	-3 322 475
		330 457 121	34 879 750	295 577 371	307 493 997	307 493 997
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	40 872 824	0	40 872 824	48 447 112	48 199 311
PRNV2	Autres produits techniques	472 446	0	472 446	599 018	599 018
CHNV1	Charge de sinistres					
CHNV11	Montants payés	234 644 801	-9 992 793	224 652 008	286 242 337	278 984 998
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	46 697 307	-7 201 880	39 495 427	-3 580 423	-3 580 423
		281 342 108	-17 194 673	264 147 435	282 661 914	275 404 575
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	398 898	0	398 898	976 646	976 646
CHNV3	Participation aux bénéfiques et ristournes	6 500 179	-411 078	6 911 257	4 688 057	4 688 057
CHNV4	Frais d'exploitation					
CHNV41	Frais d'acquisition	50 236 956	0	50 236 956	49 067 363	35 964 849
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-5 514 287	0	-5 514 287	-1 164 906	-1 164 906
CHNV43	Frais d'administration	27 072 042	0	27 072 042	22 031 549	25 552 809
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	0	8 486 355	8 486 355	8 229 731	8 229 731
		71 794 711	8 486 355	63 308 356	61 704 274	52 123 020
CHNV5	Autres charges techniques	10 581 926	0	10 581 926	10 434 347	29 484 193
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	0	0	0	0	0
RTNV	résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	1 184 569	9 609 800	-8 425 231	-3 925 112	-6 384 166

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> 31/12/2020	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> 31/12/2020	<u>Opérations nettes</u> 31/12/2020	<u>Opérations nettes</u> 31/12/2019 (*) Retraité	<u>Opérations nettes</u> 31/12/2019 Publié
PRV1 Primes						
PRV11 Primes émises et acceptées	+	32 266 680	1 597 720	30 668 960	29 338 930	29 338 930
PRV2 Produits de placements						
PRV21 Revenus des placements	+	6 310 796	0	6 310 796	6 021 897	6 021 897
PRV22 Produits des autres placements	+					
		6 310 796	0	6 310 796	6 021 897	6 021 897
Reprise de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0	0
PRV23 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	218 207	0	218 207	113 501	113 501
		218 207	0	218 207	113 501	113 501
PRV4 Autres produits techniques	+	2 575	0	2 575	0	0
CHV1 Charge de sinistres						
CHV11 Montants payés	-	9 838 273	-1 245 383	8 592 890	8 183 740	7 357 354
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./-.	1 993 047	-73 154	1 919 892	3 142 264	3 142 264
		11 831 320	-1 318 537	10 512 783	11 326 004	10 499 618
CHV2 Variation des autres provisions techniques						
CHV21 Provision d'assurance vie	./-.	3 972 545	0	3 972 545	5 976 357	5 976 357
		3 972 545	0	3 972 545	5 976 357	5 976 357
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		83 711	0	83 711	47 593	47 593
CHV4 Frais d'exploitation						
CHV41 Frais d'acquisition	-	5 471 292	0	5 471 292	5 055 520	2 891 776
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-.	0	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 503 498	0	1 503 498	1 007 745	2 176 651
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	0	0	1 767	1 767
		6 974 790	0	6 974 790	6 061 497	5 066 660
CHV5 Autres charges techniques	-	683 277	0	683 277	677 682	485 050
CHV9 Charges de placements						
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	672 755	0	672 755	58 085	107 225
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0	0
		672 755	0	672 755	58 085	107 225
Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0	0
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		14 579 861	279 183	14 300 678	11 327 114	13 291 827

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

L'état de résultat arrêté au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

			<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u> (*) Retraité	<u>31/12/2019</u> Publié
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-	-8 425 231	-3 925 112	-6 384 166
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	./-	14 300 679	11 327 114	13 291 827
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11	Revenus des placements	+	78 980 079	71 276 014	71 276 014
PRNT12	Produits des autres placements	+			
			78 980 079	71 276 014	71 276 014
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	26 257 228	24 831 692	24 831 692
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 404 676	3 446 813	3 446 813
			29 661 904	28 278 505	28 278 505
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	18 852 570	1 580 369	1 947 666
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	24 110 481	25 224 570	25 224 570
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	5 600 207	939 991	939 991
			48 563 258	27 744 930	28 112 228
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	40 872 824	48 447 112	48 199 311
PRNT2	Autres produits non techniques	+	663 883	723 678	723 678
CHNT3	Autres charges non techniques	-	8 186 966	2 791 432	2 177 594
	Résultat provenant des activités ordinaires		17 558 266	28 696 725	28 696 725
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	805 747	6 115 192	6 115 192
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		16 752 519	22 581 533	22 581 533
PRNT4	Gains extraordinaires	+			
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	354 440	524 159	524 159
	Résultat extraordinaire		-354 440	-524 159	-524 159
	Résultat net de l'exercice		16 398 079	22 057 373	22 057 373
CHNT6/PRN'	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		16 398 079	22 057 373	22 057 373

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	373 763 775	420 387 318
Sommes versées pour paiement des sinistres	-216 334 011	-283 206 539
Encaissements des primes reçues (acceptation)	2 219 781	343 670
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 035 231	-3 216
Commissions versés sur les acceptations	-616 291	-70 371
Décaissements des primes pour les cessions	-39 847 759	-24 676 960
Encaissements des sinistres pour les cessions	18 324 639	8 754 892
Commissions reçues sur les acceptations	9 946 869	5 966 342
Commissions versées aux intermédiaires	-35 350 933	-34 317 952
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-34 436 425	-33 670 986
Variation des dépôts auprès des cédantes	-18 154	-883 962
Variation des espèces reçus des cessionnaires	-3 314 623	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-140 344 696	-96 751 992
Encaissements liés à la cession de placements financiers	123 627 025	49 819 266
Taxes et impôts versés au trésor	-71 570 689	-74 842 530
Produits financiers reçus	79 162 255	69 686 629
Autres mouvements	-6 401 209	-1 708 198
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	57 774 324	4 825 412
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 682 251	-2 412 934
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	41 051	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-5 538 160
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	93 000	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-852 000	-1 534 500
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-3 400 200	-9 485 594
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-8 756 521	-7 048 770
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-8 756 521	-7 048 770
Variation de trésorerie		
	45 617 603	-11 708 952
Trésorerie au début de l'exercice	6 397 524	18 106 476
Trésorerie à la clôture de l'exercice	52 015 127	6 397 524

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
AU 31/12/2020
(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	4 191 166	3 987 547
cautions agents généraux	3 070 000	2 694 000
TOTAL	7 261 166	6 681 547
<u>Engagements données</u>		
cautions données	4 022 646	3 663 664
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	4 355 446	3 996 464

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune
- **Siège social** : Square Avenue de Paris 1000 Tunis
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Registre de commerce** : B 17339 1996 – Tunis
- **Matricule fiscal** : 0002388 V P M 000
- **E-mail** : star @star.com.tn
- **Site web** : www.star.com.tn
- **Effectif** : 593

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020 a connu les faits marquants suivants :

- Le bilan clos au 31 décembre 2020 totalise 1 324 ,784 MD contre 1 236, 090 MD AU 31 décembre 2019 accusant ainsi une augmentation de 7%.
- La situation au 31 décembre 2020 dégage un bénéfice net d'impôt de 16,398 MD contre un bénéfice de 22,057 MD au 31 décembre de l'exercice précédent.
- Les primes acquises s'élèvent à 362 ,724 MD en 2020 contre 370,581 MD en 2019 accusant une légère baisse de 2% et ceci rentre dans la politique de la société de développement rentable et assainissement du portefeuille de la branche automobile.
- Les charges des sinistres des affaires directes et acceptées s'élèvent à 293 ,173 MD en 2020 contre 300,200 MD en 2019 soit une baisse de 2%.
- Les placements totalisent au 31 décembre 2020 un montant net de 913, 444 MD contre 888,937 MD au 31 décembre 2019 et ceci après le reclassement du montant du terrain du perle de lac dans un compte de créance.
- Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 51,995 MD en passant de 771,906 MD en 2019 à 823,861 MD au 31 décembre 2020.
- Des produits de placements nets totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 65,935 MD contre 77,470 MD en 2019 soit une baisse de 15% qui est due essentiellement de l'instauration de la retenue à la source libératoire sur les revenus des capitaux mobiliers.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des

entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26, 27, 28, 29, 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2020, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- Des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Par ailleurs, suite au transfert des droits et engagements de la STAR issus de la promesse de vente du terrain « La Perle du Lac » au profit de la nouvelle société de promotion immobilière dont la STAR est actionnaire majoritaire et l'établissement du contrat de vente définitif avec cette nouvelle société, les avances payées en 2019 et 2020 au titre de ce lot ont été reclassées dans un compte de débiteurs divers.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre
- Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1
- Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée

à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations

de réassurance et les autres créances

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24/2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :

2018 et antérieurs	100%
2019	20%
2020	0%

* Les créances sur les intermédiaires par ancienneté aux taux suivants :

2019 et antérieurs	100%
2020	80%

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2020 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne

des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2020.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation

et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre

des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfiques et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfiques et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfiques est évalué selon les engagements contractuels de la société. Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Par ailleurs, durant l'exercice 2020, la STAR a procédé à la revue et la mise à jour des clés de déversement des charges par nature vers les charges par destination par l'assistance d'un cabinet externe.

Ainsi après une prise de connaissance du système de gestion et des clés de répartition existants, les axes d'amélioration ont été identifiés en tenant compte à la fois des besoins réglementaires, de l'organisation interne de la société et des best practices en la matière.

La mise en place de la nouvelle affectation des charges par nature aux différentes destinations a engendré une réduction des charges affectées à la destination « Autres charges techniques » et l'augmentation des charges aux destinations « Charges d'acquisition » et « Charges de gestion des sinistres ».

Les états de 2019 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2020 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2019.

Les états financiers de 2019 ont été retraités en proforma pour des besoins de comparabilité, le retraitement a concerné le déversement des charges par nature et le poste « terrains et Constructions ».

6- NOTE SUR LA CRISE SANITAIRE COVID-19 :

- L'année 2020 a été caractérisée par les retombées de la crise sanitaire causée par la pandémie Covid-19.

Pendant les deux mois de confinement, la STAR a continué à rendre ses services à distance.

Les mesures prises par le gouvernement ont eu pour conséquence la baisse de la sinistralité des branches automobile et santé ce qui a engendré un ajustement au niveau de la détermination des provisions pour sinistres tardifs de ces deux branches.

- Les décrets lois du chef de gouvernement prévoyant le report des remboursements des échéances de crédit ce qui a pour effet d'augmenter les risques d'assurance.

La STAR a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour, la STAR se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

- Le décret-loi du chef de gouvernement 2020-30 changeant le régime fiscal passant de 20% non libératoire à un taux de 35% libératoire lequel taux a été remplacé par un taux de 20% libératoire par la loi des finances pour la gestion 2021.

7- APPLICATION DES NORMES IFRS :

Suite à la décision prise par le Conseil National de la comptabilité le 06 septembre 2018 au sujet de l'entrée en vigueur des normes internationales d'information financières (IFRS) à partir du 1er janvier 2021, la STAR a entamé en 2019 un plan d'action de mise en place et d'implémentation des normes IFRS.

Pour se préparer à cette transition, la STAR a :

- réalisé des sessions de formation sur ces normes au profit des structures concernées durant l'exercice 2019 ;
- mené des workshops sur les différents métiers durant l'exercice 2019 ;
- identifié et analysé les écarts des normes sectorielles des assurances par rapport aux normes IFRS ;
- étudié les impacts sur les états financiers de la société des exercices 2018 et 2019.

Les prochaines étapes porteront sur :

- L'étude des impacts sur les états financiers de 2020
- L'élaboration d'une feuille de route IFRS 17

8-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandation pour son amélioration.
- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

9-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables

de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.

- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

10 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

11-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 6 183 475 dinars contre 6 581 732 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissements au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	15 433 912	9 250 437	6 183 475	6 581 732
Autes actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	15 578 163	9 394 688	6 183 475	6 581 732

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 6 334 700 dinars contre 6 021 637 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissement s au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Materiels de transport	886 962	515 595	371 367	518 730
MMB	3 514 022	2 696 623	817 399	939 272
AAI	10 393 295	6 702 871	3 690 424	3 437 306
Materiels Informatique	7 237 125	5 781 615	1 455 510	1 126 329
TOTAL	22 031 404	15 696 704	6 334 700	6 021 637

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 28 804 844 dinars contre 29 392 504 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissement s au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Terrains	11 863 299		11 863 299	11 863 299
Constructions	24 040 547	7 393 129	16 647 418	17 229 205
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	24 173	294 127	300 000
TOTAL	36 222 146	7 417 302	28 804 844	29 392 504

(*) la valeur du terrain « la perle du Lac » est reclassée dans la rubrique AC633 « débiteurs divers ».

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 97 567 287 dinars au 31/12/2020 contre 99 253 018 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Actions Cotées	106 227 329	110 954 779
Actions Non Cotées	15 026 526	13 236 519
Valeur brute	121 253 855	124 191 298
Provisions	23 686 568	24 938 280
Valeur nette	97 567 287	99 253 018

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Ce poste présente un solde net de 27 650 472 dinars au 31/12/2020 contre 26 073 872 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Actions Cotées	14 010 645	14 010 643
Actions OPCVM	16 184 161	14 215 827
Actions Non Cotées	2 518 885	2 508 893
Actions étrangères	957 274	957 274
Valeur brute	33 670 965	31 692 638
Provisions Actions	6 020 493	5 618 765
Valeur nette	27 650 472	26 073 872

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Ce poste présente un solde net de 734 430 950 dinars au 31/12/2020 contre 701 588 450 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	151 462 452	124 619 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	345 000 000	430 000 000
Placements BTA	238 469 000	149 469 000
Valeur brute	735 081 452	704 238 952
Provisions obligations	650 502	2 650 502
Valeur nette	734 430 950	701 588 450

AC334 - Prêts

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 14 363 685 dinars au 31/12/2020 contre 15 276 326 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel	14 297 260	15 231 840
Prêts sur police vie	95 401	73 462
Valeur brute	14 392 661	15 305 302
Provisions	28 976	28 976
Valeur nette	14 363 685	15 276 326

AC336- Autres placements

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 5 843 941 dinars au 31/12/2020 contre 12 392 589 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt auprès de la TGT	6 374 886	5 204 651
Placements en devises	0	7 152 750
Autres dépôts	35 187	35 188
Valeur brute	6 410 073	12 392 589
Provisions	566 132	0
Valeur nette	5 843 941	12 392 589

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts en garantie des PPNA	1 481 092	1 522 472
Dépôts en garantie des PSAP	3 301 393	3 438 290
TOTAL	4 782 485	4 960 762

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce poste présente un solde au bilan de 79 869 476 dinars au 31/12/2020 contre 74 472 526 dinars au 31/12/2019.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour primes non acquises	9 933 365	11 005 961
Provision pour sinistres vie	241 887	0
Provision pour sinistres non vie	65 033 592	58 000 445
Prov. pour part. des ass. aux bénéfices	4 660 631	5 466 121
TOTAL	79 869 476	74 472 526

❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 210 396 818 dinars contre de 207 703 279 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ces postes se présente comme suit :

Libellés	Montant brut au 31/12/2020	Provision	Montant net au 31/12/2020	Montant net au 31/12/2019 (*)
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises	26 150 345		26 150 345	26 435 539
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Primes à annuler	-4 961 209		-4 961 209	-4 424 883
créances sur les assurés et sur les intermédiaires	108 231 174	24 458 496	83 772 678	86 962 025
créances contentieuses	20 901 821	20 370 961	530 860	1 467 383
Autres créances	16 076 036	9 466 111	6 609 925	10 242 874
TOTAL	140 247 822	54 295 568	85 952 254	94 247 399
AC613 Créances indemnifiées subrogées à l'entreprise d'assurances	48 254 169	5 155 524	43 098 646	42 282 914
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Récessionnaires	319 208	0	319 208	202 147
Cédants	5 741 646	1 868 186	3 873 460	3 542 313
Cessionnaires	12 280 883	4 414 031	7 866 852	8 255 769
TOTAL	18 341 737	6 282 218	12 059 519	12 000 229
AC63 Autres Créances				
Personnel	102 087	2 210	99 877	623 609
Etat,orga.sécurité sociale	31 649 890		31 649 890	24 422 129
autres débiteurs divers	12 425 284	1 038 997	11 386 287	7 691 460
TOTAL	44 177 261	1 041 207	43 136 055	32 737 198
TOTAL GENERAL	277 171 334	66 774 516	210 396 818	207 703 279

(*) Après le reclassement du montant du terrain « la perle du lac »

❖ AC7-Autres éléments d'actif

AC71- Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 52 015 127 dinars contre 6 397 524 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en banque	51 364 245	5 885 889
CCP	627 598	482 300
Caisse	23 285	29 334
TOTAL	52 015 127	6 397 524

AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 18 347 977 dinars contre 12 833 690 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition reportés	18 347 977	12 833 690
TOTAL	18 347 977	12 833 690

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur de 36 869 678 dinars contre 31 849 593 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	34 935 497	29 716 100
AC732 Estimation de réassurance	465 712	508 003
AC733 Autres comptes de régularisation charges constatées d'avance	705 127	802 044
Autres produits à recevoir	60 788	136 689
commissions à recevoir	700 554	686 757
TOTAL	36 867 678	31 849 593

II - NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2020	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	40 436 668	2 426 037			42 862 705
Résultats reportés	143 593 273	19 366 499	-8 815 387		154 144 385
Résultat Décembre 2019	22 057 373	-22 057 373			0
Résultat Décembre 2020				16 398 079	16 398 079
TOTAL	358 095 007	-264 837	-8 815 387	16 398 079	365 412 862

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2019 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2020 à 8 511 750 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, départ à la retraite anticipée et provision pour litiges.

❖ PA3- Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31/12/2020 à 823 861 070 dinars contre 771 906 037 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020	Variation 2019
Prov.pour primes non acquises	107 971 432	109 301 130	-1 329 698	4 286 265
Prov.Mathématiques Vie	58 979 200	53 922 413	5 056 787	4 468 900
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	21 545 120	19 552 073	1 993 047	6 574 552
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	605 701 120	559 003 814	46 697 306	-20 088 884
Prov.Mathématiques des Rentes	12 590 598	13 145 856	-555 258	-607 896
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	161 605	77 894	83 711	47 593
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non Vie	13 186 539	13 047 315	139 224	728 122
Prov pour Egalisation décès	423 215	1 507 457	-1 084 242	1 507 457
Prov pour risques en cours	3 302 241	2 348 085	954 155	1 584 542
TOTAL	823 861 070	771 906 037	51 955 033	-1 499 350

Par ailleurs, le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels. La STAR a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes. A défaut de réponse, la STAR se trouve dans une situation d'impossibilité d'estimer le reliquat du chiffre d'affaire et de l'engagement qui en résulte.

❖ **PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 16 350 330 dinars contre 15 365 916 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts en garantie des PPNA	4 822 483	4 780 934
Dépôts en garantie des PSAP	11 527 846	10 584 982
TOTAL	16 350 330	15 365 916

❖ **PA6 Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 63 252 974 dinars contre 61 636 525 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Siège, agents d'assurances et succursales	7 221 531	7 527 296
Autres Crédeurs	15 255 344	15 385 503
TOTAL	22 476 875	22 912 799

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Récessionnaires	368 698	297 037
Cédants	2 079 103	2 133 198
Cessionnaires	7 120 837	7 363 700
TOTAL	9 568 638	9 793 936

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et cautionnements reçus	6 768 837	6 360 372
Personnel	5 778 277	6 443 600
Etat , Organisme de sécurité sociale	9 349 477	7 647 658
Autres Crédeurs divers	9 310 870	8 478 160
TOTAL	31 207 461	28 929 790

❖ PA7- Autres passifs**PA71 Comptes de régularisation Passif**

Ce poste présente un solde de 45 388 172 dinars au 31/12/2020 contre 24 557 857 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer	24 162 050	13 327 881
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	172 932	91 721
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	461 163	469 494
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	20 175 656	10 252 389
TOTAL	45 388 172	24 557 857

12 -NOTES SUR LES ETATS DERESULTAT (les chiffres sont exprimés en dinars : Dinars Tunisiens)

12.1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 325 899 228 dinars en 2020 contre 340 155 401 dinars en 2019, soit une variation nette négative de 14 166 173 dinars.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 2020	Opérations nettes au 31/12/2020	Opérations nettes au 31/12/2019
Primes émises non vie	PRNV1	329 127 423	33 807 155	295 320 268	310 816 471
Primes émises vie	PRV1	32 266 680	1 597 720	30 668 960	29 338 930
Total		361 394 103	35 404 876	325 989 228	340 155 401

12.2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 274 660 218 dinars en 2020 contre 293 987 918 dinars en 2019 enregistrant une variation négative de 19 327 699 dinars qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 2020	Opérations nettes au 31/12/2020	Opérations nettes au 31/12/2019 (*)
Non vie					
Montants payés	CHNV11	234 644 801	-9 992 793	224 652 008	286 242 337
Variation de la PSAP	CHNV12	46 697 307	-7 201 880	39 495 427	-3 580 423
Total non vie		281 342 108	-17 194 673	264 147 435	282 661 914
Vie					
Montants payés Cession vie	CHV11	9 838 273	-1 245 383	8 592 890	8 183 740
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	1 993 047	-73 154	1 919 892	3 142 264
Total vie		11 831 320	-1 318 537	10 512 783	11 326 004
Total général		293 173 429	-18 513 210	274 660 218	293 987 918

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.3-Variation des autres provisions techniques

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 3 972 545 dinars contre 5 976 357 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019
Non vie			
var.provisions mathématiques rentes		-555 257	-607 896
var.provisions pour risques en cours		954 155	1 584 542
Total non vie	CHNV2	398 898	976 646
Vie			
var.provisions mathématiques		5 056 787	4 468 900
var.provision égalisation		-1 084 242	1 507 457
Total vie	CHV2	3 972 545	5 976 357

12.4-Participations aux bénéfiques et ristournes

Cette rubrique présente au 31 décembre 2020 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 6 994 968 dinars contre 4 735 650 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes au 31/12/2020	Cessions 2020	Opérations nettes au 31/12/2020	Opérations nettes au 31/12/2019
Non vie					
participations aux bénéfices payés		3 703 525	389 062	3 314 463	2 793 130
ristournes		2 768 013	-800 140	3 568 153	1 166 805
provisions pour participation aux bénéfices		8 139	0	8 139	696 287
provisions pour ristournes		20 502		20 502	31 835
Total non vie	CHNV3	6 500 179	-411 078	6 911 257	4 688 057
Vie					
participations aux bénéfices payés		0		0	0
provisions pour participation aux bénéfices		83 711		83 711	47 593
Total vie	CHV3	83 711	0	83 711	47 593
Total Général		6 583 889	-411 078	6 994 968	4 735 650

12.5-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 70 283 146 dinars au 31 décembre 2020 contre 67 765 772 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019 (*)
Non vie			
Frais d'acquisition	-	50 236 956	49 067 363
Var.des frais d'acquisition reportés	-	5 514 287	1 164 906
frais d'administration	-	27 072 042	22 031 549
commissions reçues des réassureurs	+	8 486 355	8 229 731
Total non vie	CHNV4	63 308 356	61 704 274
Vie			
Frais d'acquisition	-	5 471 292	5 055 520
frais d'administration	-	1 503 498	1 007 745
commissions reçues des réassureurs	+	0	1 767
Total vie	CHV4	6 974 790	6 061 497
Total Général		70 283 146	67 765 772

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.6-Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 11 265 202 dinars au 31 décembre 2020 contre 11 112 027 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019 (*)
Non vie			
Autres charges techniques	-	10 581 925	10 434 347
Total non vie	CHNV5	10 581 925	10 434 347
Vie			
Autres charges techniques	-	683 277	677 680
Total vie	CHV5	683 277	677 680
Total Général		11 265 202	11 112 027

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 475 021 dinars au 31 décembre 2020 contre 599 018 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019
Non vie			
Produits techniques	PRNV2	472 446	599 018
Vie			
Produits techniques	PRV2	2 575	0
Total Général		475 021	599 018

12.8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 65 934 973 dinars au 31 décembre 2020 contre 77 470 464 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2020	31/12/2019
Produits des placements			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	85 290 875	77 297 911
Revenus des placements immobiliers		410 239	361 290
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		71 923 073	63 423 699
Revenus des participations		9 696 394	9 366 954
autres revenus		3 261 170	4 145 968
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	26 257 228	24 831 692
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	3 622 882	3 560 314
TOTAL		115 170 986	105 689 918
Charges des placements			
Charges de gestion des placements (*)	CHNT11 + CHV91	19 525 325	2 054 891
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	24 110 481	25 224 570
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13 + CHV93	5 600 207	939 991
TOTAL		49 236 012	28 219 452
Revenus nets		65 934 973	77 470 464

(*) L'évolution des charges est due essentiellement aux montants de la retenue à la source libératoire.

12.9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant de 77 229 800 dinars au 31 décembre 2020 contre 74 524 383 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2020	31/12/2019
charges de personnel			
salaires et compléments de salaires		38 999 877	35 734 589
charges sociales		15 008 506	13 406 302
autres charges		1 885 890	2 016 201
Total charges de personnel		55 894 272	51 157 092
Impôts et taxes		9 463 875	10 985 405
Autres charges		12 371 653	12 381 887
Total des charges par nature		77 729 800	74 524 383

(*) L'évolution des salaires et des charges sociales est expliquée par la mise en place d'un plan de départ volontaire à la retraite anticipée.

12.10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 36 600 499 dinars en 2020 contre 34 604 342 dinars en 2019 suite à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par le réseau commercial.

Désignation		31/12/2020	31/12/2019
commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances		36 600 499	34 604 342

12.11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 8 457 441 dinars au 31 décembre 2020 contre 4 393 872 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	3 400 529	3 645 934
Dotations aux provisions des créances	8 043 654	6 153 326
Reprises des provisions des créances	-2 986 743	-5 405 389
TOTAL	8 457 440	4 393 871

12.12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Total des charges affectées au compte technique Vie	8 867 059	7 858 411
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	111 341 280	104 007 097
Frais de gestion des placements	1 111 214	1 043 251
Total des charges non techniques	1 468 186	613 838
TOTAL	122 787 739	113 522 597

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	17 203 826
Réintégrations	59 525 390
Déductions	- 91 692 624
Résultat fiscal	- 14 963 408
Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	- 805 747
Résultat Net au 31/12/2020	16 398 079

12.14-Ventilation des primes par zone géographique :

La ventilation des primes émises nettes de taxes et d'annulations s'élevant à 364 057 593 dinars en 2020 se détaille comme suit :

Zone	MONTANT
Nord	257 242 105
Centre	43 020 975
Sud	63 794 513
Total	364 057 593

12.15-Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques

1- Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	au 31/12/2020
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	77 397
Reprise sur provision pour risques et charges	315 000
Produits nets de cession	43 461
Autres produits	228 025
TOTAL	663 883

2- Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	au 31/12/2020
Dotation provision pour risques et charges	6 201 750
Autres charges non techniques	1 675 890
Rémunérations des cautions	309 326
TOTAL	8 186 966

3- Les pertes extraordinaires : ce poste enregistre un montant de 354 440 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale payée au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 349 440 dinars et 5 000 dinars au titre de l'exercice 2020.

13 -NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2020 un montant de 52 015 128 dinars contre 6 397 524 dinars au 31/12/2019, soit une variation positive de 45 617 604 dinars.

Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net positif de 57 774 325 dinars contre un flux de trésorerie positif de 4 825 412 dinars en 2019.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net négatif de 3 400 200 dinars provenant, d'une part de l'acquisition de titres de participations pour 759 000 dinars et, d'autre part de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 641 200 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie négatif de 8 756 521 dinars provenant de la distribution des dividendes.

14-Annexes (les chiffres sont exprimés en dinars tunisien)

1-Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2020 (Annexe 8)

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2020

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								VCN AU 31/12/2020
	AU 1/01/2020	ACQUISITION 2020	CESSION/REGUL 2020	AU 31/12/2020	AU 1/01/2020		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		AU 31/12/2020		
					AMORT	PROVISION	AMORT	PROVISION	AMORT	PROVISION	AMORT	PROVISION	
ACTIFS INCORPORELS	14 366 499	1 211 663	-	15 578 162,818	7 784 768		1 609 920					9 394 687,627	6 183 475
LOGICIELS	14 222 249	1 211 663		15 433 912	7 640 517		1 609 920					9 250 437	6 183 475
DROIT AU BAIL	41 000			41 000,000	41 000							41 000	-
AUTRES ACTIFS	103 251			103 250,600	103 251							103 251	-
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	20 387 827	1 708 157	64 580	22 031 404	14 366 190		1 395 094	-	64 580	-		15 696 704	6 334 700
MATERIEL DE TRANSPORT	951 542	-	64 580	886 962	432 812		147 363		64 580			515 595	371 367
MMB	3 460 965	53 057	-	3 514 022	2 521 693		174 930					2 696 623	817 399
MATERIEL INFORMATIQUE	6 434 792	802 332	-	7 237 125	5 308 464		473 151					5 781 615	1 455 510
A.A.L	9 540 527	852 768	-	10 393 295	6 103 221		599 650	-	-			6 702 872	3 690 424
PLACEMENTS	934 444 491	157 778 328	140 409 182	951 813 637	6 914 946	33 254 822	526 747	29 827 512	48 565	32 105 490	7 393 129	30 976 844	913 443 665
TERRAINS ET IMMEUBLES BÂTIS (*)	41 344 651		5 440 805	35 903 846	6 914 946		526 747		48 565		7 393 129		28 510 717
D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION													
PARTICIPATIONS AUXISTES A OBJET FONCIER	318 300	-	-	318 300		18 300		5 873		-		24 173	294 127
PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES													
AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION (**)	124 191 298	4 407 106	7 344 548	121 253 855		24 938 280		18 704 927		19 956 639		23 686 568	97 567 287
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS													
ACTIONS (**)	31 692 638	9 551 117	7 572 790	33 670 965		5 618 765		10 550 580		10 148 852		6 020 493	27 650 472
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES REVENU FIXE	704 238 952	134 000 000	103 157 500	735 081 452		2 650 502		-		2 000 000		650 502	734 430 950
PRET AU PERSONNEL	15 305 302	3 063 572	3 976 214	14 392 660		28 976		-				28 976	14 363 685
AUTRES	12 392 589	2 966 016	8 948 531	6 410 074				566 133				566 133	5 843 941
CREANCES POUR ESPICES DEPOSES	4 960 762	3 790 516	3 968 794	4 782 485									4 782 485

(*) reclassement du terrain du perle de Lac en compte de créance

(**) reclassement des actions du rubrique actions avec lien de participation au rubrique actions en placements financiers

2-Etat récapitulatif des placements au 31/12/2020 (Annexe 9)

Désignation	valeur brute	valeur nette	juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 222 146	28 804 844	62 766 748
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	104 908 437	75 903 282	301 641 236
Parts d'OPCVM	50 016 383	49 314 478	50 026 913
Obligations et autres titres à revenu fixe	735 081 452	734 430 950	734 430 950
Prêts au personnel	14 392 661	14 363 685	14 363 685
Depôts auprès des entreprises cédantes	4 782 485	4 782 485	4 782 485
Autres	6 410 074	5 843 941	5 843 941
Total	951 813 637	913 443 665	1 173 855 958

3-Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2020 (Annexe 10)

ANNEE D'INVENTAIRE 2018	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	166 209 654	144 631 498	109 855 328		
Provisions pour sinistres	79 558 306	137 639 509	212 549 065		
Total charges des sinistres	245 767 960	282 271 007	322 404 393		
Primes acquises	305 805 187	354 767 966	346 975 609		
% Sinistres /primes acquises	80%	80%	93%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2019	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	192 695 268	202 580 515	164 154 687	108 515 286	
Provisions pour sinistres	48 712 807	83 088 243	134 393 483	184 276 262	
Total charges des sinistres	241 408 075	285 668 758	298 548 170	292 791 548	
Primes acquises	305 805 187	354 767 966	346 975 609	340 592 679	
% Sinistres /primes acquises	79%	81%	86%	86%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2020	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	203 587 924	225 782 423	195 093 710	151 481 502	89 960 298
Provisions pour sinistres	35 356 637	64 381 586	113 269 905	125 458 360	171 003 214
Total charges des sinistres	238 944 561	290 164 010	308 363 615	276 939 862	260 963 513
Primes acquises	305 805 187	354 767 966	346 975 609	340 592 679	330 457 121
% Sinistres /primes acquises	78%	82%	89%	81%	79%

4-Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2020 (Annexe 11)

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		410 239	410 239
Revenus des participations	8 981 611	714 783	9 696 394
Revenus des autres placements		71 236 344	71 236 344
Autres revenus financiers		3 947 899	3 947 899
Total produits des placements	8 981 611	76 309 265	85 290 876
intérêts		524 556	524 556
frais externes et internes		181 749	181 749
autres frais		18 819 019	18 819 019
Total charges des placements	0	19 525 325	19 525 325

5-Résultat technique par catégorie d'assurance Vie au 31/12/2020 (annexe 12)

CATEGORIES	Vie	Décès	Mixte	Acceptation	Total
Primes émises	2 332 915	28 980 804	917 449	35 512	32 266 680
charges de prestations	-494 680	-11 098 301	-238 340		-11 831 320
charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-2 064 052	-1 241 506	-666 986		-3 972 545
Solde de souscription	-225 817	16 640 997	12 123	35 512	16 462 815
Frais d'acquisition	-4 907 749	-158 667	-398 857	-6 018	-5 471 292
Autres charges de gestion nettes	-128 631	-2 011 833	-43 735		-2 184 200
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 036 380	-2 170 500	-442 593	-6 018	-7 655 492
Produits nets de placements	330 686	5 296 241	229 220	102	5 856 249
Participation aux résultats	-45 531		-38 179		-83 711
Solde Financier	285 155	5 296 241	191 040	102	5 772 538
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans					
les primes cédées		-1 597 721			-1 597 721
les prestations payés		1 245 383			1 245 383
les charges de provi. pour prestations		73 154			73 154
la participation aux résultats					
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires					
Solde de réassurance / rétrocession		-279 183			-279 183
Résultat technique	-4 977 043	19 487 554	-239 429	29 596	14 300 679
Informations complémentaires					
Montant des rachats	118 058		18 093		136 151
Intérêts techniques bruts de l'exercice					
Provisions techniques brutes à la clôture	5 441 284	72 207 090	3 459 421	1 345	81 109 140
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 350 091	68 996 146	2 712 255	1 345	75 059 838

6-Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2020(annexe 13)

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2020

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	85 711 763		12 350 656	15 178 169	8 673 717	5 320 339	201 459 283	1 763 195	330 457 121
Primes émises	85 300 229		13 474 265	15 907 889	9 745 840	4 613 564	198 363 820	1 721 815	329 127 423
Variation des Primes non acquises	411 533		-1 123 609	-729 720	-1 072 124	706 775	3 095 463	41 380	1 329 698
CHARGES DE PRESTATION	-76 426 545	-518 822	-8 775 895	-15 195 143	-7 438 407	-425 188	-172 405 708	-555 298	-281 741 006
Prestations et Frais payés	-73 519 306	-1 254 548	-7 173 069	-9 978 646	1 319 109	-335 454	-143 003 846	-699 041	-234 644 801
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 907 239	735 726	-1 602 827	-5 216 497	-8 757 516	-89 734	-29 401 862	143 743	-47 096 205
Solde de souscription	9 285 218	-518 822	3 574 761	-16 974	1 235 309	4 895 150	29 053 575	1 207 897	48 716 115
Frais d'acquisition	-7 484 363		-2 548 245	-2 637 625	-1 086 056	-136 646	-30 780 680	-49 055	-44 722 670
Autres charges de gestion nettes	-7 512 730	-270 830	-2 917 424	-3 494 382	-1 263 231	-426 873	-20 636 652	-659 401	-37 181 522
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-14 997 094	-270 830	-5 465 669	-6 132 006	-2 349 287	-563 519	-51 417 332	-708 455	-81 904 191
Produits nets de placements	1 232 989	854 829	1 067 506	3 053 507	1 801 587	360 924	32 215 362	286 120	40 872 824
Participation aux résultats	-3 985 764		-588 541	-195 009	392 941	-1 063 939	-1 043 001	-16 866	-6 500 179
Solde Financier	-2 752 775	854 829	478 965	2 858 498	2 194 528	-703 015	31 172 360	269 254	34 372 645
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans									
les primes acquises			-7 288 397	-9 404 488	-5 725 994	-3 732 166	-8 536 632	-192 073	-34 879 750
les prestations payés		60 086	3 497 124	4 849 196	1 039 866		403 359	143 161	9 992 793
les charges de provi. pour prestations		-54 660	1 671 647	-286 057	4 984 390	80 676	866 716	-60 832	7 201 880
la participation aux résultats			136 705	78 091	-631 224			5 349	-411 078
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession			1 497 090	1 339 584	1 740 031	150 591	3 716 785	42 275	8 486 355
Solde de réassurance / rétrocession		5 425	-485 831	-3 423 673	1 407 068	-3 500 899	-3 549 771	-62 119	-9 609 800
Résultat technique	-8 464 650	70 602	-1 897 774	-6 714 156	2 487 619	127 718	5 258 833	706 576	-8 425 231
<i>Informations complémentaires</i>									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	23 745		4 383 837	5 883 669	2 781 282	3 116 025	90 301 781	1 481 092	107 971 432
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	435 279		3 260 228	5 153 949	1 709 158	3 822 800	93 397 244	1 522 472	109 301 130
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	19 360 412	2 095 683	12 254 788	47 414 331	31 290 808	2 931 406	486 888 578	3 465 116	605 701 121
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	16 453 173	2 276 150	10 651 961	43 196 976	22 533 292	2 841 672	457 441 729	3 608 860	559 003 814

7-Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers (Annexe 14)

ANNEE D'INVENTAIRE	EXERCICE				
	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats	-218 405	0	30 302	47 593	83 711
Participation attribuée et payée	7 418	10 140			
Variation Prov. Participation bénéfiques	-225 823	-10 140	30 302	47 593	83 711
Provisions mathématiques moyennes	40 641 791	45 079 250	48 107 135	51 687 963	56 450 807

8-Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2020 (Annexe 15)

		Total
Primes Acquisées	PRV1_1°Colonne	32 266 680
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne	-11 831 320
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne	-3 972 545
Solde de souscription		16 462 815
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-5 471 292
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	-2 184 200
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-7 655 492
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	5 856 249
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne	-83 711
Solde Financier		5 772 538
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	-1 597 721
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	1 318 537
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	0
Solde de réassurance		-279 183
Résultat technique		14 300 679
Informations complémentaires		
Montant des rachats		136 591
Intérêts technique bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		81 109 140
Provisions techniques brutes à l'ouverture		75 059 838

9-Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non-vie au 31/12/2020 (Annexe 16)

		Total
Primes Acquises		330 457 121
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	329 127 423
Variation des primes non acquises	PRNV12	1 329 698
Charges de prestations		-281 741 006
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	-234 644 801
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	-47 096 205
Solde de souscription		48 716 115
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-44 722 670
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-37 181 522
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 81 904 191
Produits nets des placements	PRNT3	40 872 824
Participations aux résultats	CHNV3	-6 500 179
Solde Financier		34 372 645
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	34 879 750
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	-9 992 793
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	-7 201 880
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3_ 2°Colonne	-411 078
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 486 355
Solde de réassurance		9 609 800
Résultat technique		-8 425 231
Informations complémentaires		
Provisions pour Primes non Acquises clôture		107 971 432
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture		109 301 130
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture		605 701 121
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture		559 003 814
Autres provisions techniques clôture		29 079 377
Autres provisions techniques Réouverture		28 541 256

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **365 412 862** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **16 398 079** Dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers « PA3- Provisions Techniques Brutes » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires sur les engagements techniques de la Compagnie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques :

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 823 861 070 dinars au regard d'un total bilan de 1 324 783 713 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9-Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

Réponses d'audit apportées

Nous avons, à partir des entretiens avec la Direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Evaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance»,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Faire appel à un actuair inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »,

- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » et « 4.9-Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Evaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. A ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placement ».

Au 31 Décembre 2020, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 951 813 637 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 38 369 973 dinars, soit un montant net de 913 443 664 dinars, représentant 69% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « STAR ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2021
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Hedi KAMMOUN

La Générale d'Audit et Conseil
Selma LANGAR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2020, telles que visées par les textes indiqués.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La convention de gestion de l'actionnariat conclue avec la STB ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR.
La rémunération annuelle de la STB au titre de l'exercice 2020 s'élève à 11 000 dinars Hors TVA.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB ayant générée un montant de commission brute de 3 695 861 dinars au titre de l'exercice 2020.
- La participation de Groupama Assurances Mutuelles aux traités « Incendie » avec une part de 20% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs.

Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 en tant que suiveur.

Le détail des principales composantes des comptes techniques du Groupama Assurances Mutuelles établis en 2020 se présente comme suit :

- Les primes cédées s'élèvent à 998 465 dinars,

- La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élèvent à 52 418 dinars,
- Les commissions reçues s'élèvent à 327 313 dinars.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable débiteur de 227 889 dinars à la date du 31/12/2020.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales et fixés par le conseil d'administration réuni en date du 29 août 2017 se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 6 500 Dinars
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1 176 Dinars
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 3 483 Dinars
 - Charges sociales patronales de 2 993 Dinars
- Prime d'intéressement au titre de l'année 2019 et servie en 2020 :
 - Prime d'intéressement nette de 23 154 Dinars
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 12 663 Dinars
 - Charges sociales patronales de 7 975 Dinars
- Les avantages en nature suivants :
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 535 Dinars.

C2. Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	13 800		181 247	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	13 800		181 247	-

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2020 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 8 000 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 96 000 dinars pour les jetons de présence et 76 000 dinars pour les rémunérations des autres comités.

Tunis, le 07 avril 2021

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2020

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	292 836	520 068	(227 232)	(43,7%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	368 309	523 548	(155 239)	(29,7%)
AC3 - Créances sur la clientèle	6.3	9 081 688	7 974 170	1 107 518	13,9%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	6.4	486 710	365 481	121 229	33,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	6.5	1 056 739	1 015 963	40 776	4,0%
AC5b - Titres mis en équivalence	6.6	100 144	103 964	(3 820)	(3,7%)
AC6 - Valeurs immobilisées	6.7	146 302	148 427	(2 125)	(1,4%)
Actif d'impôt différé		696	546	150	27,5%
AC7 - Autres actifs	6.8	815 023	754 676	60 347	8,0%
Total des actifs		12 348 447	11 406 843	941 604	8,3%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	6.9	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.10	360 361	216 570	143 791	66,4%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	6.11	8 413 681	7 331 934	1 081 747	14,8%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	6.12	351 555	305 059	46 496	15,2%
Passif d'impôt différé		32 397	33 704	(1 307)	(3,9%)
PA5 - Autres passifs	6.13	808 659	1 003 671	(195 012)	(19,4%)
Total des passifs		11 199 759	10 317 012	882 747	8,6%
Interets Minoritaires	6.14	8 117	7 086	1 031	14,5%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	6.15	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'état		-	-	-	-
CP3 - Réserves consolidés	6.15	300 791	132 704	168 087	126,7%
CP4 - Actions propres		(5 508)	(5 508)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres		-	-	-	-
CP6 - Résultat reporté		-	-	-	-
CP7 - Résultat consolidé		68 413	178 674	(110 261)	(61,7%)
Total des Capitaux propres	6.15	1 140 571	1 082 745	57 826	5,3%
Total des capitaux propres et passifs		12 348 447	11 406 843	941 604	8,3%

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2020

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 422 640	1 354 692	67 948	5,0%
HB2 - Crédits documentaires		438 934	505 097	(66 163)	(13,1%)
HB3 - Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
Total des passifs éventuels	7.1	1 861 574	1 859 789	1 785	0,1%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		73 730	100 230	(26 500)	(26,4%)
HB5 - Engagements sur titres		101	809	(708)	(87,5%)
Total des engagements donnés	7.2	73 831	101 039	(27 208)	(26,9%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues		2 025 200	2 178 460	(153 260)	(7,0%)
Total des engagements reçus	7.3	2 025 200	2 178 460	(153 260)	(7,0%)

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2020	2019	Écart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	8.1	819 451	800 523	18 928	2,4%
PR2 - Commissions (en produits)	8.2	120 021	108 610	11 411	10,5%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	71 918	63 875	8 043	12,6%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	71 585	70 269	1 316	1,9%
Total produits d'exploitation bancaire		1 082 975	1 043 277	39 698	3,8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	(457 574)	(441 130)	(16 444)	(3,7%)
CH2 - Commissions encourues		(4 122)	(5 596)	1 474	26,3%
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(461 696)	(446 726)	(14 970)	(3,4%)
Produit Net Bancaire		621 279	596 551	24 728	4,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(190 606)	(96 327)	(94 279)	(97,9%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	(1 053)	(11 865)	10 812	91,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation	8.8	19 193	18 905	288	1,5%
CH6 - Frais de personnel	8.9	(178 089)	(169 195)	(8 894)	(5,3%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	8.10	(79 078)	(73 696)	(5 382)	(7,3%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 317)	(12 818)	(3 499)	(27,3%)
Résultat d'exploitation		175 329	251 555	(76 226)	(30,3%)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(1 789)	11 451	(13 240)	(115,6%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	5 339	10 754	(5 415)	(50,4%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	8.12	(83 522)	(90 220)	6 698	7,4%
Résultat des activités ordinaires		95 357	183 540	(88 183)	(48,0%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(25 831)	(4 733)	(21 098)	(445,8%)
Résultat net de l'exercice		69 526	178 807	(109 281)	(61,1%)
PR9-CH10 - Interets minoritaires dans le résultat		1 113	133	980	736,8%
Résultat Net consolidé de l'exercice		68 413	178 674	(110 261)	(61,7%)

Société Tunisienne de Banque
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2020	2019	Écart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		944 160	929 941	14 219	1,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(429 370)	(442 419)	13 049	2,9%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(194 768)	163 381	(358 149)	(219,2%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 210 258)	(902 137)	(308 121)	(34,2%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 069 061	1 000 126	68 935	6,9%
Acquisitions / cessions des titres de placement		(124 720)	(452)	(124 268)	(27492,9%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(163 420)	(151 945)	(11 475)	(7,6%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(312 167)	129 921	(442 088)	(340,3%)
Impôt sur les bénéfices		(164 339)	(19 080)	(145 259)	(761,3%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	(585 821)	707 336	(1 293 157)	(182,8%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		70 790	71 423	(633)	(0,9%)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(48 634)	44 446	(93 080)	(209,4%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(12 824)	(5 630)	(7 194)	(127,8%)
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	9 332	110 239	(100 907)	(91,5%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	-	-	-
Emissions d'actions		-	-	-	-
Emissions / Remboursement d'emprunts		5 057	15 116	(10 059)	(66,5%)
Emissions / Remboursement des ressources spéciales		37 633	7 377	30 256	410,1%
Dividendes versés et autres distributions		(472)	(778)	306	39,3%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	42 218	21 715	20 503	94,4%
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(42)	51	(93)	(182,4%)
Incidence de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	44	(44)	(100,0%)
Incidence des reclassements et corrections sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	9.4	(534 313)	839 385	(1 373 698)	(163,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(532 654)	(1 372 039)	839 385	61,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(1 066 967)	(532 654)	(534 313)	(100,3%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2020

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 13 sociétés filiales et 8 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2020 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB , rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, rue des Pyramides 75001 Paris	SONIBANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STVC VERITAS BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	MAISON DU BANQUIER 13 Av.khereddine Pacha. 1002 tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel "EL FEJJA " 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT 132 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 188 distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2020 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 653 099	768 265	98.9%
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71.5%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11.8%
Personnes Morales Privées	10 781 572	53 908	6.9%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0.4%
Personnes Physiques	12 623 075	63 115	8.1%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 721 901	8 610	1.1%
Personnes Morales	1 068 981	5 345	0.7%
Personnes Physiques	652 920	3 265	0.4%
TOTAL	155 375 000	776 875	100.0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement.

- Les soldes intra- groupe et transactions intra- groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable.

Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

*** Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

*** Retraitement des créances bancaires cédées à la sociétés de recouvrement**

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

*** Retraitement des fonds gérés**

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions et les résultats sur fonds gérés sont reclassés en provisions et résultats sur les dits emplois,

*** Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

*** Ecart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres. Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

*** Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

*** Traitement des pertes revenant aux minoritaires**

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

*** Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2020 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement, Leur montant s'élève au 31 décembre 2020 à 195 039 mD.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i . Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 9124, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées. Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii . Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;
- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, les rendements, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée. La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

-

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
	10%
Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
Matériel informatique	33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la STB a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.9 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.10.1 - Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.10.2 - Impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2020 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	35%	35%
TFB	35%	35%
Secteur financier		
STB INVEST	35%	35%
STRC	35%	35%
STB FINANCE	35%	35%
STB SICAR	35%	35%
STB MANAGER	35%	35%
Secteur du bâtiment		
L'IMMOB.DE L'AVENUE "IA"	15%	15%
Secteur des services		
GEVE	15%	15%
SOCIETE ACTIVHOTELS	15%	15%
STB MOYENS GENERAUX	15%	15%
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	15%	15%
SOCIETE EDDKHILA	15%	15%
SOCIETE MGERT	15%	15%

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
9. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE
11. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
12. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
16. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
18. S.T.C VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
19. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2020 :

- 13 filiales traitées par intégration globale ;
- 8 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2020	2019	Var %	2020	2019	2020	2019	Var %
STB	100.00%	100.00%	0.00%	IG	IG	99.99%	99.99%	0.00%
STB INVEST	94.60%	94.60%	0.00%	IG	IG	94.73%	94.73%	0.00%
STB MANAGER	99.96%	99.96%	0.00%	IG	IG	97.05%	97.05%	0.00%
STB FINANCE	96.71%	96.71%	0.00%	IG	IG	95.55%	95.55%	0.00%
STB SICAR	99.50%	99.50%	0.00%	IG	IG	98.58%	98.58%	0.00%
IMM. AVENUE	99.90%	99.90%	0.00%	IG	IG	99.16%	99.16%	0.00%
ST RC	100.00%	100.00%	0.00%	IG	IG	99.72%	99.72%	0.00%
GEVE	50.00%	50.00%	0.00%	IG	IG	49.99%	49.99%	0.00%
EDDKHILA	67.87%	67.87%	0.00%	IG	IG	67.51%	67.51%	0.00%
ACTIVHOTELS	100.00%	99.97%	0.03%	IG	IG	99.94%	98.58%	1.36%
SICAV INVEST	78.29%	76.27%	2.01%	MEE	MEE	75.97%	74.01%	1.95%
SICAV AVENIR	98.37%	98.44%	-0.06%	MEE	MEE	97.58%	97.65%	-0.06%
SICAV OBLIG	1.98%	1.61%	0.37%	MEE	MEE	1.89%	1.55%	0.35%
SICAV EPARGNANT	3.35%	3.23%	0.12%	MEE	MEE	3.25%	3.08%	0.17%
TFB	49.46%	45.73%	3.73%	MEE	MEE	49.45%	45.73%	3.72%
ST BMG	99.98%	99.98%	0.00%	IG	IG	97.15%	97.16%	0.00%
MGERT	49.95%	49.95%	0.00%	IG	IG	49.94%	49.94%	0.00%
ST CV	27.06%	27.06%	0.00%	MEE	MEE	27.05%	27.05%	0.00%
SONIBANK	25.00%	25.00%	0.00%	MEE	MEE	25.00%	25.00%	0.00%
SCIMB	19.96%	19.96%	0.00%	MEE	MEE	19.96%	19.96%	0.00%
ELFEJA	20.00%	20.00%	0.00%	MEE	MEE	20.00%	20.00%	0.00%
ST BSG	99.90%	99.95%	-0.05%	IG	IG	97.06%	97.11%	-0.05%

IG : intégration globale
MEE : Mise en équivalence
NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB- : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2020 à 49,46%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

Consolidation des comptes des SICAV : les pourcentages de contrôle du groupe STB dans certaines SICAV dépassent 50%. Cependant, les SICAV ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB ne dispose pas du pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles (contrôle exercé par le Conseil du Marché Financier).

Pour SICAV EPARGNANT et SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE, Bien que le pourcentage de contrôle du groupe STB ne dépasse pas les 20%, ces 2 sicavs ont été retenues dans le périmètre de consolidation vu que l'influence existe dès que la gestion 2 sociétés est assurée par la STB MANAGER.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

Le périmètre de consolidation 2020 n'a pas varié par rapport au périmètre de consolidation 2019

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 45 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"
9	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
10	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
11	STIA
12	DUNES DE NEFZAOUA (en faillite)
13	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT.

- Les sociétés en veilleuses :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"
5	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SOPIC
8	OPTIMA SICAR
9	SED SOUSSE NORD

- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice (sociétés sous administration judiciaire) :

Ordre	Raison Sociale
1	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
2	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
3	KURIAT PALACE
4	STE HOTELIERE "BEL AIR"

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
2	STE RAMLA TOZEUR
3	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
4	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
5	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM
6	STE HOTEL YOUNES
7	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
8	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
9	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
10	STE HOTEL BYZANCE
11	STE MEDITERRANNE TOURISME"MAISON BLANCHE"
12	ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA
13	IMACO
14	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Crise Covid-19

1/-Impacts financiers de la crise de pandémie COVID-19 sur les résultats

A l'instar de ce qui est en train de se passer dans plusieurs pays, la pandémie COVID-19 s'est transformée en Tunisie, en une crise économique et sociale. Les impacts économiques de cette crise sont lourds, notamment pour les ménages vulnérables et les petites et moyennes entreprises et ont entraîné une croissance économique négative de 7,3% (vs des prévisions initiales positives de 2,7%).

Plusieurs facteurs seraient à l'origine de ce recul de croissance pour l'année 2020 dont principalement :

- un choc d'offre négatif provoquant un impact direct sur l'activité de plusieurs secteurs. Ce choc s'est d'ailleurs transmis à d'autres secteurs impliquant des effets indirects à travers une baisse de la demande
- une réduction de la consommation des ménages du fait des mesures de confinement et de la baisse des revenus pour un grand nombre d'entre eux,
- une réduction de la demande extérieure pour les secteurs exportateurs du fait que la pandémie du COVID-19 a également impacté les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie.

Dans ce contexte, et dès l'apparition de la pandémie, les efforts du Gouvernement Tunisien ont été orientés principalement vers la réponse sanitaire dans un seul objectif qui consiste à maîtriser la contamination dans les plus brefs délais pour amoindrir le choc économique et social. A cet égard, l'Etat Tunisien a œuvré en urgence à mettre en place un certain nombre de mesures économiques et sociales d'accompagnement des ménages, des entreprises, des salariés et de la population pauvre et fragile et à y consacrer un budget d'environ trois milliards de dinars.

A juste titre, les principales mesures prises par le gouvernement tunisien ainsi que par la BCT peuvent se résumer comme suit :

a. Mesures de soutien aux entreprises et particuliers :

- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07)
- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08)
- Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019, pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°202006) puis le prolongement de cette période jusqu'au 30 septembre 2021 (Circulaire BCT N°2020-21).
- L'octroi de financements exceptionnels ou crédits COVID et l'acceptation de ces financements comme contrepartie aux opérations de refinancement sur le marché monétaire
- La gratuité durant trois mois (de mars à juin 2020) de certains services liés aux retraits des DAB, la délivrance de carte bancaire, le prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique etc... (Circulaire BCT N°2020-05)
- La baisse du taux directeur de 100 pb courant le mois de mars 2020 et de 50 pb au 30 septembre 2020 le ramenant ainsi de 7,75% à 6,25%

b. Réglementation prudentielle :

- Assouplissement des conditions de refinancement relatives aux critères d'éligibilité des actifs admis comme garantie au refinancement de la BCT.
- Flexibilité dans le respect du ratio LTD par :
 - L'abaissement, par trimestre, d'un point de pourcentage du niveau du LTD exigé par la BCT au lieu de 2 points Initialement retenus
 - La non prise en compte des reports d'échéances ainsi que des crédits COVID au niveau du calcul du LTD
- Adoption de la nouvelle méthode de calcul de la provision collective telle que consignée dans la Circulaire BCT N°2021-01.

c. Fiscalité :

- Instauration d'une nouvelle taxe (2% de la base imposable) au profit du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020-2021 (loi n°2020-30 du 10 juin 2020)
- Imposition des revenus des dépôts à terme dont le taux de rémunération dépasse le taux d'intérêt moyen du marché monétaire d'un point de pourcentage à une retenue à la source libératoire au taux de 35%

Le secteur bancaire n'a pas été épargné des effets induits par la crise économique liée à la pandémie coronavirus, lesquels se sont traduits par un repli, par rapport aux prévisions, des rythmes de croissance retenus par la banque, en matière des produits en intérêts, des revenus de change et des revenus des commissions.

Outre les effets indirects sur les résultats de la banque, l'impact financier direct de la crise liée à la pandémie Covid-19 est estimé à 118 MD qui se détaillent comme suit :

Facteurs	Impact Financier Direct estimé
Baisse du TMM / Produits d'intérêts sur créances	(54,6)

Contribution au Fonds 1818 pour la lutte contre le COVID-19	(11,6)
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	(14,2)
Gratuité des services monétaires, de banque directe et autres	(2,5)
Dépenses liées aux mesures de protection	(1,0)
Constatation d'une provision collective complémentaire	(34,4)
Impact Total	(118,3)

Par ailleurs, il importe de souligner que la banque a procédé à un exercice de stress-testing basé sur des hypothèses de chocs de risques sévères établies par la BCT. Les résultats obtenus font ressortir des signes forts de résilience de la Banque tels que confirmés par les bénéfices dégagés à fin 2020 ce qui est de nature à lui conférer la latitude d'assurer la continuité de ses activités.

2/-Traitement et comptabilisation des reports d'échéances de crédits :

Au regard des mesures exceptionnelles de soutien à la clientèle se rapportant à la pandémie COVID-19 et par référence aux circulaires de la BCT n°2020-06, 2020-07, 2020-08, et 2020-21, la Banque a procédé au report des échéances des crédits pour un montant de 412 Millions de dinars, qui se détaille comme suit:(en Millions de dinars)

	Principal	Intérêts conventionnels	Intérêts de report	Total échéances reportées
Échéances reportées	274	127	11	412

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2020.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 533 297 millions de dinars dont 178 765 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.3 - Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2020 est de 20 264 mdt.

5.4 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7

millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 md

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 292 836 mDT au 31/12/2020 contre 520 068 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 227 232 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
CAISSE	73 304	72 533	771	1.1%
Caisse en Dinars	65 371	57 442	7 929	13.8%
Caisse en devise	7 933	15 091	(7 158)	(47.4%)
BCT	218 256	446 596	(228 340)	(51.1%)
BCT en Dinars	35 294	34 043	1 251	3.7%
BCT en devise	182 962	412 553	(229 591)	(55.7%)
CCP	647	310	337	108.7%
TGT	629	629	-	-
Total	292 836	520 068	(227 232)	(43.7%)

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 368 309 mDT au 31/12/2020 contre 523 548 mDT au 31/12/2019.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	75 608	163 192	(87 584)	(53.7%)
Comptes courants des banques résidentes	5 279	5 263	16	0.3%
Comptes courants des banques non résidentes	70 328	156 614	(86 286)	(55.1%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1 315	(1 314)	(99.9%)
Prêts aux établissements financiers	144 678	218 742	(74 064)	(33.9%)
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	140 000	(70 000)	(50.0%)
Prêts hors marché en Dinars	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	74 678	78 742	(4 064)	(5.2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	147 909	141 360	6 549	4.6%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	59 657	40 500	19 157	47.3%
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	88 252	100 860	(12 608)	(12.5%)
Créances rattachés	114	254	(140)	(55.1%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	28	119	(91)	(76.5%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	86	135	(49)	(36.3%)
Total	368 309	523 548	(155 239)	(29.7%)

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancements de la BCT	368 309	523 548	(155 239)	(29.7%)
Total	368 309	523 548	(155 239)	(29.7%)

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	368 309	523 548	(155 239)	(29.7%)
Total	368 309	523 548	(155 239)	(29.7%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	75 607	-	-	-	75 607
comptes courants des banques résidentes	5 278	-	-	-	5 278
comptes courants des banques non résidentes	70 328	-	-	-	70 328
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	144 678	-	-	-	144 678
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	-	-	-	70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	74 678	-	-	-	74 678
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	59 657	-	-	-	59 657
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	88 253	-	-	-	88 253
Créances rattachés	114	-	-	-	114
Total	368 309	-	-	-	368 309

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2020 et 2019 se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Comptes courants débiteurs	981 759	1 118 876	(137 117)	(12.3%)
Crédits sur ressources spéciales	80 727	57 817	22 910	39.6%
Les créances prises en charge par l'État	17 981	22 252	(4 271)	(19.2%)
Bonification prise en charge par l'État	6 177	6 177	-	-
Comptes courants associés	90 665	91 223	(558)	(0.6%)
Autres concours à la clientèle	9 646 951	8 685 833	961 118	11.1%
Créances à abandonner	3 562	3 562	-	-
Créances rattachées	96 785	58 882	37 903	64.4%
Créances bancaires détenues par la STRC	1 002 373	629 065	373 308	59.3%

Autres crédits sur ressources spéciales	31 659	96 452	(64 793)	(67.2%)
Total brut	11 958 639	10 770 139	1 188 500	11.0%
Provisions	(2 122 772)	(1 838 961)	(283 811)	(15.4%)
Provisions sur comptes courants	(158 045)	(182 387)	24 342	13.3%
Provisions sur ressources spéciales	(26 993)	(46 365)	19 372	41.8%
Provisions sur autres concours à la clientèle	(786 605)	(866 942)	80 337	9.3%
Provisions sur comptes courants associés	(47 533)	(50 578)	3 045	6.0%
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(131 821)	(97 464)	(34 357)	(35.3%)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(971 320)	(594 770)	(376 550)	(63.3%)
Agios réservés	(710 988)	(907 908)	196 920	21.7%
Agios réservés sur comptes courants	(56 332)	(73 023)	16 691	22.9%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(605 268)	(793 712)	188 444	23.7%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 656)	(36 930)	2 274	6.2%
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(11 625)	(1 136)	(10 489)	(923.3%)
Agios réservés sur créances bancaires détenues par la STRC	-	-	-	-
Produits perçus d'avance	(43 191)	(49 100)	5 909	12.0%
Total Net en Mdt	9 081 688	7 974 170	1 107 518	13.9%

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2020 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	981 759	(122 764)	(35 281)	(56 332)		767 382
C/ Ressources spéciales	112 386	(21 857)	(5 136)	-		85 393
Comptes courants associés	90 665	(33 776)	(13 757)	(34 656)		8 476
Autres conc. à la clientèle	9 671 109	(389 786)	(396 819)	(605 268)	(43 191)	8 236 045
Créances à abandonner	3 562	(455)	-	(3 107)		-
Créances détenues par la STRC	1 002 373	(971 320)				31 053
Créances rattachées	96 786			(11 626)		85 160
Total	11 958 640	(1 539 958)	(450 993)	(710 989)	(43 191)	9 213 509
Provisions collectives		(131 821)				(131 821)
Encours net	11 958 640	(1 671 779)	(450 993)	(710 989)	(43 191)	9 081 688

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	981 759	-	-	-	981 759
Crédits sur ressources spéciales	3 572	8 541	43 527	25 087	80 727
Les créances prises en charge par l'État	17 981	-	-	-	17 981
Bonification prise en charge par l'État	6 177	-	-	-	6 177
Comptes courants associés	90 665	-	-	-	90 665
Autres concours à la clientèle	3 292 943	2 115 030	3 273 706	965 272	9 646 951
Créances bancaires détenues par la STRC	1 002 373	-	-	-	1 002 373
Total au 31 décembre 2020	5 395 470	2 123 571	3 317 233	990 359	11 826 633

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille

ainsi:

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions sur comptes courants	(182 387)	(31 602)	57 521	(1 577)	(158 045)
Provisions sur ressources spéciales	(46 365)	(7 842)	29 738	(2 524)	(26 993)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(866 942)	(148 504)	223 898	4 943	(786 605)
Provisions sur comptes courants associés	(50 578)	-	3 045	-	(47 533)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(97 464)	(34 357)	-	-	(131 821)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(594 770)	-	1 120	(377 670)	(971 320)
Total	(1 838 961)	(222 305)	315 322	(376 828)	(2 122 772)

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise sur provisions additionnelles de l'ordre de 90 404 mille dinars au titre de l'exercice 2020, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2020 à 450 992 mille dinars (y compris les provisions additionnelles sur engagements par signature présentées parmi les autres passifs (PA5)).

6.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et a été estimée fin 2020 à 131 821 millions de dinars.

6.3.4 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 17 981 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 486 710 mDT au 31/12/2020 contre 365 481 mDT au 31/12/2019. Le portefeuille titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2019	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclasse-ment	2020
I- Titres de placement	351 487	276 916	(158 498)	8 410	478 315
Actions (Placement)	19 311	302	(284)	2 104	21 433
BTA (Placement)	324 451	258 898	(137 251)	-	446 098
Obligations (Placement)	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	-	16 218	(20 518)	4 300	-
Parts dans les OPCVM (Placement)	11 416	90	(393)	2 105	13 218
Autres titres de placement	222	-	-	-	222
Créances rattachées aux BTA (Placement)	12 214	17 260	-	-	29 474
Créances rattachées aux autres titres de placement	25	-	(52)	27	-
Primes / décotes sur BTA (Placement)	(11 942)	(15 852)	-	-	(27 794)
Provisions sur titres de placement	(4 210)	-	-	(126)	(4 336)
II- Titres de transactions	13 994	-	(5 600)	1	8 395
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	13 994	-	(5 600)	1	8 395
Bons de trésor à court terme (Transaction)	14 516	-	(5 483)	-	9 033
Créances et dettes rattachées	(522)	-	(117)	1	(638)
Total net	365 481	276 916	(164 098)	8 411	486 710

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1 056 739 mDT au 31/12/2020 contre 1 015 963 mDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	798 100	-	-
Décote/primes sur BTA d'investissement	(21 260)	(25 899)	4 639	17.9%
Provisions / Bons de trésor (investissement)	-	-	-	-
Dettes rattachées aux BTA (Investissement)	-	-	-	-
Créances rattachées	29 521	29 463	58	0.2%
Total BTA d'investissement	806 361	801 664	4 697	0.6%
Emprunts obligataires	53 077	55 638	(2 561)	(4.6%)
Emprunt national	14 100	28 110	(14 010)	(49.8%)
Provisions Emprunts obligataires	(3 650)	(2 050)	(1 600)	(78.0%)
Créances rattachées	2 856	3 799	(943)	(24.8%)
Créances rattachées / Emprunt national	-	-	-	-
Total autres titres d'investissement	66 383	85 497	(19 114)	(22.4%)
Parts dans les FCP	39 146	35 396	3 750	10.6%
Provisions sur parts dans les FCP	(1 855)	(1 096)	(759)	(69.3%)
Total FCP	37 291	34 300	2 991	8.7%
Titres de participations	230 184	179 746	50 438	28.1%
Participations en rétrocession	113 567	105 858	7 709	7.3%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(129 198)	(131 151)	1 953	1.5%
Provisions sur participations en rétrocession	(68 268)	(60 371)	(7 897)	(13.1%)
Créances et dettes rattachées	(334)	(334)	-	-
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	724	(1)	(0.1%)
Dettes rattachées aux titres de participations	-	-	-	-
Total Titres de participation	146 704	94 502	52 202	55.2%
Total général	1 056 739	1 015 963	40 776	4.0%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2019	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Reclasse-ment	2020
BT A d'investissement	798 100	-	-	-	798 100
Emprunts obligataires	55 638	15 218	(13 251)	(4 528)	53 077
Emprunt national	28 110	-	(14 010)	-	14 100
Parts dans les FCP	35 396	3 750	-	-	39 146
Titres de participations	179 746	60 077	(9 927)	288	230 184
Participations en rétrocession	105 858	658	(285)	7 336	113 567
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	1 202 878	79 703	(37 473)	3 096	1 248 204

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2020	Participation du Groupe 2019	Var %	Valeur d'équivalence 2020	Valeur d'équivalence 2019	Variation	%
SICAV INVEST	76.0%	74.0%	2.0%	992	1 002	(10)	(1.0%)
SICAV AVENIR	97.6%	97.6%	(0.1%)	1 134	1 143	(9)	(0.8%)
TFB	49.5%	45.7%	3.7%	27 162	24 712	2 450	9.9%
STCV	27.1%	27.1%	(0.0%)	1 212	1 578	(366)	(23.2%)
SONIBANK	25.0%	25.0%	(0.0%)	45 035	54 735	(9 700)	(17.7%)
SCIMB	20.0%	20.0%	(0.0%)	1 228	1 207	21	1.7%
ELFEJA	20.0%	20.0%	(0.0%)	12 916	10 862	2 054	18.9%
SICAV EPARGNANT	3.3%	3.1%	0.2%	7 662	7 869	(207)	(2.6%)
SICAV OBLIG	1.9%	1.5%	0.3%	2 803	856	1 947	227.5%
Total				100 144	103 964	(3 820)	(3.7%)

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 146 302 mDT au 31/12/2020. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisition / Cession 2020	Valeur Brute 2020	Amort 2019	Dotat ion / Pro v. 2020	Trans f.	Amort 2020	Valeur Nette 2020
Immobilisations Incorporelles	26 676	4 426	31 102	(22 472)	(3 587)	84	(25 975)	5 127
Logiciel informatique	26 599	4 426	31 025	(22 452)	(3 587)	84	(25 955)	5 070
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Imm. Incorp. en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	328 785	8 907	337 692	(184 563)	(12 729)	775	(196 517)	141 175
Terrains	17 635	10 117	27 752	-	-	-	-	27 752
Constructions	90 749	-	90 749	(47 085)	(1 981)	(1)	(49 067)	41 682
Mobilier de bureaux	6 466	544	7 010	(6 048)	(221)	1	(6 268)	742
Matériel de transport	3 963	(108)	3 855	(2 372)	(405)	671	(2 106)	1 749
Matériel informatique	48 501	(118)	48 383	(41 750)	(4 315)	679	(45 386)	2 997
Matériel de communication	3 250	20	3 270	(2 486)	(141)	-	(2 627)	643
Matériel de bureaux	17 959	1 236	19 195	(16 870)	(459)	13	(17 316)	1 879
Matériel de sécurité	5 329	218	5 547	(3 047)	(317)	-	(3 364)	2 183
Matériel de climatisation	5 817	6	5 823	(5 250)	(131)	(1)	(5 382)	441
Agencem. amén. et instal.	49 976	12 027	62 003	(36 123)	(3 251)	69	(39 305)	22 698
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	388	6	394	(339)	(9)	-	(348)	46
Matériel et out. touristiques	14 128	13	14 141	(12 278)	(402)	-	(12 680)	1 461
Immeubles hors exploit	44 629	(4 986)	39 643	(10 873)	(1 097)	(656)	(12 626)	27 017
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Imm. En attente affectation	10 966	(10 307)	659	-	-	-	-	659
Autres immob. corporelles	8 996	239	9 235	(11)	-	-	(11)	9 224
TOTAL	355 461	13 333	368 794	(207 035)	(16 316)	859	(222 492)	146 302

6.8 - Autres actifs

Au 31/12/2020, les autres postes d'actif totalisent 815 023 mDT contre 754 676 mDT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Prêts et avances au personnel	158 027	141 876	16 151	11.4%
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	7 393	9 143	(1 750)	(19.1%)
Avance sur impôt sur les sociétés	75 307	23 374	51 933	222.2%
Stocks divers	16 086	18 084	(1 998)	(11.0%)
Différence de change à la charge de l'état	238	475	(237)	(49.9%)
Écart de conversion_Actif	23 527	15 624	7 903	50.6%
Siège, succursales et agences_Actif	13	13	-	-
Comptes de régularisation actif	116 110	143 324	(27 214)	(19.0%)
Valeurs présentées à la compensation	139 844	86 018	53 826	62.6%
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débts à régulariser	1 248	1 233	15	1.2%
Charges payées d'avance	960	6 339	(5 379)	(84.9%)
Produits à recevoir	5 366	(688)	6 054	879.9%
Créances cédées	2 930	2 646	284	10.7%
Différence PF encaissement exigible après encaissement	21 084	37 715	(16 631)	(44.1%)
Autres comptes d'actif	194 299	216 435	(22 136)	(10.2%)
Débiteurs divers	15 536	16 415	(879)	(5.4%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	25 016	24 822	194	0.8%
Clients et comptes rattachés	4 933	6 491	(1 558)	(24.0%)
Impôts exigibles - Actif	6 043	4 130	1 913	46.3%
Provisions comptes d'État, impôt et taxes	(115)	(115)	-	-
Provisions sur autres comptes d'actif	(1 385)	(1 371)	(14)	(1.0%)
Provisions sur clients et comptes rattachés	(691)	(561)	(130)	(23.2%)
Provisions sur stocks de projets immobiliers	-	-	-	-
TO TAL	815 023	754 676	60 347	8.0%

6.9 - Banque central et CCP

Au 31/12/2020 ce poste totalise 1 233 106 mDT contre 1 426 074 mDT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Appel d'offre	1 045 000	1 374 000	(329 000)	(23.9%)
Facilité de prêt	92 000	-	92 000	-
Utilisations auprès de la BCT	95 413	50 397	45 016	89.3%
Dettes rattachées	693	1 677	(984)	(58.7%)
TO TAL	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13.5%)

6.10 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2020 ce poste totalise 360 361 mDT contre 216 570 mDT au 31/12/2019. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	38 805	21 711	17 094	78.7%
Banques de dépôts	16	116	(100)	(86.2%)
Banques non résidentes	38 789	21 595	17 194	79.6%
Emprunts auprès des établissements financiers	319 316	193 080	126 236	65.4%
Emprunts en dinars	37 228	3 254	33 974	1044.1%
Emprunts en devises	282 088	189 826	92 262	48.6%
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	2 240	1 779	461	25.9%
Total	360 361	216 570	143 791	66.4%

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	38 805	21 711	17 094	78.7%
Emprunts auprès des établissements financiers	319 316	193 080	126 236	65.4%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 240	1 779	461	25.9%
Total	360 361	216 570	143 791	66.4%

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dettes matérialisées par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	360 361	216 570	143 791	66.4%
Total	360 361	216 570	143 791	66.4%

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	entre 3 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	38 805	-	-	-	38 805
Banques de dépôts	16	-	-	-	16
Banques non résidentes	38 789	-	-	-	38 789
Emprunts auprès des établissements financiers	162 997	156 319	-	-	319 316
Emprunts en dinars	37 228	-	-	-	37 228
Emprunts en devises	125 769	156 319	-	-	282 088
Avoir en compte des établissements financiers	2 240	-	-	-	2 240
Total	204 042	156 319	-	-	360 361

6.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 8 413 681 mDT au 31/12/2020 contre 7 331 934 mDT au 31/12/2019. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dépôts à vue	2 335 391	1 720 832	614 559	35.7%
Dépôts épargne	3 347 891	3 021 421	326 470	10.8%
Compte à terme	605 279	722 143	(116 864)	(16.2%)
Comptes en dinars convertibles	94 038	94 073	(35)	(0.0%)
Dépôts en devises	682 247	605 208	77 039	12.7%
Placements en devises	230 989	184 450	46 539	25.2%
Bons de caisse	556 365	542 291	14 074	2.6%
Autres sommes dues à la clientèle	279 620	260 341	19 279	7.4%
Dettes rattachées	(4 639)	(17 325)	12 686	73.2%
Certificats de dépôts	286 500	198 500	88 000	44.3%
Total	8 413 681	7 331 934	1 081 747	14.8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	3 238 586	103 920	159	-	3 342 665
Dépôts à vue dinars	2 335 391	-	-	-	2 335 391
Comptes en dinars convertibles	94 038	-	-	-	94 038
Comptes en devises	682 247	-	-	-	682 247
Placement en devises	126 910	103 920	159	-	230 989
Dépôts épargne	3 347 891	-	-	-	3 347 891
Comptes spéciaux d'épargne	3 299 293	-	-	-	3 299 293
Autres comptes d'épargne	48 598	-	-	-	48 598
Dépôts à terme	625 878	608 811	213 455	-	1 448 144
Compte à terme	225 290	291 992	87 997	-	605 279
Bons de caisse	171 088	259 819	125 458	-	556 365
Certificats de dépôts	229 500	57 000	-	-	286 500
Autres sommes dues à la clientèle	279 620	-	-	-	279 620
Total	7 491 975	712 731	213 614	-	8 418 320

6.12 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 351 555 mDT au 31/12/2020 contre 305 059 mDT au 31/12/2019 et se réparti comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	194 279	181 554	12 725	7.0%
Ressources spéciales	149 721	119 299	30 422	25.5%
Ressources budgétaires	63 886	46 437	17 449	37.6%
Ressources extérieures	85 835	72 862	12 973	17.8%
Intérêts sur emprunts obligataires	12 382	8 629	3 753	43.5%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 120	1 069	51	4.8%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(6 335)	(5 880)	(455)	(7.7%)
Total	351 555	305 059	46 496	15.2%

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	10 109	12 104	148 495	23 571	194 279

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	Solde 2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2020
Emprunt long terme	181 554	46 215	458	39 034	161 216
Emprunt court terme	-	-	(33 948)	(39 034)	33 063
Total	181 554	46 215	(33 490)	-	194 279

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	≤3 mois	3 mois-1 an	1 an-5 ans	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	2 884	10 503	51 736	84 597	149 720

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	Solde 2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2020
Ressources long terme	119 299	37 633	-	-	-	136 295
Ressources court terme	-	-	(7 668)	-	-	13 425
Total ressources avant couverture	119 299	37 633	(7 668)	-	-	149 720
Couverture sur Ressources en devises	-	-	-	-	-	-
Total ressources	238 598	75 266	(15 336)	-	-	298 528

6.13 - Autres Passifs

Ce poste totalise 808 659 mDT au 31/12/2020 contre 1 003 671 mDT au 31/12/2019 :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	261 112	239 416	21 696	9.1%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	41 065	40 231	834	2.1%
Effets financiers non échus (3)	22 436	21 015	1 421	6.8%
Agios réservés pris en charge par l'État	3 358	4 198	(840)	(20.0%)
Charges à payer	55 831	50 478	5 353	10.6%
Créditeurs divers	25 436	24 685	751	3.0%
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	9 348	21 133	(11 785)	(55.8%)
Comptes de régularisation-Passif	111 514	258 422	(146 908)	(56.8%)
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	147 646	213 442	(65 796)	(30.8%)
Autres crédits	276	276	-	-
Crédits à régulariser	3 039	3 722	(683)	(18.4%)
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 716	13 717	(1)	(0.0%)
Fournisseurs d'immobilisations	1	8	(7)	(87.5%)
Produits constatés d'avance	16 518	16 478	40	0.2%
Etat, IS à payer	83 856	83 538	318	0.4%
Fournisseurs divers	4 973	4 217	756	17.9%
Dividendes à payer	2 056	2 061	(5)	(0.2%)
Autres crédits au personnel intérêts et frais	338	338	-	-
Autres crédits intérêts et frais	225	381	(156)	(40.9%)
Total en mDT	808 659	1 003 671	(195 012)	(19.4%)

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2020 s'élèvent à 261 112 mDT contre 239 416 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2019			Réaffectation et correction	Provisions 2020
	Dotations	Reprise			
Prov sur E/S	57 928	2 914	(1 096)	295	60 041
Prov pour départ à la retraite	47 154	11 305	(7 300)	-	51 159
Prov pour risques divers	134 334	43 719	(28 151)	10	149 912
Total	239 416	57 938	(36 547)	305	261 112

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
TVA	4 947	4 265	682	16.0%

Retenues à la source	18 764	19 930	(1 166)	(5.9%)
Fonds de péréquation de change	10 144	9 909	235	2.4%
Contribution sociale de solidarité	82	155	(73)	(47.1%)
Autres	7 128	5 972	1 156	19.4%
Total	41 065	40 231	834	2.1%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 357	1 247	110	8.8%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 482	4 420	62	1.4%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	1 669	5 672	(4 003)	(70.6%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	14 381	9 129	5 252	57.5%
Total	22 436	21 015	1 421	6.8%

6.14 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires				
	Entités	2020	2019	2020	2019	2020	2019	Variation	%
STB		(10)	(42)	9	23	(1)	(19)	18	94.7%
STB INVEST		2 854	2 800	83	52	2 937	2 852	85	3.0%
SOFELAN		-	-	-	-	-	-	-	-
STB MANAGER		35	32	(12)	2	23	34	(11)	(32.4%)
STB FINANCE		297	312	3	(15)	300	297	3	1.0%
STB SICAR		186	180	-	3	186	183	3	1.6%
IMM. AVENUE		(31)	(28)	(10)	1	(41)	(27)	(14)	(51.9%)
STRC		12	7	8	6	20	13	7	53.8%
GEVE		154	366	924	(213)	1 078	153	925	604.6%
EDDKHILA		1 990	1 994	(358)	(12)	1 632	1 982	(350)	(17.7%)
ACTIVHOTELS		(2)	(18)	-	(21)	(2)	(39)	37	94.9%
SICAV INVEST		1	1	1	1	2	2	-	-
SICAV AVENIR		-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV OBLIG		(17)	(1)	5	1	(12)	-	(12)	-
SICAV EPARGNANT		(155)	(63)	14	27	(141)	(36)	(105)	(291.7%)
TFB		(4)	(3)	(1)	(1)	(5)	(4)	(1)	(25.0%)
STBMG		(1)	-	-	-	(1)	-	(1)	-
MGERT		1 691	1 413	449	278	2 140	1 691	449	26.6%
STCV		-	-	-	-	-	-	-	-
SONIBANK		5	4	-	2	5	6	(1)	(16.7%)
SCIMB		-	-	-	-	-	-	-	-
ELFEJJA		1	-	-	-	1	-	1	-
STBSG		(2)	(1)	(2)	(1)	(4)	(2)	(2)	(100.0%)
Total		7 004	6 953	1 113	133	8 117	7 086	1 031	14.5%

6.15 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit:

Libellé	Capital Social	Réserves consolidé	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2020
Solde au 31/12/2019	776 875	129 373	3 331	(5 508)	178 674	1 082 745
Affectation résultat	-	178 674	-	-	(178 674)	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	4 061	-	-	4 061
Résultat consolidé	-	-	-	-	68 413	68 413
Reclassements	-	(447)	-	-	-	(447)
Changement de méthodes et correction d'erreurs(*)	-	(11 409)	-	-	-	(11 409)
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	(2 792)	-	-	-	(2 792)
Solde au 31/12/2020	776 875	293 399	7 392	(5 508)	68 413	1 140 571

(*) le changement de méthodes et correction d'erreur est issu du changement des capitaux propres d'ouverture de la sonibank pour -11 388 md et de activhotels pour -21 md et ce suite à la prise en charge de la version définitive des états financiers au 31/12/2019, reçus après l'arrêté des états financiers du groupe au 31/12/2019,

6.15.1 - Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6.15.2 - Bénéfice par action

Libellé	2020	2019	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	68 413	178 674	(110 261)	(61.7%)
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	991 699	985 699	6 000	0.6%
% par rapport aux actions émises	0.64%	0.63%		
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 383 301	154 389 301	(6 000)	(0.0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	154 383 301	154 389 301	(6 000)	(0.0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	437	1 134	(697)	(61.5%)
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0.443	1.157	(1)	(61.7%)

6.15.3 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	313 174	146 405	166 769	113.9%
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	115 860	115 861	(1)	(0.0%)
+ Part du groupe, dans la dotation de l'Etat	116 983	116 984	(1)	(0.0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	80 331	(86 440)	166 771	192.9%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire	5 977	8 848	(2 871)	(32.4%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(18 144)	(21 198)	3 054	14.4%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services	(216)	(1 351)	1 135	84.0%
Total	300 791	132 704	168 087	126.7%

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2020	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2019	Variation	%
STB	312 818	356	313 174	146 007	398	146 405	166 769	113.9%
STB INVEST	15 502	-	15 502	14 559	-	14 559	943	6.5%
STB MANAGER	1 157	-	1 157	1 088	-	1 088	69	6.3%
STB FINANCE	1 031	-	1 031	1 366	-	1 366	(335)	(24.5%)
STB SICAR	5 463	1	5 464	4 970	-	4 970	494	9.9%
IMM. AVENUE	(1 056)	-	(1 056)	(721)	-	(721)	(335)	(46.5%)
STRC	(40 346)	-	(40 346)	(42 616)	-	(42 616)	2 270	5.3%
GEVE	(1 846)	-	(1 846)	(1 632)	-	(1 632)	(214)	(13.1%)
EDDKHILA	472	-	472	479	-	479	(7)	(1.5%)
ACTIVHOTELS	(2 770)	-	(2 770)	(1 279)	-	(1 279)	(1 491)	(116.6%)
SICAV INVEST	18	-	18	(1)	-	(1)	19	1900.0%
SICAV AVENIR	6	-	6	(4)	-	(4)	10	250.0%
SICAV OBLIG	(484)	-	(484)	(36)	-	(36)	(448)	(1244.4%)
SICAV EPARGNANT	(492)	-	(492)	(523)	-	(523)	31	5.9%
TFB	(30 761)	2 913	(27 848)	(23 242)	1 569	(21 673)	(6 175)	(28.5%)
STBMG	(19)	-	(19)	(10)	-	(10)	(9)	(90.0%)
MGERT	1 677	-	1 677	(10)	-	(10)	1 687	16870.0%
STCV	1 008	-	1 008	1 065	-	1 065	(57)	(5.4%)
SONIBANK	29 702	4 122	33 824	29 156	1 364	30 520	3 304	10.8%
SCIMB	(463)	-	(463)	(513)	-	(513)	50	9.7%
ELFEJJA	2 861	-	2 861	1 322	-	1 322	1 539	116.4%
STBSG	(79)	-	(79)	(52)	-	(52)	(27)	(51.9%)
Total	293 399	7 392	300 791	129 373	3 331	132 704	168 087	126.7%

6.14.4 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 68 413 mDT contre un résultat de même nature de 178 674 mDT au 31 décembre 2019. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	67 144	163 976	(96 832)	(59.1%)
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(4 568)	8 778	(13 346)	(152.0%)
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	4 473	3 840	633	16.5%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	1 364	2 080	(716)	(34.4%)
Total	68 413	178 674	(110 261)	(61.7%)

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
STB	67 144	163 976	(96 832)	(59.1%)
STB INVEST	1 497	918	579	63.1%
SOFELAN	-	-	-	-
STB MANAGER	(383)	64	(447)	(698.4%)
STB FINANCE	68	(313)	381	121.7%
STB SICAR	(32)	239	(271)	(113.4%)
IMM. AVENUE	(1 160)	111	(1 271)	(1145.0%)
STRC	2 727	2 278	449	19.7%

GEVE	924	(214)	1 138	531.8%
EDDKHILA	(745)	(24)	(721)	(3004.2%)
ACTIVHOTELS	(178)	(1 433)	1 255	87.6%
SICAV INVEST	24	40	(16)	(40.0%)
SICAV AVENIR	30	44	(14)	(31.8%)
SICAV OBLIG	101	36	65	180.6%
SICAV EPARGNANT	441	534	(93)	(17.4%)
TFB	(7 586)	(7 240)	(346)	(4.8%)
STBMG	(16)	(10)	(6)	(60.0%)
MGERT	448	1 687	(1 239)	(73.4%)
STCV	90	398	(308)	(77.4%)
SONIBANK	3 018	16 020	(13 002)	(81.2%)
SCIMB	21	50	(29)	(58.0%)
ELFEJJA	2 054	1 540	514	33.4%
STBSG	(74)	(27)	(47)	(174.1%)
Total	68 413	178 674	(110 261)	(61.7%)

NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2020 des éléments suivants :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	981 930	892 816	89 114	10.0%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	440 710	461 876	(21 166)	(4.6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 422 640	1 354 692	67 948	5.0%
Crédits documentaires et acceptations import	418 806	359 590	59 216	16.5%
Crédits documentaires et acceptations export	20 128	145 507	(125 379)	(86.2%)
Total crédits documentaires	438 934	505 097	(66 163)	(13.1%)
Total passifs éventuels	1 861 574	1 859 789	1 785	0.1%

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2020 à 73 831 mDT contre 101 039 mDT au 31 décembre 2019 .

Libellé	2020	2019	Variation	%
Engagements de financement	73 730	100 230	(26 500)	(26.4%)
Engagements sur titres	101	809	(708)	(87.5%)
Total	73 831	101 039	(27 208)	(26.9%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2020 à 2 025 200 mDT contre 2 178 460 mDT au 31 décembre 2019 :

Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	11 218	8 322	2 896	34.8%
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	964 129	1 008 079	(43 950)	(4.4%)
Garanties reçues de la clientèle	609 143	700 183	(91 040)	(13.0%)
Total	2 025 200	2 178 460	(153 260)	(7.0%)

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2020 à 819 451 mDT contre à 800 523 mDT au 31 Décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	19 802	20 754	(952)	(4.6%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	9 657	6 864	2 793	40.7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	10 130	13 890	(3 760)	(27.1%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	15	-	15	-
Intérêts sur créances sur la clientèle	776 032	751 610	24 422	3.2%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	108 625	117 635	(9 010)	(7.7%)
Intérêts sur crédit à la clientèle	667 407	633 975	33 432	5.3%
Reprise d'intérêts réservés sur créances	-	-	-	-
Revenus assimilés	23 617	28 159	(4 542)	(16.1%)
Total	819 451	800 523	18 928	2.4%

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2020 à 120 021 mDT contre 108 610 mDT au 31 Décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 184	51 824	7 360	14.2%
Opérations sur titres	2 154	677	1 477	218.2%
Opérations de change	9 598	9 935	(337)	(3.4%)
Opérations de commerce extérieur	3 407	3 076	331	10.8%
Coffre-fort	32	31	1	3.2%
Études	21 831	20 623	1 208	5.9%
Autres	23 815	22 444	1 371	6.1%
Total	120 021	108 610	11 411	10.5%

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2020	2019	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	1 187	508	679	133.7%
Intérêts nets sur bons de trésor	1 126	498	628	126.1%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	61	-	61	-
Plus-values sur cession de titres de transaction	-	10	(10)	(100.0%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	35 212	17 849	17 363	97.3%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	31 961	21 534	10 427	48.4%
Pertes sur titres de placement	3 401	(3 240)	6 641	205.0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(875)	(1 160)	285	24.6%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	725	715	10	1.4%
Gains nets sur opérations de change	35 519	45 518	(9 999)	(22.0%)
Résultat sur opérations de change	34 561	42 928	(8 367)	(19.5%)
Commissions sur change manuel	958	2 590	(1 632)	(63.0%)
Total	71 918	63 875	8 043	12.6%

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 71 585 mDT contre 70 269 mDT au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	185	174	11	6.3%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	61 798	57 696	4 102	7.1%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	4 709	4 812	(103)	(2.1%)
Revenus des fonds gérés	(652)	-	(652)	-
Revenus des titres de participation en rétrocession	667	1 470	(803)	(54.6%)
Produits de cession de titres (conso.)	-	-	-	-
Intérêts et revenus assimilés des obligations	4 878	6 117	(1 239)	(20.3%)
Total en mDT	71 585	70 269	1 316	1.9%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2020 à 457 574 mDT contre 441 130 mDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(92 415)	(133 057)	40 642	30.5%
Opérations avec la clientèle	(343 458)	(290 951)	(52 507)	(18.0%)
Emprunts et ressources spéciales	(21 434)	(15 987)	(5 447)	(34.1%)
Autres intérêts et charges	(267)	(1 135)	868	76.5%
Total	(457 574)	(441 130)	(16 444)	(3.7%)

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(161 645)	(71 043)	(90 602)	(127.5%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(140 130)	(125 822)	(14 308)	(11.4%)
Dotations aux provisions sur comptes courants associés	115	10	105	1050.0%
Dotations aux provisions additionnelles	(50 185)	(44 309)	(5 876)	(13.3%)
Dotations aux provisions collectives	(34 357)	(16 336)	(18 021)	(110.3%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(9)	(32)	23	71.9%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	176 403	162 499	13 904	8.6%
Reprises sur provisions additionnelles	140 017	100 268	39 749	39.6%
Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-	2	(2)	(100.0%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(352 191)	(232 112)	(120 079)	(51.7%)
Créances passées par pertes	(4 227)	(414)	(3 813)	(921.0%)

Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	103 170	84 763	18 407	21.7%
Autres dotations	(251)	(9)	(242)	(2688.9%)
Autres reprises	-	449	(449)	(100.0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(28 961)	(25 284)	(3 677)	(14.5%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(54 809)	(27 870)	(26 939)	(96.7%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(62)	(173)	111	64.2%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(9 540)	(20 284)	10 744	53.0%
Reprises de provisions pour risques et charges	28 150	2 759	25 391	920.3%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	7 300	20 284	(12 984)	(64.0%)
TOTAL	(190 606)	(96 327)	(94 279)	(97.9%)

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2020, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 517)	(9 249)	5 732	62.0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(6 189)	(5 452)	(737)	(13.5%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-	-	-	-
Plus values ou moins values de cession des autres titres d'investissement	(24)	(6 245)	6 221	99.6%
Plus values ou moins values de cession des titres de participation	4 604	1 839	2 765	150.4%
Plus values ou moins values de cession des titres en rétrocession	-	-	-	-
Pertes sur fonds SICAR	-	-	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 683	7 159	(3 476)	(48.6%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	390	1 981	(1 591)	(80.3%)
Gains/Pertes sur titres de participations	-	(1 898)	1 898	100.0%
Gains/Pertes sur titres consolidés	-	-	-	-
Reprises sur provisions pour fonds gérés	-	-	-	-
Total	(1 053)	(11 865)	10 812	91.1%

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2020 un total de 19 193 mDT contre 18 905 mDT au 31/12/2019, détaillés comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Revenus des immeubles	9 027	21 581	(12 554)	(58.2%)
Intérêts sur crédits au personnel	7 070	6 380	690	10.8%
Variation des stock d'encours et de travaux terminés	(2 239)	(16 183)	13 944	86.2%
Autres produits accessoires	670	849	(179)	(21.1%)
Autres produits : ventes de biens et de marchandises	-	-	-	-
Autres produits : Prestations de services	4 665	6 278	(1 613)	(25.7%)
Total	19 193	18 905	288	1.5%

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2020 un total de 178 089 mDT contre 169 195mDT au 31 Décembre 2019 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2020	2019 Publié	Variation	%
Rémunération du personnel	(130 440)	(128 017)	(2 423)	(1.9%)
Charges sociales	(43 333)	(38 231)	(5 102)	(13.3%)
Variation des congés à payer	(223)	(2)	(221)	(11050.0%)
Autres charges liées au personnel	(4 093)	(2 945)	(1 148)	(39.0%)
Total	(178 089)	(169 195)	(8 894)	(5.3%)

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2020 un total de 79 078 mDT contre 73 696 mDT au 31 Décembre 2019, détaillées comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Loyer	(4 567)	(4 650)	83	1.8%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(1 436)	(7 199)	5 763	80.1%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(10 243)	(3 935)	(6 308)	(160.3%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(20 264)	(17 795)	(2 469)	(13.9%)
Primes d'assurance	(1 679)	(1 851)	172	9.3%
Autres	(5 860)	(4 487)	(1 373)	(30.6%)
Impôts et taxes	(1 963)	(2 808)	845	30.1%
Fournitures faites à l'entreprise	(2 454)	(2 793)	339	12.1%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(1 958)	(2 799)	841	30.0%
Transport et déplacement	(284)	(356)	72	20.2%
Jetons de présence	(183)	(206)	23	11.2%
Contribution sociale de solidarité	(60)	(38)	(22)	(57.9%)
Variation stocks de terrains à bâtir	-	-	-	-
Var. autres stocks	(6 784)	(5 079)	(1 705)	(33.6%)
Frais divers de gestion	(20 919)	(18 098)	(2 821)	(15.6%)
Autres comptes d'ajustement	(424)	(1 602)	1 178	73.5%
Total	(79 078)	(73 696)	(5 382)	(7.3%)

8.11- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 5 339 mDT au 31/12/2020 à contre 10 754 mDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	9 981	16 374	(6 393)	(39.0%)
Plus/ Moins value de cession	5 179	7 704	(2 525)	(32.8%)
Subvention TFP	1 373	1 351	22	1.6%
Autres gains	3 429	7 319	(3 890)	(53.1%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(4 642)	(5 620)	978	17.4%
Total	5 339	10 754	(5 415)	(50.4%)

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2020 à 83 522 mdt contre 90 220 mdt au 31 Décembre 2019 .

Libellé	2020	2019	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(84 980)	(83 650)	(1 330)	(1.6%)
Impôts différés	1 458	(6 570)	8 028	122.2%
Total	(83 522)	(90 220)	6 698	7.4%

NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net négatif de 585 821 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 514 790 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
 - Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 1 210 258 mDT.
 - Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 069 061 mDT.
 - les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 124 720 mDT.
 - Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 163 420 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 312 167 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux net positif de 9 332 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net positif de 42 218mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2020, un solde de 1 066 967 mDT contre 532 654 mDT au 31 Décembre 2019, détaillées comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	74 580	73 472	1 108	1.5%
BCT	(1 014 850)	(979 478)	(35 372)	(3.6%)
Banques et organismes spécialisés	37 317	142 573	(105 256)	(73.8%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(172 410)	216 783	(389 193)	(179.5%)
Titres de transactions	8 396	13 996	(5 600)	(40.0%)
Total	(1 066 967)	(532 654)	(534 313)	(100.3%)

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en Mille DT)

	2020	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	819 451	818 840	297	314
PR2 - Commissions (en produits)	120 021	118 104	1 917	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	71 918	70 892	947	79
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	71 585	70 147	1 437	1
Total produits d'exploitation bancaire	1 082 975	1 077 983	4 598	394
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(457 574)	(457 273)	(3)	(298)
CH2 - Commissions encourues	(4 122)	(4 048)	(73)	(1)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(461 696)	(461 321)	(76)	(299)
Produit Net Bancaire	621 279	616 662	4 522	95
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(190 606)	(204 121)	13 660	(145)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(1 053)	(1 430)	376	1
PR7 - Autres produits d'exploitation	19 193	7 997	1 170	10 026
CH6 - Frais de personnel	(178 089)	(157 011)	(7 547)	(13 531)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(79 078)	(77 226)	(7 015)	5 163
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 317)	(14 486)	(190)	(1 641)
Résultat d'exploitation	175 329	170 385	4 976	(32)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1 789)	(4 569)	615	2 165
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5 339	5 047	36	256
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(83 522)	(82 447)	(1 052)	(23)
Résultat des activités ordinaires	95 357	88 416	4 575	2 366
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(25 831)	(25 831)	-	-
Résultat net de l'exercice	69 526	62 585	4 575	2 366
PR9-CH10 - Interets minoritaires dans le résultat	1 113	9	101	1 003
Résultat Net consolidé de l'exercice	68 413	62 576	4 474	1 363

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en Mille DT)

	2019	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	800 523	799 351	1 038	134
PR2 - Commissions (en produits)	108 610	108 013	597	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	63 875	63 899	(804)	780
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	70 269	68 615	1 650	4
Total produits d'exploitation bancaire	1 043 277	1 039 878	2 481	918
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(441 130)	(438 667)	(37)	(2 426)
CH2 - Commissions encourues	(5 596)	(5 596)	-	-
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(446 726)	(444 263)	(37)	(2 426)
Produit Net Bancaire	596 551	595 615	2 444	(1 508)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(96 327)	(112 376)	16 045	4
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(11 865)	(8 965)	(2 729)	(171)
PR7 - Autres produits d'exploitation	18 905	7 323	1 770	9 812
CH6 - Frais de personnel	(169 195)	(150 584)	(6 162)	(12 449)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(73 696)	(61 629)	(8 447)	(3 620)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 818)	(12 262)	(149)	(407)
Résultat d'exploitation	251 555	257 122	2 772	(8 339)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 451	8 778	684	1 989
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	10 754	10 633	161	(40)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 220)	(90 295)	236	(161)
Résultat des activités ordinaires	183 540	186 238	3 853	(6 551)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 733)	(4 733)	(1)	1
Résultat net de l'exercice	178 807	181 505	3 852	(6 550)
PR9-CH10 - Interets minoritaires dans le résultat	133	(23)	(78)	234
Résultat Net consolidé de l'exercice	178 674	181 528	3 930	(6 784)

Société Tunisienne de Banque
INDICATEURS CONSOLIDÉS
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
(Unité : en Mille DT)

	2020	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 082 975	1 077 983	4 598	394
a- Intérêts	819 451	818 840	297	314
b- Commissions en produits	120 021	118 104	1 917	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	71 918	70 892	947	79
d- Revenus du portefeuille d'investissement	71 585	70 147	1 437	1
2- Charges d'exploitation bancaire	(461 696)	(461 321)	(76)	(299)
a- Intérêts encourus	(457 574)	(457 273)	(3)	(298)
b- Commissions encourues	(4 122)	(4 048)	(73)	(1)
3- Produit net bancaire	621 279	616 662	4 674	693
4- Autres produits d'exploitation	19 193	7 997	1 170	10 026
5- Charges opératoires, dont :	(273 484)	(248 723)	(14 752)	(10 009)
a- Frais du personnel	(178 089)	(157 011)	(7 547)	(13 531)
b- Charges Générales d'exploitation	(79 078)	(77 226)	(7 015)	5 163
c- Dotations aux amortissements	(16 317)	(14 486)	(190)	(1 641)
6- Structure du portefeuille	1 643 593	1 563 351	63 434	16 808
a- Portefeuille titres-commercial	486 710	472 232	14 379	99
b- Portefeuille d'investissement	1 156 883	1 091 119	49 055	16 709
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 081 688	9 050 635	31 053	-
8- Encours des dépôts, dont :	8 413 681	8 413 681	-	-
a- Dépôts à vue	3 342 664	3 342 664	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 347 891	3 347 891	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	351 555	351 555	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	1 072 158	1 090 518	(18 144)	(216)

Société Tunisienne de Banque
INDICATEURS CONSOLIDÉS
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en Mille DT)

	2019	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 043 277	1 039 878	2 481	918
a- Intérêts	800 523	799 351	1 038	134
b- Commissions en produits	108 610	108 013	597	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	63 875	63 899	(804)	780
d- Revenus du portefeuille d'investissement	70 269	68 615	1 650	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(446 726)	(444 263)	(37)	(2 426)
a- Intérêts encourus	(441 130)	(438 667)	(37)	(2 426)
b- Commissions encourues	(5 596)	(5 596)	-	-
3- Produit net bancaire	596 551	595 615	2 518	3 344
4- Autres produits d'exploitation	18 905	7 323	1 770	9 812
5- Charges opératoires, dont :	(255 707)	(233 203)	(14 691)	(7 813)
a- Frais du personnel	(169 195)	(150 584)	(6 162)	(12 449)
b- Charges Générales d'exploitation	(73 694)	(70 357)	(8 380)	5 043
c- Dotations aux amortissements	(12 818)	(12 262)	(149)	(407)
6- Structure du portefeuille	1 485 408	1 411 483	59 202	14 723
a- Portefeuille titres-commercial	365 481	350 295	15 088	98
b- Portefeuille d'investissement	1 119 927	1 061 188	44 114	14 625
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	7 974 170	7 939 874	34 295	1
8- Encours des dépôts, dont :	7 331 934	7 331 934	-	-
a- Dépôts à vue	2 604 564	2 604 564	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 021 421	3 021 421	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	305 059	305 059	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	904 071	926 620	(21 198)	(1 351)

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE STB
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la STB (société mère) ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2020, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

2.3 La STB (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan consolidé.

2.4 Les engagements de la STB (société mère) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 33,320 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits accordés aux personnels sur fonds propres, les crédits courants sur opérations de pensions livrées, les crédits documentaires exports confirmés et les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

2.5 Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017, ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidée, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Ainsi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 4 ans pour 102 millions de dinars provisionnées à hauteur de 74 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.

2.6 Certaines sociétés du Groupe STB, ne comptabilisent pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du Groupe.

2.7 Les travaux de consolidation ont été effectués en l'absence des rapports des commissaires aux comptes de 11 sociétés sur un périmètre composé de 22.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.8 Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 3.10.2 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers du Groupe.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la STB au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe STB, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;

- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 s'élèvent à 939 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du Groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le Groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la STB (société mère).

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la STB (société mère) s'élève à 1195 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la STB aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 418 millions de dinars en Portefeuille titres Commercial (AC4) et de 777 millions de dinars en Portefeuille titres d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance du Groupe quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la STB concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe STB est composé de 22 sociétés dont 13 sociétés intégrées globalement et 9 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 45 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour divers motifs.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance du nombre de sociétés exclues.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe STB, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres du Groupe comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs du Groupe comportent 18 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.

3. La STB (société mère) a pris en compte des garanties reçues de l'État en couverture des engagements de deux entreprises publiques pour 54 millions de dinars. Nous n'avons pas eu jusqu'à la rédaction du présent rapport l'accord définitif signé de ces garanties.
4. Le tableau des engagements de la société mère, tel que arrêté par la banque au 31 décembre 2020, comporte une créance de l'ordre de 53 millions de dinars envers une société qui connaît des difficultés financières et structurelles. Cette créance a été classée parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. Le maintien de ladite créance parmi les créances courantes s'est basé sur un plan de restructuration à mettre en œuvre et aucune provision pour dépréciation de valeur n'a été constatée pour couvrir le risque de non règlement.
5. Ainsi qu'il a été donné en information au niveau de la note aux états financiers n°3.2.5.iii « Provisions collectives », la STB(société mère) a procédé à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire BCT n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par les circulaires subséquentes, En se référant à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, un complément de provision a été constaté au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 34,357 millions de dinars.
6. Ainsi qu'il a été donné en information au niveau de la note aux états financiers n° 5.1 «Crise covid-19 », conformément aux circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08, la STB(société mère) a procédé au report des échéances des crédits octroyés aux entreprises et aux particuliers pour un montant global de 412 millions de dinars dont 11 millions de dinars au titre des intérêts de reports comptabilisés en produits de l'exercice.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe STB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 6 avril 2021

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CBC

Fathi Saidi

Groupement CSL- CNH

Samir Labidi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation CAF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actifs			
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition		125 295	125 295
Moins amortissements		-10 441	-10 441
Moins provisions		-114 854	-114 854
	IX.1	-	-
Immobilisations incorporelles		1 192 885	1 098 093
Moins amortissements		-820 495	-610 557
	IX.2	372 390	487 536
Immobilisations corporelles		102 660 159	96 269 589
Moins amortissements		-66 984 888	-61 695 100
	IX.3	35 675 271	34 574 489
Immobilisations financières		1 993 564	2 007 063
Moins provisions		-170 274	-170 274
	IX.4	1 823 290	1 836 789
Total des actifs immobilisés		37 870 951	36 898 814
Total des actifs non courants		37 870 951	36 898 814
Actifs courants			
Stocks		21 980 393	36 578 123
Moins provisions		-830 985	-907 727
	IX.5	21 149 408	35 670 396
Clients et comptes rattachés		37 220 916	32 056 470
Moins provisions		-3 775 625	-101 862
	IX.6	33 445 291	31 954 608
Autres actifs courants (*)		4 182 029	860 316
	IX.7	4 182 029	860 316
Placements et autres actifs financiers	IX.8	2 128 127	2 269 643
Liquidités et équivalents de liquidités	IX.9	1 961 043	1 792 278
Total des actifs courants (*)		62 865 898	72 547 241
Total des actifs (*)		100 736 849	109 446 055

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux états financiers IX.7.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 456 416	30 456 416
Réserves consolidés (part du groupe)		22 250 769	13 979 553
Autres capitaux propres		10 617 831	10 617 831
Résultat de l'exercice (part du groupe)		1 621 460	21 264 091
Total capitaux propres (part du groupe)	IX.10	64 946 476	76 317 891
Part des minoritaires dans les capitaux propres		172 452	152 142
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		49 289	65 311
Intérêts minoritaires		221 741	217 453
Total capitaux propres consolidés		65 168 217	76 535 344
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunt long terme	IX.11	11 227 979	10 398 200
Provision pour risques	IX.12	412 433	258 439
Total des passifs non courants		11 640 412	10 656 639
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	IX.13	10 809 391	7 307 000
Autres passifs courants	IX.14	3 973 329	5 616 712
Concours bancaires et autres passifs financiers	IX.15	9 145 500	9 330 360
Total des passifs courants (*)		23 928 220	22 254 072
Total des passifs (*)		35 568 632	32 910 711
Total des capitaux propres et des passifs (*)		100 736 849	109 446 055

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux états financiers IX.7.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Revenus		82 714 073	125 477 725
Autres produits d'exploitation		69 746	14 761
Total des produits d'exploitation	X.1	82 783 819	125 492 486
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		-797 699	-1 639 554
Achats de marchandises consommées	X.2	-32 586 748	-46 692 843
Achats d'approvisionnements consommés	X.3	-24 272 768	-30 191 404
Charge de personnel	X.4	-7 337 250	-7 172 200
Dotations aux amortissements et aux provisions	X.5	-9 266 815	-5 314 900
Autres charges d'exploitation (**)	X.6	-4 728 538	-6 355 584
Total des charges d'exploitation (**)		-78 989 818	-97 366 485
Résultat d'exploitation (**)		3 794 001	28 126 001
Charges financières nettes	X.7	-2 485 194	-3 789 180
Produits des placements	X.8	335 523	604 449
Autres gains ordinaires	X.9	363 271	1 174 151
Autres pertes ordinaires (**)	X.10	-187 642	-113 175
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 819 959	26 002 246
Impôt sur les bénéfices		-649 210	-4 672 844
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 170 749	21 329 402
Eléments extraordinaires	X.11	500 000	-
Résultat net		1 670 749	21 329 402
Résultat du groupe		1 621 460	21 264 091
Intérêts des minoritaires		49 289	65 311

(**) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux Etats financiers X.10.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		1 670 749	21 329 402
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		9 266 815	5 314 900
- Plus-value /(Moins-value) sur cession d'immobilisations		-	-13 080
- Variation des :			
* Stocks		14 597 730	-131 564
* Créances		-5 164 446	-14 862 085
* Autres actifs et prêts au personnel (***)		-3 309 433	1 999 539
* Fournisseurs et autres dettes (***)		3 502 391	-5 632 550
* Autres passifs		-1 687 871	2 269 233
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	XI.1	18 875 935	10 273 795
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		-6 485 362	-5 687 724
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-340 065
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières		13 499	28 080
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	XI.2	-6 471 863	-5 999 709
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts		31 717 000	49 562 365
Remboursement d'emprunts		-30 488 358	-55 344 126
Distributions de dividendes		-13 037 875	-9 254 348
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	XI.3	-11 809 233	-15 036 109
Variation de trésorerie	XI.4	594 839	-10 762 023
Trésorerie au début de l'exercice		3 327 236	14 089 259
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 922 075	3 327 236

(***) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux états financiers XI.1.

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. Présentation du Groupe

SOTIPAPIER est un Groupe composé par trois sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

II. Faits significatifs de la période

- L'Assemblée Générale Ordinaire de la société mère SOTIPAPIER réunie le 30 juin 2020 a décidé de distribuer des dividendes relatifs à l'exercice 2019 pour 12.992.875 DT. Cette distribution a eu lieu le 23 septembre 2020.
- Hypothèse retenue pour la continuité d'exploitation : La société mère SOTIPAPIER continue de renforcer son outil industriel afin de préparer son expansion dans les années à venir, notamment dans les produits papier pour ondulé.
- Impacts significatifs de la pandémie COVID-19 sur la performance et la situation financière du groupe avec une baisse importante de l'activité qui a généré une diminution des revenus de 34% passant de 125.477.725 DT en 2019 à 82.783.073 DT en 2020.
Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks ne présentent pas d'indice de dépréciation.
Certaines créances clients relatifs à la société mère ont fait l'objet d'un report d'échéance et ont été honorées à l'exception de créances totalisant 3.705.015 DT qui ont été totalement provisionnées en 2020.
- Mesures de soutien dont a bénéficié le groupe à travers SOTIPAPIER: La société a bénéficié des reports de remboursement des crédits à moyen terme arrivés à échéance à partir du mois de mars 2020 jusqu'au mois de juin 2020. En effet, un report des échéances de six mois en principal et en intérêts a été appliqué respectivement pour 1.448.049 DT et 383.086 DT.
- Eléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence affectant les actifs, passifs, capitaux propres, résultat net, flux de trésorerie : L'arrêt d'exploitation de nos clients pendant une longue période liée à la pandémie COVID-19 a occasionné une forte baisse de notre chiffre d'affaires et de nos performances. La reprise de l'activité de nos clients a été progressive depuis le mois de juin et s'est améliorée de mois en mois notamment sur le quatrième trimestre 2020.
- La trésorerie du groupe demeure saine et permet à la société d'honorer ses engagements.

La société mère a bénéficié en 2020 d'une indemnisation de 500.000 DT au titre des dégâts subis lors des inondations survenues le 22 septembre 2018 au gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux mesures prévues par le décret gouvernemental N°614 en date du 12 juillet 2019 publié au JORT N°58. En effet, l'article 3 dudit décret a fixé l'indemnisation à 40% de la valeur des dégâts subis avec un plafond de 500.000 DT pour les sociétés n'ayant pas souscrit de contrats d'assurance couvrant le risque d'inondation. N'ayant pas souscrit, préalablement à la

date du sinistre, à un contrat d'assurances couvrant le risque inondation, SOTIPAPIER a déposé, en date du 19 décembre 2019, la demande avec tous les documents exigés par le décret gouvernemental susmentionné auprès de « Tunis Ré » organisme chargé de la gestion du dossier de dédommagement et a bénéficié du plafond de l'indemnisation soit 500.000 DT.

III. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n° 1,
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

IV. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020.

V. Bases de mesures

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

VI. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » ;
- ✓ Les filiales : Société la Tunisienne du Collecte et Tri « TUCOLLECT » et Société Franco-Tunisienne de Collecte et Tri de Déchets Valorisables « SFTC » sur lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industriel	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commercial	80%	Filiale	Intégration globale	80%
SFTC	Commercial	99,5%	Filiale	Intégration globale	99,5%

Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

Au capital de 30.456.416 DT, société mère.

SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI

Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES

Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

VII. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

2- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencements, aménagements et installations	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

3- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

4- Stocks

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

5- Clients & comptes rattachés

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

7- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

9- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs SOTIPAPIER calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite « IDR » qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

VIII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de vente/achats/ dividendes intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

IX. Notes relatives au Bilan

1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans

Le détail des écarts d'acquisition se présente au niveau du groupe SOTIPAPIER comme suit :

Augmentation de capital	2 000 000
<i>Actifs nets après augmentation de capital</i>	<i>1 884 126</i>
Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital	1 874 705
Ecarts d'acquisition	125 295

La société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. Cependant, nous avons amorti les écarts d'acquisition sur une période de 10 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 114.854 DT qui représente la valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2018 et qui tient compte des perspectives d'activité de la société SFTC qui est en arrêt d'exploitation depuis le début de l'année 2019.

2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 1.192.885 DT contre 1.098.093 DT au 31 décembre 2019. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Concession brevet et procédés	177 370	177 370
Logiciel	964 066	892 338
Immobilisations incorporelles en cours	51 449	28 385
Valeur brute	1 192 885	1 098 093
Moins Amortissements	-820 495	-610 557
Total net	372 390	487 536

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après.

3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 102.660.159 DT contre 96.269.589 DT au 31 décembre 2019. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Terrain	204 964	204 964
Constructions	8 727 284	8 727 284
Agencement, aménagement et installations	2 775 769	2 505 077
Outillage industriel	84 390 748	80 602 157
Matériel de transport	3 372 084	3 302 504
Matériel informatique	496 655	457 260
MMB	185 900	183 220
Matériel en cours	2 506 755	287 123
Valeur brute	102 660 159	96 269 589
Moins Amortissements	-66 984 888	-61 695 100
Total net	35 675 271	34 574 489

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions 2020	Reclassements 2020	Valeur brute au 31/12/2020	Amortissement Ant. 31/12/2019	Dotation 2020	Amortiss. Cumulés 31/12/2020	VCN 31/12/2020
Concessions, brevets & procédés	177 370	-	-	177 370	176 938	358	177 296	74
Logiciels	892 338	52 538	19 190	964 066	433 619	209 580	643 199	320 867
Immobilisations incorporelles en cours	28 385	42 254	-19 190	51 449	-	-	-	51 449
Total des immobilisations incorporelles	1 098 093	94 792	-	1 192 885	610 557	209 938	820 495	372 390
Terrains	204 964	-	-	204 964	-	-	-	204 964
Construction	2 683 729	-	-	2 683 729	2 063 864	38 763	2 102 627	581 102
Construction Siège Megrine	2 672 298	-	-	2 672 298	414 754	130 954	545 708	2 126 590
CONSTRUCTION MP2	606 560	-	-	606 560	606 560	-	606 560	-
CONSTRUCTION MP3	808 977	-	-	808 977	761 552	20 417	781 969	27 008
CONST MAG STOK PB+CHAUD	508 512	-	-	508 512	453 985	8 797	462 782	45 730
NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	836 892	-	-	836 892	812 674	5 757	818 431	18 461
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE	610 316	-	-	610 316	364 605	22 342	386 947	223 369
MAT ET OUTILLAGE	62 791 761	3 629 617	158 974	66 580 352	40 150 998	2 963 242	43 114 240	23 466 112
TURBINE A GAZ	5 976 848	-	-	5 976 848	5 976 848	-	5 976 848	-
REVISION GENERAL TURBINE	3 675 474	-	-	3 675 474	2 282 726	606 490	2 889 216	786 258
PRESSE A SABOT	8 158 074	-	-	8 158 074	3 671 857	815 676	4 487 533	3 670 541
Agencements, aménagements et installations	2 505 077	270 692	-	2 775 769	1 758 325	223 508	1 981 833	793 936
MATERIEL ROULANT	3 302 504	69 580	-	3 372 084	1 937 261	390 911	2 328 172	1 043 912
MMB & Matériel Informatique	640 480	42 075	-	682 555	439 091	62 931	502 022	180 533
Immobilisations corporelles en cours	287 123	2 378 606	-158 974	2 506 755	-	-	-	2 506 755
Total des immobilisations corporelles	96 269 589	6 390 570	-	102 660 159	61 695 100	5 289 788	66 984 888	35 675 271
Total	97 367 682	6 485 362	-	103 853 044	62 305 657	5 499 726	67 805 383	36 047 661

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Participations	428 000	428 000
Dépôts et cautionnements	1 565 564	1 579 063
Valeur brute	1 993 564	2 007 063
Moins Provisions	-170 274	-170 274
Total net	1 823 290	1 836 789

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Marina Hôtel	350 000	350 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
Valeur brute	428 000	428 000
Moins Provisions	-170 274	-170 274
Total net	257 726	257 726

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur brute	Valeur brute	Provisions pour dépréciation		
			31/12/2019	Dotations	31/12/2020
Nature des titres	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	Reprises	31/12/2020
Titres de participation :					
Autres participations					
Marina Hôtel	350 000	350 000	145 274	-	145 274
BTS	40 000	40 000	-	-	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-
Total	428 000	428 000	170 274	-	170 274

5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2020 à 21.980.393 DT contre 36.578.123 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	5 978 356	15 888 604
Consommables et pièces de rechange	10 939 982	14 849 870
Produits finis	5 041 950	5 839 649
Stock consommables et PDR en transit	20 105	-
Total	21 980 393	36 578 123
Provision	-830 985	-907 727
Total net	21 149 408	35 670 396

6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2020 à 37.220.916 DT contre 32.056.470 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Clients	10 260 173	8 250 891
Clients douteux	3 775 625	101 862
Clients ventes d'énergie (STEG)	734 623	1 645 324
Effets à recevoir	20 334 724	18 564 411
Chèques en portefeuille	2 115 771	3 493 982
Total	37 220 916	32 056 470
Provision pour dépréciation des comptes clients	-3 775 625	-101 862
Total net	33 445 291	31 954 608

7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 4.182.029 DT contre 860.316 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs locaux débiteurs (a)	112 861	364 245
Personnel-avances et acomptes	57 977	63 677
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 686 321	59 104
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	3 055	48 034
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	91 654	66 799
Débiteurs divers	32 958	7 022
Produits à recevoir	56 982	85 768
Charges constatées d'avance	140 221	165 667
Total	4 182 029	860 316

(a) Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement des factures non parvenues des fournisseurs dans les états financiers de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres actifs courants.

Les rubriques ayant subi un retraitement se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres actifs courants	612 193	248 123	860 316
Total des actifs courants	72 299 118	248 123	72 547 241
Total des actifs	109 197 932	248 123	109 446 055
Fournisseurs et comptes rattachés	7 058 877	248 123	7 307 000
Total des passifs courants	22 005 949	248 123	22 254 072
Total des passifs	32 662 588	248 123	32 910 711
Total des capitaux propres et des passifs	109 197 932	248 123	109 446 055

8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel	28 127	40 407
Placement courant	2 100 000	2 229 236
Total	2 128 127	2 269 643

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

9. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1.961.043 DT contre 1.792.278 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Banques	1 183 064	1 435 404
Effets à l'encaissement	594 706	123 960
Chèques remis à l'encaissement	137 338	98 096
Chèques préavisés	-	97 681
Caisses	45 935	37 137
Total	1 961 043	1 792 278

10. Capitaux propres

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2020 à 64.946.476 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves consolidés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice consolidé	Total
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2019	30 456 416	13 979 553	10 617 831	21 264 091	76 317 891
Réserves consolidés	-	8 271 216	-	-8 271 216	-
Dividendes	-	-	-	-12 992 875	-12 992 875
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	1 621 460	1 621 460
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2020	30 456 416	22 250 769	10 617 831	1 621 460	64 946 476

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0,058 DT contre 0,761 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

En DT	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice consolidé	1 621 460	21 264 091
Nombre moyen pondéré d'actions	27 941 666	27 941 666
Résultat par action	0,058	0,761

Note : Une AGE de la société mère tenue le 31 mai 2019 a décidé de réaliser une augmentation de capital avec la suppression du DPS (réservée pour des cadres). L'augmentation sera opérée à valeur nominale (1,090 DT) de l'action majorée d'une prime d'émission de 4,110 DT par action soit un total de 5,200 DT par action. L'augmentation du capital projetée serait ainsi de 199.136 dinars avec une prime d'émission de 750.872 dinars avec date de jouissance des nouvelles actions prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

A ce jour, cette décision n'a encore pas été réalisée. Néanmoins, l'AGE tenue le 30 juin 2020 a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir pour la finalisation des procédures relatives à ladite augmentation.

La notice ouvrant droit à la souscription à ladite augmentation n'est ni publiée ni éditée à ce jour.

11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à LT au 31/12/19	Échéances à CT au 31/12/19	Nouv. Emprunts 2020	Remboursements 2020	Échéances à - d'1 an au 31/12/20	Échéances à LT au 31/12/20	Durée	Taux
BT 2.750.000 DT	-	275 000	-	137 500	137 500	-	5 ans	TMM+1,25%
ATB 2.750.000 DT	-	275 000	-	275 000	-	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.260.000 DT	126 000	252 000	-	252 000	126 000	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.870.000 DT	356 190	356 190	-	356 190	356 190	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	4 137 143	1 034 286	-	1 034 286	1 034 286	3 102 857	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	4 149 867	680 133	-	335 382	703 162	3 791 456	8 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	1 629 000	181 000	-	181 000	362 000	1 267 000	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	-	-	3 200 000	-	133 334	3 066 666	7 ans	TMM+1,25%
Total	10 398 200	3 053 609	3 200 000	2 571 358	2 852 472	11 227 979		

12. Provisions pour risques et charges

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 412.433 DT contre 258.439 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Indemnité de départ à la retraite	255 421	258 439
Provisions pour risques et charges	157 012	-
Total	412 433	258 439

13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 10.809.391 DT contre 7.307.000 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs locaux (a)	2 769 738	2 548 732
Fournisseurs étrangers	6 062 993	3 598 606
Fournisseurs, effets à payer	802 146	902 690
Fournisseurs, factures non parvenues	1 174 514	256 972
Total	10 809 391	7 307 000

(a) Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement des factures non parvenues des fournisseurs dans les états financiers de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres actifs courants.

CF note IX.7

14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 3.973.329 DT contre 5.616.712 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au personnel	3 267	3 669
Charges à payer pour congés à payer	553 370	537 296
Charges à payer	296 737	244 722
CNSS	579 350	598 090
Etat, impôts et taxes	2 540 215	4 199 708
Créditeurs divers	-	32 777
Retenue UGTT	390	450
Total	3 973 329	5 616 712

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.145.500 DT contre 9.330.360 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Banques	-	2 231
Chèques en circulation	138 968	419 618
Virement émis en cours	-	272 429
Concours bancaires	138 968	694 278
Financement de stock	6 100 000	5 500 000
Échéance CMT à - d'1 an	2 852 472	3 053 609
Intérêts courus	54 060	82 473
Total autres passifs financiers	9 006 532	8 636 082
Total	9 145 500	9 330 360

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	Nouveaux emprunts	Remboursement 2020	31/12/2020
BT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BIAT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BNA	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	-	1 200 000	600 000	600 000
Total	5 500 000	24 200 000	23 600 000	6 100 000

X. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2020 à 82.714.073 DT contre 125.477.725 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Ventes Kraft	50 210 562	72 278 367
Ventes Liner	34 267 852	55 340 283
Ventes Energie	2 424 790	2 682 886
Autres	314 397	449 995
Ristourne	-4 539 688	-5 282 084
Divers vieux papiers	36 160	8 278
Total	82 714 073	125 477 725

2. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2020 à 32.586.748 DT contre 46.692.843 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Variation stock de MP	9 910 922	1 052 952
Achats pâte à papier	14 300 649	34 392 887
Achats vieux papier	8 375 177	11 247 004
Total	32 586 748	46 692 843

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24.272.768 DT contre 30.191.404 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Consommation Gaz	11 862 552	14 299 766
Achats électricité	985 600	874 035
Achats eau	76 546	74 461
Variation stock autres approvisionnement	3 889 110	-2 824 070
Achats pièces de rechange « PDR »	1 828 313	4 513 649
Achats matières consommables	5 494 151	13 024 637
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	116 391	228 926
Achats consommables et PDR en transit	20 105	-
Total	24 272 768	30 191 404

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7.337.250 DT contre 7.172.200 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Salaire de base	3 749 206	4 001 786
Primes	1 668 993	1 335 671
Congés payés	234 891	280 761
Indemnités de stage	29 222	16 098
Charges sociales légales	921 356	938 416
Autres charges de personnel	287 720	154 429
Accidents de travail	100 210	106 313
Rémunération des dirigeants	345 652	338 726
Total	7 337 250	7 172 200

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.266.815 DT contre 5.314.900 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp	5 499 726	5 077 158
Dotations aux provisions de l'écart d'acquisition	-	114 854
Provision pour départ à la retraite	-	102 171
Provisions pour dépréciation de stocks	74 124	47 420
Dotations pour dépréciation des créances clients	3 705 015	-
Provision pour congés payés	16 074	130 866
Provisions pour risques et charges	157 012	-
Total	9 451 951	5 472 469
Reprise provision pour départ à la retraite	-3 018	-
Reprise/provision pour dépréciation des comptes clients	-31 252	-12 311
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	-150 866	-83 651
Reprise/provision pour risques	-	-52 151
Reprise/provision sur autres actifs	-	-9 456
Total net	9 266 815	5 314 900

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2020 à 4.728.538 DT contre 6.355.584 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Locations	132 439	257 909
Entretien et réparations	1 716 997	3 140 749
Assurances	308 623	269 383
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	985 952	988 420
Publicité, publications, relations publiques	382 644	86 719
Transport	317 156	437 314
Déplacements, missions et réceptions	97 945	190 860
Frais postaux et de Télécommunication	53 814	39 150
Services bancaires et assimilés	123 359	148 901
Subventions et dons	121 382	16 211
Jetons de présence	90 000	90 000
Impôts et taxes	397 125	689 968
Pertes ordinaires	1 102	-
Total	4 728 538	6 355 584

Pour le besoin de la comparabilité, les autres pertes ordinaires et les pénalités fiscales d'un montant total de 103.544 DT ont été reclassées au niveau de la rubrique « Autres pertes ordinaires ». CF note X.10

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2.485.194 DT contre 3.789.180 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts/Comptes courants	54 693	58 978
Intérêts/effets escomptés	595 243	1 856 078
Intérêts/Financement de stock	466 644	451 116
Intérêts/CMT	1 122 098	1 433 980
Intérêts/Financements en Dinars	187 964	9 148
Intérêts/Financements en Devises	-	219 854
Total	2 426 642	4 029 154
Pertes de change	138 432	215 743
Gains de change	-79 880	-455 717
Total net	2 485 194	3 789 180

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à 335.523 DT contre 604.449 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des placements	328 554	594 150
Intérêts créditeurs des comptes courants	6 969	10 299
Total	335 523	604 449

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 363.271 DT contre 1.174.151 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	13 080
Autres gains ordinaires	363 271	1 161 071
Total	363 271	1 174 151

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 187.642 DT contre 113.175 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Pénalités fiscales, sociales et douanières	36 840	21 550
Autres pertes ordinaires	148 406	81 994
Total	187 642	113 175

Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement 103.544 DT de la société mère et 9.631 DT de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres charges d'exploitation.

Les rubriques ayant subi un retraitement se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres charges d'exploitation	-6 468 759	113 175	-6 355 584
Total des charges d'exploitation	-97 479 660	113 175	-97 366 485
Résultat d'exploitation	28 012 826	113 175	28 126 001
Autres pertes ordinaires	-	-113 175	-113 175

11. Eléments extraordinaires

Les « éléments extraordinaires » concernent l'indemnisation à hauteur de 500.000 DT des dégâts causés par les inondations qui ont touché toute la région en 2018 (Délégation Bou Argoub, Gouvernorat de Nabeul). Les dégâts concernent essentiellement les stocks de produits finis et de matières consommables.

XI. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Amortissements immob. incorporelles	820 495	610 557	209 938
Amortissements immob. corporelles	66 984 888	61 695 100	5 289 788
Amortissements de l'écart d'acquisition	10 441	10 441	-
Provisions de l'écart d'acquisition	114 854	114 854	-
Provisions sur immob. financières	170 274	170 274	-
Provisions sur stocks	830 985	907 727	-76 742
Provisions clients et comptes rattachés	3 775 625	101 862	3 673 763
Provision pour risques et charges	412 433	258 439	153 994
Charges à payer pour congés à payer	553 370	537 296	16 074
Total	73 673 365	64 406 550	9 266 815

• Variation des stocks

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Stocks	21 980 393	36 578 123	-14 597 730
Total	21 980 393	36 578 123	-14 597 730

• Variation des créances

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Clients	10 260 173	8 250 891	2 009 282
Clients douteux	3 775 625	101 862	3 673 763
Clients ventes d'énergie	734 623	1 645 324	-910 701
Effets à recevoir	20 334 724	18 564 411	1 770 313
Chèques en portefeuille	2 115 771	3 493 982	-1 378 211
Total	37 220 916	32 056 470	5 164 446

• Variation des autres actifs

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	112 861	364 245	-251 384
Personnel-avances et acomptes	57 977	63 677	-5 700
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 686 321	59 104	3 627 217
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	3 055	48 034	-44 979
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	91 654	66 799	24 855
Débiteurs divers	32 958	7 022	25 936
Produits à recevoir	56 982	85 768	-28 786
Charges constatées d'avance	140 221	165 667	-25 446
Total autres actifs courants	4 182 029	860 316	3 321 713
Prêts au personnel	28 127	40 407	-12 280
Autres actifs financiers	28 127	40 407	-12 280
Total autres actifs	4 210 156	900 723	3 309 433

• **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux	2 769 738	2 548 732	221 006
Fournisseurs étrangers	6 062 993	3 598 606	2 464 387
Fournisseurs, effets à payer	802 146	902 690	-100 544
Fournisseurs, factures non parvenues	1 174 514	256 972	917 542
Total	10 809 391	7 307 000	3 502 391

• **Autres passifs**

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Rémunérations dues au personnel	3 267	3 669	-402
Charges à payer	296 737	244 722	52 015
CNSS	579 350	598 090	-18 740
Etat, impôts et taxes	2 540 215	4 199 708	-1 659 493
Créditeurs divers	-	32 777	-32 777
Retenue UGTT	390	450	-60
Total autres passifs courants	3 419 959	5 079 416	-1 659 457
Intérêts courus	54 060	82 472	-28 412
Total autres passifs financiers	54 060	82 472	-28 412
Total autres passifs	3 474 019	5 161 888	-1 687 871

Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement des factures non parvenues des fournisseurs dans les états financiers de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres actifs courants.

Variation en DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres actifs et prêts au personnel	2 247 662	-248 123	1 999 539
Fournisseurs et autres dettes	-5 880 673	248 123	-5 632 550

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

Nature de l'immobilisation	Acquisition en DT
Matériels & outillages industriels	3 629 617
Installations générales, Agencements, Aménagements	270 692
Matériels de transport de bien	69 580
Matériel informatique & MMB	42 075
Logiciels	52 538
Immobilisations incorporelles en cours	42 254
Immobilisations corporelles en cours	2 378 606
Total	6 485 362

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Encaissements des crédits à moyen terme pour un montant de 3.200.000 DT.
- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 2.571.358 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 24.200.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 4.317.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 23.600.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 4.317.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 13.037.875 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2020	Trésorerie à fin 2019	Variation
Liquidités et équivalent	cf. note IX.9	1 961 043	1 792 278	168 765
Placements et autres actifs financiers	cf. note IX.8	2 100 000	2 229 236	-129 236
Concours bancaires	cf. note IX.15	-138 968	-694 278	555 310
Total		3 922 075	3 327 236	594 839

XII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers du Groupe Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

XIII. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires annuels, s'élève à 92.451 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2020.
- Au cours de l'exercice 2018, La SFTC a pris en charge les frais de formation et d'accompagnement de gestion des déchets pour un montant de 255 756 DT totalement payés à la clôture de l'exercice 2018. La facture correspondante n'est parvenue qu'à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant toutes taxes comprises de 304.350 DT. A cette date, le groupe est redevable de payer la société « TRVI » d'un montant de 48 594 DT.
- Le directeur général de SOTIPAPIER a bénéficié au titre de l'exercice 2020 :
 - ✓ D'un salaire net de 217.301 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 345.652 DT.
 - ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction acquise en octobre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2020, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90.000 DT ;

- Le Co-Gérant de TUCOLLECT a bénéficié au titre de l'exercice 2020 d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT, payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT.
- Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de SFTC concernant l'exercice 2020.

XIV. Note sur la pandémie du Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs

La crise mondiale liée à la COVID-19 qui dure depuis un peu plus d'un an, accompagnée par les mesures décrétées par la Tunisie, et l'instauration du confinement général ont induit de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs.

De son côté, le Groupe Sotipapier a vu son activité, au cours de l'exercice 2020, nettement impactée par la pandémie, tel que détaillé au niveau de la note « II. Faits significatifs de la période ».

La pandémie COVID-19 sévit toujours à travers le monde, la rendant susceptible d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des présents états financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer cet impact mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, a connu une nette reprise et ne laisse pas de doute par rapport à une éventuelle baisse significative.

Les états financiers, ci-joints ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

XV. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2020 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	640 255	640 255	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	356 190	356 190	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	13 724 261	13 724 261	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	9 903 621	9 903 621	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	24 624 327	24 624 327				
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XVI. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2020		31/12/2019		Charges	31/12/2020		31/12/2019		Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2020		31/12/2019	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019					
Production vendue	82 714 073	125 477 725			Déstockage de production	797 699	1 639 554							
Production stockée														
Total	82 714 073	125 477 725	Total	797 699	1 639 554	Production de l'exercice	81 916 374	123 838 171						
Production de l'exercice	81 916 374	123 838 171	Coût d'achat Mat. Premières	32 586 748	46 692 843									
			Achat d'approvisionnements	24 272 768	30 191 404									
			consommés											
Total	81 916 374	123 838 171	Total	56 859 516	76 884 247	Marge sur coût matières	25 056 858	46 953 924						
Marge sur coût matières	25 056 858	46 953 924	Autres charges	4 331 413	5 665 616									
Total	25 056 858	46 953 924	Total	4 331 413	5 665 616	Valeur ajoutée brute	20 725 445	41 288 308						
Valeur ajoutée brute	20 725 445	41 288 308	Impôts, taxes et versements assimilés	397 125	689 968									
			Charges de personnel	7 337 250	7 172 200									
Total	20 725 445	41 288 308	Total	7 734 375	7 862 168	Excédent Brut d'exploitation	12 991 070	33 426 140						
Excédent brut d'exploitation	12 991 070	33 426 140	Dotation aux amortissements et aux provisions	9 266 815	5 314 900									
Autres produits ordinaires	433 017	1 188 912	Charges financières	2 485 194	3 789 180									
Produits financiers	335 523	604 449	Autres pertes ordinaires	187 642	113 175									
			Impôts sur le résultat ordinaire	649 210	4 672 844									
Total	13 759 610	35 219 501	Total	12 588 861	13 890 099	Résultat des activités ordinaires après impôt	1 170 749	21 329 402						
Résultat des activités ordinaires après impôt	1 170 749	21 329 402	Élément extraordinaire	500 000	-									
Total	1 170 749	21 329 402	Total	500 000	-	Résultat net de l'exercice	1 670 749	21 329 402						

Tunis, le 16 avril 2021

Messieurs les Actionnaires du Groupe
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 65.168.217 DT (la part du groupe s'élève à 64.946.476 DT) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.670.749 DT (la part du groupe s'élève à 1.621.460 DT).

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

De par leur valeur importante à l'actif (21.149.408 DT au 31 décembre 2020 dont 21.131.882 DT sont relatifs à SOTIPAPIER), de leur nature (nécessitant un soin particulier pour leur inventaire) et du caractère spécifique de leur valorisation, les stocks ont été considérés comme point clés d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du stock de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les produits finis, la pâte à papier et les stocks de pièces de rechange et de consommables ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2020 et au début de 2021 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks en s'assurant de la permanence des méthodes de calcul et de comptabilisation entre la période précédente et celle en cours.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 33.445.291 DT dont 33.439.651 DT sont relatifs à SOTIPAPIER.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du solde client de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- L'examen de la balance auxiliaire client et sa cohérence avec la balance générale ainsi que la revue du délai de remboursement moyen et son évolution par rapport à 2019 ;
- La validation du solde client au 31 décembre 2020 par l'envoi de demandes de confirmations externes à un échantillon représentatif de clients. Les procédures

alternatives qui ont été mises en œuvre pour les cas d'absence de réponses à nos demandes ont consisté en la réconciliation entre le bon de livraison et la facture correspondante ainsi que les encaissements reçus début 2021 le cas échéant.

- L'examen de la provision pour dépréciation des créances douteuses à travers la revue :
 - o De l'ancienneté des créances clients,
 - o De l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), et
 - o De l'existence d'éventuelles garanties et les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers ;

- L'examen des transactions de vente et des avoirs accordés intervenues à la fin de 2020 et au début de 2021 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau de la note « XIV » aux états financiers se rapportant aux incertitudes liées à l'impact éventuel de la pandémie du Covid-19 sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit et Conseil

Abderrahmen FENDRI

Wassim CHAKROUN

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation CAF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actifs			
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition		125 295	125 295
Moins amortissements		-10 441	-10 441
Moins provisions		-114 854	-114 854
	IX.1	-	-
Immobilisations incorporelles		1 192 885	1 098 093
Moins amortissements		-820 495	-610 557
	IX.2	372 390	487 536
Immobilisations corporelles		102 660 159	96 269 589
Moins amortissements		-66 984 888	-61 695 100
	IX.3	35 675 271	34 574 489
Immobilisations financières		1 993 564	2 007 063
Moins provisions		-170 274	-170 274
	IX.4	1 823 290	1 836 789
Total des actifs immobilisés		37 870 951	36 898 814
Total des actifs non courants		37 870 951	36 898 814
Actifs courants			
Stocks		21 980 393	36 578 123
Moins provisions		-830 985	-907 727
	IX.5	21 149 408	35 670 396
Clients et comptes rattachés		37 220 916	32 056 470
Moins provisions		-3 775 625	-101 862
	IX.6	33 445 291	31 954 608
Autres actifs courants (*)		4 182 029	860 316
	IX.7	4 182 029	860 316
Placements et autres actifs financiers	IX.8	2 128 127	2 269 643
Liquidités et équivalents de liquidités	IX.9	1 961 043	1 792 278
Total des actifs courants (*)		62 865 898	72 547 241
Total des actifs (*)		100 736 849	109 446 055

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux états financiers IX.7.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 456 416	30 456 416
Réserves consolidés (part du groupe)		22 250 769	13 979 553
Autres capitaux propres		10 617 831	10 617 831
Résultat de l'exercice (part du groupe)		1 621 460	21 264 091
Total capitaux propres (part du groupe)	IX.10	64 946 476	76 317 891
Part des minoritaires dans les capitaux propres		172 452	152 142
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		49 289	65 311
Intérêts minoritaires		221 741	217 453
Total capitaux propres consolidés		65 168 217	76 535 344
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunt long terme	IX.11	11 227 979	10 398 200
Provision pour risques	IX.12	412 433	258 439
Total des passifs non courants		11 640 412	10 656 639
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	IX.13	10 809 391	7 307 000
Autres passifs courants	IX.14	3 973 329	5 616 712
Concours bancaires et autres passifs financiers	IX.15	9 145 500	9 330 360
Total des passifs courants (*)		23 928 220	22 254 072
Total des passifs (*)		35 568 632	32 910 711
Total des capitaux propres et des passifs (*)		100 736 849	109 446 055

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux états financiers IX.7.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Revenus		82 714 073	125 477 725
Autres produits d'exploitation		69 746	14 761
Total des produits d'exploitation	X.1	82 783 819	125 492 486
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		-797 699	-1 639 554
Achats de marchandises consommées	X.2	-32 586 748	-46 692 843
Achats d'approvisionnements consommés	X.3	-24 272 768	-30 191 404
Charge de personnel	X.4	-7 337 250	-7 172 200
Dotations aux amortissements et aux provisions	X.5	-9 266 815	-5 314 900
Autres charges d'exploitation (**)	X.6	-4 728 538	-6 355 584
Total des charges d'exploitation (**)		-78 989 818	-97 366 485
Résultat d'exploitation (**)		3 794 001	28 126 001
Charges financières nettes	X.7	-2 485 194	-3 789 180
Produits des placements	X.8	335 523	604 449
Autres gains ordinaires	X.9	363 271	1 174 151
Autres pertes ordinaires (**)	X.10	-187 642	-113 175
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 819 959	26 002 246
Impôt sur les bénéfices		-649 210	-4 672 844
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 170 749	21 329 402
Eléments extraordinaires	X.11	500 000	-
Résultat net		1 670 749	21 329 402
Résultat du groupe		1 621 460	21 264 091
Intérêts des minoritaires		49 289	65 311

(**) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux Etats financiers X.10.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		1 670 749	21 329 402
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		9 266 815	5 314 900
- Plus-value /(Moins-value) sur cession d'immobilisations		-	-13 080
- Variation des :			
* Stocks		14 597 730	-131 564
* Créances		-5 164 446	-14 862 085
* Autres actifs et prêts au personnel (***)		-3 309 433	1 999 539
* Fournisseurs et autres dettes (***)		3 502 391	-5 632 550
* Autres passifs		-1 687 871	2 269 233
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	XI.1	18 875 935	10 273 795
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		-6 485 362	-5 687 724
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-340 065
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières		13 499	28 080
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	XI.2	-6 471 863	-5 999 709
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts		31 717 000	49 562 365
Remboursement d'emprunts		-30 488 358	-55 344 126
Distributions de dividendes		-13 037 875	-9 254 348
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	XI.3	-11 809 233	-15 036 109
Variation de trésorerie	XI.4	594 839	-10 762 023
Trésorerie au début de l'exercice		3 327 236	14 089 259
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 922 075	3 327 236

(***) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative au 31 décembre 2019 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux états financiers XI.1.

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. Présentation du Groupe

SOTIPAPIER est un Groupe composé par trois sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

II. Faits significatifs de la période

- L'Assemblée Générale Ordinaire de la société mère SOTIPAPIER réunie le 30 juin 2020 a décidé de distribuer des dividendes relatifs à l'exercice 2019 pour 12.992.875 DT. Cette distribution a eu lieu le 23 septembre 2020.
- Hypothèse retenue pour la continuité d'exploitation : La société mère SOTIPAPIER continue de renforcer son outil industriel afin de préparer son expansion dans les années à venir, notamment dans les produits papier pour ondulé.
- Impacts significatifs de la pandémie COVID-19 sur la performance et la situation financière du groupe avec une baisse importante de l'activité qui a généré une diminution des revenus de 34% passant de 125.477.725 DT en 2019 à 82.783.073 DT en 2020.
Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks ne présentent pas d'indice de dépréciation.
Certaines créances clients relatifs à la société mère ont fait l'objet d'un report d'échéance et ont été honorées à l'exception de créances totalisant 3.705.015 DT qui ont été totalement provisionnées en 2020.
- Mesures de soutien dont a bénéficié le groupe à travers SOTIPAPIER: La société a bénéficié des reports de remboursement des crédits à moyen terme arrivés à échéance à partir du mois de mars 2020 jusqu'au mois de juin 2020. En effet, un report des échéances de six mois en principal et en intérêts a été appliqué respectivement pour 1.448.049 DT et 383.086 DT.
- Eléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence affectant les actifs, passifs, capitaux propres, résultat net, flux de trésorerie : L'arrêt d'exploitation de nos clients pendant une longue période liée à la pandémie COVID-19 a occasionné une forte baisse de notre chiffre d'affaires et de nos performances. La reprise de l'activité de nos clients a été progressive depuis le mois de juin et s'est améliorée de mois en mois notamment sur le quatrième trimestre 2020.
- La trésorerie du groupe demeure saine et permet à la société d'honorer ses engagements.

La société mère a bénéficié en 2020 d'une indemnisation de 500.000 DT au titre des dégâts subis lors des inondations survenues le 22 septembre 2018 au gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux mesures prévues par le décret gouvernemental N°614 en date du 12 juillet 2019 publié au JORT N°58. En effet, l'article 3 dudit décret a fixé l'indemnisation à 40% de la valeur des dégâts subis avec un plafond de 500.000 DT pour les sociétés n'ayant pas souscrit de contrats d'assurance couvrant le risque d'inondation. N'ayant pas souscrit, préalablement à la

date du sinistre, à un contrat d'assurances couvrant le risque inondation, SOTIPAPIER a déposé, en date du 19 décembre 2019, la demande avec tous les documents exigés par le décret gouvernemental susmentionné auprès de « Tunis Ré » organisme chargé de la gestion du dossier de dédommagement et a bénéficié du plafond de l'indemnisation soit 500.000 DT.

III. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n° 1,
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

IV. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020.

V. Bases de mesures

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

VI. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » ;
- ✓ Les filiales : Société la Tunisienne du Collecte et Tri « TUCOLLECT » et Société Franco-Tunisienne de Collecte et Tri de Déchets Valorisables « SFTC » sur lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industriel	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commercial	80%	Filiale	Intégration globale	80%
SFTC	Commercial	99,5%	Filiale	Intégration globale	99,5%

Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

Au capital de 30.456.416 DT, société mère.

SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI

Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES

Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

VII. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

2- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencements, aménagements et installations	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

3- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

4- Stocks

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

5- Clients & comptes rattachés

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

7- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

9- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs SOTIPAPIER calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite « IDR » qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

VIII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de vente/achats/ dividendes intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

IX. Notes relatives au Bilan

1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans

Le détail des écarts d'acquisition se présente au niveau du groupe SOTIPAPIER comme suit :

Augmentation de capital	2 000 000
<i>Actifs nets après augmentation de capital</i>	<i>1 884 126</i>
Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital	1 874 705
Ecarts d'acquisition	125 295

La société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. Cependant, nous avons amorti les écarts d'acquisition sur une période de 10 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 114.854 DT qui représente la valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2018 et qui tient compte des perspectives d'activité de la société SFTC qui est en arrêt d'exploitation depuis le début de l'année 2019.

2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 1.192.885 DT contre 1.098.093 DT au 31 décembre 2019. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Concession brevet et procédés	177 370	177 370
Logiciel	964 066	892 338
Immobilisations incorporelles en cours	51 449	28 385
Valeur brute	1 192 885	1 098 093
Moins Amortissements	-820 495	-610 557
Total net	372 390	487 536

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après.

3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 102.660.159 DT contre 96.269.589 DT au 31 décembre 2019. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Terrain	204 964	204 964
Constructions	8 727 284	8 727 284
Agencement, aménagement et installations	2 775 769	2 505 077
Outillage industriel	84 390 748	80 602 157
Matériel de transport	3 372 084	3 302 504
Matériel informatique	496 655	457 260
MMB	185 900	183 220
Matériel en cours	2 506 755	287 123
Valeur brute	102 660 159	96 269 589
Moins Amortissements	-66 984 888	-61 695 100
Total net	35 675 271	34 574 489

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions 2020	Reclassements 2020	Valeur brute au 31/12/2020	Amortissement Ant. 31/12/2019	Dotation 2020	Amortiss. Cumulés 31/12/2020	VCN 31/12/2020
Concessions, brevets & procédés	177 370	-	-	177 370	176 938	358	177 296	74
Logiciels	892 338	52 538	19 190	964 066	433 619	209 580	643 199	320 867
Immobilisations incorporelles en cours	28 385	42 254	-19 190	51 449	-	-	-	51 449
Total des immobilisations incorporelles	1 098 093	94 792	-	1 192 885	610 557	209 938	820 495	372 390
Terrains	204 964	-	-	204 964	-	-	-	204 964
Construction	2 683 729	-	-	2 683 729	2 063 864	38 763	2 102 627	581 102
Construction Siège Megrine	2 672 298	-	-	2 672 298	414 754	130 954	545 708	2 126 590
CONSTRUCTION MP2	606 560	-	-	606 560	606 560	-	606 560	-
CONSTRUCTION MP3	808 977	-	-	808 977	761 552	20 417	781 969	27 008
CONST MAG STOK PB+CHAUD	508 512	-	-	508 512	453 985	8 797	462 782	45 730
NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	836 892	-	-	836 892	812 674	5 757	818 431	18 461
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE	610 316	-	-	610 316	364 605	22 342	386 947	223 369
MAT ET OUTILLAGE	62 791 761	3 629 617	158 974	66 580 352	40 150 998	2 963 242	43 114 240	23 466 112
TURBINE A GAZ	5 976 848	-	-	5 976 848	5 976 848	-	5 976 848	-
REVISION GENERAL TURBINE	3 675 474	-	-	3 675 474	2 282 726	606 490	2 889 216	786 258
PRESSE A SABOT	8 158 074	-	-	8 158 074	3 671 857	815 676	4 487 533	3 670 541
Agencements, aménagements et installations	2 505 077	270 692	-	2 775 769	1 758 325	223 508	1 981 833	793 936
MATERIEL ROULANT	3 302 504	69 580	-	3 372 084	1 937 261	390 911	2 328 172	1 043 912
MMB & Matériel Informatique	640 480	42 075	-	682 555	439 091	62 931	502 022	180 533
Immobilisations corporelles en cours	287 123	2 378 606	-158 974	2 506 755	-	-	-	2 506 755
Total des immobilisations corporelles	96 269 589	6 390 570	-	102 660 159	61 695 100	5 289 788	66 984 888	35 675 271
Total	97 367 682	6 485 362	-	103 853 044	62 305 657	5 499 726	67 805 383	36 047 661

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Participations	428 000	428 000
Dépôts et cautionnements	1 565 564	1 579 063
Valeur brute	1 993 564	2 007 063
Moins Provisions	-170 274	-170 274
Total net	1 823 290	1 836 789

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Marina Hôtel	350 000	350 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
Valeur brute	428 000	428 000
Moins Provisions	-170 274	-170 274
Total net	257 726	257 726

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur brute	Valeur brute	Provisions pour dépréciation		
			31/12/2019	Dotations	31/12/2020
Nature des titres	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	Reprises	31/12/2020
Titres de participation :					
Autres participations					
Marina Hôtel	350 000	350 000	145 274	-	145 274
BTS	40 000	40 000	-	-	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-
Total	428 000	428 000	170 274	-	170 274

5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2020 à 21.980.393 DT contre 36.578.123 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	5 978 356	15 888 604
Consommables et pièces de rechange	10 939 982	14 849 870
Produits finis	5 041 950	5 839 649
Stock consommables et PDR en transit	20 105	-
Total	21 980 393	36 578 123
Provision	-830 985	-907 727
Total net	21 149 408	35 670 396

6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2020 à 37.220.916 DT contre 32.056.470 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Clients	10 260 173	8 250 891
Clients douteux	3 775 625	101 862
Clients ventes d'énergie (STEG)	734 623	1 645 324
Effets à recevoir	20 334 724	18 564 411
Chèques en portefeuille	2 115 771	3 493 982
Total	37 220 916	32 056 470
Provision pour dépréciation des comptes clients	-3 775 625	-101 862
Total net	33 445 291	31 954 608

7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 4.182.029 DT contre 860.316 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs locaux débiteurs (a)	112 861	364 245
Personnel-avances et acomptes	57 977	63 677
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 686 321	59 104
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	3 055	48 034
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	91 654	66 799
Débiteurs divers	32 958	7 022
Produits à recevoir	56 982	85 768
Charges constatées d'avance	140 221	165 667
Total	4 182 029	860 316

(a) Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement des factures non parvenues des fournisseurs dans les états financiers de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres actifs courants.

Les rubriques ayant subi un retraitement se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres actifs courants	612 193	248 123	860 316
Total des actifs courants	72 299 118	248 123	72 547 241
Total des actifs	109 197 932	248 123	109 446 055
Fournisseurs et comptes rattachés	7 058 877	248 123	7 307 000
Total des passifs courants	22 005 949	248 123	22 254 072
Total des passifs	32 662 588	248 123	32 910 711
Total des capitaux propres et des passifs	109 197 932	248 123	109 446 055

8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel	28 127	40 407
Placement courant	2 100 000	2 229 236
Total	2 128 127	2 269 643

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

9. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1.961.043 DT contre 1.792.278 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Banques	1 183 064	1 435 404
Effets à l'encaissement	594 706	123 960
Chèques remis à l'encaissement	137 338	98 096
Chèques préavisés	-	97 681
Caisses	45 935	37 137
Total	1 961 043	1 792 278

10. Capitaux propres

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2020 à 64.946.476 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves consolidés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice consolidé	Total
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2019	30 456 416	13 979 553	10 617 831	21 264 091	76 317 891
Réserves consolidés	-	8 271 216	-	-8 271 216	-
Dividendes	-	-	-	-12 992 875	-12 992 875
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	1 621 460	1 621 460
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2020	30 456 416	22 250 769	10 617 831	1 621 460	64 946 476

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0,058 DT contre 0,761 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

En DT	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice consolidé	1 621 460	21 264 091
Nombre moyen pondéré d'actions	27 941 666	27 941 666
Résultat par action	0,058	0,761

Note : Une AGE de la société mère tenue le 31 mai 2019 a décidé de réaliser une augmentation de capital avec la suppression du DPS (réservée pour des cadres). L'augmentation sera opérée à valeur nominale (1,090 DT) de l'action majorée d'une prime d'émission de 4,110 DT par action soit un total de 5,200 DT par action. L'augmentation du capital projetée serait ainsi de 199.136 dinars avec une prime d'émission de 750.872 dinars avec date de jouissance des nouvelles actions prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

A ce jour, cette décision n'a encore pas été réalisée. Néanmoins, l'AGE tenue le 30 juin 2020 a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir pour la finalisation des procédures relatives à ladite augmentation.

La notice ouvrant droit à la souscription à ladite augmentation n'est ni publiée ni éditée à ce jour.

11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à LT au 31/12/19	Échéances à CT au 31/12/19	Nouv. Emprunts 2020	Remboursements 2020	Échéances à - d'1 an au 31/12/20	Échéances à LT au 31/12/20	Durée	Taux
BT 2.750.000 DT	-	275 000	-	137 500	137 500	-	5 ans	TMM+1,25%
ATB 2.750.000 DT	-	275 000	-	275 000	-	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.260.000 DT	126 000	252 000	-	252 000	126 000	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.870.000 DT	356 190	356 190	-	356 190	356 190	-	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	4 137 143	1 034 286	-	1 034 286	1 034 286	3 102 857	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	4 149 867	680 133	-	335 382	703 162	3 791 456	8 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	1 629 000	181 000	-	181 000	362 000	1 267 000	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	-	-	3 200 000	-	133 334	3 066 666	7 ans	TMM+1,25%
Total	10 398 200	3 053 609	3 200 000	2 571 358	2 852 472	11 227 979		

12. Provisions pour risques et charges

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 412.433 DT contre 258.439 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Indemnité de départ à la retraite	255 421	258 439
Provisions pour risques et charges	157 012	-
Total	412 433	258 439

13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 10.809.391 DT contre 7.307.000 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs locaux (a)	2 769 738	2 548 732
Fournisseurs étrangers	6 062 993	3 598 606
Fournisseurs, effets à payer	802 146	902 690
Fournisseurs, factures non parvenues	1 174 514	256 972
Total	10 809 391	7 307 000

(a) Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement des factures non parvenues des fournisseurs dans les états financiers de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres actifs courants.

CF note IX.7

14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2020 à 3.973.329 DT contre 5.616.712 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au personnel	3 267	3 669
Charges à payer pour congés à payer	553 370	537 296
Charges à payer	296 737	244 722
CNSS	579 350	598 090
Etat, impôts et taxes	2 540 215	4 199 708
Créditeurs divers	-	32 777
Retenue UGTT	390	450
Total	3 973 329	5 616 712

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.145.500 DT contre 9.330.360 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Banques	-	2 231
Chèques en circulation	138 968	419 618
Virement émis en cours	-	272 429
Concours bancaires	138 968	694 278
Financement de stock	6 100 000	5 500 000
Échéance CMT à - d'1 an	2 852 472	3 053 609
Intérêts courus	54 060	82 473
Total autres passifs financiers	9 006 532	8 636 082
Total	9 145 500	9 330 360

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	Nouveaux emprunts	Remboursement 2020	31/12/2020
BT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BIAT	1 750 000	7 000 000	7 000 000	1 750 000
BNA	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	-	1 200 000	600 000	600 000
Total	5 500 000	24 200 000	23 600 000	6 100 000

X. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2020 à 82.714.073 DT contre 125.477.725 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Ventes Kraft	50 210 562	72 278 367
Ventes Liner	34 267 852	55 340 283
Ventes Energie	2 424 790	2 682 886
Autres	314 397	449 995
Ristourne	-4 539 688	-5 282 084
Divers vieux papiers	36 160	8 278
Total	82 714 073	125 477 725

2. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2020 à 32.586.748 DT contre 46.692.843 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Variation stock de MP	9 910 922	1 052 952
Achats pâte à papier	14 300 649	34 392 887
Achats vieux papier	8 375 177	11 247 004
Total	32 586 748	46 692 843

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24.272.768 DT contre 30.191.404 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Consommation Gaz	11 862 552	14 299 766
Achats électricité	985 600	874 035
Achats eau	76 546	74 461
Variation stock autres approvisionnement	3 889 110	-2 824 070
Achats pièces de rechange « PDR »	1 828 313	4 513 649
Achats matières consommables	5 494 151	13 024 637
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	116 391	228 926
Achats consommables et PDR en transit	20 105	-
Total	24 272 768	30 191 404

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7.337.250 DT contre 7.172.200 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Salaire de base	3 749 206	4 001 786
Primes	1 668 993	1 335 671
Congés payés	234 891	280 761
Indemnités de stage	29 222	16 098
Charges sociales légales	921 356	938 416
Autres charges de personnel	287 720	154 429
Accidents de travail	100 210	106 313
Rémunération des dirigeants	345 652	338 726
Total	7 337 250	7 172 200

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.266.815 DT contre 5.314.900 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp	5 499 726	5 077 158
Dotations aux provisions de l'écart d'acquisition	-	114 854
Provision pour départ à la retraite	-	102 171
Provisions pour dépréciation de stocks	74 124	47 420
Dotations pour dépréciation des créances clients	3 705 015	-
Provision pour congés payés	16 074	130 866
Provisions pour risques et charges	157 012	-
Total	9 451 951	5 472 469
Reprise provision pour départ à la retraite	-3 018	-
Reprise/provision pour dépréciation des comptes clients	-31 252	-12 311
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	-150 866	-83 651
Reprise/provision pour risques	-	-52 151
Reprise/provision sur autres actifs	-	-9 456
Total net	9 266 815	5 314 900

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2020 à 4.728.538 DT contre 6.355.584 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Locations	132 439	257 909
Entretien et réparations	1 716 997	3 140 749
Assurances	308 623	269 383
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	985 952	988 420
Publicité, publications, relations publiques	382 644	86 719
Transport	317 156	437 314
Déplacements, missions et réceptions	97 945	190 860
Frais postaux et de Télécommunication	53 814	39 150
Services bancaires et assimilés	123 359	148 901
Subventions et dons	121 382	16 211
Jetons de présence	90 000	90 000
Impôts et taxes	397 125	689 968
Pertes ordinaires	1 102	-
Total	4 728 538	6 355 584

Pour le besoin de la comparabilité, les autres pertes ordinaires et les pénalités fiscales d'un montant total de 103.544 DT ont été reclassées au niveau de la rubrique « Autres pertes ordinaires ». CF note X.10

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2.485.194 DT contre 3.789.180 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts/Comptes courants	54 693	58 978
Intérêts/effets escomptés	595 243	1 856 078
Intérêts/Financement de stock	466 644	451 116
Intérêts/CMT	1 122 098	1 433 980
Intérêts/Financements en Dinars	187 964	9 148
Intérêts/Financements en Devises	-	219 854
Total	2 426 642	4 029 154
Pertes de change	138 432	215 743
Gains de change	-79 880	-455 717
Total net	2 485 194	3 789 180

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à 335.523 DT contre 604.449 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des placements	328 554	594 150
Intérêts créditeurs des comptes courants	6 969	10 299
Total	335 523	604 449

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 363.271 DT contre 1.174.151 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	13 080
Autres gains ordinaires	363 271	1 161 071
Total	363 271	1 174 151

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 187.642 DT contre 113.175 DT au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Pénalités fiscales, sociales et douanières	36 840	21 550
Autres pertes ordinaires	148 406	81 994
Total	187 642	113 175

Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement 103.544 DT de la société mère et 9.631 DT de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres charges d'exploitation.

Les rubriques ayant subi un retraitement se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres charges d'exploitation	-6 468 759	113 175	-6 355 584
Total des charges d'exploitation	-97 479 660	113 175	-97 366 485
Résultat d'exploitation	28 012 826	113 175	28 126 001
Autres pertes ordinaires	-	-113 175	-113 175

11. Eléments extraordinaires

Les « éléments extraordinaires » concernent l'indemnisation à hauteur de 500.000 DT des dégâts causés par les inondations qui ont touché toute la région en 2018 (Délégation Bou Argoub, Gouvernorat de Nabeul). Les dégâts concernent essentiellement les stocks de produits finis et de matières consommables.

XI. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Amortissements immob. incorporelles	820 495	610 557	209 938
Amortissements immob. corporelles	66 984 888	61 695 100	5 289 788
Amortissements de l'écart d'acquisition	10 441	10 441	-
Provisions de l'écart d'acquisition	114 854	114 854	-
Provisions sur immob. financières	170 274	170 274	-
Provisions sur stocks	830 985	907 727	-76 742
Provisions clients et comptes rattachés	3 775 625	101 862	3 673 763
Provision pour risques et charges	412 433	258 439	153 994
Charges à payer pour congés à payer	553 370	537 296	16 074
Total	73 673 365	64 406 550	9 266 815

• Variation des stocks

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Stocks	21 980 393	36 578 123	-14 597 730
Total	21 980 393	36 578 123	-14 597 730

• Variation des créances

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Clients	10 260 173	8 250 891	2 009 282
Clients douteux	3 775 625	101 862	3 673 763
Clients ventes d'énergie	734 623	1 645 324	-910 701
Effets à recevoir	20 334 724	18 564 411	1 770 313
Chèques en portefeuille	2 115 771	3 493 982	-1 378 211
Total	37 220 916	32 056 470	5 164 446

• Variation des autres actifs

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	112 861	364 245	-251 384
Personnel-avances et acomptes	57 977	63 677	-5 700
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 686 321	59 104	3 627 217
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	3 055	48 034	-44 979
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	91 654	66 799	24 855
Débiteurs divers	32 958	7 022	25 936
Produits à recevoir	56 982	85 768	-28 786
Charges constatées d'avance	140 221	165 667	-25 446
Total autres actifs courants	4 182 029	860 316	3 321 713
Prêts au personnel	28 127	40 407	-12 280
Autres actifs financiers	28 127	40 407	-12 280
Total autres actifs	4 210 156	900 723	3 309 433

• **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux	2 769 738	2 548 732	221 006
Fournisseurs étrangers	6 062 993	3 598 606	2 464 387
Fournisseurs, effets à payer	802 146	902 690	-100 544
Fournisseurs, factures non parvenues	1 174 514	256 972	917 542
Total	10 809 391	7 307 000	3 502 391

• **Autres passifs**

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Rémunérations dues au personnel	3 267	3 669	-402
Charges à payer	296 737	244 722	52 015
CNSS	579 350	598 090	-18 740
Etat, impôts et taxes	2 540 215	4 199 708	-1 659 493
Créditeurs divers	-	32 777	-32 777
Retenue UGTT	390	450	-60
Total autres passifs courants	3 419 959	5 079 416	-1 659 457
Intérêts courus	54 060	82 472	-28 412
Total autres passifs financiers	54 060	82 472	-28 412
Total autres passifs	3 474 019	5 161 888	-1 687 871

Le retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2019 est lié au reclassement des factures non parvenues des fournisseurs dans les états financiers de la filiale SFTC, qui étaient présentées au 31 décembre 2019 parmi les autres actifs courants.

Variation en DT	31/12/2019 (avant reclassement)	Reclassement	31/12/2019 (retraité)
Autres actifs et prêts au personnel	2 247 662	-248 123	1 999 539
Fournisseurs et autres dettes	-5 880 673	248 123	-5 632 550

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

Nature de l'immobilisation	Acquisition en DT
Matériels & outillages industriels	3 629 617
Installations générales, Agencements, Aménagements	270 692
Matériels de transport de bien	69 580
Matériel informatique & MMB	42 075
Logiciels	52 538
Immobilisations incorporelles en cours	42 254
Immobilisations corporelles en cours	2 378 606
Total	6 485 362

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Encaissements des crédits à moyen terme pour un montant de 3.200.000 DT.
- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 2.571.358 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 24.200.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 4.317.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 23.600.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 4.317.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 13.037.875 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2020	Trésorerie à fin 2019	Variation
Liquidités et équivalent	cf. note IX.9	1 961 043	1 792 278	168 765
Placements et autres actifs financiers	cf. note IX.8	2 100 000	2 229 236	-129 236
Concours bancaires	cf. note IX.15	-138 968	-694 278	555 310
Total		3 922 075	3 327 236	594 839

XII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers du Groupe Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

XIII. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires annuels, s'élève à 92.451 DT. La dette liée à ces facturations est nulle au 31 décembre 2020.
- Au cours de l'exercice 2018, La SFTC a pris en charge les frais de formation et d'accompagnement de gestion des déchets pour un montant de 255 756 DT totalement payés à la clôture de l'exercice 2018. La facture correspondante n'est parvenue qu'à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant toutes taxes comprises de 304.350 DT. A cette date, le groupe est redevable de payer la société « TRVI » d'un montant de 48 594 DT.
- Le directeur général de SOTIPAPIER a bénéficié au titre de l'exercice 2020 :
 - ✓ D'un salaire net de 217.301 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 345.652 DT.
 - ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction acquise en octobre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2020, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90.000 DT ;

- Le Co-Gérant de TUCOLLECT a bénéficié au titre de l'exercice 2020 d'une rémunération annuelle brute de 27.750 DT, payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT.
- Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de SFTC concernant l'exercice 2020.

XIV. Note sur la pandémie du Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs

La crise mondiale liée à la COVID-19 qui dure depuis un peu plus d'un an, accompagnée par les mesures décrétées par la Tunisie, et l'instauration du confinement général ont induit de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs.

De son côté, le Groupe Sotipapier a vu son activité, au cours de l'exercice 2020, nettement impactée par la pandémie, tel que détaillé au niveau de la note « II. Faits significatifs de la période ».

La pandémie COVID-19 sévit toujours à travers le monde, la rendant susceptible d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des présents états financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer cet impact mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, a connu une nette reprise et ne laisse pas de doute par rapport à une éventuelle baisse significative.

Les états financiers, ci-joints ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

XV. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2020 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	640 255	640 255	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	356 190	356 190	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	13 724 261	13 724 261	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	9 903 621	9 903 621	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	24 624 327	24 624 327				
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XVI. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2020		31/12/2019		Charges	31/12/2020		31/12/2019		Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2020		31/12/2019	
Production vendue	82 714 073	125 477 725			Déstockage de production	797 699	1 639 554							
Production stockée														
Total	82 714 073	125 477 725			Total	797 699	1 639 554	Production de l'exercice	81 916 374	123 838 171				
Production de l'exercice	81 916 374	123 838 171			Coût d'achat Mat. Premières	32 586 748	46 692 843							
					Achat d'approvisionnements	24 272 768	30 191 404							
					consommés									
Total	81 916 374	123 838 171			Total	56 859 516	76 884 247	Marge sur coût matières	25 056 858	46 953 924				
Marge sur coût matières	25 056 858	46 953 924			Autres charges	4 331 413	5 665 616							
Total	25 056 858	46 953 924			Total	4 331 413	5 665 616	Valeur ajoutée brute	20 725 445	41 288 308				
Valeur ajoutée brute	20 725 445	41 288 308			Impôts, taxes et versements assimilés	397 125	689 968							
					Charges de personnel	7 337 250	7 172 200							
Total	20 725 445	41 288 308			Total	7 734 375	7 862 168	Excédent Brut d'exploitation	12 991 070	33 426 140				
Excédent brut d'exploitation	12 991 070	33 426 140			Dotation aux amortissements et aux provisions	9 266 815	5 314 900							
Autres produits ordinaires	433 017	1 188 912			Charges financières	2 485 194	3 789 180							
Produits financiers	335 523	604 449			Autres pertes ordinaires	187 642	113 175							
					Impôts sur le résultat ordinaire	649 210	4 672 844							
Total	13 759 610	35 219 501			Total	12 588 861	13 890 099	Résultat des activités ordinaires après impôt	1 170 749	21 329 402				
Résultat des activités ordinaires après impôt	1 170 749	21 329 402			Élément extraordinaire	500 000	-							
Total	1 170 749	21 329 402			Total	500 000	-	Résultat net de l'exercice	1 670 749	21 329 402				

Tunis, le 16 avril 2021

Messieurs les Actionnaires du Groupe
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 65.168.217 DT (la part du groupe s'élève à 64.946.476 DT) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.670.749 DT (la part du groupe s'élève à 1.621.460 DT).

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

De par leur valeur importante à l'actif (21.149.408 DT au 31 décembre 2020 dont 21.131.882 DT sont relatifs à SOTIPAPIER), de leur nature (nécessitant un soin particulier pour leur inventaire) et du caractère spécifique de leur valorisation, les stocks ont été considérés comme point clés d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du stock de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les produits finis, la pâte à papier et les stocks de pièces de rechange et de consommables ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2020 et au début de 2021 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks en s'assurant de la permanence des méthodes de calcul et de comptabilisation entre la période précédente et celle en cours.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 33.445.291 DT dont 33.439.651 DT sont relatifs à SOTIPAPIER.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du solde client de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- L'examen de la balance auxiliaire client et sa cohérence avec la balance générale ainsi que la revue du délai de remboursement moyen et son évolution par rapport à 2019 ;
- La validation du solde client au 31 décembre 2020 par l'envoi de demandes de confirmations externes à un échantillon représentatif de clients. Les procédures

alternatives qui ont été mises en œuvre pour les cas d'absence de réponses à nos demandes ont consisté en la réconciliation entre le bon de livraison et la facture correspondante ainsi que les encaissements reçus début 2021 le cas échéant.

- L'examen de la provision pour dépréciation des créances douteuses à travers la revue :
 - o De l'ancienneté des créances clients,
 - o De l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), et
 - o De l'existence d'éventuelles garanties et les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers ;

- L'examen des transactions de vente et des avoirs accordés intervenues à la fin de 2020 et au début de 2021 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau de la note « XIV » aux états financiers se rapportant aux incertitudes liées à l'impact éventuel de la pandémie du Covid-19 sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit et Conseil

Abderrahmen FENDRI

Wassim CHAKROUN

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.878.240, un actif net de D : 1.841.630 et un bénéfice de D : 56.751.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par « OFFICE PLAST » représentent à la clôture de l'exercice 10,60% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% Fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport.

Tunis, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>1 807 940</u>	<u>2 158 661</u>
Actions et droits rattachés		1 807 940	2 158 661
Placements monétaires et disponibilités		<u>10 135</u>	<u>54 382</u>
Placements monétaires	5	10 135	54 382
Créances d'exploitation	6	<u>60 165</u>	<u>32 998</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 878 240</u>	<u>2 246 041</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	7 982	8 606
Autres créditeurs divers	8	28 628	41 468
TOTAL PASSIF		<u>36 610</u>	<u>50 074</u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 840 669	2 157 610
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		961	38 357
ACTIF NET		<u>1 841 630</u>	<u>2 195 967</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 878 240</u>	<u>2 246 041</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	31 665	68 918
Dividendes		31 665	68 918
Revenus des placements monétaires	11	3 036	3 663
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 701	72 581
Charges de gestion des placements	12	(30 579)	(32 587)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 122	39 994
Autres charges	13	(1 974)	(2 109)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 148	37 885
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 187)	472
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		961	38 357
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 187	(472)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		30 869	(68 113)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		41 349	76 758
Frais de négociation de titres		(17 615)	(19 535)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		56 751	26 995

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	56 751	26 995
Résultat d'exploitation	2 148	37 885
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 869	(68 113)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 349	76 758
Frais de négociation de titres	(17 615)	(19 535)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(411 088)	758 592
Souscriptions		
- Capital	725 879	1 592 238
- Régularisation des sommes non distribuables	(37 489)	28 158
- Régularisation des sommes distribuables	(2 937)	11 550
Rachats		
- Capital	(1 140 072)	(845 926)
- Régularisation des sommes non distribuables	41 781	(16 350)
- Régularisation des sommes distribuables	1 750	(11 078)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(354 337)	785 587
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 195 967	1 410 380
En fin de l'exercice	1 841 630	2 195 967
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	10 882	7 091
En fin de l'exercice	8 793	10 882
VALEUR LIQUIDATIVE	209,443	201,798
TAUX DE RENDEMENT	3,79%	1,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 1.807.940 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 768 071	1 807 940	98,17%
ADWYA	26 627	102 685	117 878	6,40%
AIR LIQUIDE	475	34 441	36 972	2,01%
ATTIJARI BANK	56	1 577	1 555	0,08%
ASS MAGHREBIA	300	16 650	17 445	0,95%
ATB	6 000	18 390	17 118	0,93%
CARTHAGE CEMENT	15 115	22 482	28 220	1,53%
CELLCOM	6 350	33 144	30 855	1,68%
DELICE HOLDING	2 000	28 825	29 694	1,61%
EURO-CYCLES	7 000	157 605	179 830	9,76%
MAGASIN GENERAL	1 603	55 592	31 082	1,69%
ELECTROSTAR	3 000	3 871	3 570	0,19%
MPBS	3 000	14 622	11 859	0,64%
OFFICE PLAST	93 848	236 764	195 204	10,60%
ONE TECH HOLDING	12 413	151 424	149 043	8,09%
P.G.H	7 220	80 254	74 864	4,07%
SAH	12 000	124 269	147 348	8,00%
SANIMED	91 213	161 737	174 217	9,46%
SFBT	8 000	138 366	152 080	8,26%
SIAME	20 000	75 500	80 380	4,36%
SOCIETE LANDOR	6 057	51 415	44 113	2,40%
UADH	23 000	49 129	63 986	3,47%
SOTUVER	11 541	73 918	80 625	4,38%
STB	1 000	3 370	3 341	0,18%
TELNET HOLDING	14 908	121 894	125 108	6,79%
SOTUV NG J01012021	1 764	10 147	11 553	0,63%
TOTAL		1 768 071	1 807 940	98,17%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	2 149 661	9 000	2 158 661	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	3 258 832		3 258 832	
Cessions de l'exercice				
Actions	(3 640 421)		(3 640 421)	41 349
Variation des plus ou moins value latentes		30 869	30 869	
Soldes au 31 décembre 2020	1 768 071	39 869	1 807 940	41 349

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 10.135 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	9 040	10 135	0,55%
TOTAL	9 040	10 135	0,55%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 60.165, contre D : 32.998 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Vente de titres à encaisser	60 094	32 955
Autres	71	43
Total	60 165	32 998

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.982, contre D : 8.606 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	7 369	7 944
Rémunération du dépositaire	613	662
Total	<u>7 982</u>	<u>8 606</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 28.628, contre D : 41.468 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	176	192
Retenues à la source	92	101
Achat de titres à décaisser	28 360	41 175
Total	<u>28 628</u>	<u>41 468</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	2 157 610
Nombre de parts	10 882
Nombre de copropriétaires	76

Souscriptions réalisées

Montant	725 879
Nombre de parts émises	3 661
Nombre de copropriétaires nouveaux	11

Rachats effectués

Montant	(1 140 072)
Nombre de parts rachetées	(5 750)
Nombre de copropriétaires sortants	(19)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 349
Régularisation des sommes non distribuables	11 655
Frais de négociation de titres	(17 615)
Résultat incorporé à la V.L	38 357
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(7 363)

Capital au 31-12-2020

Montant	1 840 669
Nombre de parts	8 793
Nombre de copropriétaires	68

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 31.665, contre D : 68.918 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Dividendes</u>		
Des actions admises à la cote	31 665	68 918
TOTAL	31 665	68 918

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.036, contre D : 3.663 au 31 décembre 2019 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 30.579, contre D : 32.587 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	28 115	30 045
Rémunération du dépositaire	2 464	2 542
Total	<u>30 579</u>	<u>32 587</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 1.974, contre D : 2.109 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 969	2 104
Autres	5	5
Total	<u>1 974</u>	<u>2 109</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,946	6,670	6,476	4,448	3,539
Charges de gestion des placements	(3,478)	(2,995)	(3,647)	(2,589)	(2,081)
Revenus net des placements	<u>0,469</u>	<u>3,675</u>	<u>2,829</u>	<u>1,860</u>	<u>1,458</u>
Autres charges	(0,224)	(0,194)	(0,233)	(0,161)	(0,118)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,244</u>	<u>3,481</u>	<u>2,596</u>	<u>1,699</u>	<u>1,340</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,135)	0,043	(0,563)	(0,099)	0,639

Sommes distribuables de l'exercice	0,109	3,525	2,033	1,600	1,979
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,511	(6,259)	2,236	12,362	4,532
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,702	7,054	27,332	9,143	11,026
Frais de négociation de titres	(2,003)	(1,795)	(2,317)	(1,400)	(1,348)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,210	(1,001)	27,252	20,105	14,209
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,454	2,481	29,848	21,804	15,550
Résultat non distribuable de l'exercice	6,210	(1,001)	27,252	20,105	14,209
Régularisation du résultat non distribuable	1,325	0,377	(3,268)	0,067	3,354
Sommes non distribuables de l'exercice	7,535	(0,624)	23,983	20,172	17,563
Valeur liquidative	209,443	201,798	198,898	172,881	151,108
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,69%	1,49%	1,96%	1,60%	1,47%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,10%	0,13%	0,10%	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,05%	1,76%	1,09%	0,99%	1,40%

14,2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.,

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 HT à partir de la troisième année.

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 811.346, un actif net de D : 789.409 et un déficit de D : 11.847.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 18,88% du total des actifs se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>633 803</u>	<u>972 518</u>
Actions et droits rattachés		609 581	913 383
Titres des Organismes de Placement Collectif		24 222	59 135
Placements monétaires et disponibilités		<u>153 167</u>	<u>245 110</u>
Placements monétaires	5	153 167	245 110
Créances d'exploitation	6	<u>24 376</u>	<u>18 076</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>811 346</u></u>	<u><u>1 235 704</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	3 787	6 038
Autres créditeurs divers	8	18 150	14 978
TOTAL PASSIF		<u><u>21 937</u></u>	<u><u>21 016</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	788 571	1 204 333
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		838	10 355
ACTIF NET		<u><u>789 409</u></u>	<u><u>1 214 688</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>811 346</u></u>	<u><u>1 235 704</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	13 266	31 705
Dividendes		13 266	31 705
Revenus des placements monétaires	11	3 046	4 146
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 312	35 851
Charges de gestion des placements	12	(16 506)	(24 161)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(194)	11 690
Autres charges	13	(835)	(1 235)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 029)	10 455
Régularisation du résultat d'exploitation		1 867	(100)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		838	10 355
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 867)	100
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		46 233	(45 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(51 802)	40 182
Frais de négociation de titres		(5 249)	(8 449)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 847)	(3 123)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(11 847)	(3 123)
Résultat d'exploitation	(1 029)	10 455
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	46 233	(45 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(51 802)	40 182
Frais de négociation de titres	(5 249)	(8 449)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(413 432)	(48 085)
Souscriptions		
- Capital	217 163	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 547)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(1 220)	-
Rachats		
- Capital	(680 291)	(48 025)
- Régularisation des sommes non distribuables	60 376	40
- Régularisation des sommes distribuables	3 087	(100)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(425 279)	(51 208)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 214 688	1 265 896
En fin de l'exercice	789 409	1 214 688
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	9 450	9 825
En fin de l'exercice	5 816	9 450
VALEUR LIQUIDATIVE	135,731	128,538
TAUX DE RENDEMENT	5,60%	(0,24%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 633.803 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		555 664	609 581	77,22%
ADWYA	7 000	25 760	30 989	3,93%
ATB	7 500	22 500	21 398	2,71%
ASSURANCE MAGHREBIA	189	10 490	10 990	1,39%
CARTHAGE CEMENT	20 000	27 829	37 340	4,73%
DELICE HOLDING	2 500	33 739	37 118	4,70%
ELECTROSTAR	2 500	3 475	2 975	0,38%
EURO-CYCLES	3 055	64 121	78 483	9,94%
OFFICE PLAST	27 654	65 803	57 520	7,29%
ONE TECH HOLDING	3 000	34 760	36 021	4,56%
SAH	4 850	51 009	59 553	7,54%
SANIMED	24 072	51 234	45 978	5,82%
SFBT	4 000	67 843	76 040	9,63%
SIAME	6 000	22 393	24 114	3,05%
SOTUVER	3 600	25 187	25 150	3,19%
SOTUVER NG	441	3 045	2 889	0,37%
TELNET HOLDING	3 000	19 041	25 176	3,19%
UADH	13 605	27 435	37 849	4,79%
Titres des Organismes de Placement Collectif		23 849	24 222	3,07%
MAXULA PLACEMENT SICAV	231	23 849	24 222	3,07%
TOTAL		579 512	633 803	80,29%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,12%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	964 460	8 058	972 518	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	958 378		958 378	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(1 308 947)		(1 308 947)	(52 749)
Titres OPCVM	(34 379)		(34 379)	947
Variation des plus ou moins values latentes		46 233	46 233	
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	579 512	54 291	633 803	(51 802)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 153.167 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Dépôts à vue			
B,N,A au taux de 2%	152 034	153 167	19,40%
TOTAL	152 034	153 167	19,40%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,88%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 24.376, contre D : 18.076 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Sommes à encaisser sur ventes de titres	23 541	17 291
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	835	785
Total	<u>24 376</u>	<u>18 076</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.787, contre D : 6.038 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	2 724	4 390
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 063	1 648
Total	<u>3 787</u>	<u>6 038</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 18.150, contre D : 14.978 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	66	102
Achats de titres à payer	18 084	14 876
Total	<u>18 150</u>	<u>14 978</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	1 204 333
Nombre de parts	9 450
Nombre de copropriétaires	52

Souscriptions réalisées

Montant	217 163
Nombre de parts émises	1 704
Nombre de copropriétaires nouveaux	16

Rachats effectués

Montant	(680 291)
Nombre de parts rachetées	(5 338)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	46 233
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(51 802)
Régularisation des sommes non distribuables	51 811
Frais de négociation de titres	(5 249)
Résultat incorporé à la V.L	10 355
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(3 982)

Capital au 31-12-2020

Montant	788 571
Nombre de parts	5 816
Nombre de copropriétaires	47

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 13.266, contre D : 31.705 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées	13 266	31 705
TOTAL	13 266	31 705

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.046, contre D : 4.146 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts des dépôts à vue	3 046	4 146
Total	<u>3 046</u>	<u>4 146</u>

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 16.506, contre D : 24.161 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	11 856	17 567
Rémunération du dépositaire et distributeur	4 650	6 594
Total	<u>16 506</u>	<u>24 161</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 835, contre D : 1.235 au 31 décembre 2019 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	2,805	3,794	4,350	3,080	1,163
Charges de gestion des placements	(2,838)	(2,557)	(3,228)	(2,249)	(1,531)
Revenus net des placements	(0,033)	1,237	1,121	0,831	(0,368)
Autres charges	(0,144)	(0,131)	(0,165)	(0,115)	(0,061)
Résultat d'exploitation (1)	(0,177)	1,106	0,956	0,716	(0,428)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,321	(0,011)	(0,179)	(0,640)	0,166
Sommes distribuables de l'exercice	0,144	1,096	0,777	0,076	(0,263)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7,949	(4,795)	(2,839)	6,022	3,044
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(8,907)	4,252	11,724	0,562	(1,402)
Frais de négociation de titres	(0,903)	(0,894)	(0,912)	(0,673)	(0,426)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1,860)	(1,437)	7,973	5,911	1,216
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,037)	(0,330)	8,930	6,627	0,787
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,860)	(1,437)	7,973	5,911	1,216
Régularisation du résultat non distribuable	8,908	0,035	(2,843)	0,517	(0,060)
Sommes non distribuables de l'exercice	7,048	(1,402)	5,130	6,427	1,156
Valeur liquidative	135,731	128,538	128,844	122,937	116,433
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,15%	1,99%	2,56%	1,88%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,10%	0,13%	0,10%	0,05%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,11%	0,85%	0,62%	0,06%	(0,23%)

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.